



LA MAGIE
 ET LA
 SORCELLERIE
 EN FRANCE

LES SORCIERS D'AUTREFOIS — LE SABBAT
 LA GUERRE AUX SORCIERS
 LES SORCIERS DE NOS JOURS

PAR
 TH. DE CAUZONS

I

Origine de la Sorcellerie
 Ce qu'on racontait des sorcières
 Opinions diverses à leur sujet

120139
 12/1/12

LIBRAIRIE DORBON-AINÉ

53 ter, Quai des Grands-Augustins

PARIS

MICROFORMED BY
 PRESERVATION
 SERVICES
 DATE AUG 10 1989



En vente à la même Librairie :

- Dr FRIEDRICH. *La Franc-Maçonnerie en Russie et en Pologne*, 1 volume pet. in-8, de 71 pages. 2 fr.
- LESACHER ET MARESCHAL. *Nouvelle botanique médicale* comprenant les plantes des jardins et des champs susceptibles d'être employées dans l'art de guérir, de leurs vertus et de leurs dangers, d'après les auteurs anciens et modernes, de leurs noms savants latins et français, de leurs noms vulgaires, etc..., 4 volumes in-8 jésus, illustrés de 200 PLANCHES EN COULEURS hors-texte, dans un cartonnage toile anglaise. 24 fr.
- MARCUS DE VÈZE. *La Transmutation des Métaux* : Foi alchimique, l'argentaurum ; divers procédés de fabrication avec lettres et documents à l'appui, une brochure in-12. 2 fr.
- FABRE D'OLIVET. *Les Vers dorés de Pythagore*, expliqués et traduits en français. Réimpression de l'édition originale de 1813 à laquelle on a ajouté les Commentaires d'Hierocles. Un volume in-8 raisin. 15 fr.
Il a été tiré 10 exemplaires sur papier de Hollande à 30 fr.
- BOEHME. *Clef ou explication des divers points et termes principaux employés par Jacob Boehme dans ses ouvrages*. Traduite de l'allemand sur l'édition de ses œuvres complètes imprimées en 1715 et réimprimées textuellement sur la rarissime édition française de 1826. Un volume pet. in-8 avec un grand tableau hors texte. 5 fr.
- CATALOGUE à prix marqués d'une bibliothèque occulte comprenant environ 1.800 ouvrages sur la Sorcellerie, l'Alchimie, le Magnétisme, la Cabbale, la Franc-Maçonnerie, les Sociétés secrètes, etc. 2 fr.

DU MÊME AUTEUR :

Histoire de l'Inquisition en France.

Tome I. Les Origines. in-8 carré.

7 fr.

Pour paraître prochainement :

Tome II. La Procédure inquisitoriale.

AVANT-PROPOS

L'histoire de la Magie en France, malgré l'intérêt d'un problème toujours actuel, a suscité jusqu'à présent fort peu d'historiens. Nous n'en connaissons qu'un : Garinet. Cet écrivain, dans un ouvrage publié en 1818, a tenté un travail d'ensemble sur les destinées de la sorcellerie dans notre pays. Son livre, *Histoire de la Magie en France*, est, de l'avis de tous, bien incomplet. Comme il se ressent aussi de l'esprit de son temps, toujours porté à faire de l'Église catholique le bouc émissaire des péchés du monde, il cherche, malgré l'évidence, à la rendre responsable de la propagation de la magie. Garinet ne peut donc être considéré comme un historien, car la première qualité de l'histoire est l'impartialité. Son mérite est d'avoir eu l'idée de faire sur la question un

travail chronologique beaucoup plus utile, mais autrement laborieux à faire, que les tableaux d'imagination, ou que les discussions jusqu'alors fort en honneur, dans les innombrables ouvrages traitant des magiciens.

Si, en effet, l'histoire de la magie dans son ensemble n'avait tenté personne, la magie elle-même n'avait pas manqué d'écrivains. Les livres à son sujet sont innombrables et je crois impossible d'en dresser une liste complète. Ils semblent pouvoir se partager en plusieurs groupes : 1^o Les livres magiques proprement dits, renfermant les recettes, les formules de l'art magique. Un certain nombre de ces livres se rééditent sans cesse, ce qui fait supposer un renouveau perpétuel d'amateurs. Tels sont par exemple : *les Secrets merveilleux du Petit Albert*, *les Admirables secrets du Grand Albert*, *la Clef des Songes*, *le Grimoire du Pape Honorius*, *la Clavicule de Salomon*, *l'Enchiridion du pape Léon*, *le Trésor du vieillard des Pyramides*, *la Poule noire*, *le Dragon rouge*, *les traités de Chiromancie*, *de Graphologie*, *de Cartomancie*, etc.

2^o Nous avons ensuite les ouvrages histori-

ques. Souvent ce sont de petites brochures, des pamphlets, donnant sous une forme tantôt admirative, tantôt critique, le récit des événements merveilleux passés à l'époque. Parmi les écrits historiques, nous pouvons ranger les livres plus complets qui nous renseignent parfois incidemment, d'autres fois de façon plus délibérée, sur les visions, apparitions, contes populaires, en un mot, sur tous les incidents magiques d'un pays, d'un temps, d'un peuple. De ces ouvrages, plusieurs sont dus à des auteurs illustres, qui nous ont transmis les faits anciens d'intervention des êtres n'appartenant pas à notre monde, comme Plutarque, Lucien, Cicéron, Pline, Apulée, St-Augustin, etc.

3^o Il existe des livres de magie polémiques, écrits dans le but de démontrer, ou, au contraire, de nier la vérité des événements extranaturels. Ces ouvrages se sont fort multipliés à partir de la Réforme protestante, surtout quand la persécution violente des sorciers eut suscité une réaction d'abord timide, puis plus audacieuse. Nous aurons l'occasion de mentionner quelques-uns de ces ouvrages.

4^o Les livres s'occupant du droit judiciaire, écrits dans les temps antérieurs à la Révolution, ont, presque tous, des chapitres plus ou moins longs consacrés à la discussion des cas magiques. Ils énumèrent ou commentent les lois canoniques et civiles, sur lesquelles doivent s'appuyer les juges des criminels de magie. A cette catégorie d'ouvrages se rattachent les directoires de l'Inquisition, dont nous avons conservé plusieurs spécimens, comme ceux d'Eymeric, de Bernard Gui, de Bernard de Côme, etc. Quelques auteurs plus spécialisés se sont proposés d'appliquer à la magie les règles inquisitoriales communes. Tel le fameux « Marteau des sorcières » des inquisiteurs allemands Sprenger et Institor ; tel encore le gros traité des « Recherches magiques » du jésuite Del Rio, et bien d'autres que nous aurons l'occasion de citer dans ce travail. Parmi les livres judiciaires, nous pouvons classer certains ouvrages fameux chez nous : la « Démonomanie », par exemple, du jurisconsulte Bodin ; celle du juge lorrain Remy ; le livre de l'« Inconstance des démons », écrit d'un conseiller-juge

au Parlement de Bordeaux, Pierre de Lancre, resté fameux dans les annales de la sorcellerie.

5^o En dernier lieu, nous pouvons ranger les livres scientifiques ou médicaux qui, depuis longtemps déjà, — car on peut remonter jusqu'à Hippocrate, — ont essayé d'expliquer naturellement, et de ranger parmi les infirmités humaines, bon nombre d'événements, de faits, de phénomènes étranges, attribués par d'autres à des causes surnaturelles.

Certains écrits seraient difficiles à classer, car ils appartiennent à plusieurs de ces groupes, mais cela n'a aucune importance, car notre but est simplement de donner une idée d'ensemble des divers points de vue, sous lesquels la magie a pu être considérée et traitée autrefois. Ces aspects différents se présentent encore à l'historien de la magie, qui doit ainsi la considérer au point de vue de la pratique, de l'histoire, de la polémique, du droit et de la science.

Nous ne prétendons pas avoir lu tous les livres traitant de la sorcellerie, ce serait impossible à un homme, mais nous avons tenté de réunir, et nous avons lu un nombre d'ouvrages,

appartenant à chaque groupe, largement suffisant pour nous donner des idées précises et aussi complètes que nous avons pu, sur notre sujet. Nous avons utilisé, cela va sans dire, les précieux recueils de pièces, composés spécialement pour servir à l'histoire de l'Inquisition ou de la magie, ceux par exemple de Frédéricq en Belgique, de Hansen en Allemagne, de Boissac en France ; nous avons, en un mot, fait de notre mieux pour que le présent ouvrage puisse tout à la fois intéresser et renseigner nos lecteurs. Inutile d'ajouter qu'en véritable historien, nous n'avons de parti pour ou contre personne. Nous racontons ce qui s'est dit, ce qui se dit, et si, par hasard, nous émettons une opinion, c'est que nous croyons, en la circonstance, être l'organe du sens commun, et non celui d'un parti quelconque.

Notre plan est bien simple. Nous nous occupons d'abord des généralités sur la magie. Nous tâchons de préciser ses origines, sa définition, les causes de sa propagation au Moyen-Age ; nous

faisons ensuite un résumé de ce qu'on disait des sorciers médiévaux, de leurs sabbats, de leurs crimes, de leur puissance, des remèdes à leur malice. C'est notre première partie, laquelle forme le premier volume de l'ouvrage entier.

Dans les deux volumes suivants, nous parcourons les annales historiques de notre pays, et notons les manières diverses dont les autorités ecclésiastiques ou civiles ont cru bon de traiter les sorciers. Les fluctuations de la législation à leur sujet sont étranges au point de vue de la raison, car la raison est naturellement portée à supposer la permanence et l'invariabilité du juste et du vrai ; elles furent souvent fort cruelles et par conséquent ne sont pas à l'honneur de la race humaine. Dans ces lugubres pages, nous aurons l'occasion de traiter brièvement, mais aussi scientifiquement que possible, les causes fameuses des Templiers et de Jeanne d'Arc ; nous rencontrerons aussi sur notre route bien des mystères politiques, bien des épidémies de névroses et, sur tous ces points, nous raconterons succinctement, mais clairement, ce qui s'est passé.

Notre troisième partie, qui fait le quatrième

volume et dernier, est consacrée à la sorcellerie contemporaine. Sa composition nous a demandé un travail considérable et nous espérons que le lecteur, grâce à nos labeurs, pourra se former une idée exacte des faits merveilleux dont la discussion durera probablement longtemps encore. Nous n'avons pas à prendre parti. Notre rôle d'historien se contente d'exposer les faits réels, ceux aussi que les uns racontent, tandis que d'autres les nient, les explications et les théories de tous. Nous nous sommes contentés de cette tâche déjà complexe, car il nous a semblé que les discussions des partis opposés n'ont pas encore résolu toutes les difficultés, ni fait une lumière suffisante sur tous les points.

Le but poursuivi dans cette *Histoire de la Sorcellerie* en France, n'est pas de rire ou de faire rire des travers de nos aïeux et de nos contemporains. Il sera sans doute difficile au lecteur de retenir un sourire en face des extraordinaires affirmations des sorciers et de leurs juges, mais l'impression générale de l'étude des folies magiques est plutôt triste. D'abord, on se sent mal à l'aise de se voir entouré de tant de

mystères impénétrables; puis on est mécontent de constater le peu de progrès faits par l'humanité dans cette étude des phénomènes tenant au monde des esprits, que ces esprits soient en dehors ou en dedans de l'homme : en troisième lieu, le cœur souffre de découvrir trop souvent des fripons, des charlatans, de véritables criminels, sous le manteau des magiciens : on est surtout navré que l'ignorance humaine ait cru, malgré ses ténèbres, trancher la question dans le sens le plus redoutable, et prononcer la mort contre les sorciers. Plus on avance dans cette histoire, jusqu'à une certaine époque au moins, plus les supplices se multiplient, et plus la question devient poignante : mais si ces gens ne sont pas coupables ? Il fallut longtemps pour qu'on se décidât à douter de la puissance des magiciens ; puis à restreindre les exterminations. Le XVIII^e siècle en vit les derniers exemples.

De nos jours, on ne brûle plus guère de sorciers, si ce n'est ici ou là, dans des mouvements populaires et chez des peuples au gouvernement mal organisé. La crainte du sorcier existe

cependant toujours, même chez nous. Elle est un mal : car elle débilite l'homme et ne lui permet pas de combattre les dangers avec toutes les forces de l'homme. Il serait bien fâcheux que les spirites, les occultistes, les somnambules, les chiromanciens des villes, les sorciers des campagnes et les autres magiciens de nos jours, entretinssent cette crainte et surtout l'idée d'être humains malfaisants revêtus de pouvoirs extranaturels; la peur est en effet mauvaise conseillère. Pour se défendre des anciens sorciers, le peuple les jeta au feu; qui sait ce qu'il ferait contre les nouveaux sorciers le jour où, malgré les raisonnements des savants, il attribuerait une efficacité malfaisante aux pratiques mystérieuses des mages du xx^e siècle ?

Ces réflexions et bien d'autres naîtront, nous l'espérons, d'elles-mêmes, dans l'esprit de nos lecteurs. Nous pensons que ces pages écrites dans le seul but de faire connaître la vérité sur une des plus grandes bizarreries de l'humanité, intéresseront et instruiront plus d'une personne. Plus d'un sans doute trouvera notre travail

insuffisant. Nous l'avons cependant étudié de notre mieux, mais fort conscient de la grandeur de la tâche, nous serons reconnaissant à ceux qui voudront nous apporter leurs lumières, nous faire connaître des jugements inconnus, dépouiller pour nous les archives départementales, qui commencent à être inventoriées dans tous les départements, et nous aider, en un mot, à faire de cet ouvrage, dans ses éditions futures, une histoire aussi complète que possible de la sorcellerie en France.

TH. DE CAUZONS.



PREMIÈRE PARTIE

ORIGINES, DOCTRINES et RITES de la SORCELLERIE

CHAPITRE PREMIER

Origines de la Sorcellerie

ARTICLE PREMIER

Antiquité de la Sorcellerie

1

Il est difficile de préciser, d'un trait, l'idée attachée aux mots de sorcellerie et de magie. Trois choses distinctes sont en effet réunies dans la conception de l'idée magique, telle que les siècles l'ont formée : on y perçoit nettement, dès les origines, la prédiction de l'avenir par des procédés divers : étude des astres, des victimes égorgées, du vol des oiseaux, explication des songes, tirage des sorts, et bien d'autres choses encore. Le mot de magie rappelle encore des prodiges opérés, qui semblaient dépasser

les forces naturelles, et, le plus souvent, surtout dans les époques chrétiennes, devaient produire un effet néfaste, bien que la méchanceté ne fut pas essentielle aux miracles antiques. Enfin, dans le sorcier, nous voyons, d'après les souvenirs du Moyen-Age, un homme ayant des rapports avec les démons, adorant les diables, se vouant à eux, jouissant sur la terre du pouvoir de Satan. Prédiction, prodiges, culte de Satan ou, en général, des esprits, tels sont les caractères principaux de ce qui pourrait s'appeler une religion, un art ou une science, suivant le point de vue considéré, mais a pris ou reçu tout simplement la dénomination de magie et, plus tard, celle de sorcellerie beaucoup plus générale.

Ces deux termes employés souvent comme synonymes, ont cependant des étymologies bien différentes : la sorcellerie désignant spécialement la divination par le sort ; et la magie, la doctrine et la puissance des mages ou prêtres de la religion des Perses. Comment, venant de points si éloignés, ces expressions en sont venues à se confondre, est une question résolue déjà par bien des écrivains. Il suffira de rappeler que les prêtres de l'ancienne religion assyrienne ou chaldéenne, depuis longtemps observateurs du ciel et possesseurs de bon nombre de données astronomiques, avaient cru apercevoir,

ou prétendaient avoir constaté une certaine relation entre les mouvements des étoiles et les événements de la terre. Une fois qu'on le crut autour d'eux, leur science d'astrologues ne leur attribua pas moins de vénération que leurs connaissances sidérales, peut-être plus de profit. Aussi, quand les conquêtes de Cyrus eurent mis fin au grand empire de Babylone et que la religion des Perses pénétra avec ses prêtres sur les bords de l'Euphrate, les prêtres persans ou mages ne manquèrent pas de joindre les pratiques chaldéennes honorifiques et lucratives aux rites plus spiritualistes peut-être de la religion victorieuse. Depuis lors, à leur nom, s'attacha, comme à celui des Chaldéens, l'idée de devins par l'étude des astres, puis de devins en général, et les sorciers ou devins par le sort se trouvèrent leurs confrères, faciles à confondre, comme s'occupant avec eux de la révélation de l'avenir (1).

Sorciers et mages se rencontrèrent donc sur le terrain commun de la divination ; ils arrivèrent à une ressemblance à peu près complète, quand on leur attribua, aux uns et aux autres, le pouvoir de faire

(1) MAURY. *La Magie et l'astrologie dans l'Antiquité et au Moyen-Age*. Paris, 1860, in-12, p. 29. — HASTINGS. *Dictionary of the Bible*, art. Magic. p. 206.

des prodiges par l'invocation des dieux ou des démons, unie à l'accomplissement de certains rites. Déjà les vieux mages de la Perse passaient pour d'habiles thaumaturges : on leur reconnaissait, entre autres, le don de faire descendre sur leurs sacrifices le feu céleste. De plus, l'ancienne croyance zoroastrienne aux deux principes opposés du bien et du mal, — personnifiés dans Ormuzd et Ahriman, entourés tous deux de génies classifiés, mais opposés, représentant les puissances ou vertus de l'Être infini, en même temps que les formes solaires, les phénomènes naturels et les forces vivantes de la nature, — avait naturellement conduit à la création de divers rites pour s'assurer la protection des bons esprits et éloigner les mauvais. Il en était résulté une liturgie composée d'enchantements et d'évocations, qui se concilia fort bien avec les pratiques analogues de la Chaldée et assura à la magie, science des mages, le caractère spécial d'une religion surtout rituelle, s'adressant aux dieux secondaires, bons ou mauvais, mais principalement aux seconds, et sollicitant d'eux l'octroi d'une faveur ou l'apaisement de leur colère.

Les mages se transformèrent ainsi en magiciens, d'autant plus que les vicissitudes politiques les mirent en rapport avec les prêtres de l'Égypte,

comme eux, astronomes et astrologues ; comme eux, médecins, alchimistes ; supposant comme eux une relation entre les êtres de la terre, ceux du ciel sidéral et les divinités invisibles bonnes ou mauvaises. Au contact de ces diverses civilisations perses, chaldéennes, égyptiennes, se constitua une sorte de science occulte réservée à des initiés, mais grandement redoutée du vulgaire, soit qu'elle se servit de secrets naturels ou extra-naturels connus de ses adeptes, soit qu'elle agit seulement sur l'imagination des mortels, on lui attribua peu à peu tous les maux de l'humanité.

A quel moment donc ces magiciens, déjà possesseurs de pas mal de noms (1), reçurent-ils encore celui de sorciers ? Il n'est pas facile de le dire. Dans une loi célèbre où l'empereur Constance menace de mort les devins et les mages (357), il ne prononce pas le mot de sorciers, quoique nous remarquions, dans le texte de son édit, bien des lignes caractéristiques de la sorcellerie future « Que personne, dit
« l'empereur, ne consulte un auspice ou un mathé-
« maticien, que nul n'aille trouver le devin. Silence
« aux déclarations perverses des augures et des

(1) DEL RIO, *Disquisitionum magicarum libri sex.* in-4, Mayence, 1621, l. 1, c. 2, p. 6.

« prophètes. Que les Chaldéens, les mages et
 « autres individus que le vulgaire appelle des mal-
 « faiseurs (maleficos) à cause de la grandeur de
 « leurs forfaits, ne tentent rien de ce genre. Silence
 « perpétuel à toute curiosité de l'avenir. Car terrassé
 « du glaive vengeur, quiconque désobéira sera frappé
 « de la peine capitale ».

Au milieu du iv^e siècle par conséquent, le mot de *sorcier* ne paraît pas encore synonyme de magicien. Il en est encore de même au milieu du siècle suivant, si nous nous en rapportons aux statuts d'un concile tenu en Irlande, vers l'an 450. Dans ses canons 14 et 16, il inflige en effet une pénitence au chrétien qui consulte les aruspices à la mode païenne, ou croit aux consultations des miroirs par les devineresses, mais il ne prononce pas encore le terme de sorcier. En revanche, à la fin du vi^e siècle, une décision d'un concile de Narbonne en 589, canon 14, punit de l'excommunication et d'une amende les devins qu'on appelait « carages » ou sorciers, personnages que d'autres documents, presque contemporains, tels que *la Vie de St Eloi* par St-Ouen (+648), *les Lettres de St Grégoire I pape* (1),

(1) GREGORIUS I, epistol. I. VII, 66 ad Januarium. (+ 604)

flétrissent comme des adeptes de superstitions païennes, semblables aux aruspices, aux enchanteurs, aux devins, aux fabricants de maléfices. Nous pouvons donc reporter au courant du vi^e siècle la création du mot « sorcier » et son identification aux autres devins.

L'invention du mot « sorcier » avait suivi fort tard, comme on le voit, la découverte des pratiques magiques, sans leur apporter des connaissances ni des procédés nouveaux. Suivant l'usage presque général depuis le haut Moyen-Age, nous considérerons donc comme synonymes les termes de sorcellerie et de magie, de sorciers et de magiciens. Sans doute, certains auteurs ont voulu mettre quelque différence entre eux, ont tenté d'établir une ligne de démarcation entre la sorcellerie ou divination et la magie, consistant en l'art de faire des prodiges à l'aide du démon ; peut-être, en théorie, pourrait-on en effet concéder quelques distinctions subtiles que n'a guère connues la manière de parler populaire ; aussi, en pratique, devins, enchanteurs, sorciers, nécromans, magiciens et autres personnages de même industrie, restent et resteront membres de la même confrérie.

II

Mais, au fait, quelle définition pourrait-on donner de l'art ou science qui nous occupe ? Nous en trouverons des manifestations très diverses, d'une bizarrerie stupéfiante, sous des formes, ici grossières, là sanglantes, quelquefois plus raffinées ; mais quand elles ne prétendront pas être purement et simplement des phénomènes naturels ou des tours de prestidigitation, elle se diront les œuvres d'êtres non humains, de nature invisible, d'esprits en un mot, bons ou mauvais, des mauvais principalement, et la sorcellerie consistera précisément à faire intervenir ces esprits dans un but ou dans un autre. Qu'il s'agisse de connaître l'avenir, ou de produire certaines apparitions, ou d'influer sur la nature, ou d'atteindre l'homme directement, trois choses resteront toujours en présence : le magicien, source du phénomène ; l'esprit, agent de ce phénomène ; la créature humaine, victime ou bénéficiaire de son action. Si nous voulons renfermer en peu de mots ces données diverses, nous pourrions dire que la magie, dans son ensemble, est l'art de faire intervenir les êtres spirituels ou extra-terrestres pour le bien ou le mal temporel de l'homme.

Telle est la *magie noire* ou sorcellerie, dont l'agent supposé était l'esprit mauvais, appelé chez les chrétiens diable, Satan, Lucifer ou démon. Comme le Moyen-Age ne crut pas les bons anges à la disposition des hommes, il n'eut pas à donner un nom à l'art de les évoquer, mais il classa parmi les démons les esprits estimés autrefois bienfaisants chez les païens. On nomma *magie blanche* ou naturelle, une science secrète réputée souvent diabolique chez les ignorants, bien qu'en réalité d'ordre tout naturel (1). Elle consistait à connaître et à utiliser des forces, des propriétés de la nature, inconnues du grand public. Il va sans dire que tel acte, réputé par l'un magie blanche, se trouvait classé par d'autres dans la magie noire. Prédire les événements par les étoiles pouvait ainsi, suivant les préjugés, paraître une science naturelle ou un art extra-naturel. Si l'on admettait un rapport réel constant entre les astres et les hommes, l'astrologie appartenait à la magie blanche, c'est-à-dire formait une science naturelle, connue d'un petit nombre d'hommes privilégiés. Si l'on n'admettait pas ce rapport, prédire l'avenir supposait l'intervention d'êtres extra-naturels et l'astrologie se rangeait dans la magie noire.

(1) DEL RIO, p. 3. 7 seq.

Les modernes ont distingué encore d'autres variétés de magie : *la magie imitative*, basée sur l'idée d'une relation nécessaire entre une cause et son effet (1). Elle suppose que, si l'effet se produit, la cause ne tardera pas à paraître. La pluie, par exemple, fait un certain bruit en tombant sur la terre : la magie imitative, afin d'avoir de la pluie, fera le bruit en question, espérant ainsi faire naître la cause de l'effet. On a appelé *magie sympathique* celle qui admet une relation persistante entre des objets ou des êtres ayant un rapport de ressemblance ou une relation plus ou moins intime (2). Ainsi, pour guérir une blessure, certains soignaient l'arme qui l'avait faite : pour tuer quelqu'un, il suffisait de détruire une statuette lui ressemblant ou un objet lui ayant appartenu.

Toutefois ces magies secondaires rentrent évidemment dans les magies précédentes et supposent toujours l'emploi, ou de forces naturelles mystérieuses, ou de forces extra-naturelles et spirituelles. Nous pouvons donc conserver notre définition de la magie basée sur l'intervention des esprits, ce qui est la sorcellerie courante, en laissant de côté la question

(1) FRAZER. *Le Rameau d'or*, t. 1, p. 4, 15, 36 seq. 86 seq.

(2) FRAZER. *Le Rameau d'or*. t. 1, p. 4 seq. 45.

de fait susceptible de soulever des controverses à l'infini, si tel ou tel acte, réputé magique autrefois, le fut réellement.

III

La magie se distingue ainsi fort nettement de la religion, en ce que la religion bien comprise a pour but le bien éternel de la créature, le culte et l'adoration du Créateur ou D^émiurge, seul Dieu absolu, éternel, incommunicable, tandis que la magie se propose directement le sort terrestre, et fort indirectement la destinée ultérieure de l'homme. De plus, elle s'adresse, non au Dieu suprême, mais aux divinités secondaires de quelque nom qu'elles soient revêtues.

On sait en effet que le genre humain tout entier, sauf des exceptions individuelles, auxquelles il est difficile d'être toujours bien constantes avec elles-mêmes, a admis l'existence plus ou moins nettement conçue d'une force souveraine, origine et motrice de tous les mondes, à laquelle on a donné le nom de Dieu. Mais, plus l'esprit humain a compris dans cet Être souverain l'ensemble de toutes les excellences,

plus il a dû faire effort, afin d'expliquer le contact entre ce Dieu parfait et sa créature imparfaite.

Ce contact, il l'a établi au moyen d'êtres intermédiaires plus ou moins nettement définis, qui forment une vaste hiérarchie à classes variées. L'*Idee* platonicienne, issue du Plérôme ou Essence de Dieu, était une vertu divine qui, passant en la forme mal définie d'*éon*, s'approchait déjà de la nature; mais, au dessous de cette *Idee* ou *éon*, il y a bien de la marge jusqu'aux êtres plus difformes que l'homme, inférieurs même à lui, imaginés par les religions ou les superstitions sans nombre des mortels, auxquels on a cependant attribué quelque puissance sur la matière. Impossible d'énumérer les noms inventés pour les désigner. Ces noms sont innombrables et varient suivant les langues et les pays. Les plus connus chez nous sont déjà variés : Eons, archanges, anges, chérubins, séraphins, et autres esprits du Ciel chrétien, diables, demi-dieux, démons, génies, héros, fées, elfes, korrigans, nains, gnomes, lutins, follets, farfadets, etc., il y en a pour tous les goûts et toutes les fonctions. Naturellement, quand il s'agit d'analyser la nature ou constitution intime de tous ces êtres, les divergences ne sont pas moins variées que la nomenclature, et

l'on se donnera un mal inutile à vouloir les concilier.

Pour notre sujet, il suffira de rappeler la doctrine reçue dans le Christianisme, qui, sur ce point comme sur tant d'autres, a épuré et précisé les croyances vulgaires plus anciennes. Il admet l'existence d'êtres intelligents, autres que Dieu et que les hommes. Ce sont les anges, purs esprits qui se distinguent des hommes en ce qu'ils ne perçoivent pas par des sens, bien qu'on ne puisse, surtout de nos jours, dire très exactement en quoi consiste la nature d'un esprit. Parmi les docteurs chrétiens, du reste, il s'est produit sous ce rapport des variations assez frappantes de sentiments, puisque bon nombre d'anciens Pères supposaient aux anges, comme aux âmes, une sorte de demi corps, et voulaient peut-être les distinguer ainsi des Vertus ou Puissances divines, manifestations extérieures de la Divinité, éons éternels tout à fait spirituels comme Dieu. Quoiqu'il en soit, ces anges sont dits, actuellement, des esprits sans corps, partagés en deux branches opposées : les bons, restés serviteurs fidèles de Dieu et divisés en neuf chœurs ; et les mauvais, ou démons, rebelles à la suite de leur chef Lucifer ou Satan. Ces démons ou diables joueront dans la sorcellerie le rôle principal. Sans entrer dans de plus grands détails, qu'il nous suffise d'avoir rappelé ici

les données principales de la doctrine catholique sur leur existence et leur origine.

Le ciel, séjour de Dieu et des bons anges ; l'enfer, prison de Satan et des démons, — lieux mystérieux sur lesquels les théologiens du Christianisme ont longuement disserté sans accroître beaucoup nos connaissances, — ne restent pas sans communication avec la terre. D'abord, celle-ci leur envoie sans cesse de nouveaux hôtes, les âmes des hommes morts, qui vont, s'ils sont sans tache, ou après une purification plus ou moins longue, en cas de fautes pardonnables, grossir les chœurs angéliques ; s'ils meurent impardonnés et impardonnables, fournir des recrues aux phalanges diaboliques.

De plus, les hommes peuvent, d'après la croyance générale, adresser leurs vœux et leurs prières aux habitants soit du ciel, soit de l'enfer. Les sorciers se rangèrent parmi les invocateurs des démons ; et cette invocation satanique ne constitua pas, aux yeux des croyants du Moyen-Age, un crime moins grand que les dommages causés aux contemporains par l'intervention ainsi sollicitée des puissances mauvaises.

Anges et saints peuvent également recevoir les prières de leurs amis terrestres. Généralement ceux-ci sollicitent surtout une intervention d'ordre matériel,

et, sous ce rapport, le culte des saints semble entrer dans la définition donnée plus haut de la magie. Toutefois deux considérations l'en distinguent : c'est qu'il suppose toujours, implicitement au moins, la prédominance du bien éternel et surnaturel sur celui plus temporel demandé explicitement ; en second lieu, d'après la véritable doctrine catholique, la seule chose que le dévot sollicite du saint ou de l'ange, est son intercession, sa propre prière auprès de Dieu. Seul le Créateur, maître souverain des choses, peut agir de lui-même sur la création. S'il délègue ou non son pouvoir à des inférieurs, est une question ouverte, sur laquelle l'accord des gens compétents n'est pas fait.

Cela est la théologie des savants. Le peuple fidèle y va plus simplement. Il s'adresse au saint lui-même et, plus souvent encore, à son image, dont il ne sait que difficilement faire abstraction, un peu comme le populaire grec ou romain finissait par confondre le dieu et sa statue, ou, comme le nègre fétichiste, qui ne saurait guère préciser si l'esprit habite dans son fétiche ou n'est que le fétiche lui-même. Ne soyons pas trop sévères pour ces croyances et ces pratiques des simples. La vie ne leur est pas douce, ils y tiennent cependant ; et, plus rapidement persuadés que les riches et les savants de la faiblesse ou de la vanité

des moyens curatifs d'invention humaine, ils se hâtent d'aller chercher le secours des forces supérieures, que leurs imaginations, restées plus incultes, placent non loin et supposent presque semblables aux leurs.

Est-il nécessaire d'ajouter que la prière adressée au Créateur pour obtenir de lui un secours matériel : soulagement des douleurs, prolongation de la vie, protection dans les dangers ou autre assistance de ce genre, ne manque pas de logique dans la conception juive et chrétienne d'une séparation absolue entre la personnalité du Démiurge et son œuvre, la création ? Si Dieu, en effet, a créé le monde quand il a voulu, comme il a voulu, de la façon qui lui a plu, se réservant pleins pouvoirs de le modifier quand bon lui semble, s'il le maintient, pour ainsi dire, arbitrairement, par une volonté quotidienne toujours susceptible de changement, — autant que nous pouvons concevoir de changement en Dieu, — il est on ne plus logique de demander son intervention dans toutes les circonstances de la vie, d'implorer de sa puissance soit la conservation d'un être chéri, soit la suppression d'un être ou d'un phénomène nuisible. — Dans l'hypothèse rationaliste d'un monde éternel, ou dans la conception panthéistique d'une création émanant obligatoirement de Dieu, les

prières d'ordre matériel ne se conçoivent plus, puisque, dans le premier cas, le Démon n'existe pas ; dans le second cas, Dieu et le monde sont mus l'un dans l'autre par une sorte de nécessité qui ne leur laisse pas la liberté. En tout cas, il serait injuste, une fois admise la théorie chrétienne, de ranger parmi les prières magiques celles adressées à Dieu, tant pour les causes spirituelles que pour les nécessités temporelles. La prière magique est exclusivement la prière dirigée à un génie ou dieu secondaire, presque toujours de la classe des esprits mauvais, et non moins souvent dans un but d'ordre matériel.

IV

La ressemblance entre les anciennes religions polythéistes ou fétichistes et la magie ainsi définie fut nettement aperçue par les docteurs ecclésiastiques. Sans doute, quelques-uns, en petit nombre, admirent l'opinion que les païens adoraient le vrai Dieu, en adorant leurs idoles, bien que leur culte et leurs croyances fussent grossiers et erronés. Mais la grande majorité des Pères anciens et des écrivains médiévaux soutinrent que les dieux des

païens étaient des démons, et, par suite, que leur culte n'était autre chose que de la magie (1). Cette idée revient sans cesse dans les conciles et les décisions des autorités de l'Eglise, pendant presque mille ans. Nous aurons l'occasion d'en citer plusieurs témoignages. Elle semble du reste avoir été déjà celle du législateur des Hébreux, car la sévérité déployée par lui contre les pratiques magiques paraît bien avoir eu sa cause dans l'opinion que magie et paganisme n'étaient qu'un. L'*Exode* (xxii, 18) dit brutalement : « Tu ne laisseras pas vivre les magiciennes » et, non moins rudement, le *Deutéronome* (xviii, 10-12) proclame la loi : « Prenez garde de vouloir imiter les abominations des peuples, et qu'il ne se trouve personne parmi vous qui prétende purifier son fils ou sa fille en les faisant passer par le feu, ou qui consulte les devins, ou qui observe les songes et les augures, ou qui use de maléfices et d'enchantements, ou qui consulte les pythonisses ou les devins, ou qui interroge les morts, car le Seigneur a toutes ces choses en abomination. »

Dans les religions polythéistes, telles que nous

(1) MAURY. *La Magie*, p. 32, note. — HASTINGS, art. *Sorcery*, p. 603. — HAGEN, S. J. art. *Teufel* dans le *Kirchenlexicon*, 2^e édit. — THOMASSIN, *De Incarnatione*, l. X c. 2, 6.

les connaissons, il n'est pas facile en effet de faire une distinction solidement fondée entre le magicien et le prêtre. Tous deux font des sacrifices, des enchantements, des prédictions ; tous d'eux s'adressent à une divinité secourable ou terrible, mais proche d'eux ; tous deux attachent une importance extraordinaire à l'accomplissement des rites reçus, à des paroles fixes, des gestes consacrés. Prêtre et magicien se piquent l'un et l'autre de pouvoir consulter la volonté des dieux, de les évoquer, de guérir des maladies, de cicatrizer les plaies, d'exercer en un mot une certaine influence sur la nature. Aussi le même homme est-il facilement prêtre d'une divinité reçue et devin, ou magicien, en dehors de son occupation officielle. Si, dans les auteurs anciens, nous voyons assez souvent les magiciens cités en dehors du sacerdoce et quelquefois opposés aux prêtres des cultes reconnus, c'est qu'il s'agit alors d'une lutte d'influence, ou de dieux contraires, ou de castes en lutte, mais non de rites et de résultats bien différents.

Ces réflexions nous amènent à la discussion de questions bien difficiles à résoudre. Il est bien certain que les moyens, les procédés employés par les sorciers du Moyen-Age et les nôtres, ont une ressemblance frappante avec ceux de l'antiquité

la plus reculée ; mais comment expliquer cette transmission de rites bizarres et de croyances étranges ? Faut-il supposer comme l'ont cru divers auteurs, tant païens que chrétiens, que les sorciers constituaient dès l'antiquité une caste, une école fermée, dans laquelle on entraît après un certain stage et où s'enseignaient les secrets reçus des aïeux ; caste ou école qui, de génération en génération, aurait trouvé moyen de se perpétuer à travers toutes les vicissitudes politiques ou religieuses, par un recrutement sagace, assez modéré pour ne pas trop attirer l'attention, assez prudent pour ne porter que sur des sujets d'une discrétion convenable ? Ou faut-il croire que pratiques et rites de sorcellerie se sont perpétués par hasard, de père en fils, sans qu'on puisse trouver quoi que ce soit qui ressemble à une caste ou à une école ? Ou faudrait-il admettre, phénomène plus extraordinaire, que les sorciers médiévaux et nos magiciens contemporains ont retrouvé par hasard les procédés des mages anciens, parce qu'ayant affaire à des clients semblables aux leurs, opérant dans des conditions analogues, ils ont été instinctivement amenés à user des mêmes moyens ?

Chaque système a ses défenseurs et ses preuves, ce qui permet d'admettre une certaine dose de vérité dans chacun d'eux. Il est une quatrième

théorie qui semble au premier abord assez séduisante et que nous ne saurions laisser de côté. De la ressemblance entre la magie et le sacerdoce antique, elle conclut que la magie n'est autre chose qu'un sacerdoce non officiel, soit qu'il s'adresse à des divinités passées de mode, soit qu'il représente le culte de populations vaincues avec leurs dieux. Chez les Assyriens, par exemple, la magie aurait représenté le culte des divinités touraniennes antérieures aux civilisations sémitiques, comme la magie romaine aurait été les restes des anciens rites étrusques, latins, italiques, forcés de s'incliner devant les dieux plus spécifiquement romains. Dans l'immense amalgame du monde conquis par Rome, ces diverses magies auraient fusionné, se seraient accrues d'alluvions diverses locales. Chez nous, elles auraient absorbé certaines croyances, certains rites, certaines formules druidiques, qui auraient ainsi voisiné avec les superstitions orientales, italiennes, africaines, germaniques ou autres, et pris un caractère indéniable de ressemblance avec toutes les magies connues.

Nous pouvons certainement admettre que la résistance des peuples vaincus a souvent pris la forme d'une opposition religieuse, et que l'accomplissement des mystères a dissimulé maintes fois

des réunions de rebelles. Après tout, sous une forme ou une autre, c'était la compénétration de la politique et de la religion, qui est de notre temps, comme de tous les temps. Il ne me déplait pas de supposer dans les générations opprimées un espoir persistant de revenir au jour et d'obtenir justice, par l'adhésion inébranlable aux croyances ataviques, aux dieux de la famille et de la nation, quand même leur culte devrait se faire la nuit, dans le désert, sur la montagne, dans des cavernes isolées, au milieu des périls accrus par l'effroi des vainqueurs, bien convaincus que leurs sujets rebelles ont recours à l'invocation des puissances infernales. Elles ne pouvaient être en effet qu'infernales ces divinités vaincues, puisque seuls les dieux vainqueurs avaient le droit de se montrer au jour et de triompher dans les cortèges officiels à la lumière du soleil. Toutefois, s'il est permis jusqu'à un certain point de considérer les réunions nocturnes des sorciers comme des conciliabules de partisans de religions anciennes opprimées, la ressemblance des pratiques magiques sous tous les climats et dans tous les peuples n'en constitue pas moins un phénomène curieux (1).

(1) FRAZER, *Le Rameau d'or*. Traduit par Stiébel et Toutain. 3 vol. in-8, Paris, 1903, t. 1, passim.

Est-il possible de l'expliquer par les rapports internationaux, plus ou moins vifs suivant les époques, mais devenus faciles, comme nous l'avons dit, sous l'égide de la paix romaine, et dans le sein de l'empire romain ? Il est bien certain que, dans les deux ou trois premiers siècles de notre ère, il paraît y avoir eu une extraordinaire diffusion des cultes orientaux dans la direction de l'Occident : les prêtres égyptiens faisaient alors merveille à Rome, qui offrait des temples à Isis, sans repousser les Bonnes déesses de Phrygie, ni le Mithra persan. Une fois détrônés par le christianisme, tous ces dieux vaineus se sont-ils dissimulés et, s'empruntant mutuellement leurs théories et leurs rites, ont-ils constitué la religion souterraine de la sorcellerie future, à peu près la même partout et imprégnée surtout d'orientalisme par suite des circonstances de son origine ? Cela se peut et nous ne voyons aucune difficulté à l'admettre en partie. Mais nous reconnaissons que cette uniformité de pratiques magiques peut s'expliquer aussi de la ressemblance imposée à toutes les religions par suite de leur origine, ou commune ou semblable.

V

Nous touchons encore ici à un problème toujours agité, que personne n'a encore résolu de façon définitive, celui de l'origine des religions. Si nous laissons de côté les trois religions juive, chrétienne et musulmane, dites positives et dues à des révélations bien connues, celles du Yahveh judaïque, de Jésus et de Mahomet, et que nous parlions seulement des religions polythéistes ou monothéistes plus anciennes, nous savons que les hypothèses imaginées pour expliquer la naissance de l'idée religieuse se ramènent, somme toute, à deux. La première, commune surtout chez les chrétiens en général, les catholiques en particulier, admet une révélation primitive faite au premier homme, qui connut Dieu plus parfaitement que ses descendants et fit connaître à ses enfants un certain nombre de qualités du Créateur dont il avait été la création immédiate, avec les moyens de lui plaire ou de l'honorer. Ces données, transmises par Adam à ses fils, s'obscurcirent peu à peu et se corrompirent dans la suite des temps, mais néanmoins gardèrent, dans les diverses religions qui en

sortirent, quelques traits de leur origine commune. Les partisans de cette hypothèse, adversaires des théories modernes de l'évolution et du progrès incessant dans l'humanité, s'appuient à tort ou à raison sur les récits de la *Genèse* ; ils croient à l'apparition soudaine de l'homme adulte, plus beau, plus parfait, moins sauvage, et, si on peut le dire d'un homme seul, plus civilisé que les nombreuses races destinées à sortir de lui.

La seconde opinion semble avoir été non inventée, car elle est fort ancienne, mais adoptée par la majorité des ennemis actuels du christianisme, à la suite des encyclopédistes du xviii^e siècle, et surtout du fameux ouvrage de Dupuis : *L'origine de tous les cultes, ou Religion universelle*, publié en 1795, livre illisible et condensé en un abrégé plus clair, plus nerveux, qui parut l'année suivante. D'après sa théorie, les premiers dieux ne furent autre chose que les phénomènes naturels, bienfaisants ou funestes, soleil, lune, terre, eau, tonnerre, pluie, maladies, etc., qui excitèrent l'affection ou la terreur des hommes. De ces phénomènes naturels, la faculté raisonnable de l'humanité passa peu à peu à la conception de forces cachées ou d'esprits, causes de ces phénomènes, et, peu à peu, par le travail du sorcier-prêtre, par les études des philosophes, le cerveau humain

finit par dégager un Dieu unique, de plus en plus spirituel, dégagé du monde contingent, parfait. En d'autres termes, ce n'est point Dieu qui aurait fait l'homme, c'est l'homme qui aurait créé Dieu.

Si l'on adopte la première théorie, c'est-à-dire celle de la création adulte et de la révélation primitive, la magie est une déviation impie de l'idée religieuse, car elle a cherché le secours d'êtres subordonnés, génies ou démons, au lieu de garder sa vénération, son culte, ses prières, pour le seul Dieu. Toutefois, vu l'origine commune des idées et des pratiques religieuses, on pourrait supposer qu'en dépit de toutes les variations dûes au temps et à l'espace, il est resté dans les différentes religions secondaires, devenues magiques, suffisamment de points de ressemblance pour maintenir entre elles cette conformité qui nous frappe dans la sorcellerie de tous les âges.

Si l'on se range au contraire à la théorie évolutive des religions comme des races, la magie devient la mère de la vraie religion, elle a été l'ébauche du culte rendu, par l'humanité sauvage, aux dieux grossiers qu'elle inventait, à mesure qu'elle se distinguait de plus en plus des animaux. Dans ce cas, la magie ou sorcellerie serait simplement un reste de ces cultes primitifs, transmis à travers les siècles, comme la bar-

barie primitive reste plus ou moins dissimulée, mais facilement reconnaissable, sous le vernis de la civilisation. Cette transmission rendrait compte de tant de points admis et pratiqués par les sorciers des divers climats. Il va sans dire qu'entre les deux opinions, nous ne pouvons que laisser le choix à nos lecteurs, d'autant plus que, même parmi les catholiques, il est de bons esprits qui ne répugnent nullement à admettre l'évolution dans la constitution du monde et la formation progressive de l'humanité, en vertu de lois divines, éternelles, bien qu'inconnues de nous. Dans le cas où l'homme se serait lentement formé de l'animal, la révélation primitive n'aurait plus sa raison d'être, pas plus qu'elle n'a du reste de fondement historique ; mais alors pour expliquer l'uniformité de la magie, nous sommes obligés de revenir aux opinions énoncées plus haut, et de nous contenter ici comme ailleurs, d'une solution à peine approximative de notre problème.

VI

Quoi qu'il en soit, comme nous l'avons dit, aussi haut qu'on remonte dans l'histoire, on n'en constate pas moins chez tous les peuples, dans toutes les

religions, la croyance à des êtres, génies, démons, anges ou demi-dieux, intermédiaires entre l'homme et Dieu, aptes souvent à servir l'homme ou à lui nuire. Parallèlement à cette croyance, nous rencontrons, également universelle, la tendance de l'homme à recourir à des forces extranaturelles pour lui ou ses semblables, tantôt pour en obtenir une aide, un secours, une guérison, une faveur quelconque, la connaissance de l'avenir ; tantôt pour écraser des forces adverses, punir, tuer, en un mot, faire du mal.

Parfois c'est Dieu, tel qu'on le conçoit, dont on appelle le secours par des imprécations ou des malédictions, et, sous ce rapport, les imprécations bibliques ne sont pas moins connues que celles de Chrysès, dans l'Iliade (1, 37), celles de Camille à Rome et tant d'autres ; plus souvent, on s'adresse à des génies moins grands et moins hauts que Dieu, et, soit par des adjurations, soit par des rites spéciaux, on s'efforce de les contraindre à accomplir les volontés humaines. Ce qui est assez curieux, du reste, c'est que, si tous les hommes connurent la prière simple et admirent, à peu d'exceptions près, cette intervention de puissances divines ou semi-divines dans les affaires terrestres, le secret de l'obtenir par des procédés censés infallibles, resta toujours le secret ou le privilège d'un petit nombre, prêtres, devins,

mages, sorciers ou autres, parfois bienfaisants comme les prêtres, surtout malfaisants comme les sorciers.

Phénomène non moins singulier ! Les procédés des sorciers semblent n'avoir pas changé depuis la préhistoire ; ils se retrouvent identiques à peu près partout : les philtres ou breuvages magiques, les nœuds, les rubans, les baguettes avec les conjurations de toutes formes, s'employaient déjà chez les vieilles races chamites ou touraniennes, dites de Summer et d'Accad, habitant la Chaldée avant les Assyriens classiques. Et déjà, à cette époque, on croyait que les sorcières, car l'art magique, indépendant du sacerdoce astrologique, fut plutôt féminin (1), se rendaient à leurs réunions sur un morceau de bois.

Il est particulièrement intéressant de voir signalées au second et au quatrième siècle de notre ère, les pratiques magiques du XIX^e, spécialement l'évocation des morts, les consultations par les anneaux, les tables tournantes et peut-être les suggestions hypnotiques. « Les Magiciens, dit Tertullien (*Apolo-*

(1) SOLDAN, *Geschichte der Hexenprozesse*, neu gearbeitet von Dr Heinrich HEPPE, 2 in-8, Stuttgart, 1880, c. 2, p. 20. — HASTINGS, art. Magic, p. 208. — DAREMBERG et SAGLIO. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, art. Magie.

les âmes des morts, ils font rendre des oracles à des enfants, à des chèvres, à des tables, ils imitent les prodiges en habiles charlatans, ils savent même envoyer des songes par le moyen des anges et des démons, qu'ils ont invoqués, et qui leur ont confié leur pouvoir. »

De son côté, Ammien Marcellin (l. xxix, c. 1) rapporte que des conjurés, conspirant contre l'empereur Valens, qui régna de 364 à 369, se livrèrent à des opérations magiques pour connaître le nom du successeur du prince. Les conjurés ayant été découverts et saisis, Hilarius, l'un d'eux, après avoir subi la question, donna aux juges les détails suivants sur l'opération : « Magnifiques juges, nous avons construit, à l'instar du trépied de Delphes, avec des baguettes de laurier, sous les auspices de l'enfer, cette malheureuse table que vous voyez, et après l'avoir soumise, dans toutes les règles, à l'action des formules mystérieuses et des conjurations avec tous les accompagnements, pendant de longues heures, nous sommes parvenus enfin à la mettre en mouvement ; or, quand on voulait la consulter sur les choses secrètes, le procédé pour la faire mouvoir était celui-ci : on la plaçait au milieu d'une maison soigneusement purifiée partout avec des parfums d'Arabie ; on posait dessus

un plateau rond avec rien dedans, lequel était fait de divers métaux. Sur les bords du plateau, étaient gravées les 24 lettres de l'alphabet, séparées exactement par des intervalles égaux. Debout, au-dessus, quelqu'un instruit dans les sciences des cérémonies magiques, vêtu d'étoffes de lin, ayant des chaussures de lin, la tête ceinte d'une torsade et portant à la main un feuillage d'arbre heureux, après s'être concilié par certaines prières la protection du dieu qui inspire les prophètes, fait balancer un anneau suspendu au dais, lequel anneau est tressé d'un fil très fin et consacré suivant des procédés mystérieux. Cet anneau, sautant et tombant dans l'intervalle des lettres, selon qu'elles l'arrêtent successivement, compose des vers héroïques répondant aux questions posées et parfaitement réguliers comme ceux de la Pythie.... (1) »

Indépendamment de ces ressemblances étonnantes, il reste toujours la question bien intéressante, mais fort difficile à résoudre, celle d'expliquer cette persistance de la sorcellerie à travers tant de siècles chrétiens, car nous avons vu plus haut les hypo-

(1) *Les effluves odiques*, conférences faites en 1866 par le baron DE REICHENBACH, précédées d'une notice historique sur les *Effets mécaniques de l'od* par Albert DE ROCHAS, Paris, in-8, s. d., p. IX.

thèses concernant la magie païenne, Tandis que certains croyants, hypnotisés par l'idée diabolique, croient y voir un culte satanique, prolongé par l'action directe du démon, agissant dans sa sphère, — comme le Verbe de Dieu agit dans la sienne, afin de préparer, protéger ensuite son Eglise et l'assister jusqu'à la consommation des siècles, — d'autres y trouvent une simple caste de mystificateurs, qui depuis tant de milliers d'années se transmettent de génération en génération leurs petits secrets et leurs espérances, ainsi que le font, dit-on, les gitanos, et comme peuvent le faire les prestidigitateurs. Peut-être, sans aller chercher si loin, pourrait-on voir dans la similitude des moyens, le simple résultat d'impostures analogues, car l'esprit de l'homme, peu inventif en somme, trouve des solutions à peu près semblables pour des besoins de même genre, dans tous les pays.

Ces hypothèses et toutes celles qu'on pourrait imaginer restent arbitraires, car il est impossible de les appuyer sur des preuves historiques ; il nous suffira de les avoir signalées sans y insister. Déjà le renouveau de la sorcellerie, de la magie, des sciences occultes en général, dans le milieu des populations chrétiennes médiévales, ne laisse pas de constituer un problème déjà complexe.

On peut toutefois en donner, ce semble, quelques raisons, incomplètes chacune, aptes pourtant, si l'on se garde de trop les généraliser, à faire comprendre les causes multiples du bizarre phénomène en question.

ARTICLE DEUXIÈME

Recrudescence de la Sorcellerie au Moyen-Age

I

C'est une mauvaise plaisanterie, ou une contre-vérité flagrante, d'affirmer que la sorcellerie naquit au Moyen-Age, et d'attribuer son existence à l'influence ou aux croyances de l'Église. En étudiant plus tard l'historique des mesures de répression adoptées contre les pratiques magiques, nous constaterons qu'elles se suivent régulièrement et sans interruption depuis les temps du paganisme, et que déjà les empereurs polythéistes avaient dû frapper sévèrement certaines classes de magiciens ou de devins. La magie précéda donc de beaucoup l'établissement du Christianisme et, comme nous l'avons vu, fut au contraire un legs du paganisme mourant à la religion victorieuse. Il n'en est pas

moins certain qu'à partir du XI^e siècle, un regain de popularité parut favoriser la sorcellerie et lui assurer une diffusion jusqu'alors inouïe.

Vers cette époque, la chrétienté occidentale, fort divisée au point de vue politique, mais solidement organisée au point de vue religieux, s'engagea dans les grandes luttes politico-religieuses, qui prirent le nom de Croisades, et se trouva en contact, armé sans doute, susceptible toutefois de laisser se produire des échanges d'idées, avec le paganisme du Nord et celui de l'Orient. Or, les mythologies païennes des peuples septentrionaux, saxons, prussiens, danois, scandinaves ou slaves, regorgent de dieux peu métaphysiques, fort batailleurs en revanche, sans compter une infinité de demi-dieux souterrains (1). Autour de ces dieux et demi-dieux, les poètes du Nord avaient imaginé des légendes sans nombre, dans lesquelles les sorcières et les enchantements trouvèrent une large place, légendes que les nouveaux convertis firent indubitablement connaître à leurs apôtres guerriers. Ceux-ci, déjà fort disposés au merveilleux, ne se firent pas sans doute beaucoup prier pour

(1) SCHWENK. *Mythologie der Germanen, der Slaven, etc. passim*, 7 in-8, Francfort 1855.

trouver un charme dans les récits païens, pleins de féeries et de sorcelleries.

Sans être trop téméraires, nous pouvons attribuer une influence semblable aux luttes contre l'Islam. Ces luttes, coupées de nombreuses trêves, déterminèrent des relations de plus en plus fréquentes avec les musulmans ; elles firent connaître certainement aux Croisés de l'Espagne ou de l'Orient, avec l'existence des anges demi-corporels, les légendes enchanteresses et les fantastiques imaginations orientales. Personne chez nous n'ignore les Mille et une Nuits, spécimen de ces récits orientaux, où le merveilleux se mêle sans cesse aux moindres actions humaines. On sait au reste qu'avant Mahomet, les Arabes croyaient aux sorts, aux sybilles, aux génies (djinnns), aux ogres et à mille autres êtres fantastiques. La vie du prophète fut parsemée de trop de merveilles pour que sa réforme modifiât beaucoup l'esprit imaginaire de sa race, et quoique sous des noms différents, les récits musulmans cadreraient assez bien avec les données populaires sur les fées, les elfes, les gnômes, chers aux imaginations occidentales (1).

(1) CAUSSIN DE PERCEVAL, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, 3 in-8, Paris, 1847, t. 1, p. 261, 265, 370. — BURTON, *Pilgrimage to Al Medinah and Meccah*, Memorial edition. Londres, 2 in-8, 1893, passim.

Tous les peuples non chrétiens ont, du reste, des croyances et des superstitions tellement semblables qu'il devait être impossible, à u'importe quel observateur, de n'être pas frappé de leur existence. « Les Juifs, une fois qu'ils eurent abandonné la loi mosaïque pour suivre les prescriptions multipliées et puérides de la *Mischna*, tombèrent dans un monde de superstitions qui laissa rentrer librement les pratiques païennes. La doctrine des anges et des démons reçut des rabbins de nouveaux développements, et ces esprits inférieurs finirent par constituer un vaste panthéon démonologique qui encombra le culte d'une foule d'observances ridicules, et la tradition, d'un nombre incroyable de légendes fantastiques. Les démons ne furent en réalité, comme les anges, que des personnifications des agents de la nature. Chaque partie de l'univers fut mise sous le gouvernement d'un esprit céleste, ce qui conduisit à en multiplier singulièrement le nombre. On arriva jusqu'à en compter deux mille cent qui président, selon les rabbins, aux herbes dont la terre est couverte, et leur nombre total s'éleva à neuf cent mille ; il y en eut pour tous les phénomènes et pour toutes les actions de la vie ; chaque planète, chaque étoile, chaque météore obtint le sien. Les docteurs affirmèrent que la

différence des sexes existe chez les anges, lesquels ont chacun des noms particuliers qui entrent dans la composition des charmes et des conjurations.

« Les démons placés sous le commandement de Samaël, l'ange de la mort, qui a pris la place de Satan, sont créés les uns du feu, les autres de l'air, ou de l'eau, ou de la terre ; les juifs en distinguent de trois sortes : les premiers ressemblent aux anges, les seconds aux hommes, les troisièmes aux bêtes ; les uns et les autres sont, comme les anges, pourvus d'ailes et connaissent l'avenir. Aussi Samaël a-t-il sous ses ordres les magiciens et les enchanteurs. Les démons, disent les rabbins, sont mâles et femelles et engendrent comme nous. Habitant les lieux déserts ou impurs, ils affectionnent les fumiers, les cloaques, les lieux obscurs. On voit que c'est la même doctrine que professaient les premiers chrétiens. La croyance à un démon incube, *Lilith*, et aux sorcières n'était pas moins vivace chez les juifs que chez les chrétiens. Pour chasser les démons, il faut recourir, selon les rabbins, aux incantations et aux prières ; mais les magiciens, qui se sont liés à eux par un commerce abominable, les évoquent à l'aide de certaines formules. L'emploi des charmes, des talismans de toute sorte, furent la conséquence

naturelle de cette conception démonologique (1) ». Malgré les efforts de l'Eglise pour diminuer autant que possible les contacts entre les juifs et les chrétiens, nous pouvons bien admettre que les spéculations rabbiniques contribuèrent en quelque mesure à populariser les croyances fantastiques.

D'un autre côté si, par hasard, quelque croisé eut connaissance des croyances mazdéennes conservées en Perse, malgré l'islamisme officiel, et parmi certaines sectes, dont plusieurs membres habitant la Syrie furent certainement, lors des Croisades, en relations avec les Occidentaux, il y trouva encore une infinité de démons : les anciens *dévas* des races indo-européennes transformés par les sectateurs du mazdéisme en des esprits malfaisants et pervers, auxquels étaient maintenant unies les anciennes divinités secondaires ou esprits supérieurs (Amschaspands) de la religion d'Ormuzd, devenus à leur tour des démons pour les chiïtes. Les mauvais esprits des religions anciennes n'avaient du reste pas disparu pour cela, les *déus* par exemple

(1) Nous avons emprunté cette page à l'ouvrage bien documenté de A. MAURY, *La Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au Moyen-Age*, livre qui nous a rendu bien d'autres services et auquel nous engageons le lecteur de recourir, pour y trouver, s'il le désire, les références que nous ne pouvons donner ici.

de l'Avesta, mais s'étaient transformés dans l'imagination populaire en géants, ou en démons inférieurs ayant à leur tête *Ifrît*.

Qu'un hasard eut mis enfin nos voyageurs en contact avec les populations de l'Inde, ils y eussent retrouvé des esprits malfaisants, toujours hostiles à l'homme, toujours en lutte avec les divinités, et, naturellement, les procédés habituels employés pour les éloigner, incantations, exorcismes, formules magiques, imprécations de toutes formes. Ils y eussent vu les prodiges opérés par les magiciens de l'Indoustan du Moyen-Âge, comme par ceux de nos jours, sans que la réforme bouddhique ait modifié et encore moins diminué la superstition générale, ni le nombre des démons. Les plus intrépides explorateurs du Moyen-Âge en pénétrant chez les Tartares, quelques-uns jusque en Chine, y rencontraient encore les prestiges des Chamans, ainsi que les esprits (*chin*) aux formes bizarres, auteurs réputés de bien des maux, sous lesquels gémissent les hommes.

II

Le paganisme médiéval apportait ainsi une sorte de confirmation à la croyance indéracinable des

peuples chrétiens aux esprits malfaisants : croyances basées, sans doute, sur les récits de la Bible et de l'Évangile, mais appuyées surtout par les vieilles traditions locales remontant, d'âge en âge, aux religions primitives de chaque peuple. Il est bien évident que les convertis, par l'effet des armes des Croisés, ne pouvaient oublier subitement leurs imaginations antérieures ; ils apportaient dans les groupes chrétiens, qui les recevaient, les récits merveilleux de leur enfance païenne, et ces récits ne devaient pas trop contrarier les tendances de leurs auditeurs, non moins avides de prestiges et de miracles. Que ce fut donc par les simples relations, nées de la guerre, ou du commerce ou de la paix ; que ce fût par l'introduction dans la société chrétienne de membres ravis aux peuples encore païens, nous n'avons aucune peine à admettre une certaine influence des nouveaux venus sur le peuple, très porté à croire à toutes les merveilles.

Mais les clercs, les savants de l'Église, se trouvèrent, eux aussi, par le fait des Croisades, amenés en contact avec les Orientaux chrétiens et ne manquèrent pas de s'initier aux innombrables spéculations byzantines, sur les anges, les démons, leurs relations avec les hommes d'une part, aux légendes grecques déjà

foisonnant à l'infini d'autre part, double source de récits et de croyances magiques.

Dès le commencement du christianisme, les chrétiens de l'Orient produisirent en effet d'intrépides théologiens et de non moins audacieux commentateurs à l'esprit subtil, qui tentèrent d'incorporer à la nouvelle doctrine bon nombre d'éléments puisés dans la philosophie soit hellénique, soit persane. De ces essais, plusieurs furent heureux ; adoptés par les premiers Docteurs, ils entrèrent très bien dans les cadres évangéliques, et les résultats de cette fusion de données philosophiques et de vérités révélées se manifestèrent peu à peu dans les décisions dogmatiques du IV^e siècle et des âges suivants. En revanche, bon nombre de tentatives trop risquées échouèrent lamentablement, elle donnèrent naissance aux hérésies sans nombre dont l'invasion remplissait déjà l'apôtre saint Paul d'une sainte colère, et qui, malgré les anathèmes apostoliques, continuèrent de gagner du terrain et de diviser profondément les groupements qui cependant prétendaient tous arborer le signe du Christ. Faire l'étude, même l'énumération des partis divers nés ainsi dans le sein de l'Eglise orientale, n'est pas de notre sujet. Il suffit de noter leur existence et de mentionner comme une des causes de leur origine

l'amour intense des subtilités métaphysiques, sachant concilier pourtant les pensées les plus abstruses avec les images les plus matérielles.

Ainsi les gnostiques, aux sectes innombrables, dont l'influence sur le développement du christianisme et sur les pratiques du culte ou de la piété paraît avoir été beaucoup plus grande qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent, s'attachèrent en particulier à l'insoluble question de la création imparfaite, souvent mauvaise, par un Dieu parfait et bon. Ils adoptèrent les théories platoniciennes des idées émanées de Dieu, et, comme l'Ecole néoplatonicienne d'Alexandrie, bâtirent sur ce fondement les systèmes les plus variés d'éons, groupés deux à deux en sizygies, mâles et femelles, s'engendrant les uns les autres, suivant les caprices des inventeurs de chaque système, de façon que peu à peu il se glissât une certaine jalousie entre ces fils de Dieu, d'où des luttes, des compétitions et, finalement, une création mêlée de bien et de mal, comme l'était déjà la famille divine.

Dans les édifices gnostiques, il fut facile de trouver une place à Satan et à tous les anges bons ou mauvais nommés par l'Écriture, même à beaucoup d'autres. Plusieurs systèmes attribuèrent à Satan une sorte de prépondérance dans le monde matériel,

quelques-uns en firent le Créateur et insistèrent, chose dangereuse, sur la parole figurée de l'Écriture, que Satan est tout à la fois prince des ténèbres et prince de ce monde. D'où la conception bien médiévale d'un ciel, séjour du bien sous toutes les formes ; d'un enfer, origine, source et demeure du mal tant moral que matériel ; d'une terre, mélange des deux, où le ciel a posé la main par le Rédempteur et son Église, mais où Satan a conservé un pouvoir à peine limité par les droits de Dieu et les privilèges accordés à la société chrétienne.

Sans doute, un certain nombre de ces théories, taxées d'assez bonne heure d'hérésie, se virent énergiquement rejetées par les écrivains ecclésiastiques, saint Irénée de Lyon entre autres. Mais, sous une forme plus mitigée, la conception néoplatonicienne de vertus ou d'anges hiérarchisés, déjà insinuée par saint Paul, fit son chemin dans les écoles orthodoxes et trouva le moyen de pénétrer le monde occidental, par l'intermédiaire d'un auteur anonyme du iv^e siècle ou du v^e siècle, qui, sous le faux nom de Denys l'Aréopagite, composa un certain nombre d'ouvrages d'une théologie mystique transcendante. Son origine était probablement égyptienne ; toutefois, ses ouvrages, connus sous le nom du célèbre disciple de saint Paul, obtinrent, aux yeux des théologiens de

l'École, presque l'autorité des livres apostoliques. Or, son succès, commencé par les traductions timides du VIII^e siècle et de Scot Erigène, se décida, lorsque les relations avec Byzance multiplièrent les manuscrits et les personnes capables de les traduire, faisant connaître non seulement les livres déjà fort dangereux du pseudo Aréopagite, mais sans doute bien d'autres ouvrages, orthodoxes ou non, moins connus, tous partisans d'anges aux idées humaines, hiérarchisés, en lutte pour la possession de ce bas monde et de ses habitants (1).

Avec les écrits théologiques de l'église grecque, les légendes de même origine pénétraient aussi dans le monde occidental, qui n'avait cependant pas besoin d'un tel renfort pour apprendre à vivre dans l'irréel. Les récits si connus de Simon le Magicien s'envolant en présence de Néron et précipité à terre par le diable, à la prière de S. Pierre; Térébinthe, un des premiers manichéens, jeté du haut du toit par le démon; Pierre, fondateur supposé des Bogomiles, condamné à être lapidé, annonçant à ses disciples qu'il ressusciterait le troisième jour, tandis que, du monceau de pierres qui le couvrait, il

(1) SOLDAN. c. 10, t. 1, p. 178 seq.

ne sortait au bout de trois jours qu'un démon sous la figure d'un loup, et mille autres contes de même genre, peuvent nous donner l'idée de ce que le contact des byzantins devait apprendre aux croisés et aux clercs de l'Europe. Parmi toutes ces légendes, une en particulier jouit d'une vogue immense et se trouva répétée sous mille formes, ce fut celle d'un pacte conclu entre l'homme et Satan. Le type primitif de cette légende paraît bien oriental. En voici le récit abrégé attribué à un certain Eutychien, clerc de l'Église d'Adana, et connu en Occident par la traduction qu'en fit en latin Paul diacre de Naples, au temps de Charles le Chauve ou de Charles le Gros.

Théophile était économe de l'église d'Adana. Homme plein de qualités, mais ne manquant pas d'ambition, il refusa cependant, avec prières instantes, le siège épiscopal d'Adana devenu vacant, et laissa nommer un autre évêque à sa place. Sous un motif ou sous un autre, le nouvel évêque destitua l'économe qui, dévoré de colère et de chagrin, se résolut de recourir à la magie pour se venger ou retrouver la place perdue. Or, il y avait dans la ville un juif exercé dans tous les arts diaboliques, et qui avait entraîné beaucoup d'âmes dans l'abîme. Théophile alla le trouver la nuit, se plaignit du tort que l'évêque lui avait fait

et réclama son assistance. Le juif lui répondit : — « Reviens demain à la même heure ; je te présenterai à mon maître, et il te donnera ce que tu désires ». — Il s'en alla content et revint le lendemain à minuit. Le juif le conduisit au cirque, après l'avoir averti de ne pas se laisser effrayer par les choses qu'il verrait ou entendrait, et surtout de ne pas faire le signe de la croix. A peine l'eut-il promis qu'il vit une multitude d'hommes vêtus de manteaux blancs et portant des flambeaux, et le démon assis au milieu d'eux. Le juif lui présenta l'économe et lui exposa l'objet de sa demande. — « Comment puis-je, répondit le démon, secourir un homme qui sert Dieu ? S'il veut me servir et faire partie de mon armée, il s'en trouvera bien ; il aura plus de pouvoir qu'auparavant, et commandera à tous, même à l'évêque ». — L'économe promit tout et baisa les pieds de son nouveau maître. Puis le diable dit au juif : — « Qu'il renie le Fils de Marie et tout ce que je hais, et qu'il mette cela par écrit, s'il veut obtenir ce qu'il désire ». L'économe renonça donc au Christ et à sa mère ; puis il fit un écrit qu'il scella de son sceau.

« Le lendemain, l'évêque, par une inspiration sans doute de la Providence, se décida à rappeler avec honneur l'ancien économe : il lui rendit sa charge

devant le clergé et le peuple, s'accusant de l'avoir renvoyé et d'avoir mis à sa place un autre moins habile que lui. Bientôt Théophile prit des airs de hauteur et de fierté à l'égard de tout le monde, et, pendant quelque temps, on trembla devant lui. Le juif venait souvent le voir en secret, et lui disait : — « Vois-tu comme mon maître est venu promptement à ton secours. — Je le vois bien, répondait « l'économe, et je te remercie de ta médiation ». — Cependant Dieu, se souvenant de la vie édifiante qu'il avait menée autrefois, toucha le cœur de cet orgueilleux ; de sorte que, rentrant en lui-même, il se mit à considérer ce qu'il avait fait, et à penser qu'il se préparait un malheur éternel, et qu'il avait changé la lumière contre les ténèbres. Ses angoisses augmentaient encore quand il se demandait ce qu'il répondrait au jugement dernier : à cette heure où les secrets des cœurs seront dévoilés, qui aurait pitié de lui et le protégerait ? Alors, après avoir été tourmenté pendant longtemps par ces pensées, il se sentit inspiré d'invoquer le secours de Marie, refuge de tous les pécheurs. S'adressant à son âme plongée dans l'état du péché, il lui dit : « Lève-toi « des ténèbres qui t'enveloppent, et va te prosterner « devant Marie, car elle est puissante et peut guérir « tous les maux ».

« Il se rendit aussitôt à l'église Notre-Dame et la pria jour et nuit, pendant quarante jours, de l'arracher à la gueule du dragon. Il jeûna aussi pendant tout ce temps, après quoi la Sainte Vierge lui apparut à minuit, et lui dit : — « Comment oses-tu, malheureux ! « invoquer mon secours après avoir renié mon Fils, « ton Sauveur ? Comment puis-je intercéder pour « toi, auprès de Celui à qui tu as renoncé ? Comment « puis-je ouvrir la bouche en ta faveur devant le « tribunal terrible du souverain juge, dont tu t'es « éloigné ? — Je sais, répondit-il, je sais que j'ai « beaucoup péché contre vous et Celui qui est né « de vous, et que je ne mérite aucun pardon ; mais « si le repentir n'était rien, comment les habitants de « Ninive, et David et saint Pierre auraient-ils été « sauvés ? Comment notre Seigneur aurait-il accueilli « Zachée le publicain ? Comment St Paul, d'un « vase de colère qu'il était, serait-il devenu un « vase d'élection ? — Eh bien ! dit la Vierge, con- « fesse donc Celui que tu as renié, et je le prierai de « t'accueillir favorablement ». — Il confessa Notre Seigneur, et la sainte Vierge lui dit qu'à cause du baptême qu'il avait reçu et de la compassion qu'elle portait à tous les chrétiens, elle prierait pour lui son divin Fils. Pendant trois jours, il resta étendu par terre, pleurant, priant et jeûnant. La Sainte des

Saintes lui apparut alors d'un visage gai, et lui dit : « — Homme de Dieu, le Seigneur a vu tes larmes, et « accepte ta pénitence. Il t'a pardonné à cause de moi, « si tu veux persévérer jusqu'à la mort ». — Il promit tout avec un visage reconnaissant, et pria la Sainte Vierge de l'aider à reprendre au démon l'écrit qu'il lui avait donné. Au bout de trois à quatre jours, cet écrit lui fut rendu dans une vision. Lorsqu'il s'éveilla, il le trouva sur sa poitrine et trembla d'étonnement et de joie. Le peuple étant assemblé dans l'église, Théophile, après l'Évangile, alla se jeter aux pieds de l'évêque, lui confessa tous ses péchés, et lui raconta sa délivrance. L'évêque rendit grâces avec tout le peuple à Dieu et à la Sainte Vierge pour ce miracle de miséricorde ; le contrat fut brûlé, et la foule se mit à chanter *Kyrie eleison*. Mais Théophile s'en alla à l'église Notre-Dame, prit un peu de nourriture, tomba malade, et mourut ; l'Église l'a mis au nombre des saints (1) ».

Inutile d'insister sur ce conte pieux, qui, encore de nos jours, édifie les retraites des pensionnats, et dans lequel nous retrouverions sans peine les appa-

(1) Nous avons emprunté le texte de ce récit à la *Mystique divine, naturelle et diabolique*, par GÖRRES, ouvrage traduit de l'allemand par M. Charles Sainte-Foi. Paris, Poussielgue-Rusand, 4 in-12, 1862, t. IV, p. 237, seq.

ritions de Marie, ses discours aux voyants, les effusions mystiques et bien d'autres traits devenus classiques. Ce que nous avons à y remarquer : c'est la croyance au sabbat ou réunion d'affiliés sous la présidence du démon, la conviction si profondément ancrée dans les esprits du Moyen-Age que certains hommes faisaient alliance avec le démon : surtout, le fond même de la légende, qui fut infiniment diversifiée, mais, dans son essentiel, revint toujours à la même donnée primitive, d'un pacte conclu entre un certain Théophile et Satan. D'après ce pacte, l'homme avait cédé son âme au démon ; en échange, le prince de l'enfer avait procuré les biens terrestres. Une fois fortune faite et jouissant de toute sa prospérité, Théophile, après le bonheur de ce monde, voulut ne pas manquer celui de l'autre ; il tricha donc le démon en obtenant à force de bonnes œuvres l'intervention de Marie ; celle-ci arrachait à Satan le contrat portant la signature de Théophile et le rendait à ce dernier. Certainement les inventeurs de ces légendes n'y voyaient que l'édification à obtenir, la dévotion à Marie à propager, les pièges de Satan à repousser, sans apercevoir les dangers cachés dans le fantastique du récit : d'abord l'exaltation de l'imagination au lieu du développement de la volonté raisonnée, puis la tentation inévitable

aux âmes peu énergiques, de faire comme Théophile, et, puisque les Saints ou les Anges n'octroyaient pas de faveurs pécuniaires, de s'adresser aux génies de ténèbres plus généreux, sauf, à se repentir plus tard, après fortune faite et quand la nécessité s'en ferait sentir.

III

Si la renaissance de la sorcellerie, jamais éteinte il est vrai, rendue cependant peu apparente, et comme dissimulée dans les régions chrétiennes, parce qu'elle était combattue sans relâche, tint en partie, comme nous le supposons, à des influences extérieures, soit païennes, soit byzantines, il se produisit pour elle au xi^e siècle, un phénomène analogue à celui qui devait donner naissance vers le début du xiii^e siècle, au développement théologique, et au xiv^e, à la renaissance littéraire et artistique païenne, mouvements très puissants les uns et les autres, et tous dûs au contact des livres, des idées et des hommes de l'Orient.

Nous croyons en effet à leur influence dans le développement de la magie et de la sorcellerie occidentale, d'autre part, nous reconnaissons qu'un mouvement tout intérieur de la société chrétienne se

développait intense, dans le monde du Moyen-Age, bien apte à procurer des adeptes à la magie, à multiplier surtout les partisans du culte des esprits mauvais. Ce fut l'extension extraordinaire du culte des saints et des anges, qui paraît s'être développée simultanément à la croyance du pouvoir diabolique et être devenue une véritable obsession (1). On était loin des premières manifestations de vénération aux reliques des martyrs, application douce et chrétienne, sous les voûtes des catacombes, des usages funèbres du paganisme. Tandis que celui-ci, devenu surtout rituel, conservait des coutumes survivant à la foi, disparue ou devenue fort indécise, à l'immortalité de l'âme, les chrétiens multipliaient sur leurs modestes tombes les signes non équivoques de cette foi redevenue vivante, et, sachant leurs frères vivants dans le Seigneur, se consolait de leur disparition momentanée par l'espoir inébranlable de revivre avec eux. Déjà ils comptaient sur leur intercession auprès de la Divinité, pour arriver, comme eux, sans encombre, au port; mais, cette intercession espérée, ils l'attendaient comme un secours invi-

(1) GEBHART. *Moines et Papes*. Paris, in-16, 1897, p. 21.

sible de la grâce, non comme une opération thaumaturgique.

L'introduction en masse des païens, dans la société chrétienne, paraît avoir été un des facteurs les plus importants du changement survenu dans la manière de considérer les choses, dès la fin du III^e siècle, devenu plus rapide et plus profond, quand la conversion de Constantin fit disparaître le danger d'être chrétien et sembla, au contraire, annoncer au christianisme une période de privilèges. Mais en apportant leurs personnes à la nouvelle société religieuse, les masses populaires lui apportèrent aussi leur goût des rites, leur amour des images, leurs tendances à des croyances matérialisées. Les évêques de l'époque, participant aux opinions régnantes ou cédant à une sage condescendance, tâchèrent de sanctifier et de rattacher à la religion chrétienne les usages qui, par leur longue possession, semblaient indéracinables et liés pour toujours à des idées polythéistes. Les processions remplacèrent donc les théories qui s'accomplissaient en l'honneur des dieux, dont les saints recueillaient l'héritage. Le culte populaire de la madone remplaça, suivant les pays, celui de Vesta, de Cérès, de Diane, ou de Vénus, et se combina avec d'autres réminiscences païennes locales. Les lampes allumées

devant son image dans les chaumières méridionales rappellent à s'y méprendre celle qui brûlait devant les dieux lares.

Sans doute, l'Eglise chrétienne pouvait trouver d'elle-même les cérémonies nécessaires à ses dévotions, et c'est la raison pour laquelle ses théologiens répugnent à reconnaître une provenance païenne des usages dont nous parlons. Toutefois les analogies paraissent trop nombreuses et trop grandes pour être fortuites. Il nous semble bien voir les saints se mettre aux lieux et place des divinités anciennes affectées à telle ou telle maladie, à telle ou telle fonction. On dira chez nous le feu de saint Antoine ou de saint Roch, le mal de saint Méen, la danse de Saint-Guy. Saint Marcoul se chargera de guérir les scrofules, saint Onufre les rhumatismes, saint Hildevert, prononcé Tirelever, rendra aux enfants le service de détruire leurs vers, et sainte Wildgeforth, prononcée Vierge forte, donnera de la force aux mères et aux filles anémiées. C'est le règne des saints guérisseurs succédant aux dieux guérisseurs du paganisme. On en ferait des litanies interminables de ces saints miraculeux, dont le culte se compliqua de cérémonies particulières. En Bretagne, par exemple, les femmes se frottent le ventre, ici à une statue de saint Nicolas, ailleurs

de sainte Marguerite ou de saint Anastase, ou saint Ronan, ou sainte Brigitte, ou même à une pierre dite de saint Ronan, qui paraît un vieux monolithe phallique, pour devenir fécondes.

Dans certains pays, saint Christophe procure aux jeunes filles le mari désiré, si on lui enfonce une épingle dans le pied ; certaines fontaines, consacrées à tel ou tel saint, procurent du lait aux mères qui en manquent ; saint Gilles guérit l'épilepsie, saint Hubert, la rage. Contre les coliques ou diarrhées des petits-enfants, bien des saints sont efficaces, surtout saint Divy, en Bretagne ; pour faire marcher les petits, on aura recours à d'autres saints, et ainsi de suite pour toutes les misères et infirmités humaines (1). Aux propriétés curatives, les saints joignent d'autres attributs ravis aux anciens dieux. « En Grèce, la Vierge qui a remplacé l'astre d'Aphrodite, ouvre les portes de l'aurore, les quarante saints ramènent le rossignol et le printemps ; saint Nicolas calme les tempêtes ; à Corfou, c'est saint Spiridion ; saint Georges protège les

(1) Bien des livres ont été écrits sur les saints guérisseurs. Nous nous contenterons de citer : *Les saints guérisseurs de la Bretagne*, par le Dr Henri LIÉGARD, Paris, in-8, 1903. MAURY, dans son ouvrage *La Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au Moyen-Age*, déjà mentionné, donne un grand nombre d'exemples et de citations. Nous lui en avons emprunté quelques exemples.

laboureurs et les moissons : les bergers recommandent leurs troupeaux à saint Démétrius, qui est plus débonnaire que Pan, et il n'est pas de nom inscrit dans la légende auquel on n'attribue quelque influence heureuse. Saint Elie, vénéré sur les montagnes, a été substitué au soleil (Hélios), que l'on adorait sur les cimes qu'il dore de ses feux. En Italie, saint Antoine a, de son côté, pris la place de *Consus* ou de *Neptunus Equester*, le dieu des courses du cirque : il est devenu le patron des chevaux (1). »

Il était évident que le christianisme vainqueur ne pouvait accorder moins de bienfaits, ou se montrer moins puissant, que le paganisme disparu : de là la nécessité d'insérer dans tous les livres de piété, dans les sermons, surtout dans les ouvrages hagiographiques, des merveilles analogues à celles que racontait l'antiquité païenne, en se donnant tout juste la peine de les démarquer. Les visions, les apparitions, la chute du tonnerre, les bruits mystérieux, les miracles de toutes sortes, si souvent mentionnés dans la littérature polythéiste, apparurent non moins

(1) V. MAURY, l. c. p. 153. — Le P. DELEHAYE, S. J., a publié un petit livre : *Les légendes hagiographiques*, in-12. Bruxelles, 1906, où se trouve une infinité d'exemples de saints substitués aux dieux.

innombrables dans les écrits du christianisme, en particulier dans la vie des Saints. Comme il ne fallait pas que le protecteur de tel monastère parût moins puissant que le protecteur d'un autre, le moine, dévot à son patron, se hâta de surcharger sa biographie, déjà suspecte, d'une multitude de détails toujours plus surprenants, et, sans se soucier de loyauté historique ou littéraire, prenait son bien où il pouvait, dans les autres hagiographes, ou, s'il était érudit, dans les rêves du paganisme.

Ce fut alors, au iv^e siècle et dans les siècles postérieurs, une débauche de prodiges, de miracles, qui ne laissaient plus de place aux lois naturelles. Quand l'écrivain ne savait pas, il inventait sans vergogne. A l'imagination, fertile bien que barbare, des moines, nous devons ainsi ces actes des martyrs, où les roues se brisent, les lions deviennent des agneaux, le tonnerre foudroie les juges; où les bourreaux se convertissent, le feu perd sa violence, le lupanar sa honte, récits merveilleux dans lesquels nous finissons d'être étonnés surtout de la mort finale du martyr, autour duquel ont jailli tant de prodiges. Sans risquer le supplice, du reste, on pouvait être thaumaturge, et les récits occidentaux sous ce rapport ne le cèdent guère à ceux qui avaient conservé le souvenir des ermites de la Lybie, de la Palestine ou de la Syrie.

Un point à signaler dans cette avalanche de miracles est l'intervention fréquente du diable, toujours vaincu, il est vrai, mais présent quand même, et passablement agaçant. Sous la forme d'un Maure, il tire par sa manche un des religieux, fils de saint Benoît, et le fait sortir de l'église pendant l'oraison, jusqu'à ce que le fouet vigoureusement donné, non au diable déguisé en Maure, mais au religieux, rendit ce dernier plus fidèle, et fit fuir le premier. Quand Benoît veut bâtir le monastère du Mont Cassin, le diable se place sur les pierres et les rend si pesantes qu'il est impossible de les soulever, jusqu'à ce que le thaumaturge vienne d'un signe de croix rompre le charme.

Que l'on parcoure les hagiographes de tout le Moyen-Age, ce sont partout les mêmes récits, les mêmes merveilles, les mêmes légendes. Sans doute, bien de ces récits ont un sens gracieux et moral; pris à la lettre pourtant, ils ne pouvaient que surexciter l'imagination et fausser le jugement. Ils laissaient en effet croire au miracle à jet continu, en faveur des serviteurs de Dieu, ou pour la perte de ses adversaires, ce qui n'est certainement pas conforme à la réalité des faits; ils amenaient de plus à la conviction que la vertu, c'est-à-dire le bien moral et surnaturel, a sur la terre une récompense immé-

diate. Conclusion archifausse de prémisses mal fondées, peu conforme à la vraie notion de la vertu surnaturelle et contraire aux faits les plus patents. Malgré tout, comme ces récits plaisaient aux imaginations populaires, cadraient avec leurs tendances ataviques, attiraient la vénération et les offrandes aux monastères ou aux églises possédant des reliques miraculeuses, il se trouvait des écrivains pour les écrire, des orateurs pour les raconter, et les imaginations continuaient de s'exalter de plus en plus, prédisposées à voir partout le doigt et la puissance de puissances invisibles, angéliques ou saintes, bonnes ou mauvaises, comme, chez nous encore, les récits d'apparitions saintes ou de fées, de spectres, de revenants, finissent par causer une certaine nervosité aux gens les plus rassis, une crédulité et une frayeur difficiles à guérir chez les tempéraments plus faibles ou plus nerveux.

Dans ces conditions, la dévotion au diable risquait fort de croître simultanément avec la dévotion aux saints. Ceux-ci, il est vrai, avaient Dieu pour protecteur, mais Satan ne manquait pas de serviteurs. Comme le choix entre les deux maîtres et les deux royaumes était laissé à l'homme faible et pauvre; malgré les miracles des saints, et le bonheur futur qu'il fallait acheter par la pénitence, les privations,

la souffrance, plus d'un se rappelait que Lucifer encore si puissant avait autrefois dominé presque seul, qu'il était même, d'après les dires de ses adversaires, le prince de ce monde, que sa voie était large et facile, sans croix ni épines ; que, roi débonnaire, il réclamait peu de choses de ses adeptes, et que, si l'on prédisait sa défaite finale, elle paraissait être encore fort loin.

Nous ne saurions oublier d'ajouter que s'il y eut, à partir du *xr^e* siècle, une véritable épidémie de culte diabolique, si, comme on l'affirma, beaucoup se donnèrent alors à Satan et renoncèrent à la religion chrétienne, nous pouvons supposer que le Catharisme, ou manichéisme occidental, apparaissant au *xr^e* siècle, et présentant le diable comme un dieu aussi puissant, aussi éternel que le Dieu bon, ne pouvait qu'apporter un encouragement à la dévotion des fidèles de Satan. Telle est du moins l'hypothèse soutenue par un certain nombre d'écrivains. Sans la rejeter complètement, nous devons faire remarquer que les Cathares n'adoraient pas le Dieu du mal. Loin de là, ils l'abhoraient profondément ainsi que toutes les œuvres de sa puissance. On ne saurait donc reprocher aux Manichéens d'avoir répandu le culte du diable directement. Cependant, le fait de parler sans cesse de

Satan, le préjugé établi chez les catholiques que le diable était le Dieu de Cathares, probablement la confusion établie chez les esprits ignorants entre les dieux et les diables, en sorte qu'on finissait par ne plus trop savoir quels étaient les maîtres légitimes, toutes ces causes réunies ont bien pu établir une certaine dépendance entre la diffusion du Catharisme et celle du culte diabolique.

ARTICLE TROISIÈME

La Sorcellerie, renaissance du Paganisme antique

I

Bien que théoriquement distincts, deux faits se confondent dans la sorcellerie : le prodige d'origine satanique, et le culte de l'esprit mauvais. Que des esprits empreints du merveilleux chrétien fussent tout disposés à admettre le merveilleux diabolique, la chose paraît assez naturelle et se rattache aux facultés subjectives des croyants plus qu'à la réalité objective des faits. Il est néanmoins surprenant, à nos yeux, de trouver, chez les auteurs

de livres traitant de la sorcellerie et des sciences connexes, une confiance aussi absolue dans la véracité et la sagacité des auteurs païens, que dans les ouvrages censés édifiants des plumes chrétiennes. Les contes de Plutarque sur l'apparition de Thésée à Marathon, sur le démon tué par les habitants de Chéronée, sur le spectre apparaissant à Brutus avant la bataille de Philippe ; les histoires analogues de tant d'autres grecs ou latins, voisinent avec les merveilles que racontent Grégoire de Tours, Sulpice Sévère, et leurs innombrables imitateurs en hagiographie sacrée (1). Miracles païens, miracles chrétiens, tous les faits extraordinaires n'offraient aucune difficulté aux esprits ainsi conformés.

D'autre part, il n'était pas difficile aux érudits de retrouver, chez les anciens, des prodiges analogues à ceux qu'on attribuait aux sorciers. L'influence des aiguillettes dans les mariages, les hommes chan-

(1) On peut voir ces rapprochements entre autres dans les ouvrages de LE LOYER, *Discours et histoires des spectres, visions et apparitions* etc., Paris, in-8, 1605 ; — Jean WIER, *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures etc.* Réédition de Paris, in-8, 1885. — DE LANCRE, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, Paris, in-4, 1613. — BODIN, *Démonomanie*, souvent rééditée. — DEL RIO, *Diquisitionum magicarum libri sex*, Mayence, in-4, 1624. — LAVATER, *De spectris, lemuribus, etc.* in-16, Genève, 1570, etc.

gés en bêtes, les orages produits par les conjurations, les maladies soudaines, les guérisons enchantées, tous les détails en un mot de la magie médiévale, tels que nous les étudierons plus loin, se trouvaient facilement corroborés par les témoignages d'auteurs anciens. En fallait-il davantage à des esprits prévenus pour fortifier leurs croyances. Mais, en même temps, n'y avait-il pas un danger de mettre ainsi en parallèle les deux religions, l'ancienne et la nouvelle, sources de merveilles identiques ? Bon nombre d'individus ne pouvaient-ils pas se tromper en leur accordant une puissance semblable, donner même la préférence à la plus ancienne, moins gênante ?

Il se pourrait donc bien que l'étude des auteurs anciens jamais complètement oubliée, reprenant alors vigueur par la découverte de documents plus nombreux, et sans doute aussi, comme nous l'avons déjà signalé, le contact des lettrés byzantins, ait contribué à la conviction des savants d'abord, du peuple ensuite, que visions, enchantements, prodiges, n'étaient nullement des chimères, sauf suivant les cas à les attribuer ici aux esprits bons, là aux démons.

II

Cela est possible, ainsi que put l'être une conséquence, assez étrange au premier coup d'œil, de la doctrine des Pères de l'Eglise sur le paganisme. A la suite des Juifs, nous l'avons déjà dit, les premiers chrétiens et les écrivains du christianisme avaient affirmé que les dieux des païens étaient des démons. D'après cette donnée, la religion du Christ était venue supplanter leur culte et le remplacer par celui du Dieu triple et un. De fait, ce dernier avait triomphé. Toutefois, dans les replis des âmes populaires, bien des souvenirs païens étaient restés ; bien des pratiques se conservaient d'un culte plus ou moins avoué à des dieux autrefois vénérés, mis en disgrâce. Il est vrai, estimés quand même vivant encore, suivant la doctrine victorieuse, sous le nom de diables, auxquels, suprême imprudence, une parole évangélique, interprétée sans doute dans un sens trop matériel, semblait attribuer la puissance sur ce monde et ses richesses.

Quand la religion chrétienne, par la décadence de la foi ou la multiplication de ses commandements, devint une gêne ; quand, de plus, elle excita la haine,

conséquence des abus introduits par une trop longue prospérité, surtout d'une fortune trop accrue ou d'un pouvoir imprudemment exercé ; lorsque, précisément dans le même temps, le contact de peuples encore adoreurs d'idoles, et celui du paganisme antique par les livres, eut rafraîchi le souvenir des anciens dieux, il en sortit peut-être l'idée de jeter à terre le christianisme vainqueur, de faire reconquérir aux divinités antiques le terrain perdu, leur rendre les honneurs délaissés, et, puisque démons elles étaient, mettre les démons à la place de Dieu.

Une fois le principe admis que les démons étaient puissants, qu'ils étaient les princes de ce monde, que de son côté le christianisme avait perdu sa voie, comme le proclamaient à cette époque mille bouches hérétiques et, plus discrètement, bien des désirs réformateurs, quoi de plus naturel que de suppléer à ce qu'il était censé ne plus pouvoir fournir, en évoquant les démons, et en sollicitant leur aide dans les maux actuels par mille artifices. Qui sait, si le droit romain remis en honneur ne contribua pas, de son côté, dans une certaine mesure, à éveiller l'idée de reprendre, après tant de siècles d'interruption, ce que, d'après lui, avaient autrefois fait les anciens devins, aruspices, augures, mages, sorciers

en un mot, si souvent désignés comme pouvant nuire ou servir aux hommes ?

De toutes ces hypothèses, — car, malheureusement, nous ne pouvons sur tous ces points émettre que des hypothèses, et non tirer des conclusions fermes, — on peut sans trop de témérité, admettre au moins une partie. Ce qui est bien certain, c'est que l'Eglise crut effectivement voir, à une certaine époque, dans les croyances et les pratiques magiques, une survivance du paganisme, et qu'alors elle s'occupa de réfréner les superstitions trop accentuées, au lieu de les traiter, comme elle l'avait fait en d'autres temps, avec une certaine tolérance. Parmi les documents que nous pourrions citer à l'appui de cette thèse, et nous aurons l'occasion d'en faire connaître un certain nombre, nous nous contenterons de citer ici le témoignage du concile de Leptine, dans le Hainaut, tenu en 743 ou 745, et confirmé par Carloman. Non seulement il dit formellement dans son canon 4: « Nous décrétons aussi, comme mon père (Charles Martel) l'avait déjà ordonné, que quiconque aura pratiqué des observances païennes, sera puni d'une amende de xv sous », mais il joignit à ses canons une liste des superstitions en observance, dont on n'a que les titres, bien suffisants pour nous donner une idée de la persistance des

souvenirs païens. En voici la traduction, avec quelques explications dûes à divers savants, empruntées par nous à l'ouvrage de Hefele : *Histoire des Conciles* (§ 362) : 1^o Du sacrilège sur les sépulcres des morts ; 2^o du sacrilège sur les morts, c'est-à-dire *dadsisas*, probablement diverses cérémonies païennes, en particulier des banquets imités de l'antiquité ; 3^o du carnaval en février, fête germanique à l'honneur du soleil ; 4^o des petites maisons ou temples de feuillages, dressées pour y célébrer des fêtes privées ; 5^o des sacrilèges dans les églises, c'est-à-dire des danses ou chants ou banquets tenus dans les églises ; 6^o des sacrifices en forêt, qu'on appelle *nimidas*, peut-être les sacrifices bien germaniques de têtes de chevaux ; 7^o des choses qu'on fait sur les pierres, c'est-à-dire des sacrifices sur les pierres sacrées ; 8^o des sacrifices à Mercure ou à Jupiter ; 9^o des sacrifices offerts par quelques personnes aux saints, devenus les remplaçants des anciens dieux ; 10^o des philactères et des ligatures, talismans de toute sorte, que l'on portait sur soi ; 11^o des fontaines consacrées aux sacrifices ; 12^o des enchantements ; 13^o des augures tirés des oiseaux ou des excréments, et des cris des chevaux et des bœufs ; 14^o des devins et des sortilèges ; 15^o du feu obtenu en frottant le bois ou *nodfyr*, c'est-à-dire, des brû-

chettes enflammées sur lesquelles on sautait, pour avoir un sort heureux ; 16° du crâne ou cerveau des animaux servant de sacrifice, ou examiné comme servant aux présages ; 17° des observances païennes au sujet du foyer, ou au commencement de quelque action ; 18° des lieux inconnus considérés comme saints, c'est-à-dire des lieux séjours de divinités cachées, qui pouvaient se venger si l'on passait sans respect sur leur domaine ; 19° de certaines herbes, que le populaire appelle de sainte Marie ; 20° des fêtes en l'honneur de Jupiter ou de Mercure ; 21° des éclipses de lune et des cris poussés à sa disparition ; 22° des tempêtes soulevées par la magie, des cornes à boire et des cuillers servant à des usages superstitieux ; 23° des fosses tracées autour des villas pour en écarter les sorcières ; 24° des courses ou processions païennes qu'on appelle *gyrias*, faites en se déchirant les vêtements et les chaussures ; 25° des morts que le peuple croit saints, comme les anciens germains plaçaient leurs héros dans le Walhalla ou paradis ; 26° des idoles de farine ; 27° des simulacres de bois ou de racines ; 28° des simulacres portés dans les champs ; 29° des images votives, pieds ou mains de bois, consacrées à la mode païenne ; 30° de la croyance que les femmes mangent la lune, ou lui commandent, et peuvent arracher le cœur des hommes.

Sans doute, ce concile, présidé par saint Boniface, avait affaire à des populations récemment converties, mais, longtemps encore, les capitulaires des souverains et les décisions postérieures des évêques reviendront sur des superstitions analogues que mentionnent d'autres conciles plus éloignés du paganisme germain. Nous pouvons donc légitimement le considérer comme reflétant l'opinion ecclésiastique intelligente du temps. Il nous permet de saisir sur le vif combien magie, sorcellerie, paganisme, se compénétraient l'un l'autre, aux yeux des évêques, en sorte que nous ne devons pas nous étonner de voir traiter plus tard les sorciers comme des apostats, c'est-à-dire comme des chrétiens retournés au paganisme.

CHAPITRE II

Le Pouvoir des Esprits

ARTICLE PREMIER

Les Ames des Morts

I

Quelle qu'en fut la cause, la renaissance, ou, si l'on préfère, l'accroissement de la sorcellerie au Moyen-Age n'en est pas moins un fait certain, que mille documents contemporains confirment. D'autre part, la sorcellerie, sous une forme ou sous une autre, supposait un génie auquel le sorcier rendait honneur et qui, en retour, manifestait sa puissance, suivant le désir du magicien.

La manière d'honorer le génie variait beaucoup suivant les circonstances. En bon nombre d'endroits, elle comportait une offrande ou un sacrifice, accompagné de prières et d'adjurations, qui ne laissaient aucun doute sur la parenté de ce culte démoniaque avec le culte polythéiste ancien. On attribue au

page Grégoire III (731-741) une sorte de code pénitentiel, extrait des ouvrages des Pères antérieurs, dans lequel plusieurs chapitres ne permettent pas d'hésiter sur la permanence des idées magiques et leur rapprochement avec l'ancienne idolâtrie : « Il nous a semblé bon de défendre aux propriétaires lorsqu'ils reçoivent leurs termes, de ne pas donner quittance de tout ce qui a été offert aux idoles ; — preuve que les offrandes idolâtriques se maintenaient encore, — s'ils continuent de le faire après cette défense, on les excluera de la communion pendant cinq ans. » Un peu plus loin, nous lisons dans le même document : « On appelle augures, ceux qui observent le vol ou le chant des oiseaux ; devins (Harioli), ceux qui sacrifient sur les autels des idoles ; auspices, les observations des voyageurs. Quiconque aura fait l'augure, observé les auspices, fait une divination ou un vœu en dehors de l'Eglise, ceux également qui font des prédictions grâce à leurs enchantements, ce qui est tout à fait diabolique ; tous ces coupables auront une pénitence de trois ans ». Plus loin encore : « Les maléfices, soit qu'ils aient nui effectivement, soit qu'ils aient été supposés le faire, se retournent contre leurs auteurs et les plongent dans l'abîme, à moins d'un vrai repentir. Tout maléfique, homme ou femme, qui, pour guérir des fièvres son fils ou sa fille,

l'aura mis sur le toit ou dans la fournaise ; quiconque croit pouvoir se protéger contre l'éclipse de lune par ses cris, ou des maléfices sacrilèges ; l'homme assez audacieux pour honorer à la manière des païens Jupiter, Bélus ou Janus, tous ceux-là subiront une pénitence de six années ». Un dernier article est non moins explicite : « Celui qui immole aux démons dans des choses minimes, c'est-à-dire auprès des sources ou des arbres, qu'il soit en pénitence pendant une année. Celui qui aura immolé aux démons avec tous les appareils, devra expier sa faute dix ans, selon les canons. A mon avis, immoler aux démons avec les appareils, c'est croire à toutes les imaginations les plus honteuses, c'est aussi prédire l'avenir par ce qu'on appelle faussement les sorts des saints, avec des enchantements, des caractères écrits, maints objets suspendus ou attachés ; toutes choses par le moyen desquelles l'union pestiférée des hommes et des mauvais anges a produit un art satanique ». Par conséquent, prédictions, guérisons, enchantements, sacrifices aux démons, tout cela, d'après Grégoire III et les auteurs dont il a emprunté les paroles, n'est qu'une forme d'idolâtrie.

Il semble donc que nous n'avons plus besoin d'insister sur cette union intime entre magie et paganisme, que nous avons affirmée déjà si souvent. Mais

nous devons ici faire une remarque de la plus grande importance pour l'histoire qui va suivre, car elle nous permettra de préciser ce qui est véritablement de la sorcellerie et ce qui n'en est pas. Les documents, que nous possédons sur la magie médiévale, peuvent se grouper en deux séries : la première comprend les pièces provenant des chroniques, des bulles, des décisions conciliaires et autres sources indépendantes des procès inquisitoriaux ou civils de la sorcellerie — c'est la partie spécialement historique de ces documents ; — la seconde série comprend les témoignages des démonologues, les bulles pontificales s'appuyant sur les procès ; naturellement, les dépositions des accusés et les sentences judiciaires font une partie importante de cette seconde catégorie de documents, c'est à dire, des documents d'ordre juridique. Or, si l'on compare dans une vue d'ensemble ces deux séries d'informations, on trouve dans l'une et dans l'autre bien des points analogues au premier coup d'œil, invocations, charmes, maléfica, apparitions, mais la seconde nous présente un je ne sais quoi de plus répugnant, de plus invraisemblable, de plus fantastique. On y raconte des profanations de ce que les religions locales offrent de plus sacré, l'Eucharistie chez les Catholiques, le pain de la Cène chez les Protestants.

Les sabbats y sont des orgies, pour la description desquelles l'imagination humaine s'est efforcée d'inventer ce qu'elle a pu de plus hideux. Si la magie des documents du groupe historique nous fait encore l'effet d'une sorte de religion, d'un culte plus ou moins complet, la sorcellerie du groupe judiciaire n'est plus qu'un amas confus, contradictoire de toutes les abominations qu'a pu enfanter une imagination affolée. Et quand on s'aperçoit que les récits sont à peu près les mêmes en France, dans n'importe quelles provinces, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, partout où nous pouvons retrouver leurs traces, rien n'est capable d'effacer l'impression que les aveux prétendus des sorciers criminels se ressemblent trop pour être admissibles. Malgré tous les raisonnements du monde, il est impossible au lecteur de toutes ces folies de ne pas croire que leur confession est truquée, qu'elle a été extorquée par des juges prévenus, acquis d'avance aux révélations les plus étranges, obsédés par les idées courantes de leurs temps, et que, grâce au terrible moyen de conviction de l'époque, ils ont obtenu, à force de tourments, l'adhésion de malheureuses créatures à une liste de questions préparées, presque partout les mêmes.

Que, dans ces conditions, on ne puisse attacher

qu'une confiance très médiocre aux aveux contenus dans les protocoles des procès et dans les autres pièces qui s'appuient sur ces mêmes protocoles, est chose évidente. Aussi nous est-il impossible de considérer comme convaincues de magie, les innombrables victimes des procès de sorcellerie. Nous ne saurions en aucune façon les considérer toutes, ni même la plus grande partie d'entre elles, comme membres d'une caste mystérieuse conservatrice de l'idée païenne et des vieilles pratiques magiques d'antan. Toutefois, si nous laissons de côté, en les estimant dénuées de tout fondement, les diableries extravagantes qui leur furent imputées, il nous est sans doute permis de voir, dans les accusations portées contre eux, la trace des préjugés courants, basés sur les réminiscences des anciennes croyances ou pratiques des vrais magiciens de l'Antiquité et du haut Moyen-Age. Ces accusations ne disent pas ce que les sorciers faisaient ou pouvaient faire, elles révèlent, ce que, d'après les racontars, on leur attribuait. Les dépositions des procès de sorcellerie servent ainsi à constater la persistance des opinions antiques, et nous pouvons, en usant d'une sage critique, en profiter dans les tableaux d'ensemble que nous avons à tracer.

Ainsi, vrais ou supposés, les sacrifices de crapauds,

de poules noires et d'autres animaux, censés faits au diable dans les sabbats, se rattachaient à la magie primitive et aux religions polythéistes. Les prétendus meurtres d'enfants nouveaux-nés, immolés dans les mêmes réunions, peuvent se considérer comme des souvenirs des anciens sacrifices humains. La prostitution des sorcières au démon, si souvent mentionnée dans les démonologies du *xvii^e* siècle, fait songer aux prostitutions sacrées, exigées par le culte de bon nombre d'anciennes divinités impures. Le diable enfin, qui apparaît presque seul dans les scènes de la sorcellerie postérieure, n'est que la synthèse, la concrétion, pour ainsi dire, des mille génies, démons, demi-dieux des anciens. Toutefois, à côté de sa personnalité écrasante, on aperçoit encore quelques esprits subordonnés qui jouent leur rôle dans la mystique satanique de tous les temps. Jetons donc un regard sur leurs personnalités et leurs actes.

II

Les premiers de ces esprits étaient les âmes des morts. La force invisible, qui meut les corps et cesse son action lors du trépas, cette force que nous appelons l'âme, a toujours intrigué les hommes.

Aussi haut que nous pouvons remonter dans l'histoire, nous constatons une importance spéciale donnée à l'âme humaine, car, suivant la croyance générale, bien qu'avec plus ou moins de précision, elle a toujours été considérée comme survivant à la séparation de l'être qu'elle agitait. On sait même qu'une théorie moderne, dite de l'animisme, veut faire du culte des âmes l'origine et comme l'essai primitif des religions. Ses principales formes seraient, suivant les uns : le culte des ancêtres — resté si populaire dans les régions de l'Extrême Orient et devenu chez nous le culte traditionnel des morts, — et le *totémisme*, — religion des peuples de l'Asie méditerranéenne et de bien d'autres, — qui suppose une sorte d'incorporation d'un esprit dans le totem, objet matériel se diversifiant suivant les pays, les tribus, les familles (1). D'après d'autres systèmes, l'animisme consisterait à attribuer une âme non seulement aux êtres dits vivants, mais encore à tous les phénomènes que l'homme peut concevoir. Quoi qu'il en soit de cette différence de définitions, les âmes

(1) Sur le culte des ancêtres et le totémisme, on peut consulter l'ouvrage de CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE, *Manuel d'histoire des religions*, traduit de l'allemand sous la direction de Henri Hubert et de Isidore Lévy, Paris, in-8, 1904.

humaines restaient vivantes et capables d'agir même après la mort.

De là à supposer qu'elles pouvaient revenir en ce monde, il n'y avait qu'un pas, qui semble à beaucoup difficile à franchir, mais que les Spiritistes, nos contemporains, et bon nombre de nos aïeux, ont franchi sans peine, dans tous les pays. Les âmes pouvaient d'abord venir sur un appel, une évocation de la terre. Un exemple fameux, tiré de la Bible, donna un fondement presque inébranlable à cette croyance. Il est raconté en effet (*I. Reg. xxviii, 7*) que le roi Saül, surpris par les Philistins et ne pouvant obtenir du Seigneur des éclaircissements sur ce qu'il devait faire, fit rechercher une pythonisse, c'est-à-dire, une femme pouvant prédire l'avenir; il la trouva à Endor et la pria de faire apparaître le prophète Samuel. Celui-ci apparut en effet, il lui annonça pour le lendemain une défaite sanglante et la mort, ce qui se réalisa. Quelle que fut l'interprétation donnée par les savants à cette anecdote fameuse, elle ne pouvait certes que confirmer les esprits dans la persuasion de la possibilité d'une évocation des esprits défunts. La parole du Deutéronome (*xviii, 11*): « Qu'il ne se trouve parmi vous ni enchanteur, ni Pythonisse, ni devins, ni consultants de morts », semble indiquer que toutes

ces « abominations » se trouvaient en usage dans les populations païennes voisines.

En fait, les auteurs anciens nous ont transmis la légende de diverses évocations. Ulysse, dans l'*Odyssée*, (l. X et XI) se rend sur le conseil de Circé dans le pays des Cimmériens, il y évoque l'ombre du devin Tirésias. Pausanias, roi de Lacédémone, fit revenir l'âme de Cléonice, jeune fille qu'il avait tuée à Byzance. Erychtone, sorcière de Thessalie, ressuscita un mort, qui prédit à Pompée la guerre de Pharsale. On attribua aussi à Apollonius la résurrection d'une jeune fille, l'évocation d'Achille ; à Apion le grammairien, celle d'Homère ; à Néron, celle de sa mère ; à l'empereur Othon, celle de Galba. Des prêtres ou magiciens, spécialement experts dans ce genre de merveilles, avaient reçu chez les Grecs le nom de Psychagogues, et, entre toutes, les sorcières de Thessalie jouissaient d'une réputation extraordinaire quant à leur puissance sur les enfers (1).

Lucain nous a laissé, dans sa *Pharsale* (l. VI), un exemple d'évocation de mort faite par une sorcière thessalienne, Erichto, à la demande de Sextus

(1) DEL RIO, p. 226, 237. — LE LOYER. *Discours et histoires des spectres, visions et apparitions des esprits, anges, démons et âmes se montrants visibles aux hommes, divisee en huit livres*. Paris, in-8, 1605, p. 202, seq. 520 seq. 672.

Pompée. Le sujet choisi était un légionnaire récemment tué. Pour bien nous convaincre que les sorcières du Moyen-Age n'en savaient pas plus que leurs devancières, et, sous des noms différents, étaient vraiment les légitimes héritières des magiciennes antiques, il nous suffira de traduire une page du poète latin, celle de l'évocation proprement dite : « Alors faisant au cadavre de nouvelles blessures, elle lui verse un sang plein de chaleur et purifie ses entrailles du sang corrompu. Elle y a mêlé des flots de l'écume lunaire, toutes les horreurs de la nature, la bave des chiens enragés, les entrailles du lynx, les os de l'hyène, la moelle du cerf nourri de serpents, le rémora qui retient le navire, malgré le souffle de l'Eurus gonflant la voile, les yeux du dragon, la pierre sonore que l'aigle couve et réchauffe, le serpent ailé des Arabes, la vipère de la mer Rouge, la membrane du céraste encore vivant, la cendre du phénix sur l'autel de l'Orient. Ayant aussi mêlé les vils poisons et les poissons fameux, elle ajouta des herbes magiques, souillées dans leur germe par sa bouche impure, et tous les venins qu'elle-même a créés.

« Alors sa voix plus puissante que tous les philtres se fait entendre aux dieux des morts. Ce n'est d'abord qu'un murmure confus et qui n'a rien de la voix humaine. C'est à la fois l'aboiement du chien,

le hurlement du loup, le cri lugubre du hibou, le sifflement des serpents, il tient aussi du gémissement des ondes qui se brisent contre un écueil, du mugissement des vents dans les forêts, et du bruit du tonnerre déchirant la nue. Tous ces sons divers n'en font qu'un. Elle y ajoute le chant magique et ces paroles qui pénètrent jusque dans le fond des enfers (1) ».

Euménides, Styx, Chaos, Pluton, la Mort, Perséphone, Hécate, Cerbère, les Parques, Charon, sont invoqués à leur tour : « Noires divinités, écoutez ma prière, et, si ma bouche est assez impure, assez criminelle pour vous implorer, si jamais elle ne vous nomma sans s'être remplie de sang humain, si j'ai égorgé tant de fois sur vos autels et la mère et l'enfant qu'elle avait dans ses flancs, si j'ai rempli les vases de vos sacrifices des membres déchirés de tant d'innocents qui auraient vécu, soyez propices à mes vœux ». Mais l'ombre évoquée semble redouter toujours de revenir dans son corps et de répondre à la magicienne. Celle-ci, furieuse de ce retard, fouette le cadavre avec un serpent vivant, et

(1) Nous avons emprunté la traduction et le résumé de cette scène à la traduction de la *Pharsale* par M. DURAND, Paris, in-18, et à GOERRES, *Mystique*, traduite par Sainte-Foi, t, IV, p. 134 seq.

continue de troubler de ses menaces le silence du royaume des ombres : « Tisiphone, mégère à l'oreille dure, ne m'enverrez-vous pas à coups de fouet cette ombre maudite ? Je vais vous conjurer par votre vrai nom, et attacher à la chaîne les chiens du Styx à la lumière du jour. Je vous suivrai à travers les tombeaux et les bûchers ; je vous chasserai de toutes les tombes. Et toi, Hécate ! je t'enchaînerai dans ta forme pâle et malade, pour que tu ne puisses plus en changer ; je révèlerai tes mystères, Proserpine, je dirai à quel indigne appât tu t'es laissé prendre et retenir dans les royaumes sombres ; par quel incestueux amour tu t'es livrée au morne roi des morts, et que ta mère, après ton infamie, n'a pas voulu te rappeler. Pour toi, le plus méchant des juges, je briserai tes voûtes et j'y enverrai Titan, et la lumière du jour y pénétrera. Obéirez-vous ? Faut-il que j'invoque celui dont l'apparition fait trembler la terre, afin que la furie obéisse à ses coups. » Enfin, l'ombre apparaît, prédit la défaite de Pompée et, sur un nouvel enchantement, regagne pour toujours les enfers.

On voit, par cet exemple, que l'imagination des Anciens avait facilité la voie aux inventions médiévales ; toutefois, l'évocation des morts se heurta dans le christianisme à la théorie du

jugement divin, qui suit la mort et fixe le sort définitif de l'âme. Celle-ci relevant de Dieu seul, il était assez difficile de la faire évoquer par les sorcières ; les démonologues tournèrent la difficulté. Ils concédèrent qu'en des cas fort rares, Dieu pourrait donner à une âme la faculté de réapparaître, mais que ces cas devaient être peu fréquents. Si donc les esprits défunts revenaient sur la terre, ce n'était que par un artifice du démon ; en d'autres termes, le démon prenait leur forme, leur voix, leurs habitudes, et représentait le personnage de l'âme évoquée.

En bonne règle, si on voulait s'en tenir aux pratiques de l'Antiquité, l'appel d'un défunt eût comporté l'apparition de son fantôme ; mais, comme, dans ces conditions, l'évocation d'un esprit, sur commandement d'un tiers, devait être assez difficile, nous en trouvons fort peu d'exemples mentionnés dans les annales de la sorcellerie du Moyen-Age. Je ne sais même s'il en existe un formel. Il était plus facile de faire parler une âme, sans la faire voir, et ce fut sous cette forme mitigée que semble s'être surtout pratiquée l'évocation des âmes, c'est-à-dire, suivant l'opinion des auteurs ecclésiastiques, celle des démons qui les figuraient. On appela les magiciens capables de consulter les morts, des nécromanciens ou nécromans. Ils avaient eu de nombreux ancêtres, car cette

sorte de divination fut toujours en honneur. Nous aurons l'occasion de mentionner un peu plus loin les procédés les plus ordinaires employés par les nécromans médiévaux. On nous permettra de nous contenter de les avoir simplement signalés ici, à propos de l'évocation des âmes, et de renvoyer à la fin de notre ouvrage l'étude des nécromanciens modernes ou Spirités.

III

Les esprits des défunts pouvaient aussi se manifester sans appel défini. C'étaient les spectres ou revenants, dont les apparitions innombrables ont charmé ou terrifié l'humanité depuis des siècles. Sur la nature de ces spectres, les opinions se partagèrent suivant les circonstances : s'il y eût, en tous temps, des incrédules, qui les traitèrent de fumisteries ou de produits de l'imagination, de nombreux savants, philosophes, théologiens, soit du paganisme, soit du catholicisme ou du protestantisme, morigénèrent, de leurs accents les plus durs, les audacieux négateurs des croyances populaires, mais ne purent s'entendre sur l'explication du phénomène. Les uns crurent que les âmes revenaient elles-mêmes,

avec la permission de Dieu ; d'autres supposèrent des fantômes envoyés par Dieu ; un troisième parti admet des âmes ou des fantômes venant de Dieu, dans certains cas, des fantômes procédant du diable, en d'autres circonstances.

Il fallut donc discerner les apparitions des bons et des mauvais anges, celles des anges et des âmes ; les apparitions venues de Dieu, celles venant des démons. Ce fut l'objet de traités et de livres parfois considérables, qui ne satisfirent pas tous les partis, car, si tout le monde croyait aux apparitions et tenait à en avoir comme preuves de la vérité de ses croyances, la diversité des croyances rendit précisément l'entente difficile. Ainsi les premiers Réformés, Luther, Mélanchton, se piquèrent d'avoir eu des visites du diable, des visions d'âmes ; ils traitèrent en revanche de]fausses et de mensongères les visions catholiques, qui proclamaient l'erreur du Protestantisme. Naturellement, les Catholiques ripostèrent sur le même ton : ils avaient dans leur passé un si grand nombre d'apparitions, que les Protestants auraient eu beaucoup à faire pour en contrebalancer l'importance. Au reste, assez volontiers, ils concédèrent que les réformateurs avaient eu en effet des visions, mais elles étaient d'origine diabolique : car les deux

partis se concédaient le diable mutuellement (1).

La difficulté de se reconnaître, au milieu des prétentions opposées, provenait de ce que les théologiens mystiques accordaient au démon la faculté de se transformer ou d'apparaître en âme sainte, en esprit de lumière. Pour déjouer ses ruses, il n'était pas trop d'une sagacité et d'une prudence extraordinaire. Il savait fort bien, disait-on, conseiller des pratiques pieuses, donner d'abord de bons conseils, afin de gagner la confiance, mais, une fois dans la place, peu à peu, il changeait de tactique, entraînant l'âme au doute, puis au péché, et finalement au rejet de Dieu. Bien que toujours utiles, souvent efficaces, la prière, la mortification, l'usage des sacrements, la direction du confesseur, n'empêchaient cependant pas le triomphe du Malin. Seule, l'obéissance complète à l'Eglise pouvait empêcher la chute totale. Malheureusement, plus d'une fois, les représentants de l'Eglise ne surent pas distinguer immédiatement l'influence mauvaise, et, pendant de longues années, se laissèrent prendre par des apparences de sainteté, quelquefois percés enfin

(1) LAVATER. *De spectris, lemuribus et magnis atque insolitius fragoribus*, in-16, Genève, 1570, passim. — D. CALMET, *Traité sur les apparitions des esprits*, 2 in-12, Paris, 1751, t. 1, p. 371.

à jour, peut-être aussi conservées jusqu'à la fin.

Mais que venaient faire les âmes dans le monde qu'elles avaient quitté ? Elles faisaient savoir ce qui se passait dans l'autre, disaient leur situation particulière, donnaient des avertissements aux vivants. Pour cela, elles empruntaient une forme corporelle, semblable quelquefois à leur ancien corps, d'autres fois celle d'un animal. On disait en particulier, comme chez les Anciens, que les âmes des assassinés apparaissaient pour faire connaître leurs meurtriers. Les récits de ce genre se contaient en tous les pays, avec des variantes. Ce qui nous paraît plus fort, c'est qu'ils aient trouvé créance devant des tribunaux réguliers. Ainsi, devant la Tournelle de Paris au *xvi^e* siècle, à propos de l'assassinat de la femme du bailli de Coulommiers, de ses enfants et de la nourrice du plus jeune, il fut soutenu que la défunte avait apparu à son mari et lui avait révélé les noms des meurtriers. A peu près vers la même époque, le Parlement de Bretagne confirmait un jugement capital dans des conditions analogues. Un marchand assassiné par sa femme et enterré dans un cellier apparaissait à son frère, lui faisait signe de le suivre jusqu'au lieu de la sépulture. Le frère faisait fouir le lieu désigné, y trouvait le cadavre, et la femme fut condamnée à être pendue, puis

brûlée (1). Quelquefois les victimes se chargeaient à elles seules de la vengeance. « J'ai vu, raconte Bodin, jurisconsulte éminent qui, sous le rapport de la sorcellerie, fut loin de s'élever au-dessus des idées de son temps, j'ai vu un jeune homme prisonnier l'an MDLXIX, qui avait tué sa femme en colère et qui avait eu sa grâce, qui lui fut entérinée, lequel néanmoins se plaignait qu'il n'avait aucun repos, étant toutes les nuits battu par icelle, comme il disait. » Avec bon sens, le jurisconsulte ajoute : « Et toutefois on sait assez que cela n'advient pas à tous les meurtriers (2) ».

Il suffit de parcourir un recueil quelconque de vies des Saints, pour y trouver des apparitions d'âmes bienheureuses venant manifester le bonheur, dont elles jouissent dans le ciel. En revanche, les damnés viennent aussi quelquefois révéler leur sort. Des innombrables légendes de ce genre, une des plus connues concerne un théologien de Paris qui, au milieu de l'office funèbre célébré pour son repos éternel, leva la tête et s'écria : « Je suis accusé par un juste jugement de Dieu », puis, dans l'office renvoyé

(1) LE LOYER, *Discours et histoires de spectres, visions et apparitions* etc., Paris, in-4, 1605, p. 677 seq.

(2) BODIN. *De la Démonomanie des sorciers*, in-16, Anvers, 1586, p. 123.

au lendemain par suite de l'émoi général : « Je suis jugé par un juste jugement de Dieu », et enfin, à une troisième reprise : « Je suis condamné par un juste jugement de Dieu ». Le jeune Bruno assistant à cette scène terrible y prit, dit-on, la résolution de quitter le monde, puis alla fonder l'ordre fameux des Chartreux, dans une vallée déserte du Dauphiné (vers 1084).

Parfois, sans revêtir une forme visible, les âmes donnaient des signes de leur présence par des gémissements, des plaintes, des cris ; elles grattaient aux portes, jetaient des flammes, des pierres ; imprimaient quelquefois sur des livres ou du bois l'empreinte de leurs mains, et si les objets touchés semblaient marqués comme par le feu, on en concluait que l'âme se trouvait en enfer ou au purgatoire. La plupart des récits touchant les âmes défuntes, récits fort nombreux dans la littérature chrétienne, ont rapport à des prières demandées. Comme spécimen de ces récits, j'emprunte le suivant à Dom Calmet, dans son traité sur les Apparitions des esprits (Tome I, p. 364). Un bourgeois de la ville d'Oppenheim, nommé Humbert Birk, était mort (1620). « Le samedi qui suivit ses obsèques, on commença d'ouïr certains bruits dans la maison où il avait demeuré avec sa première femme, car, lorsqu'il mourut, il s'était remarié avec une autre femme.

« Le maître de cette maison, soupçonnant que c'était son beau-frère qui y revenait, lui dit : « Si vous êtes Humbert mon beau-frère, frappez trois fois contre la muraille. En même temps, on ouït trois coups seulement : car pour l'ordinaire il frappait plusieurs coups. Il se faisait aussi quelquefois entendre à la fontaine, où l'on allait puiser de l'eau et effrayait tout le voisinage : il ne proférait pas toutefois des voix articulées ; mais il se faisait entendre par des coups redoublés, par du bruit, une palpitation, un gémissement, un coup de sifflet, ou par eri, comme d'une personne qui se lamentait. Tout cela dura pendant environ six mois, puis cessa tout à coup.

« Au bout d'un an, et peu après son anniversaire, il se fit entendre beaucoup plus fort qu'auparavant. Le maître de la maison et ses domestiques les plus hardis lui demandèrent enfin ce qu'il souhaitait, et en quoi on pourrait l'aider ; il répondit, mais d'une voix rauque et basse : « Faites venir pour samedi prochain le curé avec mes enfants. » Le curé étant incommodé ne put s'y rendre au jour marqué ; mais il y vint le lundi suivant, accompagné de bon nombre de personnes.

« On en avertit Humbert, qui répondit d'une manière fort intelligible. On lui demanda s'il deman-

daît des messes : il en demanda trois ; s'il voulait qu'on fit des aumônes à son intention, il dit : Je souhaite qu'on donne aux pauvres huit mesures de grains ; que ma veuve donne quelque chose à tous mes enfants. Il ordonna ensuite qu'on réformât ce qui avait été mal distribué dans sa succession, ce qui allait environ à vingt florins. On lui demanda pourquoi il infestait cette maison plutôt qu'une autre ; il répondit qu'il y était forcé par des conjurations et des malédictions ; s'il avait reçu les saints sacrements de l'Eglise : « Je les ai reçus du curé votre prédécesseur. » On lui fit dire le *Pater* et l'*Ave* : il les récita avec peine, disant qu'il en était empêché par un mauvais esprit, qui ne lui permettait pas de dire au curé beaucoup d'autres choses.

« Le curé, qui était un prémontré de l'abbaye de Toussaints, vint au monastère le mardi 12 janvier 1621, afin de prendre l'avis du supérieur dans une affaire si singulière ; on lui donna trois religieux pour l'aider de leurs conseils. Ils se rendirent à la maison où Humbert continuait ses instances ; car on n'avait encore rien exécuté de ce qu'il avait demandé. Il s'y trouva grand nombre de personnes des environs. Le maître du logis dit à Humbert de frapper la muraille : il la frappa assez doucement ; il lui dit de nouveau : « Allez chercher une pierre et

frappez plus fort, » — il différa un peu, comme ayant été ramasser une pierre, et donna un coup plus fort sur la muraille ; le maître dit à l'oreille à son voisin le plus bas qu'il pût : — « qu'il frappe sept fois, » — et aussitôt il frappa sept fois. Il témoigna toujours un grand respect pour les prêtres, et il ne leur répondait pas avec la même hardiesse qu'aux laïques ; comme on lui en demanda la cause, c'est, dit-il, qu'ils ont avec eux le S. Sacrement ; ils ne l'avaient pas toutefois autrement, que parce que, ce jour-là, ils avaient dit la messe. Le lendemain, on dit les trois messes qu'il avait demandées, et on se disposa aussi à faire un pèlerinage, qu'il avait spécifié dans le dernier entretien qu'ils eurent avec lui ; on promit de faire les aumônes au premier jour. Depuis ce temps, Humbert ne revint plus ».

IV

Comment les âmes défunes peuvent elles revenir, agir sur les objets matériels, prendre une forme visible ou tangible ? De quelle nature étaient ces formes, réelle ou fantastique, substantielle ou non ? Tels furent les gros problèmes que les théologiens du Moyen-Age durent agiter, avant que les Spirités ne vinssent expliquer à leur tour par des théories rationna-

listes, ces phénomènes fort surnaturels en apparence.

Les discussions nombreuses, ardentes entre les croyants, interrompues par les attaques de flanc des incrédules, et parsemées d'objections sans nombre, ne pouvaient *a priori* aboutir qu'à la constatation bien superflue de l'ignorance humaine, puisque les plus intrépides discuteurs ne savaient pas, plus que nous, en quoi consistent exactement la nature de l'âme, celle d'un esprit, les propriétés inhérentes à la nature spirituelle, celles de la matière et le mode de jonction entre les deux sortes de substances que nous avons appelées l'une corps, l'autre esprit, sans que cette dénomination nous ait appris beaucoup de choses. Il en est du reste de ces questions métaphysiques comme de bien d'autres, où l'homme déguise son ignorance en fabriquant des noms nouveaux. Quoi qu'il en soit, les théologiens finirent par se rallier plus ou moins à l'opinion modérée qui, du reste, ne solutionnait aucun problème, et consistait à dire que Dieu accordait aux âmes une faculté extraordinaire transitoire d'agir sur les corps (1).

Si cette concession divine est réelle, nous pouvons bien dire qu'elle est assez désagréable, en certaines

(1) SUAREZ. *De anima*. l. 6, c. 2, n. 3.—GÖRRES, t. III, p. 417.

circonstances, pour les vivants, car les âmes ainsi délivrées pour quelque temps de leur séjour mystérieux dans l'autre monde se manifestent, d'après les récits qui en sont faits, de façon plutôt fâcheuse. Elles semblent en effet agir comme des démons, posséder une force qu'elles mettent au service de leurs fidèles, ou dont elles se servent au contraire, pour faire enrager les hommes habitant encore la terre (DEL RIO, p. 264).

Mille récits de ce genre excitent toujours les imaginations dans toutes les régions possibles, assez imprécis du reste, se ressemblant presque tous, mais aptes, par le sentiment de terreur qu'ils suscitent, à faire surgir d'autres visionnaires et d'autres narrateurs. Dans l'impossibilité où nous sommes de donner une trop longue place à ces légendes, nous nous contenterons de deux faits, arrivés en des contrées fort éloignées l'une de l'autre, et suffisants pour donner une idée des manifestations psychiques dont il s'agit : « En 1583, raconte Görres (l. V, c. xxiii), une maison de Riga fut hantée par un esprit, après la mort d'un de ceux qui l'habitaient. Pendant que les gens de la maison étaient à table, celle-ci leur fut enlevée sans que l'on vit personne. Toute la paille, qui était ramassée en tas, fut hachée très menue ; les portes des chambres, quoique fer-

mées au verrou et munies de cadenas, furent ôtées de leurs gonds, et d'énormes pierres, enduites de poix, furent lancées d'en haut. Un Polonais, qui était présent alors, fut atteint d'une pierre au crâne, de sorte qu'il resta plusieurs jours à demi-mort. Un prêtre, qui avait été témoin de tous ces faits, bénit la maison avec l'encens et l'eau bénite, et tout ce désordre disparut, avant même qu'il eût recours aux exorcismes accoutumés, ce que les propriétaires de la maison affirmèrent dans la suite avec de grandes actions de grâces ».

Une Péruvienne esclave et baptisée dans la mission d'Itatina, se confessa mal et mourut dans l'impénitence ; elle se nommait Catherine. Or, voici ce qu'on raconta : « Dans la nuit où mourut Catherine, toute la maison fut remplie d'une odeur tellement infecte qu'on fut obligé d'exposer le cadavre en plein air. Le frère de l'hôtesse fut tiré de sa chambre par le bras ; une servante reçut sur les épaules quelque chose qui ressemblait à de la chaux, de sorte qu'elle en porta les marques pendant plusieurs jours ; un cheval, très tranquille auparavant, devint furieux et se mit à frapper des pieds les murs de son écurie, pendant toute la nuit ; les chiens, de leur côté, ne firent qu'aboyer et courir. Lorsque le cadavre fut enterré, une des servantes étant entrée dans l'ap-

partement où Catherine avait été malade, vit, sans apercevoir personne, voler vers elle un vase qui était en haut sur une planche. La ville et les environs virent des tuiles et des ardoises lancées à plus de deux mille pas avec un bruit épouvantable, quoiqu'il n'y en eût point dans la maison ; car elle était couverte de feuilles de palmiers, comme presque toutes les autres maisons de la ville. Une servante fut, en présence de toutes les autres, tirée par la jambe, sans qu'on vît personne. Une autre, étant allée, le 7 octobre, chercher un vêtement dans le vestiaire, vit Catherine se lever et prendre un vase. Comme elle se sauvait épouvantée, le vase frappa derrière elle avec une telle force contre le mur qu'il se brisa en mille morceaux. Le lendemain, une croix dessinée sur le papier, qui était attachée au mur de cette chambre, en fut arrachée en présence de tous et déchirée en trois morceaux. Le même jour, pendant que la maîtresse soupait dans le jardin, une moitié de tuile tomba sur la table et la renversa. Un petit enfant de quatre ans qu'elle avait se mit en même temps à crier : « Maman, maman, Catherine m'étrangle ». On ne put le délivrer qu'en lui suspendant au cou des reliques. Tout cela contraignit la maîtresse à quitter sa maison et à se retirer chez une de ses parentes, après y avoir laissé quelques servantes pour la garder.

« Le 19 du même mois, comme une de celles-ci entra dans la salle à manger, elle s'entendit appeler trois fois par Catherine. L'épouvante, dont elle fut saisie, lui ôta toutes ses forces. Les autres lui ayant conseillé d'invoquer le secours de Dieu, et de retourner ensuite avec un cierge allumé au lieu où la voix l'avait appelée, elle le fit, accompagnée de deux autres plus courageuses. Lorsqu'elles furent arrivées dans la salle, elles entendirent Catherine dire à la première qu'elle devait éloigner ses compagnes, jeter le cierge parce qu'il lui faisait mal, et rester seule. Le fantôme exhalait une puanteur incroyable, et jetait des flammes de toutes les jointures ; sa tête et ses pieds étaient en feu, et, comme châtiment symbolique de son libertinage, elle avait autour des reins une ceinture enflammée, large de dix à huit doigts, et qui allait jusqu'à terre. La servante pâlit et trembla lorsqu'elle entendit le spectre lui dire : « Approche donc, je t'ai déjà appelée tant de fois ». — Celle-ci lui répondit, sans trop savoir ce qu'elle disait : « Bon Jésus, comment ne pas être épouvantée en te voyant ? » — Comme elles parlaient ensemble, un bel enfant vêtu de blanc apparut à la servante et lui dit de prendre courage et de bien remarquer ce que Catherine lui disait, afin de le rapporter aux autres ; puis d'aller aussitôt à confesse,

pour se purifier de toutes ses fautes. Là dessus Catherine lui dit : « Sache que je suis damnée, et que je souffre horriblement, parce que je n'ai déclaré dans mes confessions que les fautes les plus légères... tandis que je cachais les péchés les plus graves et particulièrement criminels... »

Nous n'avons pas besoin de souligner les invraisemblances, les contradictions de telles histoires, évidemment inventées comme des apologues moraux et édifiants, mais considérées comme véritables par des âmes simples, portées au merveilleux. Inutile également, je l'espère, de faire remarquer la facilité avec laquelle les esprits ainsi disposés étaient susceptibles de croire aux actes extraordinaires du démon et des sorciers. Les récits de ces apparitions en chaire, dans les réunions pieuses, dans les soirées familiales, ne pouvaient manquer d'impressionner les imaginations des auditeurs et les rendre plus faciles à interpréter un bruit, un fantôme, une ombre, comme une apparition d'âmes défuntes.

Mais qui dira au milieu de quel effroi, le verrou de la chaumière poussé avec précaution par crainte d'irruption subite d'un revenant, un voyageur ou un moine racontait que là-bas, dans les pays lointains slaves, il y avait des vampires. Les enfants se représentaient déjà une énorme chouette, au bec crochu,

voletant dans les ténèbres, et se sentaient mal à l'aise. C'était bien pis quand on expliquait que, là-bas, les vampires étaient des hommes morts, des cadavres, qui pendant la nuit se levaient de leurs tombes, se rendaient dans les maisons de leurs familles ou de leurs amis, et, durant le sommeil, suçaient doucement le sang des vivants, bientôt épuisés, mourant vite et devenant vampires à leur tour. On disait que les villages décimés finissaient par vaincre leurs terreurs, fouillaient les cimetières, y trouvaient des morts engraisés, fleuris. C'étaient eux, les vampires, On leur perçait le cœur d'un épieu, il en sortait un sang vermeil ; aussi, pour se débarrasser de leurs morsures mortelles, les tuer définitivement, il fallait absolument les consumer dans les flammes. Heureusement cette sorte de fléau naquit assez tard. Jusqu'alors inouï, malgré les tentatives de le rattacher aux résurrections apparentes ou réelles des temps précédents, le vampirisme ne parut qu'au xviii^e siècle et dans les pays lointains de la Moravie, de la Bohême, de la Hongrie, de la Pologne, de la Silésie. Il y excita beaucoup les imaginations, semble-t-il, mais, du moins, ne causa pas de victimes (1).

(1) D. CALMET, *Traité sur les Apparitions*, Paris, 2 in-12, 1751, t. II, p. 31 seq.

ARTICLE DEUXIÈME

Les Génies

I

Sur la cause, la manière, la signification des apparitions des revenants, bien des discussions s'agitèrent, comme nous l'avons vu, car les uns attribuèrent ces visions aux démons ; d'autres crurent à une survivance de l'âme, capable encore d'actions par elle-même dans ce monde ; d'autres admirèrent que Dieu seul pouvait autoriser les âmes à revenir, et cette dernière opinion finit par devenir l'opinion commune des théologiens. Toutefois, ils acceptèrent presque tous que le démon pouvait prendre la forme d'un défunt, et, dans une sorte de corps fantastique, apparaître aux survivants. Que la chose fut difficile à élucider, cela va de soi. Aussi les discussions avancèrent peu la connaissance intime de phénomènes, dont bien peu de personnes contestaient la vérité.

Il en fut de même des apparitions et de l'activité des génies, appelés parfois démons familiers. Produits gracieux de l'imagination ou des terreurs popu-

lares, ces génies veillaient au cours des sources, planaient sur les brouillards des fontaines, habitaient les eaux bleues des lacs, épiaient les profondeurs des bois, veillaient sur la graine qui germe, sur la moisson dans les greniers, ne méprisaient pas les toits de chaume, sans refuser non plus d'aller protéger les existences plus fortunées (1). Ils habitaient, les uns dans l'espace sublunaire, d'autres dans l'air, d'autres sous terre ; aucun monde ne leur était fermé, aucun phénomène n'échappait à leur influence : car le phénomène, c'était eux : naïade, dryade, fée, follet, toutes forces inconnues se révélant par des manifestations ici bénignes, là redoutables, et ne prenant une forme personnelle que par le besoin de l'esprit humain de concrétiser, de préciser quand il le peut, afin de comprendre, ou de croire.

Dans la classification théologique des anges, où fallait-il mettre ces mille génies, que l'antiquité avait connus et dont l'humanité entière, du nord au sud, du couchant à l'orient, avait ressenti la bienveillance, plus rarement la malignité ? Les païens, et, à leur suite, quelques anciens Pères, les avaient casés dans une classe intermédiaire entre les anges

(1) TRITHÈME, cité par DEL RIO, p. 279. — LACTANCE. *De Divinis institutionibus*, l. 2, c. 15. — WIER, l. 1, c. 20, t. 1, p. 109.

et les démons ; c'était trop peu précis pour les théologiens postérieurs. Ciel ou enfer, il fallait appartenir à l'un ou à l'autre. Faute chez eux de perfections suffisantes, sans doute, on casa tous nos pauvres génies dans l'enfer.

Dans l'enfer, les naïades joyeuses dont les bergers d'antan avaient si souvent admiré les ébats ; dans l'enfer, ces fées jeunes ou vieilles, survivance peut-être des druidesses, que le paysan breton avait vues danser dans la lande ; dans l'enfer, ce lutin qui chante dans le foyer pauvre et a soin d'éloigner les mauvais rêves du berceau de l'enfant. Les théologiens, évidemment, n'y entendaient rien ; et le peuple en savait beaucoup plus qu'eux, lui qui, au moment de la naissance d'un nouveau-né, avait soin de dresser, dans une chambre à part, une table à trois couverts, pour les dames blanches attendues, qui devaient apporter leur don à l'enfant. Petites divinités des bois et des eaux, la théologie vous fut fatale ; elle voulut préciser ce qui se cachait derrière votre apparence brumeuse, elle vous dépouilla ainsi de votre prestige, et, déchirant la légende qui attache le fil de la Vierge au manteau de la mère de Jésus, elle déclara n'y trouver que le produit d'une araignée.

On eut passé aux savants de détruire les légendes, s'ils avaient pu les remplacer, et surtout si la con-

séquence de la mise en enfer de tous les génies n'eût été homicide. Malheureusement une fois décidé que les fées, les lutins, les follets étaient des diables, causer avec eux, les attendre, les prier, les voir, c'était se ranger parmi les adorateurs de Satan, crime antisocial au premier chef, dont le bûcher seul pouvait faire justice. Avec une telle menace sur les imaginations, il est étrange que l'existence de nos demi-divinités ait survécu au Moyen-Age. Mais elles étaient si ancrées dans les mémoires, fournissaient une explication si commode de ce qu'on ne comprend pas, faisaient si souvent sentir leur influence bienveillante aux bons, maligne aux méchants, qu'en dépit des théologiens et des juges elles continuèrent d'animer les prés et les bois, les vallons et les sources.

Chose curieuse, quelques théologiens eurent même pour ces démons familiers une certaine condescendance, et, sans trop expliquer le comment, consentirent à les laisser provisoirement demeurer en dehors de l'enfer. De ces démons, dit l'abbé Trithème (1), les

(1) Trithème ou Tritheim (Jean) né en 1462, mort en 1516, abbé des bénédictins de Spanheim, a écrit un grand nombre d'ouvrages d'histoire et de théologie. Le passage que nous citons, est tiré de ses *Questions à Maximilien César* ; il a été donné par DEL RIO, *Disquisitiones*, p. 279.

uns habitent les forêts et les bois ; ils tendent des pièges aux chasseurs ; d'autres séjournent dans les plaines malsaines, ils égarent les voyageurs pendant la nuit ; plusieurs demeurent dans les lieux cachés et les cavernes ; les autres moins agités et moins pervers, aiment à loger dans les coins obscurs des demeures humaines. » C'était déjà gentil de laisser ces pauvres petits démons, loin des griffes de leur grand chef. Du reste, les bonnes âmes simples du populaire, sans trop se soucier de toutes les spéculations, n'avaient aucun doute touchant l'existence de ces génies, demi-dieux ou demi-démons. Leurs noms étaient divers comme leurs pays et leurs fonctions ; ils avaient un sexe, et se diversifiaient par leurs caractères, tantôt complaisants, tantôt désagréables aux hommes.

II

Fées, korrigans, elnes, elfes, goblins, gnomes, nains, géants, ogres, lutins, follets, onâins, sylphes, salamandres, très variées leurs dénominations, — et encore changeaient-elles suivant les langues, — mais leurs besognes ne l'étaient pas moins. On ne savait pas tout sans doute ;

on se racontait pourtant bien des choses sur le compte de ces génies. Les uns aimaient danser en rond dans les clairières, au bord des sources, des rivières ou des mares, à la clarté de la lune, mais ne voulaient pas de spectateurs et punissaient l'incongru qui venait troubler leurs ébats. D'autres se plaisaient derrière l'âtre, dans le foyer ; s'amusaient à faire sauter des étincelles, à entendre chanter les marmites, et rendaient de petits services dans les maisons hospitalières. Quelquefois le pavé était lavé, le linge repassé ou recousu, le lin filé, le feu allumé, le pain cuit par des mains invisibles, reconnaissantes du gâteau déposé pour le génie tutélaire, de la bonne parole dite en sa faveur.

Il arrivait parfois que les lutins travaillaient beaucoup, mais ne faisaient pas grand'chose ; aussi tout en les traitant d'esprits familiers, on mettait leur activité au chapitre du démon. De ces esprits, nous raconte Jean Wier (1), médecin du duc de Clèves, qui cependant osa attaquer les procédures usitées contre les sorcières et les déclarer plus dignes de l'ellébore que du bûcher ; de ces esprits « les uns

(1) *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables, des magiciens infâmes, sorcières et empoisonneurs, etc.* par Jean WIER. Réédition de Paris, 1885, 2 vol. In-8, t. 1, p. 124.

sont doux et plaisants, et sont à bon droit nommés esprits familiers : ce sont ceux qui se tiennent principalement dans les maisons au plus coi (tranquille) de la nuit et font la besogne des serviteurs, lesquels on entend monter et descendre les degrés, ouvrir les portes, faire le feu, tirer de l'eau, apprêter à manger, et faire toutes choses nécessaires à une maison : encore qu'ils ne fassent rien. On en entend quelques-uns d'entre eux, lesquels quelquefois font longtemps auparavant les choses, que peu après nous voyons être faites, ce qu'ils font par la prévoyance qu'ils ont des choses futures, au moyen de quelques signes occultes, tellement qu'ils avertissent que bientôt les marchands doivent venir pour emporter la marchandise qui est en vente : ce que, autrefois j'ai observé, étant fort jeune, avec mes frères Arnaud et Mathias, en la maison de Théodore et Agnès, mon père et mère (desquels Dieu se souviendra par sa miséricorde au jour de la résurrection des justes), ce qui n'était pas sans nous effrayer grandement, car lorsqu'il y avait beaucoup de houblon au grenier, et que les marchands étaient en chemin pour venir l'acheter, nous entendions toute la nuit les goblins le jeter par sachées du long des degrés, en la même manière que le jour suivant en montrait la vérité. On prenait

toujours ce présage en bonne part. Car, quand les marchands avisent à leurs trafics, et qu'ils ont quelque voyage à faire pour leur train de marchandise, ils ont accoutumé d'en deviser quelque temps devant, et dire qu'ils vont en voyage pour cette cause. Ce que le diable ayant entendu, montre beaucoup auparavant ses tromperies à ceux vers lesquels les marchands s'achementent : car la distance des lieux lui en donne tout loisir : et ainsi il semble que le diable prévoie et pronostique les choses, lesquelles sont déjà commencées. »

Nous laissons naturellement à Wier la responsabilité de ses explications. Son diable rendant service paraît, somme toute, un bon diable. Revenons à nos génies.

Les uns, préposés aux trésors métalliques de la terre, les accumulaient et les gardaient dans leurs cavernes ; ils aimaient à manier le marteau sur l'enclume, et, d'un œil fraternel, contemplaient les forgerons, auxquels, à l'occasion, ils rendaient des services, tandis que les mineurs, avides de dérober leurs trésors, se trouvaient parfois en butte à leur hostilité. On reconnaissait (1) « deux

(1) J'emprunte le passage suivant à D. CALMET, *Traité des Apparitions*, t. 1, p. 249.

ou trois sortes d'esprits qui apparaissent dans les mines : les uns sont fort petits et ressemblent à des nains ou des pygmées ; les autres sont comme des vieillards recourbés et vêtus comme des mineurs, ayant la chemise retroussée et un tablier de cuir autour des reins : d'autres font ou semblent faire ce qu'ils voient faire aux autres, sont fort gais, ne font mal à personne, mais, de tous leurs travaux, ne résulte rien de réel.

« En d'autres mines, on voit des esprits dangereux, qui maltraitent les ouvriers, les chassent, les tuent quelquefois et les contraignent d'abandonner des mines très riches et très abondantes. Par exemple, à Anneberg, dans une mine appelée « Couronne de roses », un esprit en forme de cheval fougueux et ronflant tua douze mineurs, et obligea les entrepreneurs d'abandonner cette entreprise, quoique d'un très grand rapport. Dans une autre, nommée S. Gregori en Siseberg, il parut un esprit ayant la tête couverte d'un chaperon noir, qui saisit un mineur, l'éleva fort haut, puis le laissa tomber et le blessa considérablement. »

Certains génies, à l'occasion, cousaient les souliers, aides modestes de pauvres savetiers ; d'autres travaillaient les draps ; les plus familiers habitaient les maisons des hommes, ils y faisaient l'office de

serviteurs. On racontait ainsi qu'en Islande, des démons familiers, nommés Trolès, servaient les habitants, les avertissaient des accidents ou des maladies qui devaient leur arriver, les réveillaient pour aller à la pêche quand il faisait bon ; s'ils y allaient sans l'avis de ces génies, la pêche ne réussissait pas. On dit aussi qu'un jeune ecclésiastique, habitant un séminaire de Paris, avait un génie qui le servait, lui parlait, arrangeait sa chambre et ses habits. Comme le Supérieur entendit causer un jour dans l'appartement du séminariste, il insista pour avoir des preuves de l'existence du génie familier ; celui-ci, au commandement de son maître, apporta une chaise ; aussi, sans vouloir ébruiter l'affaire, le supérieur, après avoir pris les ordres de l'archevêque, rendit le séminariste à sa famille.

Ailleurs, les démons familiers manifestent leur colère de façon plus ou moins brutale, s'ils sont mécontents. Les cailloux lancés sur les toits ou dans les appartements ; la batterie de cuisine qui se livre à des entrechats, sous l'influence de mains invisibles ; les lits qui se déplacent, et mille autres agaceries imputées tantôt aux âmes défuntes, tantôt aux sorciers, tantôt aux diables, peuvent l'être non moins justement aux génies. On a, du reste, fait des livres sur leurs fredaines. Cependant, en maintes

circonstances, ils se montrèrent des serviteurs un peu espiègles sans doute, mais pas trop méchants. Tel ce démon qui, suivant l'affirmation du bon moine Césaire d'Heisterbach (*Dialogus miraculorum*, l. III, c. 5 n. 9, 10, 35) servit fidèlement un chevalier et guérit sa femme d'un mal mortel en allant chercher, en Arabie, du lait de lionne pour en enduire le corps de la malade. Notre bon chroniqueur Froissart (1) connaissait bien des aventures de génies. Il nous conte, en effet, l'histoire d'un esprit, Orton, d'abord au service d'un clerc, puis d'un seigneur ; ce démon allait voyager et venait raconter à son maître les nouvelles de ce qui se passait dans le monde.

Dans certains cas, le génie familier prend le rôle de ce que la théologie catholique appelle l'ange gardien : il est réputé tel par celui qui reçoit sa visite. Bodin, le jurisconsulte, que nous avons déjà cité, nous « parle d'une personne de sa connaissance, qui était encore en vie lorsqu'il écrivait. C'était en 1588. Cette personne avait un esprit familier, qui, depuis 37 ans, lui donnait de bons avis sur sa conduite, tantôt pour la corriger de ses défauts, tantôt

(1) Chroniques, l. 3, c. 22 : Edition du Panthéon littéraire, t. II, p. 346 seq.

pour lui faire pratiquer la vertu, ou pour lui aider à résoudre les difficultés qu'elle rencontrait dans la lecture des livres saints, ou lui donner de bons conseils sur ses propres affaires. Ordinairement, il frappait à sa porte à trois ou quatre heures du matin, pour l'éveiller : et comme cette personne se défiait de tout cela, craignant que ce ne fut un mauvais ange, l'esprit se fit voir à lui en plein jour, frappant doucement sur un bocal de verre, puis sur un banc. Lorsqu'il voulait faire quelque chose de bon et d'utile, l'esprit lui touchait l'oreille droite ; mais s'il était question d'une chose mauvaise et dangereuse, il lui touchait l'oreille gauche, de sorte que, depuis ce temps-là, il ne lui était rien arrivé, dont il n'eût été averti auparavant. Quelquefois il a entendu sa voix, et un jour qu'il se trouva en un danger éminent de sa vie, il vit son génie sous la forme d'un enfant d'une beauté extraordinaire, qui l'en garantit (1) ».

Si le démon familier se fâche, il devient facilement dangereux. L'évêché d'Hildesheim en possédait un, dont le plaisir, si l'on en croit le bon abbé Trithème,

(1) Nous donnons le résumé fait par D. CALMET. *Traité des Apparitions*, t. 1, p. 260, du récit beaucoup plus long de BODIN dans sa *Démonomanie*, l. 1, c. 2, p. 17, seq.

était d'aider les marmitons. « De notre temps, dit le narrateur (1), un esprit malin apparut à plusieurs, par long espace de temps, en habit de paysan, au diocèse de Hildesheim : et pour ce qu'il portait un bonnet, les villageois l'appelaient communément *Hedeckin*, c'est-à-dire porte-bonnet. Cet esprit, qui se nommait Hutgin, prenait singulier plaisir de hanter les gens, faisant merveilles, parlant, interrogeant, répondant familièrement à chacun, apparaissant parfois en forme visible, parfois parlant sans se faire voir. Il ne faisait mal à personne si on ne l'agaçait : mais si quelqu'un lui faisait outrage, il s'en souvenait bien, et rendait la pareille. Burcard, comte de Lueque, ayant été tué par Herman, comte de Vuisenbourg, cette comté de Vuisenbourg semblait être exposée en proie : au moyen de quoi, cet esprit vint trouver Bernard, évêque d'Hildesheim, et le réveillant, lui dit : « Sus debout, tête chauve, dresse une armée, car tu conquerras aisément la comté de Vuisenbourg, abandonnée et laissée en proie à cause d'un meurtre. » L'évêque se levant, après avoir averti ses gens de guerre, envahit et posséda cette comté, laquelle il joignit

(1) Nous empruntons la traduction du passage suivant à WIER dans l'ouvrage réédité, cité plus haut, t. 1, p. 127, seq.

pour toujours à l'évêché de Hildesheim, du consentement de l'Empereur.

« Le même esprit soulait (avait coutume) avertir souvent cet évêque de plusieurs dangers, encore qu'on ne l'en requit point. Il se montrait maintes fois parmi la maison de l'évêque, servant assez promptement les cuisiniers, avec lesquels il devisait presque ordinairement en la cuisine. Par accoutumance, il devint si familier, que personne ne le craignait, tellement qu'un jour il advint qu'un des valets de cuisine commença à le brocarder et outrager, jetant contre lui toutes les ordures qu'il pouvait trouver en la cuisine. L'esprit pria plusieurs fois le maître cuisinier de réprimer le valet, autrement il s'en vengerait : mais pour toute réponse, le cuisinier lui dit : « Tu es un esprit et tu crains un valet? » A quoi le diable répliqua : « Puisque tu ne le veux pas châtier quand je t'en prie, avant qu'il soit longtemps, tu verras combien je le crains. » Cela dit, il s'en alla tout dépité. Tôt après, comme un jour, sur le soir, ce valet, las de travail, dormait tout seul en la cuisine, ce diable vint, l'étrangla, le dépeça et jeta les pièces en une grande marmite, laquelle il mit près du feu. Le maître cuisinier ayant découvert cette tragédie, commença à maudire l'esprit, lequel, plus irrité que devant, le lendemain

prit des vilains crapauds, et épreignit (répandit en les pressant) leur sang et leur venin sur le rôti qu'on devait servir sur la table de l'évêque et de ses courtisans : à cause de quoi le cuisinier l'ayant outragé derechef, il le jeta du haut du pont dans les fossés du château. Puis il faisait la ronde toute nuit sur les murailles de la ville et du château et contraignit toutes les gardes de faire le guet.

« Trithème fait un autre conte de ce diable, comme s'en suit : Un homme du pays, étant sur le point de faire quelque lointain voyage, et étant en peine de sa femme qui n'était guère chaste, dit, en se jouant, à cet Hutgin : « Oh ! bon compagnon, je te recommande ma femme jusqu'à mon retour, avise de la bien garder. » La femme, en l'absence de son mari, se voulut incontinent accointer d'un adultère et tâchait d'en attirer plusieurs, les uns après les autres ; mais cet esprit se mettait invisiblement entre deux, jetant du lit en bas les paillards, de telle sorte que pas un d'eux ne put jamais avoir la compagnie de cette femme, laquelle toutes les nuits et presque à toutes les heures de l'absence de son mari, introduisait en sa maison nouveaux paillards : mais sitôt qu'ils s'avançaient pour la toucher, l'esprit les jetait au loin contre terre. Finalement le mari revint, et comme il était encore assez

loin de sa maison, son commis le vint recueillir joyeusement. et lui dit : « Je suis très joyeux de « ton retour, afin d'être délivré de cette fâcheuse « commission que tu m'avais baillée. » Sur ce, le mari demanda : « Qui es-tu donc ? — Je suis, dit-il, « Hutgin, auquel tu baillas ta femme en garde, il y « a tel temps. Je te l'ai bien gardée, mais avec toutes « les peines du monde ; tellement qu'elle n'a commis « aucun adultère. Mais je te prie que désormais « tu ne m'en laisses plus la charge : car j'aimerais « mieux garder tous les pourceaux de Saxe que cette « tienne femme, qui a essayé tout ce dont elle a pu « aviser, pour me tromper et faire folie de son corps. » — Finalement l'évêque sus nommé, nommé Bernard, contraignit par censures ecclésiastiques, ce malin esprit à sortir du pays. »

Ce dernier trait du bon abbé de Spanheim est caractéristique de l'époque où les censures ecclésiastiques effrayaient les hommes, les animaux et les diables ; elles n'empêchaient pas, comme on le voit dans le récit précédent, les grosses grivoiseries des hommes, ni les tours des esprits familiers. Ceux-ci frisaient souvent l'impertinence. Ainsi, en 1557, un de ces coquins tomba avec le tonnerre dans la maison d'un cordonnier Poudot et se mit à jeter des pierres de tous côtés de la chambre. On

ramassa un grand coffre de ces pierres qui ne faisaient de mal à personne ; mais, quand Latomy, président du Parlement de Toulouse, s'avisait de venir voir ce qui se passait, le follet lui fit voler son bonnet d'un coup de pierre et le força de déguerpir (1). Un autre lutin espiègle mettait, disait-on, sa queue dans la seringue d'un apothicaire, pour empêcher l'eau de sortir.

Fort souvent, si les esprits sont malfaisants, leur malveillance se traduit d'une façon bénigne, quand ils prennent par exemple la forme d'animaux plus gênants que meurtriers. Elle est connue l'histoire de la petite belette blanche, qui habitait le corps d'un soldat (2). Un jour, qu'il dormait la bouche ouverte, ses camarades virent la bête sortir de sa gorge, aller vers un ruisseau qu'elle passa sur l'épée d'un des soudards spectateurs, en guise de pont. Après une absence de quelque durée, l'esprit rentra par le même chemin, sous la même forme, dans son homme, qui se réveilla aussitôt et raconta qu'il venait de faire un long voyage, pendant lequel il

(1) BODIN. *Demonomanie*, l. 3, c. 6, p. 271.

(2) WIER, l. 1, c. 14, t. 1, p. 68. — Des contes plus ou moins semblables se disent un peu en tous les pays. Cf. FRAZER, *Le Rameau d'or*, t. 1, p. 191, seq. Ce sont les âmes des gens endormis qui vont se promener hors de leurs corps sous une forme animale.

avait passé deux fois sur un pont en fer. — Ces faits et des milliers d'autres qu'on pourrait citer, racontés par les chroniqueurs naïfs ou par les écrivains spéciaux qui les discutent, sont loin d'avoir été tous considérés comme des apologues, comme de simples historiettes propres à distraire (1).

ARTICLE TROISIÈME

Les vrais Démons

I

Tous les diabolins dont nous venons de parler portaient en bloc le nom de démons. Leur existence demi-terrestre faisait cependant d'eux un monde spirituel à part, sur lequel les théologiens déconcertés, ne se hasardant pas à contredire trop franchement l'opinion générale, n'osaient, nous l'avons vu, émettre que des hypothèses assez contradictoires. Tandis que les uns distinguaient des démons ignés, aériens, aquatiques, souterrains, nocturnes, et autres, per-

(1) GARINET. *Histoire de la Magie en France*, in-8, Paris, 1818
Dissertation sur les démons, p. XXXVII, p. 123.

mettant ainsi d'introduire dans les catégories démoniaques tous les demi-dieux de l'antiquité ; d'autres chicanaient sur les demeures prétendues de tous ces génies et soupçonnant, dans tous les contes sur les esprits, le produit des imaginations populaires, tâchaient de combattre la bonne envie qu'ils avaient d'y croire eux aussi ; ils essayaient donc de s'en tenir au principe fondamental des deux grandes classes d'esprits : les bons et les mauvais.

Une fois sur ce terrain, ils étaient inébranlables ; ils prenaient leur revanche de tous ces follets ni bons ni mauvais, sur les vrais démons, habitants de l'enfer, sujets et compagnons de Satan, considérés par le dogme ecclésiastique comme de purs esprits, autrefois anges, maintenant déchus, après une tentative de rébellion contre Dieu, qui, dans la lutte où les rebelles devaient succomber, avait trouvé à ses côtés St Michel et les bons anges. (1) Sous une forme ou sous une autre, l'idée d'esprits rebelles, de lutte entre Dieu et des géants, ou des génies, se retrouve à peu près partout, dans les mythes religieux, chez toutes les races. Cette coïncidence est

(1) SUAREZ, *De Angelis*, l. 7, c. 1. — PETAU, *De Angelis*, l. 3, c. 3. — ISAÏE, XIV, 12 seq.

assez curieuse, mais se rattache, comme l'explication de la magie, à des problèmes fort obscurs, en particulier à celui de l'origine des religions, dont nous avons dit un mot dans les premières pages de ce livre, sans avoir nulle prétention de le résoudre. Nous nous contentons ici de rappeler quelle était la doctrine reçue à leur sujet au Moyen-Age, à l'époque du plein épanouissement de la sorcellerie.

Bien qu'étant en enfer, ces démons jouissaient de la faculté de venir sur la terre tenter les hommes. C'était à leur chef qu'une tradition tardive, consignée dans l'Apocalypse (xii, 7), avait attribué le rôle de tentateur primitivement donné à un serpent dans les récits anciens de la Genèse (iii, 1 seq.), qui concernaient la création et la chute du premier homme. Chacun connaît ces récits bibliques, l'histoire du fruit présenté par le serpent à Eve et par Eve à Adam, fruit qui devint, dans les narrations occidentales, une pomme; nous la trouverons plus d'une fois rappelée dans les procès des sorciers. Depuis cette époque, l'humanité, sans compter ses imperfections et ses passions naturelles, avait eu sans cesse à ses côtés des tentateurs invisibles, qui, sans trêve ni pitié, l'avaient portée au mal et incitée à se révolter, elle aussi, contre le Créateur.

La théologie mystique, surtout, avait insisté sur

la présence continuelle de ces diables, démons rugissant autour de la pauvre créature humaine, proie convoitée par les terribles dragons vomis de l'Enfer. Pour se défendre, elle pouvait sans doute en appeler à sa propre énergie, mais on lui rappelait surtout la nécessité du secours divin et de la protection des bons anges. Malgré des restrictions de principe, l'ensemble de l'enseignement médiéval, surtout depuis les discussions arides et confuses du pélagianisme sur la grâce, tendait à mettre en conflit les deux grands royaumes de Dieu et de Satan autour de l'âme humaine, et à confier le sort de celle-ci aux péripéties de la lutte angélique, plutôt qu'à lui dire que seule elle péchait, seule elle était responsable, seule elle avait à agir, à veiller, à combattre. Cet enseignement est du reste encore celui de la théologie dite mystique, dans sa tendance générale, s'entend, car nous trouvons chez elle l'affirmation répétée de la nécessité de l'effort personnel.

En résumé, les démons instigateurs du premier péché, tel qu'il est connu par la Genèse, s'étaient vu imputer tous les autres crimes commis depuis la naissance de l'homme. Sans doute leur responsabilité ne faisait pas disparaître la culpabilité humaine ; mais, en bonne logique, elle eût dû la diminuer beaucoup. Toutefois, les moralistes, après avoir fortement

accentué la tentation, insistaient encore plus sur la gravité de la faute, la pénitence méritée et la grandeur de l'expiation future, en sorte que l'homme, exposé aux séductions diaboliques, impuissant à lutter seul, avait un besoin indispensable du secours de Dieu et des bons anges. La doctrine augustinienne affirmait que ce secours était toujours suffisant. Comment avec cet appui suffisant et tout-puissant, l'homme ne venait-il pas à bout de l'attaque infernale? Cela restait dans le vague, et les discussions qu'avait soulevées Gottschalk dans le courant du IX^e siècle, autour de ces questions difficiles, n'avaient pu que troubler les âmes par la perspective d'une prédestination absolue, irrésistible ; c'est-à-dire, somme toute, ou Dieu vainqueur malgré la faiblesse de l'homme, ou Satan triomphant malgré la bonne volonté du chrétien. Parmi toutes les fautes de l'humanité, l'idolâtrie, toujours considérée comme la faute par excellence au point de vue du sacerdoce juif et de la nationalité d'Israël, n'avait pas manqué de prendre une place importante dans la théologie morale du christianisme, et, puisque péché grave, remontait elle aussi à une suggestion diabolique. C'était, du reste, les démons eux-mêmes qui s'étaient fait adorer à la place de Dieu sous la forme des idoles. C'était pour renverser leur domination et leur culte

que le Verbe, Fils incarné de Dieu, avait vécu et souffert, en apportant au monde la Rédemption évangélique (1).

II

Maintenue à ces hauteurs dogmatiques et morales, la croyance aux démons ne pouvait guère susciter d'autres objections que celles des adversaires de toute religion positive, de toute révélation, et des fondements essentiels du christianisme. Malheureusement, elle ne s'y tint guère. De bonne heure, par suite de certaines croyances juives, de divers passages évangéliques, et surtout de l'influence persistante des idées polythéistes, on chargea les démons de tous les maux de l'ordre matériel (2). Une fois posé le principe que les dieux des païens étaient des démons, la chose allait toute seule. Les poètes n'avaient-ils pas attribué à Neptune, à Amphitrite et à d'autres dieux ou déesses, le domaine des flots ? n'avaient-ils pas déclaré que ces dieux assistés d'Eole, d'Aquilon, de Borée, autres divinités de l'air,

(1) THOMASSIN. *De Incarnatione*, l. 2, c. 9 à 34 ; l. 1, c. 1, à 5 ; c. 3 à 16 ; l. 9, c. 8.

(2) SUAREZ. *De Angelis*, l. 8, c. 20, n. 10.

soulevaient les tempêtes ? Or ces dieux et déesses étaient des démons, des diables, donc les tempêtes étaient suscitées par le diable. Ce raisonnement avec la raideur du syllogisme semblait irréfutable. Comme, de plus, les diables se tenaient à la disposition des sorciers, malheur à la pauvre femme qui au moment d'un naufrage se trouvait sur la falaise ; il fallait un diable, une sorcière, et ma foi ! tant pis si ce n'était pas elle, elle payait pour la vraie coupable.

Le raisonnement, fait pour l'orage sur l'océan, valait naturellement pour tous les autres phénomènes, réputés nuisibles ou funestes à l'homme. Il est bien certain que l'interprétation littérale de certains textes de l'Évangile prêtait à l'adoption de la théorie courante. Puisque Jésus guérit les épileptiques en chassant leurs démons, il semblait bien découler logiquement que tout épileptique était un démoniaque. Si quelqu'un avait osé émettre déjà l'idée qu'il ne faut pas chercher dans l'Évangile la notion vraie des phénomènes naturels, mais seulement la manière dont le peuple se les représentait aux temps messianiques, son opinion n'avait pas eu beaucoup de succès. Aussi, en bloc, les maladies relevèrent de la puissance diabolique, surtout celles, dont le caractère, épidémique ou terrifiant, semblait déjouer les efforts d'une médecine à son enfance et dépasser les quelques

connaissances d'alors sur la nature complexe des corps (1). A chaque instant, en présence de la peste, de la rage, des convulsions hystériques, de maladies ou de guérisons soudaines, nous voyons, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, les médecins consultés déclarer gravement que cela dépasse les forces de la nature, les ressources de la médecine, et par conséquent que le surnaturel intervient dans la mécanique humaine, que la maladie, si ce n'est la guérison, est divine ou diabolique. De nos jours, l'inconvénient, bien que sérieux au point de vue de l'apologétique en général, n'entraîne cependant pas de conséquences irréparables. Il en était bien différemment quand l'accusation d'avoir lancé telle ou telle maladie pouvait conduire au bûcher le sorcier, réputé l'instigateur du démon.

Avec l'imagination surabondante des époques médiévales agitées, et s'appuyant sur les principes posés, considérés comme des fondements solides, les savants et le peuple se trouvèrent d'accord pour jeter sur les épaules du démon tout ce qui les effrayait, les gênait, ou même troublait leurs conceptions des choses. Elles furent donc rares, les souffrances qu'on n'attribua pas à Satan. Son pouvoir s'étendait, croyait-on, sur

(1) DEL RIO, l. 3, pars. 1, qu. 4, sect. 5 p., 40 l. seq ; l. 4. c. 3, qu. 2, p. 578 seq.

la nature entière. Le vent, l'orage, la neige, la grêle, la pluie, dès qu'ils devinrent gênants, — car, s'ils rendaient service, on les considérait comme un bienfait divin, — passèrent de la météorologie dans le domaine des esprits. Au moment d'une tempête, des témoins se trouvèrent pour affirmer qu'ils avaient vu des démons suspendus aux mâts du navire en péril ; on savait même que ces démons marins prenaient plutôt l'aspect de femmes. Si les nuages couvraient la terre, des démons s'y tenaient cachés, ou les tiraient de cachettes inconnues pour la destruction des moissons et le malheur des hommes. Naturellement les épidémies, comme les épizooties, étaient leur ouvrage.

Une fois lancée sur cette voie, l'imagination se donnait carrière dans les mille détails de la vie ordinaire tant publique que familiale, car chaque homme, chaque famille, chaque maison, tout groupement humain, pouvait être l'objet des malices des êtres invisibles. On se racontait alors bien des tours joués par leur malveillance à la pauvre humanité. Hagiographes, théologiens, conteurs et démonologues se donnent la main dans la composition des récits les plus terrifiants, et les annales des ordres religieux sont, en particulier, pleines de diableries les plus étranges. Au couvent de Clairvaux, par exemple,

en 1124, un jeune novice, nommé Achard, doit combattre le démon, non pas simplement moralement, mais physiquement. « Il eut un jour une véritable lutte à soutenir contre lui ; il y eut de part et d'autre, en ce combat, des coups donnés et reçus, jusqu'à ce que le novice vainqueur renversa son adversaire en lui brisant la tête ; et, pendant qu'il le traînait par les cheveux, il lui resta dans la main une partie du crâne brisé, avec les chairs qui le recouvraient, et il en sortit une odeur insupportable. Il jeta l'os loin de lui avec horreur. Mais le démon disparut, laissant après lui des traces de son passage ; car, pendant une année entière, la main, avec laquelle le novice l'avait saisi, exhalait une telle odeur qu'il ne pouvait la porter à la bouche ou au nez sans avoir mal au cœur (1) ». Sous toutes les formes, homme, animal, feu, fumée, odeur, le diable intervient dans la vie monastique ; on le voit, on l'entend. Il griffe l'un, accable l'autre de coups, attache le troisième, empêche certains de dormir, d'autres de prier ; jette les uns hors de leur couche, enlève la nourriture des autres, en suspend divers la tête en bas ; étouffe même ou étrangle des coupables.

(1) MANRIQUE, *Annales Cistercenium*, 4 in-fol. Lyon, 1642 seq. t. I, p. 155, cité par GÖRRES, t. IV, p. 494.

Il n'est pas moins terrible dans la vie civile. Ici il hallucine des armées entières, en faisant apparaître à leurs yeux d'autres armées, qui disparaissent quand on veut les atteindre. Les anciens connaissaient déjà des prodiges de cette sorte, renouvelés par les démons de la Poméranie pour effrayer l'armée conquérante de Wladislas I, roi de Pologne (1). Dans certains cas, le démon apparaît sous forme de spectre, messenger de mauvaises nouvelles ; dans d'autres, il prend des formes humaines, afin de faire tort à des innocents, par exemple, l'apparence d'un jeune homme qu'on aperçoit auprès d'une femme, pour faire suspecter sa vertu.

Dans telle maison, les meubles dansaient, les casseroles se choquaient, les objets les plus hétéroclites volaient à travers les airs. Impossible de trouver le repos dans une maison hantée ! On ne pouvait y prier en paix, ni manger tranquillement, ni dormir. Les lits s'y renversaient, des seaux d'eau venaient à l'improviste déranger les dormeurs. Heureux s'estimaient les habitants qui, de leur lit ou de leur chambre, n'étaient pas précipités par la fenêtre sur le sol, ou dans un puits ; ou bien, chose non moins désagréa-

(1) LE LOYER, p. 332. — DEL RIO, p. 294, d'après l'*Histoire de Pologne* de Cromer.

ble, ne se trouvaient pas brusquement transportés dans des pays éloignés, à des milles et des milles de leurs demeures. Les histoires de maisons hantées se racontent dans tous les pays et sont communes encore de nos jours avec des variantes locales : il nous suffira d'en donner quelques exemples.

« En 1654, dit Brognoli, auteur d'un ouvrage plein de faits merveilleux (1), je reçus à Bergame la visite d'un jeune comte de la Valteline, qui était prêtre et docteur en droit canon et civil. Il me raconta que, depuis deux ans, les démons lui jetaient chaque nuit des pierres, et faisaient un tel bruit qu'il ne pouvait demeurer ni dans son château, ni même dans la vallée. Un jour, deux ecclésiastiques vinrent lui proposer de passer la nuit avec lui dans sa chambre, se vantant de ne point craindre les démons. Il y consentit. Mais, voilà qu'un peu avant minuit, le bruit commence, la terre tremble, des pierres fumantes sont jetées et sur le jeune homme et sur les ecclésiastiques, qui furent saisis d'une telle crainte qu'ils ne pouvaient ni parler, ni se remuer dans leurs lits.

(1) Brognoli, de l'ordre des frères mineurs eut l'occasion de prendre part à bon nombre d'exorcismes. Son ouvrage est intitulé : *Alexicacon, hoc est de maleficiis ac moribus maleficis cognoscendis*, Venise, 1714. Le passage que nous donnons est tiré de la *Disputatio*, II, n. 429. Traduction dans GÖRRES, t. IV, p. 267.

L'un d'eux eut la fièvre, et l'autre la dysenterie, et tous deux eurent si honte de leur faiblesse qu'ils partirent dès le matin sans saluer leur hôte. »

Un pasteur protestant du comté de Hohenlohe, nommé Schupart, fut, suivant son propre récit, soumis à des persécutions de même genre (1) « Le jour et la nuit, on lui jetait des couteaux pointus et aigus. Bien des fois, la nuit, on lui jeta, à lui et à sa femme, des cordes autour des pieds ou du cou, de manière à les étrangler, s'ils n'avaient été éveillés par ceux qui les gardaient. Bien des fois aussi, la maison était toute en flammes. Il reçut sur toutes les parties de son corps plusieurs milliers de pierres, de dix à quinze livres, jetées avec la même force que si elles eussent été lancées par un canon, sans qu'il en fut blessé cependant. (Heureusement)! En présence de plus de cent témoins, lui et sa femme recevaient des soufflets, ou bien on empoisonnait leur nourriture, de manière qu'ils étaient obligés de la rejeter. On salissait d'encre, ou on déchirait les feuilles de sa Bible. Un jour qu'il voulait prêcher, on lui emporta tous les livres dont il avait besoin, ainsi que sa perruque, qu'il trouva ensuite sur la tête de sa femme, sans savoir

(1) Tiré d'une dissertation de G. P. VERPOORTEN, de *Dæmonum existentia*, Gedani, 1779, dans GÖRRES.

qui l'y avait mise. Dans leur angoisse, ils tombèrent à genoux, pour invoquer le secours de Dieu, et commandèrent au démon, au nom de Jésus-Christ, de rapporter tous les objets qui avaient disparu ; et, le soir même, ils virent ces objets revenir par la fenêtre avec un grand bruit. Cet état de choses dura huit ans, et, pendant tout ce temps, ils n'eurent pas une minute de sécurité... Ainsi, la lampe qui l'éclairait était renversée sur la table, et continuait de brûler par terre, ou bien elle était transportée d'un lieu à un autre. Tantôt on lui jetait la table qu'on avait servie pour le repas, et les plats qu'on y avait mis, et le siège sur lequel il devait s'asseoir ; tantôt on le piquait avec des aiguilles, ou on le mordait si fort que la trace en paraissait encore une heure après. »

« J'ai reçu le 25 août 1746, écrit D. Calmet (1), une lettre d'un fort honnête homme, curé de la paroisse de Walsche, village situé dans la montagne de Vôge, au comté de Dabo ou Dalesbourg dans la Basse-Alsace, diocèse de Metz, Par cette lettre, il me dit que le 10 juin 1740, à huit heures du matin, lui étant dans sa cuisine avec sa nièce et sa servante, il vit tout à coup un pot de fer, qui fut mis à terre et y fit

(1) *Traité des Apparitions*, t. 1, p. 254, seq.

trois ou quatre tours, sans qu'il y eût personne qui le mit en mouvement. Un moment après, une pierre, d'environ une livre pesant, fut jetée de la chambre voisine dans la même cuisine, en présence des mêmes personnes, sans qu'on vit la main qui la jetait. Le lendemain, à neuf heures du matin, quelques carreaux de vitres furent cassés et quelques pierres furent jetées à travers ces carreaux, avec une dextérité qui parut surnaturelle. L'esprit ne fit jamais de mal à personne et ne fit rien que pendant le jour, et jamais la nuit. Le curé employa les prières marquées dans le rituel pour bénir sa maison et, depuis ce temps-là, le Génie ne brisa plus de vitres ; mais il continua à jeter des pierres sur les gens du curé, sans toutefois les blesser. Si l'on apportait de l'eau de la fontaine, il jetait des pierres dans le seau ; il se mit ensuite à servir dans la cuisine. Un jour, comme la servante plantait des choux au jardin, le Génie les arrachait à mesure, et les mettait en monceaux : la servante eut beau tempêter, menacer, jurer à l'allemande, le Génie continua ses badineries.

« Un jour qu'on avait bêché et préparé un carreau au jardin, on trouva la bêche enfoncée de deux pieds en terre, sans qu'on vit aucun vestige de celui qui l'avait ainsi fichée en terre ; on remarqua sur la bêche un ruban, et, au côté de la bêche, deux pièces

de deux sols, que la servante avait serrée la veille dans une petite boîte. Quelquefois, il prenait plaisir à déplacer la vaisselle de faïence et d'étain, et à la ranger en rond dans la cuisine, ou dans le porche, ou même dans le cimetière, et toujours en plein jour. Un jour, il remplit un pot de fer d'herbes sauvages, de son, de feuilles d'arbres et y ayant mis de l'eau, le porta au jardin dans l'allée; une autre fois, il le suspendit au cramail sur le feu. La servante ayant cassé deux œufs dans un petit plat pour le souper du curé, le Génie y en cassa deux autres en sa présence, la servante ayant seulement tourné le dos pour y mettre du sel. Le curé étant allé dire la messe, il trouva au retour toute sa vaisselle, ses meubles, son linge, pain, lait et autres choses, répandus dans la maison.

« Quelquefois, il formait sur le pavé des cercles, tantôt avec des pierres, tantôt avec du blé ou des feuilles, et, dans un moment, aux yeux des assistants, tout cela était renversé et dérangé. Fatigué de tout ce manège, le curé fit venir le maire du lieu, et lui dit qu'il était résolu de quitter la maison curiale. Dans ces entrefaites, arriva la nièce du curé, qui leur dit que le Génie avait arraché les choux du jardin, et avait mis de l'argent dans un trou en terre. On y alla et on trouva la chose comme elle l'avait dite.

On ramassa l'argent, qui était celui que le cure avait mis dans son poêle, en un lieu non enfermé : et un moment après, on le trouva de nouveau, avec des liards, deux à deux, répandu dans sa cuisine.

Les agents du comte de Limange, étant arrivés à Walsche, allèrent chez le curé et lui persuadèrent que tout cela était l'effet d'une sorcellerie : ils lui dirent de prendre deux pistolets et de les tirer à l'endroit où il remarquerait quelques mouvements. Le Génie jeta en même temps de la poche d'un de ces officiers deux pièces d'argent : et, depuis ce temps, il ne se fit plus sentir dans la maison.

Avec des variantes et quelques incidents en plus ou en moins, les récits de maisons hantées se ressemblent à peu près tous, mais ils sont fort nombreux et se compliquent parfois de cas de possession diabolique personnelle, avec leurs manifestations étranges et souvent de vraies souffrances, des blessures, des périls sérieux pour les personnes atteintes. Que si les victimes du démon s'avisaient de voyager, les inconvénients ne diminuaient guère : les démons se joignaient aux voyageurs sous des formes diverses, les égaraient, les frappaient, les emportaient à travers les airs dans des pays inconnus, si loin qu'ils n'en revenaient plus. Comment pourrait-on en douter après tant d'exemples fameux contenus dans l'his-

toire, sans oublier celui de Romulus. « Tel était le comte de Mâcon, nous raconte Bodin (1), des plus grands sorciers de son temps, lequel nous trouvons en nos histoires avoir été appelé par un homme, lorsqu'il traitait à sa table grande compagnie, et n'osant désobéir à Satan, il trouva un cheval noir à la porte qui l'attendait, sur lequel il fut soudain porté avec l'homme et disparut, sans jamais plus être vu. »

C'était bien fait pour ce comte sorcier, et sans doute, pour les blasphémateurs, les impies qui appelaient le diable, se donnaient à lui ou lui envoyaient d'autres personnes par des « va-t-en au diable ! » ils méritaient que le démon les emportât ; il ne faut pas trop les plaindre puisqu'ils n'ont trouvé que ce qu'ils demandaient. Le plus fâcheux est que Satan venait quelquefois, même souvent, s'emparer du corps d'innocents, en faire son jouet, sa chose, les torturer sous toutes les formes, les posséder en un mot. Il faut nous arrêter un instant sur l'étude de ce qu'on appelait possession, car les phénomènes y ayant rapport ont joué un rôle considérable dans l'histoire de la sorcellerie.

(1) BODIN. *Démonomanie*, l. 2, c. 4, p. 146.

III

Ma foi ! Ce ne devait pas toujours être gai d'être entrepris par le diable, car les faits dits de possession, fort connus et fort nombreux, font supposer un véritable martyr, et chez les possédés, et chez les personnes appelées à les assister. Dans le langage théologique, on distingue entre l'obsession et la possession. Il n'y a pas simplement entre ces deux modes de persécution diabolique une différence de degrés, on peut y trouver quelque chose de plus. Dans l'obsession, l'influence du diable est extérieure au corps et à l'âme, elle ressemble à celle d'un homme qui en harcèle un autre, le presse de faire un acte déterminé, y revient sans cesse, ou lui rappelle sans arrêt soit un souvenir du passé, soit une délibération à prendre, en sorte que l'esprit du patient revient, sans pouvoir s'en dégager, sur la même idée, jusqu'à ce qu'un incident vienne briser le charme. Il est évident que le libre arbitre de l'obsédé reste entier et qu'il peut agir en sens contraire de l'obsession, s'il le veut : il est maître de lui, mais se trouve néanmoins obligé à une certaine lutte pour exercer cette maîtrise.

Dans la possession, l'action du diable est interne,

elle s'exerce à l'intérieur du corps et s'unit tellement à la personnalité du sujet que celui-ci parle au nom du démon, dit : je, nous, comme s'il était le démon. Le diable semble remplacer l'âme jusqu'à un certain point et se sert du corps du possédé, ainsi que d'un corps lui appartenant. Les signes de la possession, d'après les théologiens, étaient communément : parler des langues inconnues, ou les comprendre ; voir à distance ou à travers un corps opaque ; faire des choses dépassant la force du sujet. Naturellement, dans l'examen de tous ces critères, il pouvait se trouver beaucoup de subjectivité de la part de l'examineur. Mais enfin, avec plus ou moins de facilité, suivant la dose de crédulité de chacun, tout le monde, ou à peu près, admettait au Moyen-Age que le diable peut posséder un homme.

Le résultat de la possession ne laissait pas d'être redoutable. En effet le possédé, tout en gardant son libre arbitre, n'était plus maître de son corps. Il sautait, dansait, se convulsionnait au gré du démon, son seigneur. Il volait à travers les airs, marchait la tête en bas, roulait les yeux, bavait. Il voyait, assurait-on, à toute distance, l'opacité n'arrêtait plus son regard, il parlait des langues étrangères sans les avoir apprises, connaissait les consciences, révélait les péchés les plus cachés, se répandait en

blasphèmes et en sacrilèges, surtout souffrait et tâchait de faire souffrir.

Sans doute, en maintes circonstances, le démon qui parlait une langue étrangère la parlait mal, ne la comprenait pas ; souvent les péchés, imputés à quelqu'un des assistants ou à une personne absente, se trouvaient une pure calomnie après enquête, mais ces incidents n'empêchaient pas la foi à la possession ; le diable est si menteur, disait-on, et cette réponse suffisait à tout. Par exemple, quand il accusait quelqu'un d'être sorcier, on le trouvait très véridique, et des milliers de malheureux périrent de la confiance mise alors dans la parole du démon.

S'il s'agissait d'expliquer le pourquoi de la possession, les motifs du pouvoir concédé ainsi au démon sur un corps sanctifié par le baptême, les auteurs mystiques et les démonologues n'étaient pas embarrassés. De même que tous les maux physiques, considérés tantôt comme des châtiments de coupables, tantôt comme des épreuves envoyées aux justes, suivant les cas, c'est-à-dire suivant l'appréciation personnelle de celui qui prononce, les possessions, ici, punissaient certains crimes : le blasphème, l'imprécation, le sacrilège, la raillerie, le vol d'un objet sacré ou appartenant à un saint ; là, surtout quand il s'agissait de religieux ou de religieuses, de personnes fort ortho-

doxes, pieuses même, on les estimait des épreuves destinées à purifier l'âme, à faire ressortir la gloire de Dieu, la puissance de l'Eglise ; nous les verrons souvent considérées comme le produit de la méchanceté des sorciers, comme l'effet de leurs sortilèges, dues par conséquent à la malice du démon et de ses suppôts ; mais, même en ce cas, comme dans tous les autres maux produits par la méchanceté des créatures, Dieu pouvait tirer sa gloire, en forçant le démon à parler, à révéler l'auteur de la possession, en obéissant aux exorcistes et, enfin, en quittant la place devant leurs imprécations et leurs prières.

On se racontait des phénomènes de possession plus qu'étranges, devant lesquels les plus croyants sentaient, non sans terreur, le doute traverser leurs esprits. A Naples, par exemple, les femmes, avant d'accoucher, commençaient par faire sortir de leur corps une ou plusieurs grenouilles envoyées par le diable, animaux qu'on devait recueillir avec soin sur des tapis ou dans des vases, car si une seule touchait le sol, c'en était fait de la mère. (DEL RIO, p. 117), En Angleterre, les habitants de tout un district naissaient avec une queue, en punition d'une faute commise jadis par leurs pères envers St-Thomas de Cantorbéry : ils avaient coupé la queue de son cheval. (DEL RIO, p. 112). Un enfant possédait un diable

dans le corps, sous la forme d'un serpent qui l'étouffait, et l'enfant rendait des grenouilles en nombre incalculable et jusqu'à 24 écurcils vivants. C'est véritablement extraordinaire ce que pouvait contenir un corps de possédé. Sous l'influence de l'exorcisme, il rendait du charbon, des dents, des cheveux, des épines, des couteaux, des pelotes d'épingles, des aiguilles de toutes tailles, des reptiles, des scarabées, des couleuvres, des écureuils, de la fumée, des odeurs de soufre, des oiseaux, des insectes, des essaims de mouches, des troupes de chauves-souris, et tout ce qu'on pourrait imaginer d'objets hétéroclites (1). Les livres de démonologie sont pleins de faits de ce genre, ou d'autres non moins bizarres, rapportés avec une bonne foi que nous pouvons croire entière ; fort rarement, l'auteur semble poser un point d'interrogation ; le plus souvent, il parle avec l'accent d'une conviction inébranlable ; le démon est en effet si puissant à ses yeux, et, naturellement, toutes les possessions ne peuvent être que l'œuvre de Satan.

(1) GÖRRES, t. IV, p. 587, seq. — DEL RIO, p. 407.

IV

Il nous reste des descriptions presque innombrables des possessions des âges passés. Avec des nuances, elles se ressemblent tellement qu'il ne peut y avoir le moindre doute qu'elles n'appartiennent à une seule famille et ne ressortent d'une origine commune. Aussi, pour ne pas nous répéter inutilement sans profit, nous nous contenterons d'insérer ici le procès-verbal officiel d'une possession célèbre, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir plus tard, et qui, heureusement, se termina sans mort d'homme ; il s'agit de la possession des religieuses d'Auxonne, en 1662, pendant le règne de Louis XIV, à l'époque la plus florissante de la civilisation française. Ce procès-verbal, signé de quatre évêques et de quatre docteurs en Sorbonne, nous donne donc ce que croyaient des personnes intelligentes, appartenant aux plus hautes classes sociales et intellectuelles, dont on ne saurait suspecter, ni la science pour leur temps, ni la bonne foi.

« Nous, soussignés (1), après avoir entendu le rapport de l'évêque de Châlon-sur-Saône sur les phénomènes qui se sont manifestés à Auxonne, dans plusieurs personnes ecclésiastiques ou laïques, lesquelles paraissaient possédées du malin esprit ; lorsque le dit évêque, sur l'ordre du roi, et d'après la commission de l'archevêque de Besançon, a dirigé, pendant quinze jours sur les lieux mêmes, les exorcismes, après s'être adjoint plusieurs prêtres d'un grand mérite et d'une grande vertu, et M. Morel, autrefois médecin à Châlon, connu par sa science et son expérience, qui tous ont porté sur cette affaire le même jugement, nous regardons comme prouvés et incontestables les faits suivants : Premièrement, que toutes ces filles, sans exception, au nombre de dix-huit, paraissent avoir eu le don des langues, répondant exactement aux exorcistes, lorsque ceux-ci leur parlaient en latin, et parlant elles-mêmes en cette langue ; que l'une d'entre elles, Anne l'Ecosaise, appelée sœur de la Purification, a compris ce que l'un des exorcistes lui disait en irlandais, et l'a traduit plusieurs fois en français. Secondement,

(1) Nous empruntons la traduction de ce document à GÖRRES. *Mystique*, traduct. de M. Sainte-Foi. L'auteur l'avait extrait du recueil *Les Causes célèbres*, t. XI, p. 278, probablement celui de Lebrun vers 1848.

que toutes, ou presque toutes, ont eu le don de connaître l'intérieur et les pensées des autres, lorsque ces pensées s'adressaient à elles. Ainsi, lorsque les exorcistes leur commandaient intérieurement quelque chose, elles le faisaient exactement. L'évêque de Châlon ayant ordonné, dans sa pensée seulement, au démon qui possédait Denise Parisot, servante du lieutenant-général d'Auxonne, de venir à lui pour se faire exorciser, Denise vint aussitôt, quoiqu'elle demeurât dans un quartier éloigné de la ville, et elle lui dit qu'on lui avait ordonné de se présenter à lui. La même chose fut essayée avec la sœur M. Janini de l'Enfant-Jésus, et avec Humberte de Saint-François, à qui l'évêque recommanda, au moment même de son paroxysme, de se prosterner, les mains étendues, en croix, devant le Saint-Sacrement, ce qu'elle fit aussitôt. Les autres ecclésiastiques, voyant que la même chose se répétait tous les jours, avaient pris l'habitude de n'adresser jamais à ces religieuses les ordres qu'ils voulaient leur donner que par la pensée.

« Troisièmement, en diverses circonstances, elles ont prédit l'avenir, et particulièrement en ce qui concerne les maléfices que l'on voulait trouver, non seulement dans le cloître, mais aussi dans le corps des autres sœurs, avec lesquelles elles n'avaient

pu s'entendre auparavant, et qui les rendaient ensuite au moment précis qui avait été déterminé par les premières. Plus d'une fois, elles ont dit, au seigneur évêque et à ses prêtres, des particularités très secrètes, relativement à leur famille ou à leur maison. Une fois même, on lui indiqua l'époque d'un voyage qu'il devait faire à Paris, époque qu'il ne connaissait pas lui-même. Quatrièmement, presque toutes, surtout dans leurs paroxysmes, ont montré une grande horreur des choses saintes, et particulièrement de l'Eucharistie et de la Pénitence, de sorte que, plus d'une fois, il fallut employer plusieurs heures pour confesser l'une de ces religieuses, à cause de l'opposition qu'elle y mettait et des cris qu'elle poussait. Avant la communion, elles étaient tourmentées par des convulsions, où la volonté n'avait évidemment aucune part. Dès qu'elles avaient reçu la sainte Hostie, elles poussaient des hurlements effroyables et se roulaient par terre ; pendant ce temps, l'hostie restait au bout de leur langue, qu'elles allongeaient ou retiraient sur l'ordre de l'exorciste, sans que toutefois elles se permissent rien d'injurieux contre le St-Sacrement. Ceci durait quelquefois une demi-heure, plus ou moins, et dès qu'elles avaient avalé l'hostie, elles recouvraient aussitôt le calme et ne se souvenaient plus de ce

qui s'était passé. La seule approche des reliques d'un saint leur donnait de violents accès de fureur, et souvent elles disaient le nom du saint à qui appartenait ces reliques, avant de les avoir vues. Lorsque le seigneur évêque leur imposait les mains, en secret et sans qu'elles pussent le savoir, elles témoignaient par des signes manifestes qu'elles en ressentaient l'effet, et s'écriaient que cette main leur était insupportable, et les brûlait. Enfin, pendant la sainte messe et au milieu des exorcismes, elles vomissaient d'effroyables blasphèmes contre Dieu et la sainte Vierge, blasphèmes qui ne pouvaient sortir que de la bouche du démon. Cinquièmement, toutes les fois qu'on les forçait de montrer par des signes surnaturels la présence du démon, elles ont obéi avec docilité. Le seigneur évêque ordonna, entre autres choses, à Denise, d'arrêter le pouls du bras droit, puis celui du bras gauche, pendant que l'autre marchait régulièrement : et le médecin constata que l'ordre avait été parfaitement exécuté. La même chose arriva deux ou trois fois à la sœur de la Purification. Or, l'une et l'autre étaient également en parfaite santé, et ce phénomène ne pouvait par conséquent être attribué qu'à la volonté de l'exorciste. La poitrine de la sœur Marguerite de l'Enfant-Jésus, sur l'ordre de son

exorciste, s'enfla et s'éleva d'une manière prodigieuse, puis s'affaissa et reprit son volume ordinaire ; et cela deux ou trois fois de suite. La sœur L. Arrivey de la Résurrection, en présence de l'un des ecclésiastiques, garda pendant assez longtemps dans sa main un charbon embrasé, sans qu'il en résultât aucune trace de brûlure.

« Sixièmement, sur le simple commandement des exorcistes, leur corps a acquis une merveilleuse insensibilité. Ainsi, le seigneur évêque ayant ordonné au démon de Denise de fermer tous ses sens, le médecin lui enfonça une épingle sous l'ongle d'un doigt, sans qu'elle ressentit aucune douleur. On lui ordonna ensuite d'arrêter le sang, et l'on retira l'épingle sans que le sang coulât. Puis, dès qu'on lui ordonna de couler, il coula en effet, pour s'arrêter de nouveau, lorsqu'on lui commanda de s'arrêter. Ce phénomène se renouvela plus tard chez la sœur de la Purification, qui engageait les assistants à employer le fer et le feu, parce qu'elle ne sentait rien de tout ce qu'on lui faisait. Plusieurs d'entre elles qui, d'après la déclaration de quelques autres, devaient aller le lendemain au sabbat, en ayant été empêchées, tombèrent dans une espèce de léthargie, au moment même où le sabbat devait avoir lieu, et cet état dura plus de cinq quarts d'heure. Ceci

arriva, entre autres, à la sœur de la Purification. Tous ses sens étaient fermés, elle était sans mouvement, sans parole, sans sentiment, les bras en croix sur la poitrine, et tellement raides qu'il était impossible de les séparer, les yeux fermés d'abord, puis ouverts, mais immobiles et privés de la faculté de voir. Lorsqu'elle revint de cette extase, elle raconta comment elle avait été en esprit au sabbat, et tout ce qu'elle y avait vu, Septièmement, après des exorcismes de plusieurs heures, il leur sortait souvent de l'estomac des corps étrangers qu'elles considéraient comme des maléfices et des charmes ; elles vomissaient des morceaux de cire, des os, des cheveux, des cailloux plus larges et plus épais qu'un thaler, de sorte qu'il nous paraît difficile qu'elles eussent pu les rendre par la gorge dans l'état naturel. Bien plus, Denise, après un exorcisme de trois heures et des efforts extraordinaires, rendit un jour par la bouche une grenouille ou un crapaud vivant, gros comme le poing et qu'on brûla aussitôt. Huitièmement, les démons, dont ces pauvres filles se disaient possédées, forcés de sortir par les exorcismes, ont paru donner, à l'approche du Saint-Sacrement, des signes surnaturels et convainquants de leur départ. L'évêque ayant ordonné à ceux qui possédaient Denise, de partir et de briser une vitre

qu'il leur montra du doigt, la vitre fut aussitôt brisée. La sœur Humberte se trouva guérie entièrement le jour de la Présentation de la Sainte Vierge, et, comme signe de sa guérison, elle rejeta par la bouche un morceau de taffetas roulé, sur lequel étaient inscrits en caractères rouges le nom de Marie et quatre autres lettres initiales désignant saint Hubert et saint François de Sales. La sœur de la Purification, ayant été délivrée de plusieurs démons, le jour de la fête de saint Grégoire le Thaumaturge, rendit aussi par la bouche, comme signe de sa guérison, un morceau de drap dans un cercle de cuir, sur lequel était écrit le nom de Grégoire. Et le même jour, comme signe qu'elle avait été délivrée de plusieurs autres démons, elle montra tout à coup écrit, comme avec du sang, sur sa ceinture, en gros caractères, ces mots : Jésus, Marie, Joseph ; et cependant les exorcistes, un moment auparavant, avaient vu cette ceinture toute blanche.

« Neuvièmement, parmi les mouvements et les poses de ces possédées pendant les exorcismes, quelques-unes étaient si extraordinaires, qu'elles surpassaient évidemment leurs forces, même celles de la nature humaine. La sœur Humberte, ayant reçu l'ordre d'adorer le Saint-Sacrement, se prosterna à terre, mais de telle sorte qu'elle ne touchait

le sol qu'avec la pointe du ventre, tandis que la tête, les pieds et les mains, ainsi que tout le reste du corps, étaient levés en l'air. La sœur de la Résurrection fit la même chose et resta quelque temps dans cette position, le corps ployé en cercle, de sorte que la pointe des pieds touchait le front. Constance et Denise furent plusieurs fois jetées contre la terre, en ne la touchant qu'avec le crâne et les pieds, tout le reste du corps étant en l'air, et elles marchèrent en cet état. Toutes ou presque toutes, lorsqu'elles étaient à genoux, les bras croisés sur la poitrine, se renversaient en arrière, de sorte que le haut de la tête touchait la pointe des pieds, tandis que la bouche baisait la terre et y faisait avec la langue le signe de la croix. Denise, quoique jeune et de chétive apparence, enlevait avec deux doigts et retournait en sens contraire, dans ses accès, un vase de marbre rempli d'eau bénite, et si lourd que deux personnes très fortes auraient eu de la peine à l'ôter de son piédestal. Plusieurs d'entre elles aussi se frappaient de la tête contre le mur ou contre le sol avec une telle violence que, dans l'ordre naturel des choses, elles auraient dû se mettre en sang ; et cependant, il ne paraissait aucun signe de contusion ni de blessure. Dixièmement, toutes ces femmes étaient de différents

états, séculières, protestantes, novices, professes, les unes jeunes, les autres âgées, celles-ci de la ville, celles-là d'ailleurs, les unes de bonne famille, et les autres de basse extraction ; les unes pauvres, les autres riches. Ces phénomènes ont commencé à se manifester dans le couvent depuis plus de dix ans, et l'on ne peut comprendre comment, dans un si long espace de temps, parmi tant de femmes de dispositions et d'intérêts si opposés, l'imposture, si elle avait eu lieu, aurait pu rester cachée. Après un examen attentif, le seigneur évêque n'a trouvé personne, soit dans le cloître, soit dans la ville, qui ne lui ait rendu un témoignage favorable de l'innocence et de la vie irréprochable des sœurs, ou des ecclésiastiques qui ont travaillé en sa présence dans les exorcismes ; et lui, de son côté, les a toujours trouvés exemplaires. Considérant toutes ces choses et, de plus, le témoignage du sieur Morel, médecin, qui a été présent à toute l'affaire, et qui assura que toutes ces choses surpassent les limites de la nature et ne peuvent venir que du démon ; nous croyons que tous ces faits extraordinaires sont au-dessus des forces de la nature humaine et ne peuvent venir que de la possession du démon. Tel est notre avis. Donné à Paris, le 20 janvier 1652. Ont signé : † Mare, archevêque de Toulouse ;

† Nicolas, évêque de Rennes ; † Henri, évêque de Rodez ; † Jean, évêque de Châlon-sur-Saône ; F. Morel, Nicolas Cornet, N. Grandin, frère Philippe Le Roy, tous docteurs de Sorbonne. »

Ce procès-verbal, d'une concision toute scientifique, serait de nos jours signé par les plus éminents psychiatres et ne différerait probablement qu'en sa conclusion. Il nous fait ressortir et les convulsions, et les supercheries, et le caractère épidémique de la folie démoniaque, en même temps qu'il nous révèle le sens tout subjectif de la décision des juges. Ils prononcent démoniaques les phénomènes en question, parce qu'ils n'en comprennent ni la nature, ni l'origine : c'est très humain ; ils appuient leur opinion sur celle d'un médecin, de renom sans doute, et nous devons reconnaître leur prudence. Nous verrons que, malgré l'apparence surnaturelle des phénomènes énoncés, les modernes auraient plus de peine que leurs aïeux à prononcer la réalité de la possession. Ce que nous regretterons toujours, et par dessus tout, c'est que ces possessions, vraies ou prétendues, aient été l'occasion de mort d'hommes, tant l'idée préconçue subsistait que le diable agissait au compte et sur l'ordre des sorciers, et que la mort seule pouvait débarrasser la terre d'une engeance aussi redoutable.

ARTICLE QUATRIÈME

Les Démons Incubes et succubes

I

Une des questions les plus controversées, parmi les savants, touche les apparitions diaboliques. Les livres de démonologie sont, en effet, pleins de récits, où le diable se rend sensible, ici, à la vue, sous la forme d'une pierre, d'un arbre, de feuilles, ou d'animaux, homme, chien, chat, oiseau, crapaud, bouc ; quelquefois, mais assez rarement, de mouton, car l'agneau était censé la figure du Christ, et de bien d'autres ; là, à l'oreille, par une voix, une parole, un cri, le roulement du tonnerre, le bruit du vent ; ailleurs, à l'odorat, par une odeur quelquefois suave, plus souvent âcre, celle du soufre par exemple ; assez souvent au toucher, par des coups, des soufflets, des chocs, des marques sur le corps et d'autres phénomènes analogues. Comment l'esprit incorporel pouvait-il ainsi agir ou réagir sur les êtres matériels ?

Les réponses à cette question sont difficiles à concilier, tant elles se ressentent de l'état mental

de leurs auteurs. Tandis que les sceptiques niaient l'existence même de cette action, les cerveaux les plus crédules l'admettaient entière et sans exception. D'autres se tenaient dans un certain milieu, rejetaient plusieurs faits, en admettaient d'autres, et se construisaient une théorie conforme à leurs croyances. Pour les docteurs anciens, qui supposaient aux démons un demi-corps, la difficulté se trouvait considérablement diminuée. Aux écrivains scolastiques, qui rangèrent le diable parmi les esprits purs, elle se présenta entière, et chacun se tira d'affaire, comme il put. Les plus modérés supposèrent que le diable agissait, dans un grand nombre de cas, sur l'imagination, et faisait voir, entendre, sentir, ouïr ce qui n'existait réellement pas. S'ils s'en étaient tenus là, il y aurait bien peu de peine à les concilier avec les théories modernes sur les névroses ; mais ils reconnurent aussi que les patients voyaient, entendaient ou sentaient quelque objet réel en dehors d'eux. La fabrication de cet objet incom-
bait au diable. Il en prenait, assurait-on, la matière dans l'air, condensait cet air et lui donnait une forme visible et palpable. Au besoin, il empruntait la dépouille d'un cadavre, le corps d'un animal qu'il agitait, remuait comme l'âme remue le corps, comme il mouvait lui-même le corps des possédés.

Aux objections posées par des adversaires, les théologiens fort érudits ne manquaient pas de répondre, surtout par des preuves d'autorité. Les auteurs païens fournissaient bon nombre d'exemples propices, sans compter certains incidents bibliques ou évangéliques, convenablement interprétés, et divers passages des Pères de l'Eglise, auxquels on attribuait, suivant les circonstances, le don d'inerrance. Dans la multitude de légendes nées sous la plume des moines, à partir du VI^e siècle, il n'était pas difficile non plus de trouver des incidents typiques, capables de fermer la bouche aux incrédules. Du reste, au Moyen-Age, comme de nos jours, les écrivains intransigeants avaient à leur disposition une autre sorte d'argument qui pouvait remplacer tous les autres, ils accusaient leurs adversaires d'incrédulité, d'athéisme, de schisme et d'hérésie, accusations gênantes de notre temps pour les fidèles soucieux de leur foi et de leur réputation aux yeux des croyants, mais ne pouvant non plus abdiquer leur raison ; accusation terrible en un temps où l'Inquisition, tribunal contre l'hérésie, pouvait intervenir, et, selon la disposition ou les convictions des juges, convaincre effectivement d'hérésie ; ce qui pouvait aboutir à une peine fort grave, quelquefois au bûcher.

A ces questions sur les corps des démons, se mêlaient celles plus générales touchant le pouvoir des esprits sur le monde matériel et la terre. Pouvaient-ils créer ou non ? Leur pouvoir allait-il jusqu'à transporter les corps d'un lieu à un autre, changer les sexes, rendre la jeunesse aux vieillards, fabriquer de l'or véritable, transmuter les métaux et mille autres opérations analogues. Naturellement, chacun répondait à son sens. Il est curieux de voir certains auteurs, relativement modérés, refuser au démon le pouvoir de créer ou d'organiser des corps de grands animaux, mais leur concéder la fabrication des insectes, même en grand nombre. L'anatomie, encore inconnue, ne laissait pas en effet soupçonner une mécanique aussi parfaite dans le ciron que dans l'hippopotame. On croyait que le monstre offrait plus de difficulté à former que l'imperceptible bijou vivant ; que la montagne réalisait plus de merveille que le moindre cristal. En tout cas, ces problèmes se trouvaient discutés en des écrits nombreux, parfois en de fort doctes élucubrations qui supposent des lectures nombreuses, mais actuellement nous ennuiant ou nous font sourire, bien que, pendant des siècles, elles aient suscité violemment les passions.

II

L'éternel féminin ne pouvait échapper à l'attention des démons. Déjà les païens racontaient que les faunes, les satyres, les sylvains se délectaient dans les couches des hommes. La mythologie polythéiste était pleine des bonnes fortunes des dieux et demi-dieux, même de Jupiter, roi divin de l'Olympe ; mais, plus encore, la Bible ne racontait-elle pas le triste sort des sept maris successifs de Sara, fille de Raguel, tous immolés par un démon jaloux (TOBIE, VI, 14) ? Était-il possible de nier, après tant d'exemples, l'amour des esprits pour les filles des hommes ? Aussi, bien des histoires, tantôt scabreuses, tantôt plaisantes, couraient sur les génies familiers. Ces petits coquins avaient, eux aussi, leurs amourettes, et si la femme convoitée ne cédait pas aux caprices du lutin, celui-ci ne se gênait pas pour jouer de méchants tours. L'un volait le pain de la jeune fille qu'il désirait, l'autre déchirait sa robe, un troisième brisait les cruches de la maison. On disait même qu'un follet avait persécuté, pendant des mois, une dame de Pavie et lui avait joué la mauvaise

plaisanterie de la déshabiller en pleine rue (1).

Evidemment les mauvais esprits, une fois épris, ne pouvaient s'en tenir à des farces plus ou moins inoffensives, aussi leur imputait-on jusqu'à la connaissance charnelle des hommes. Suivant qu'ils s'attaquaient à des femmes ou à des mâles, on les appelait incubes ou succubes ; et les rapports sexuels entre les esprits et les habitants de la terre furent erus ou discutés par les gens les plus sérieux. A leur décharge, nous pouvons constater que les théogamies, c'est-à-dire les unions entre les dieux et les hommes, furent admises chez presque tous les peuples, et si les théologiens du Moyen-Age ignoraient les légendes de l'Inde, de la Chine et du Pérou, sans parler de celles de l'Egypte et de bon nombre de contrées africaines (2), ils connaissaient celles de la Grèce sur les nombreux enfants de Jupiter ou d'Apollon, et celles de Rome sur la naissance divine de ses fondateurs, Romulus et Rémus. De plus, ils connaissaient le fameux texte de la Genèse (VI,

(1) SINISTRARI D'AMENO. *De la Démonialité et des animaux incubes et succubes*. Paris, in-18, 1875, p. 33 seq. — GÖRRES, t. V, p. 114 ; t. IV, p. 284 seq.

(2) SAINTYVES. *Les Vierges Mères et les naissances miraculeuses*, in-16, Paris 1908, ouvrage intéressant, dont je ne conseillerais cependant la lecture qu'aux personnes munies d'une foi inébranlable et d'un sûr jugement critique.

2. 4) : « Les enfants de Dieu, voyant que les filles des hommes étaient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avaient plu... Or, il y avait en ce temps-là sur la terre des géants ; car depuis que les enfants de Dieu eurent épousé les filles des hommes, il en sortit des enfants qui furent des hommes puissants et fameux dans le siècle ». — Dans ce passage, à la suite d'un certain nombre d'auteurs anciens, ils supposaient que le terme d'enfants de Dieu signifiait les Anges, et, dès lors, se croyaient le droit d'admettre la possibilité et l'existence d'une union charnelle entre les mortels et les esprits.

Non seulement union charnelle, mais encore procréation d'êtres, fils tout à la fois de l'homme et du démon ! Parmi les résultats de la copulation monstrueuse, on citait ici certains monstres mi-hommes, mi-loups, ou présentant des tares censées démoniaques ; là c'étaient des jeunes filles, bien faites d'ailleurs, mais vouées au diable leur père dès leur naissance, sorcières par conséquent dans l'âme et destinées au bûcher. Ailleurs, on rangeait parmi les enfants du démon tous les hommes grands, robustes, audacieux et méchants ; or, l'érudition de certains auteurs du haut Moyen-Age, trop imbus de préjugés contre l'Antiquité, mit dans cette catégorie

les grands hommes du paganisme, connus sous des aspects divers. Ainsi Romulus, Servius Tullius, Platon, Alexandre, Scipion l'Africain, l'empereur Auguste, furent proclamés fils des dieux anciens, c'est-à-dire des démons et des mortelles ; déclaration qui semblait en apparence conforme à celle des anciens auteurs païens, pour qui l'apothéose, ou la filiation divine, semblait la monnaie courante des flatteries officielles. Dans un autre sens, je veux dire en repoussant toute idée de flatterie, certains catholiques affirmèrent plus tard que Luther et ses plus renommés collaborateurs avaient aussi dû le jour à l'œuvre des esprits infernaux (1).

On trouvait la confirmation de ces hypothèses, et d'autres semblables, dans les historiens qui affirmaient la génération démoniaque de la race des Huns, ou imputaient aux démons incubes l'origine de la population Cypriote. Dans la discussion de toutes ces questions graveleuses, les théologiens, surtout les démonologues, ne reculaient pas devant les détails les plus réalistes ; mais rien n'approchait de ce qui se racontait du sabbat, où, disait-on, le diable,

(1) LANCRE (Pierre de) *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et des démons*, in-4, Paris, 1613, p. 231. — Le LOYER, p. 313 seq.

sous une forme animale ou humaine, s'accouple avec les femelles présentes. Son membre est dur, affreux, hérissé d'écaillés, projetant une semence froide ; quelquefois il en a deux, l'un devant, l'autre derrière. Pour compenser, les mêmes narrateurs, ou leurs compagnons, donnent aussi au diable deux visages ; l'un en haut, l'autre en bas. Il serait, nous le croyons, impossible à la crédulité la plus grande de nos contemporains, d'ajouter foi à de telles billevesées, et, pourtant, elles attirèrent l'attention des personnages les plus graves et suscitèrent les discussions les plus approfondies.

Comme il va de soi, les discuteurs ne purent se mettre d'accord. Pourtant, si plusieurs admirent chez les esprits une vraie concupiscence, avec projection de vrai sperme, la majorité des écrivains sérieux se rangea derrière la bannière du grand théologien scolastique, saint Thomas d'Aquin. Cet homme, d'une intelligence remarquable, dont personne ne peut contester ni l'énorme science ni la haute raison, nous le voyons, non sans stupeur, ne pas rejeter purement et simplement, comme une fable insensée, l'idée d'une copulation diabolique, mais chercher gravement un mode d'expliquer le phénomène.

L'explication de saint Thomas (1) consista à admettre l'union charnelle, le coït apparent ou réel entre le démon et la femme, union d'où pouvaient naître des êtres vivants ; mais la fécondation ne pouvait cependant être l'œuvre directe du diable, car n'étant pas créateur et n'ayant pas les organes nécessaires, il ne pouvait émettre la semence du mâle. Il avait donc recours à un stratagème : il se faisait succube pour un homme, recevait ainsi la liqueur spermique, qu'incube à son tour, il allait transmettre à distance à une femme. C'était la fécondation artificielle toute trouvée. Que devenaient, dans cette hypothèse, les lois sociales de l'héritage, même de l'hérédité princière ? Nous le laissons deviner au lecteur. Il est évident que c'en était fait des familles, des races, du mariage même, si un intermédiaire invisible venait ainsi troubler les relations conjugales.

Les plus illustres théologiens et les démonologues les plus avisés se rangèrent à la suite de saint Thomas, mais des esprits audacieux risquèrent d'autres explications. Une théorie, assez conforme au génie de l'époque, supposa dans les démons une scien-

(1) S. THOMAS D'AQUIN. *Summa theologiae*. 1^o part. quest. 51, articul. 3 ad 6.

ce médicale bien supérieure à celle des médecins, capable de suppléer par un procédé artificiel à l'opération humaine. Les histoires anciennes sont pleines de femmes ayant conçu au contact d'une fleur, d'un fruit, dans un bain, sans l'intervention d'un mâle (1); plus d'un conte de ce genre, resté dans la mémoire de telle ou telle contrée, facilita l'adoption de la théorie qui nous occupe. On l'appuya du reste sur d'autres faits non moins indiscutables (2). En Portugal, assurait-on, le vent d'ouest produisait un effet étrange sur les juments : elles pouvaient concevoir et enfanter sans avoir besoin de l'étalon, tant ce vent chaud avait d'influence sur les substances génératrices des femelles ; rien d'étonnant donc que les esprits pussent produire un effet analogue sur l'ovaire féminin, sans avoir besoin d'une liqueur séminale d'origine masculine. Aux incrédules, restés inébranlables malgré cet

(1) SAINTYVES. *Les Vierges Mères et les naissances miraculeuses*, p. 19 seq.

(2) On peut voir dans HANSEN, *Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns und der Hexenverfolgung, im Mittelalter* Bonn, in-8, 1901, des extraits de plusieurs auteurs relatifs aux incubes. Les deux exemples, que nous donnons, sont à la page 85. Ils sont tirés d'un traité manuscrit sur les démons, qui semble du xv^e siècle, et paraissent empruntés à Guillaume de Paris, (+ 1249) philosophe assez hardi du xiii^e siècle, et évêque de Paris.

exemple, on rappelait l'aventure de la femme d'un soldat saxon. Elle fut enlevée par un ours et portée dans une caverne, où l'ours la connut ; elle en eut plusieurs fils, qui plus tard recouvrèrent la liberté avec leur mère, et vécurent auprès de son mari. Ils se firent soldats, mais leur origine *arsine* se manifestait par une certaine déviation du visage, un peu semblable à celle de la tête de l'ours.

Quelques auteurs, trouvant insuffisantes les explications données jusqu'ici, mais ne pouvant se résigner à abandonner l'union des esprits et des femmes, croyaient la rendre possible en supposant que le démon s'emparait d'un cadavre masculin, l'animait par sa puissance et pouvait par son intermédiaire jouir de la femme. D'autres écrivains fort orthodoxes reculaient devant l'existence de créatures, vraiment filles de Satan et de la femme ; ils expliquèrent donc l'enfant des démons incubes ou succubes, non d'une passion ou d'une possession charnelle des esprits incorporels, mais d'une simulation de leur part, afin d'entraîner l'homme ou la femme au péché. C'eût été une tentation charnelle excitée dans l'imagination en même temps que dans les yeux et le corps du patient, par le corps fictif d'un démon incapable d'en ressentir la contrepartie. Ajoutons, pour être justes, qu'à toutes les

époques, il y eut des cerveaux plus froids qui rejetèrent en bloc la possibilité même d'une union entre l'homme et l'esprit. Convaincus déjà, ou se doutant des lois de la séparation des règnes naturels, ils expliquèrent par le cauchemar, la folie, le rêve ; tout au plus, si cela était nécessaire, par une tentation diabolique, les récits invraisemblables des imaginations malades et tentèrent, bien que longtemps sans grand espoir, de réagir contre leurs contemporains.

De ces contradicteurs, le XIII^e siècle et les âges suivants n'en virent qu'un petit nombre, ils n'attachèrent qu'une importance assez faible aux opinions, jugées paradoxales, de docteurs cependant considérés. Aussi, sous l'influence du préjugé, la législation contre les prétendus coupables de copulation diabolique se fit barbare. Elle aboutit à des monstruosités. Nous verrons, en plusieurs circonstances, des jeunes gens brûlés parce qu'on les affirmait nés de l'union de leurs mères avec Satan ; maintes sorcières subirent le même sort, comme coupables d'inceste diabolique. Comment qualifier, si elle fut réellement prononcée, (1) la sentence de l'inquisi-

(1) Tirée de la chronique de Guillaume BAEDIN, dans *l'Histoire du Languedoc*, de Dom VAISSETTE, édition Privat, t. IX, preuves, col. 8. Certains détails permettent de mettre ce récit en suspicion.

teur de Toulouse, Hugues de Baniols, sentence confirmée par le sénéchal de la ville, condamnant au feu une femme de soixante ans, Angèle de la Barthe, comme ayant eu de Satan un enfant à tête de bouc ou de loup, à queue de serpent, qu'elle éleva deux ans et qui disparut ensuite (1275) ?

CHAPITRE III

Le Pouvoir des Sorciers

ARTICLE PREMIER

Les Crimes des Sorciers

I

Tous les démons, génies, diables et diabolotins se tenaient à la disposition de leurs amis terrestres, les sorciers. Un pacte plus ou moins explicite, l'abjuration de la foi chrétienne, l'adoration de Satan, quelquefois un écrit, par lequel le magicien se reconnaissait l'homme lige du prince des ténèbres et lui donnait son âme, précédaient la remise à l'homme du redoutable pouvoir infernal. Mais, cette condition remplie, Satan ne marchandait plus sa collaboration ; il mettait généreusement sa puissance à la disposition des hommes, afin de leur procurer la fortune, la richesse, les biens de ce monde, surtout la faculté de nuire à leurs ennemis, beaucoup plus rarement celle d'être utiles à leurs amis.

L'idée d'un pacte entre Satan et les hommes remonte assez haut dans l'histoire. Les poètes latins supposaient déjà une sorte de convention entre les dieux et les magiciens, ou même entre les dieux et leurs adorateurs. « Quel est donc le pacte qui tient les dieux enchaînés ? » disait Lucain, à propos des magiciens de Thessalie (1). De leur côté, les Pères de l'Eglise, S. Cyprien, S. Augustin et d'autres, parlant des magiciens, leur avaient reproché une sorte de traité avec les démons. Il n'en fallait pas tant pour supposer la confection de conventions suivant les règles et de contrats écrits. La légende, mentionnée plus haut, de Théophile donna le thème, sur lequel il n'y eut plus qu'à broder ; les artisans ne manquèrent pas. Le signe du pacte se trouva quelquefois une fleur, un fruit, un objet quelconque, offert, croyait-on, comme une sorte de sacrifice à Satan. Dans certaines causes de sorcellerie, ces pactes jouèrent un grand rôle, mais il n'est pas toujours facile de discerner ce que voulaient dire les accusateurs. Ainsi, lors de la possession de Loudun (2), à la suite de laquelle on brûla comme magicien le

(1) PHARSALE, l. 6, vers le milieu, traduct. de Durand, Paris, p. 213.

(2) BAISSAC. *Les grands jours de la sorcellerie*, p. 466, 467, 500.

curé Urbain Grandier, les religieuses possédées déclarèrent que leur mal était arrivé par deux pactes, dont l'un avait pour marque trois épines et l'autre, un bouquet de roses.

C'est par ce bouquet de roses, touché et senti par la Supérieure, que le démon Astaroth était entré en elle. Pendant d'autres exorcismes, les possédées exhibèrent divers objets assez disparates, qu'elles étaient censées sortir de leur corps et qui, suivant elles, constituaient les pactes de Grandier.

« Le premier, de cendres, de vers, de poils et d'ongles de quelque corps humain, rapporté par Asmodée, à l'exorcisme du 15 mai.

« Le deuxième, de sang, de matière grisâtre, qu'il fut impossible de distinguer, et de deux morceaux de quelque chose de la grosseur d'une noisette, ce pacte rapporté le 17 mai par Léviathan.

« Le dernier, de trois marques de sang, selon l'apparence, sur du papier, et de huit graines d'oranges.

« On présenta encore à l'accusé un tuyau de plume d'oie, rendu par M^{me} de Belciel (la Supérieure) à l'exorcisme du 13 juin, ainsi qu'un petit paquet de cinq pailles, trouvé sur elle le 30 avril précédent. »

On brûla soigneusement ces prétendus *pactes* ; mais que signifiaient-ils, dans la pensée au moins des exorcistes et des possédés ? la chose n'est pas claire.

Peut-être faut-il ne les considérer que comme des *charmes*, c'est-à-dire des objets ensorcelés, opérant par contact, grâce à l'intervention du démon renfermé en eux ? Il est inutile du reste de chercher une doctrine dans les opérations si souvent contradictoires de la sorcellerie, surtout de celle des derniers siècles.

Quoiqu'il en soit, en dehors d'objets matériels, emblèmes du pacte, nous trouvons signalées, en maintes circonstances, des conventions passées entre le démon et le magicien. On prétendait que le dernier devait les signer de son sang et, pour le faire, se piquer les doigts ou les bras, afin de recueillir la goutte de sang nécessaire. Dans les procès de sorcellerie, le mode de pacte, qui revient le plus souvent, est celui du sabbat, ou de la synagogue, comme disaient les anciens démonologues, c'est-à-dire des réunions présidées par le diable. Dans ses parties essentielles, il comportait la présentation au diable de la sorcière novice, un certain interrogatoire, puis le renoncement de la postulante aux divers mystères de la foi chrétienne ; enfin la promesse d'obéir désormais au diable, ce qu'on appelait l'hommage rendu au diable. Le baiser du démon, les cérémonies obscènes et les autres détails que nous verrons plus tard dans la description du sabbat, apparaissent comme des hors-d'œuvre en ce qui concerne le *pacte*, promesse réci-

proque d'obéissance de la part du magicien, vis à vis des ordres diaboliques, d'assistance de la part du diable, lorsqu'il sera évoqué par le sorcier.

II

Les résultats de l'alliance diabolique, fort divers suivant la croyance générale, étaient le plus souvent malfaisants. On accordait aux magiciens ou aux sorciers le pouvoir de lancer la foudre, de déchaîner ou de calmer les tempêtes. C'était une vieille superstition, celle d'attribuer à certains hommes une influence sur les phénomènes météorologiques, puisque le populaire de l'Égypte la supposait déjà dans ses prêtres. On la retrouve chez les Grecs, chez les Romains, chez les peuples barbares, et on y croit si sérieusement que les législateurs ne dédaignent pas de la mentionner dans leurs codes. Sènèque, à vrai dire, se moquait de ce qui se racontait dans le public sur les tempêtes de grêle apaisées par des sacrifices : « A Cléorns, dit-il, il y avait, chose incroyable, des observateurs officiels de la grêle. Quand ils annonçaient son arrivée, vous vous attendiez que les hommes courussent chercher leurs manteaux ou leurs nattes ; pas le moins du monde, chacun pour soi,

l'un immolait un agneau, l'autre un poulet, et la grêle s'éloignait dès qu'elle avait goûté un peu de sang. (1) » S. Agobard, évêque de Lyon au ix^e siècle, essaya également d'enlever à ses fidèles la croyance aux orages magiques (2) ; en dépit des philosophes et des évêques, le peuple continua d'attribuer aux sorciers la formation des tempêtes.

Rien d'étonnant qu'avec de telles croyances, les pouvoirs publics se montrassent sévères pour les perturbateurs de l'atmosphère. « Beaucoup de gens, dit une loi de l'empereur Constance (3), ont recours aux arts magiques, ils osent troubler les éléments et nuisent à la vie des innocents ; ils invoquent les mânes et cherchent à nuire à leurs ennemis. Que la peste mortelle fasse disparaître ces ennemis de la nature ! » Le code des Visigoths fait également mention des hommes malfaisants, qui suscitent les tempêtes et, par des incantations, sont réputés envoyer la grêle sur les moissons et les vignes. Ils recevront deux cents coups de fouet. Sans se laisser ébranler par les objections, le peuple continua, pendant tout le Moyen-Age, d'imputer aux sorciers les troubles de

(1) SÉNÈQUE. *Questions naturelles*. l. 4, cité par DEL RIO. *Disquisit magic*. l. 2, qu. 11 p. 136.

(2) S. AGOBARD. *Liber de Grandine*.

(3) *Code de Justinien*, lib. 9, tit. 18, loi 6.

l'atmosphère ; aussi, quand la mode fut bien établie de brûler les évocateurs de Satan, plus d'une victime se vit immolée à l'opinion générale. « Et de fait, nous raconte Bodin (1), au *Livre des Cinq Inquisiteurs* il est dit, que l'an 1488, il advint au diocèse de Constance un orage violent, de grêle, foudre et tempête, qui gâta les fruits quatre lieues d'étendue. Tous les paysans accusaient les sorciers : on prit deux femmes, l'une Anne de Mindelen, l'autre Agnès. Etant présentées à la question, après avoir dénié, enfin confessèrent séparément qu'elles avaient été aux champs au même jour avec un peu d'eau, et, l'une ne sachant rien de l'autre, avaient fait chacune une fosse, et troublé l'eau dedans la fosse sur le midi, avec quelques paroles qu'il n'est besoin de savoir, invoquant le diable et, cela fait, sitôt qu'elles furent de retour en la maison, l'orage survint : elles furent brûlées vives. »

[Puissants sur les nuages, les magiciens ne l'étaient pas moins sur la terre. Leur art servait à dessécher ou à geler les moissons. Il va de soi qu'on prit contre ces malfaiteurs une série de dispositions législatives, impuissantes à enrayer le mal. Une croyance curieuse

(1) *Démonologie*, l. 2. c. 8, p. 191.

attribua aux sorciers le pouvoir de faire passer les moissons d'un champ dans un autre ou même dans une contrée lointaine, en particulier dans la Mangonie, pays fabuleux, réputé le grenier général des diables et des sorciers. L'évêque de Lyon, S. Agobard, eut beaucoup de peine à soustraire à la fureur populaire, excitée par cette croyance, trois hommes et une femme venant de Bénévent, dont le costume étranger et la langue avaient attiré l'attention, et qu'on affirmait venus à Lyon dans un navire aérien. (1)

Tarir les sources n'était qu'un jeu pour les amis des démons. Avec une poignée de poudre magique répandue dans les campagnes, ils infestaient des contrées entières de sauterelles, de rats, d'insectes, de loups même. Ils envoyaient la peste meurtrière des cités. St Augustin avait cru à ce prodige : son autorité devint convaincante pour les âges postérieurs. Aussi, les sorciers partagèrent avec les Juifs et les lépreux le triste privilège d'être estimés les auteurs des fléaux terribles, qui épouvantèrent l'Europe à plusieurs reprises, et tombèrent comme eux victimes des préjugés en faveur.

(1) S. AGOBARD, *De Grandine*. — SOLDAN, p. 129. — DEL RIO, p. 141, 392.

III

Les crimes publics ne leur suffisant pas, les sorciers, surtout ceux qui se reconnaissent à une marque dans l'œil, deux pupilles, ou dans la prunelle une figure de cheval, de chien, de patte de crapaud, fascinaient et enchantaient de leur simple regard. Le mauvais œil est encore redouté en bien des contrées. Les Italiens, pour détruire l'effet du charme, font les cornes avec leurs doigts ; en d'autres pays, on crache par terre. Voulez-vous avoir une idée de la puissance du mauvais œil, écoutez ce que nous conte Görres (1), auteur d'une *Mystique* que certains croyants ont jugée rationaliste : « C'est particulièrement en Espagne, dit-il, que l'on trouve des hommes ou des femmes douées de cette faculté singulière. Une dame française nommée d'Aulnoi écrit à ce sujet dans son *Voyage en Espagne*, t. 2, qu'il y a dans ce pays des gens, qui ont un tel venin dans les yeux, que lorsqu'ils regardent fixement quelqu'un, et surtout un enfant,

(1) *La mystique divine naturelle et diabolique*, par GÖRRES ouvrage traduit de l'allemand par M. Charles SAINTE FOI, 5 in-12, Paris, 1861, t. III. p. 296.

celui-ci meurt de consommation. Elle dit avoir connu un homme qui avait un œil contagieux, et qui rendait malades tous ceux qu'il regardait de cet œil ; de sorte qu'on le força à le couvrir d'un emplâtre, car l'autre œil n'avait rien de contagieux. Quelquefois quand il se trouvait chez ses amis, on lui apportait des coqs, et il disait : « Lequel voulez-vous que je tue ? » Il regardait fixement celui qu'on lui désignait, et bientôt la pauvre bête tournait en cercle comme prise de vertiges, et tombait morte au bout de quelques instants.

« Vida (1) connaissait un vieillard à Viterbe qui possédait aussi la faculté de tuer de son regard tous les reptiles, les petits oiseaux et tout ce qui avait une vie chétive. Son mauvais œil avait des taches de sang, ses cheveux étaient hérissés sur sa tête et tout son extérieur était repoussant. Au printemps, lorsque les germes commencent à pousser et que les arbres fleurissent, s'il entrait dans un jardin, c'était une véritable désolation ; car toutes les fleurs qu'il regardait se flétrissaient et mouraient, comme empestées par le souffle de la mort.

(1) Vida Marc-Jérôme, chanoine de St-Jean de Latran (+1566), réputé un des meilleurs poètes latin de son temps, écrivit un ouvrage sur les vers à soie (Lyon et Bâle, 1537), d'où est tirée l'anecdote citée par Görres.

« Le médecin Borel (1) a connu aussi, dans sa pratique, plusieurs hommes, dont le regard était tellement contagieux, que non seulement ils tarissaient le lait dans le sein des nourrices, mais endommageaient encore les feuilles et les fruits des arbres, que l'on voyait se dessécher et tomber. La chose allait si loin qu'ils n'osaient plus sortir avant d'avoir donné le temps d'avertir les petits enfants et les nourrices de leur approche, et d'écarter les animaux nouvellement nés, et en général toutes les choses auxquelles ils pouvaient nuire. Il en a connu d'autres dont le regard usait peu à peu les verres et les miroirs dont ils se servaient, de sorte qu'ils étaient obligés d'en changer de temps en temps, et que souvent même il se formait des trous dans le verre. Saint André connaissait une femme qui ne pouvait se servir longtemps des mêmes lunettes ; elle lui en montra une paire, qui était toute rongée au milieu, et qui avait une multitude de petites cavités. »

On conçoit que les hommes doués d'une vue pareille devaient être terribles. Heureusement pour le genre humain, les juges des sorciers, représentant la justice

(1) Borel Pierre (+ 1689), médecin du roi, membre de l'Académie des sciences, a écrit entre autres *Historiarum et observationum medico-physicarum centurie* (1653 in-8), d'où est tirée l'observation citée, observ. 67 cent. 3.

humaine et images du juge suprême, échappaient en général à leur influence. Pas toujours cependant, car si l'on en croit certains inquisiteurs allemands fort experts, Sprenger et ses collaborateurs, dont nous aurons à parler plus tard, les juges se laissaient parfois influencer par l'œil des sorciers qu'ils renvoyaient sans les punir, marque évidente du pouvoir diabolique des accusés. Ce pouvoir s'exerçait donc néfaste sur les malheureux soumis aux rayons lumineux du mauvais œil, sur ceux aussi que le sorcier avait pu toucher même légèrement ; les maux pleuvaient alors sur les misérables, les démons s'emparaient d'eux, les maladies s'acharnaient sur leurs corps.

IV

Tant de calamités supposaient l'intervention du diable. En d'autres cas, les sorcières opéraient par elles-mêmes. Elles tuaient, disait-on, des enfants pour composer avec leur sang, leurs cervelles, leurs graisses ou leurs os, des matières propres aux maléfica. Parfois, elles faisaient rôtir ces tendres victimes, ou déterraient des cadavres d'enfants, pour les dévorer en d'effroyables banquets ; quelquefois, elles les réduisaient en cendres et le résidu des pau-

vres corps servait à la confection de charmes. Elles suçaient, assurait-on encore, le sang des hommes, pénétraient dans les chambres et aspiraient sous les ongles le sang des dormeurs, qui ne tardaient pas à en mourir. Elles enfonçaient des aiguilles dans le crâne ou sous les ongles des nouveau-nés ; ajoutaient, s'il était nécessaire, la vertu des procédés magiques à leur malice ordinaire, pour faire avorter les femmes ou les femelles des animaux (1).

Ainsi, dans le diocèse de Lausanne, l'inquisiteur Pierre fit condamner au feu un sorcier nommé Stedelein, qui se reconnut coupable d'avoir fait avorter sept fois la maîtresse d'un logis et, pendant plusieurs années, les bestiaux qui lui appartenaient. Tous ces crimes étaient le fait d'un lézard, caché par le sorcier sous le seuil de la maison. On chercha ledit lézard sans le trouver, mais la terre, qui le couvrait, fut transportée ailleurs et tout revint à l'ordre, y compris le sorcier, qui fut brûlé (vers 1430) (2). Malgré toutes les précautions, en présence d'ennemis si redoutables, les Inquisiteurs eux-mêmes se trouvaient soumis à certains dommages. Ce qui arriva

(1) LEA. *Histoire de l'Inquisition*, traduct. franç. t. III, p. 602. — HANSEN, p. 93, 122, 229. — Mémoires de JACQUES DU CLERCQ. t. III, p. 16 seq. — LE LOYER, p. 706. — GÖRRES, t. V, p. 367 seq.

(2) NIDER. *Formicarius*, dans HANSEN, p. 92.

au Pierre, dont nous venons de parler. S'étant levé une nuit sans se munir du signe de la croix, il se laissa aller à une impatience immédiatement punie, car le diable le précipita au bas d'un escalier, ce qui le mit au lit pour trois semaines (NIDER, p. 98 ; DEL RIO, p. 134).

Les sorciers pouvaient bien d'autres choses : par exemple, délivrer les prisonniers de leurs chaînes dans certaines conditions. Ces conditions, très spéciales, ne les mirent pas à l'abri du châtement, si l'on en juge par le nombre de ceux qui périrent sur les bûchers. Ils avaient, du reste, dans les démons, des serviteurs aimant à se jouer de leurs maîtres, car si un malheureux, brisé par la torture, expirait dans le cachot, il était de notoriété publique que le diable l'avait étranglé. C'était un petit inconvénient. En d'autres cas, la malice du sorcier se retournait contre lui par la permission divine. S'il se hasardait à donner la victoire à des troupes amies, parfois la poussière magique, envoyée sur les adversaires, grâce sans doute à une saute de vent, revenait sur sa propre troupe et la faisait battre (1). Chacun savait, au Moyen-Age, que les Huns avaient

(1) *Historia comitum ardensium* dans le *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, t. XI, p. 298.

dû leurs succès aux magiciens ; si les Tartares battaient les Polonais, c'est que les premiers portaient un étendard qui, fortement agité, produisait une fumée intense, des nuages opaques dans lesquels les Polonais perdaient la tête. Sur mer aussi, les incantations produisaient leur effet : personne n'ignorait que les victoires des marins scandinaves étaient dues à leur science magique.

Les sorciers, comme l'avait admis l'Antiquité, savaient transformer leurs victimes en bêtes. L'exemple biblique de Nabuchodonosor arrivait à point comme confirmation de cette merveille, et dans les auteurs païens, depuis l'aventure du roi Midas jusqu'à l'Ane d'or d'Apulée, il n'était pas difficile de trouver des précédents. A vrai dire, cependant, sur ce point, naquirent de vives controverses. Les théologiens, en présence de telles mutations, durent en effet trancher la question connexe de la transformation des âmes, ce que les plus savants reconnaissaient être un privilège divin. Aussi, pour sauvegarder les droits souverains de la divinité, certains refusèrent aux diables et aux sorcières le pouvoir fantastique de changer un homme en animal. Ils leur accordèrent toutefois de faire croire à ce changement, de donner à leurs victimes des instincts, des mouvements de bêtes ; plus encore, par des

prestiges tout puissants, de leur fabriquer des corps aériens d'animaux, qui, sans leur enlever la substance humaine, les faisaient voir sous une forme animale, simplement apparente.

Quelques lignes d'un démonologue fameux, Le Loyer (1), nous renseigneront sur l'opinion de son temps : « A ce propos, le même saint Augustin dit avoir connu le père de Prestantius, qui avait été changé en mulet, et avait porté sur son dos le bagage des soldats. Il estime que cette métamorphose n'était qu'une imposture du diable, et que jamais le père de Prestantius n'avait été changé en mulet, et moins porté aucuns bagages, et que ce n'étaient que les diables qui éblouissaient les yeux des personnes et faisaient accroire que le père de Prestantius était mulet et portait les bagages, combien que les diables les portassent eux-mêmes. Et voilà l'opinion de saint Augustin, par laquelle il n'a pas voulu donner tant de licence au diable sur les corps humains, leur esprit et leur entendement, qu'il les puisse manier à sa volonté, tant s'en faut qu'il ait le pouvoir de changer le corps.

(1) Discours et histoires des spectres, visions et apparitions des esprits, anges, démons et âmes se montrans visibles aux hommes... par LE LOYER, conseiller du roi au siège présidial d'Angers. Paris, chez Nicolas Buon, 1605.

« Je voudrais toutefois passer plus outre que n'aurait fait saint Augustin et lâcher tant soit peu la bride au diable : car force nous est de croire par l'expérience et procès infinis faits aux sorciers, que le diable s'aide des corps humains, auxquels il ôte l'esprit et la raison pour un temps, afin de leur persuader d'autant plus facilement qu'ils sont bêtes. Et cela ne lui est point autrement difficile, et crois qu'il le peut faire, n'étant si admirable qu'on dirait bien ; puisqu'autrefois on a vu des personnes nourries entre les loups qui auraient tellement oublié leur naturel d'homme, qu'on ne les eût pris que pour loups, combien qu'ils eussent la figure humaine. » Après avoir raconté l'histoire d'un enfant élevé parmi les loups, marchant à quatre pattes, qui fut, dit-on, présenté au landgrave de Hesse, — histoire qui fait penser au Livre de la Jungle, de notre contemporain Rudyard Kipling —, puis celle d'un homme atteint de boulimie diabolique, au dire de saint Paulin de Nole, notre auteur ajoute : « Ceux des sorciers qui se penseront être changés en bêtes, ne seront contents quelquefois de se jeter sur la charogne, de se nourrir d'herbes et de foin comme les animaux des champs, ils se rendront encore friands de la chair humaine, attaqueront les hommes pour les dévorer, mais le plus sou-

vent les enfants qui n'ont point de résistance. » Les loups-garous seront ainsi non des loups vrais, mais des hommes se croyant loups ; théorie des modernes, avec la différence essentielle toutefois que la pathologie actuelle voit dans ces affections une mélancolie, un délire, en un mot une maladie mentale, tandis que les Anciens y voyaient l'action du diable et punissaient en criminels ceux qu'ils auraient dû soigner comme des aliénés !

L'opinion se divisait donc sur la transformation de l'homme en animal. Elle était plus unanime sur d'autres propriétés des sorciers. Ainsi, on admettait que leurs corps jouissaient de la singulière propriété de surnager dans l'eau, car les démons, dont ils étaient l'habitation ou les serviteurs, avaient une nature légère ou ignée (1). De cette croyance générale, naquit la coutume de jeter les sorcières dans une rivière, afin de les convaincre. Si elles n'allaient pas au fond, c'était un signe palpable, évident, de la présence du démon chez elles, et il n'était pas besoin d'autre preuve pour, de la rivière, les faire passer au bûcher. Le Parlement de Paris, encore à la fin du xvii^e siècle, dut rendre plusieurs

(1) LANCRE, p. 11. — Le LOYER, p. 413. — GÖRRES, t. V, p. 440.

ordonnances, afin d'interdire l'emploi de ce mode de preuve, sans réussir à l'extirper complètement. Ainsi, en 1694, à Dinteville, le juge du lieu fit jeter dans l'Aube, pieds et poings liés, un homme et sa femme accusés de sorcellerie et d'empoisonnement : en 1696, à Montigny-Je-Roi, près d'Auxerre, plusieurs hommes et femmes, accusés de sorcellerie, demandèrent eux-mêmes à subir l'épreuve dans la rivière de Sernin. Il paraît même, au dire des voyageurs, qu'au milieu du XIX^e siècle, la même superstition amenait des pratiques semblables dans les îles de la Prusse polonaise, le Monténégro et l'Herzégovine (1).

Non moins dangereuse pouvait s'estimer la faculté des sorciers de prendre la figure d'autres hommes : arme à deux tranchants, utile à leurs amis qu'ils voulaient sauver, terrible aux innocents qu'ils voulaient perdre. Toutefois, certains auteurs estimaient que les sorciers étaient gênés par la Providence divine dans l'exercice de cette faculté, afin de ne pas faire accuser ni condamner injustement des innocents. En revanche, on leur attribuait le pouvoir de se donner à eux-mêmes l'aspect d'un

(1) TANON, *Histoire des Tribunaux de l'Inquisition en France*, in-8. Paris, 1893, p. 321, note.

animal. Blessait-on un chat pendant la nuit, c'était peut-être une sorcière cachée, qui, le lendemain, portait, visibles sur son corps, les traces des blessures faites à l'animal (1). Quant aux loups-garous dissimulant des sorciers, c'était chose admise depuis longtemps ; les ouvrages de démonologie sont pleins de leurs aventures et de leurs crimes. Nous aurons l'occasion d'en signaler plusieurs, qui durent confesser leurs forfaits devant la justice et les expier sur le bûcher. Reconnaissons cependant que, bien que ce fût la croyance dominante, il existait des divergences d'opinion, semblables à celles qui concernaient les mutations des victimes des sorciers. Plusieurs n'accordaient aux magiciens transformés que des corps fantastiques.

Certains contestaient même aux sorcières le droit de se changer en insectes et de pénétrer ainsi dans les maisons, les portes closes. Toutefois, la difficulté d'entrer se trouvait résolue d'une autre façon. Car, indépendamment des cheminées toujours ouvertes, chemin habituel du sabbat, le démon, adroit de nature, rendait aux sorcières le service d'ou-

(1) SOLDAN, p. 184. — BODIN, p. 166. — JANSSEN, *L'Allemagne et la Réforme*, trad. franç. 7. in-8, Paris, 1892, seq. t. VI, p. 456.]

vrir et de fermer sournoisement les portes, en dépit des serrures et des verrous. S'il se présentait des difficultés particulières, il se chargeait sans peine de faire un trou dans les murs (1).

V

A tous ces méfaits, les sorciers, magiciens et sorcières, ajoutaient celui d'envoyer une maladie à distance soit aux bestiaux, soit aux hommes (2). On sait que cette croyance est encore fort répandue dans nos campagnes. Que le lait des vaches soit bleu, ou tarisse, que les femelles des troupeaux avortent, qu'une épidémie ou même une maladie accidentelle fasse périr quelques animaux, il n'est besoin ni de vétérinaire, ni de consultation. Chacun connaît bien le coupable, c'est un sorcier, que la terreur ou une certaine peur du ridicule empêchent toutefois de dénoncer à la justice, mais qui n'en est pas moins redouté par tous, et dont on raconte en secret les redoutables prouesses. On concède

(1) DEL RIO, p. 185.

(2) LEA, t. III, p. 499, 601, 612.— LANCRE, p. 327.— DANEAU, *De veneficis*, Cologne, in-32, 1575, p. 46, 85, etc. — DEL RIO, p. 140, seq.

parfois que l'accident peut être dû à un poison naturel, répandu dans les pacages ou mêlé aux aliments, et, dans ce cas, le sorcier est un simple empoisonneur, mais l'explication est par trop simple, il doit y avoir autre chose ; de nos jours, comme au Moyen-Age, avec le venin, le sorcier emploie le sortilège, grâce à la puissance surnaturelle dont il dispose.

Nous avons vu plus haut qu'en beaucoup de pays, l'influence néfaste est attribuée à l'œil du sorcier ; parfois, sans regarder, même sans voir, l'ami du démon peut agir : il suffit de ses enchantements et de ses charmes. Contre ces maladies extraordinaires, il faut évidemment des remèdes non moins extraordinaires ; nous verrons plus loin comment on se défendit contre les sorciers ; ici, il nous suffira de noter qu'aux charmes, on put opposer des contre-charmes ; à des incantations, répondre par des incantations plus puissantes. Mais on discuta sur la légitimité de tels moyens de défense. Était-il permis d'avoir recours au diable pour combattre le diable lui-même ? Non sans hésitation, les théologiens se prononcèrent pour la négative ; ils recommandèrent les moyens approuvés par l'Église, mais défendirent les autres ; ce qui n'empêcha pas d'y avoir recours. Cela, du reste, n'allait pas sans danger, car le charme une fois confectonné et lancé

devait produire son effet. Si le sorcier le retirait d'une personne, il devait le loger dans une autre ou dans un animal, sinon le charme revenait sur lui et pouvait causer sa mort.

En dehors donc du plaisir de se venger, on peut se demander quels avantages trouvaient les magiciens dans leur commerce avec les démons. Somme toute, ces avantages paraissent assez restreints. Quelques sorcières prétendirent éprouver une jouissance intense dans l'accouplement diabolique ; ce ne fut cependant pas cette volupté imaginaire qui fit la fortune ou mieux la popularité du sorcier, il faut la chercher plutôt dans la conviction que le démon mettait ses trésors à la disposition de ses amis. La vue des pauvres hères, en grande majorité misérables, qu'on accusait de sorcellerie, ne paraît pas avoir découragé la croyance tenace des trésors diaboliques, cachés en terre, gardés par des dragons fabuleux ou des génies. On retrouve en effet des contes de ce genre dans tous les pays et dans tous les temps. Pour expliquer que les serviteurs d'un maître si riche fussent eux-mêmes si pauvres, on affirma que le diable montre en effet ses trésors aux sorciers, et leur remet des pièces d'or qui les remplissent de joie, mais quand ils veulent s'en servir, l'or s'est trouvé changé en charbon, en

cendre, en fumée, ou a disparu. Attrapés une fois, les sorciers n'en continuaient pas moins de faire les affaires du diable, tant ils avaient été hallucinés par ses prestiges, et, malgré leur misère réelle, passaient toujours pour des distributeurs de pouvoirs et de fortunes féériques.

Des innombrables récits brodés sur les trésors sataniques, nous nous contenterons du suivant dont l'intention édifiante n'échappera à personne : « Michel Schramm (1), jeune homme de dix-sept ans, fut envoyé par ses parents à Würzburg pour y faire ses études. Il y fit de mauvaises connaissances, comme il n'arrive, hélas ! que trop souvent ; et ces faux amis le mirent en relation avec d'autres plus mauvais encore. L'un d'eux, étudiant en droit, le conduisit chez un homme qui s'occupait de magie. On but largement. Le magicien vanta son art, et il n'en fallut pas davantage pour exciter la curiosité de ces deux jeunes fous. Il y fut beaucoup question surtout d'une certaine racine, qui, mise sur la langue, faisait tout obtenir par la parole, ou qui, introduite

(1) Nous empruntons ce conte à l'ouvrage déjà cité de GÖRRES qui l'a puisé dans un livre édifiant dû aux Jésuites et intitulé : *Gloria Posthuma S. Ignatii*, compilation de faits baroques, qu'on ne se douterait pas composée par les collègues des futurs Bollandistes.

dans un doigt, ouvrait les portes et les caisses, attirait les trésors à la lumière du jour, brisait les chaînes et faisait beaucoup d'autres merveilles. Le magicien fit entendre à ces jeunes gens qu'il était facile de se la procurer, qu'il fallait pour cela seulement avoir le courage de soutenir la vue du démon, qui du reste n'était pas trop désagréable, et de lui signer un petit écrit. La chose leur plaît. Ils croient prudent néanmoins de mettre pour condition que leur pacte avec le diable n'aura son effet qu'après qu'ils auront fait usage de cette racine et que, dans le cas où ils se croiraient trompés, ils auront le droit de le reprendre. La condition est acceptée ; ils présentent leurs doigts, et il en coule une goutte de sang avec laquelle ils signent leur pacte avec le diable.

« Le magicien leur donne à chacun un bâton, et les conduit hors de la ville, à un carrefour ; là, il trace un cercle autour d'eux, y écrit certains signes, et évoque le démon, qui paraît aussitôt au milieu du cercle, sous la forme d'un jeune homme. Les deux novices, saisis d'épouvante, pâlisent, se regardent et font mine de fuir. Mais le magicien, prévoyant le danger, les avait liés de telle sorte, qu'ils ne purent s'échapper. Ils reprirent un peu de courage et purent présenter au démon, au bout de

leur bâton, le pacte qu'ils avaient signé. Cela fait, le diable parla quelque temps avec le magicien dans une langue inconnue ; puis il fixa la fameuse racine à l'endroit de leurs doigts d'où avait coulé le sang, sans qu'ils éprouvassent aucune douleur. Ils retournent à la ville, essaient leur art, et réussissent comme on le leur avait promis. Leurs doigts ouvraient les serrures, attiraient les pièces d'or enfouies dans la terre à deux palmes de profondeur, comme l'aimant attire le fer ; une coupe remplie d'eau se renversait, touchée par eux, et s'élevait en l'air sans laisser tomber le liquide qu'elle renfermait ; une chaîne de fer, roulée autour de leur corps, tomba en morceaux. Les hommes légers étaient charmés à la vue de ces effets merveilleux, et auraient volontiers donné dix âmes pour posséder la racine merveilleuse.

« Michel retourna dans son pays, fit merveille avec son art, et comme il consistait surtout à ouvrir les serrures, il courut bientôt risque d'être pendu ; car on le soupçonna d'être l'auteur d'un vol considérable qui avait été commis. Ses camarades, voulant aussi découvrir des trésors, l'attirèrent dans une forêt et le menacèrent de le tuer à l'instant, s'il refusait de leur livrer la racine. Il leur en donna une autre qu'ils prirent pour la véritable, parce qu'en

la prenant, il avait fait quelque chose de singulier avec son doigt ; et c'est ainsi qu'il échappa de leurs mains. Cet évènement lui ouvrit les yeux sur le danger auquel il s'exposait en livrant son âme pour une chose de rien, et il pensa sérieusement dès lors à sortir de cet état. Il alla trouver un prêtre, qui le fortifia dans sa résolution. Et c'est ainsi qu'il vint à Molsheim, chez les Jésuites, pour essayer s'il ne pourrait pas, par les mérites de saint Ignace, recouvrer son pacte avec le démon. Il resta chez eux douze jours, portant le cilice, jeûnant et se préparant à son abjuration. Au jour désigné, on le conduisit dans la chapelle du saint, où étaient réunis un grand nombre de témoins, entre autres le suffragant de Strasbourg. Le recteur dit la messe, et Michel lut la formule de l'abjuration. Lorsqu'il fut arrivé à cette parole : « Je renonce », il sentit quelque chose qui lui liait la gorge comme pour l'étrangler, de sorte que celui qui l'assistait fut obligé de lui faire le signe de la croix, en invoquant saint Ignace. Il put alors achever de lire la formule, que le recteur plaça sur l'autel. Mais ni le diable ni l'écrit ne reparaissaient. On continua donc pendant quelques jours, avec plus de zèle encore, les pénitences et les prières. Le 13 janvier 1613, le recteur étant arrivé au canon de la messe, tous ceux qui étaient présents, entendirent

le bruit d'un tapis qu'on étendait, sans que personne ne vit rien descendre. Mais Michel aperçut le démon se cacher à droite de l'autel, lui montrer son écrit, après l'avoir jeté. On le trouva, après la messe, sous la nappe d'autel de dessus, et l'on rendit grâces à Dieu et au saint. »

ARTICLE DEUXIÈME

Les Procédés des Sorciers

I

Changez le nom du saint, variez à votre guise les détails et vous aurez, dans le récit ci-dessus, le modèle des narrations innombrables avec lesquelles s'amusait la foi des peuples. Narrations édifiantes sans doute, propres jusqu'à un certain point à détourner des superstitions magiques et à inspirer le repentir, mais fort aptes aussi à soutenir la créance commune au pouvoir diabolique et à celui des sorciers.

Ceux-ci, du reste, avaient tant de cordes à leur arc ! Il serait impossible d'énumérer tous les moyens,

employés par eux, pour obtenir les merveilles attendues ou redoutées. Ils variaient à l'infini, suivant les pays et les caprices de chacun. Veut-on savoir comment les sorcières s'y prenaient pour susciter des tempêtes, voici ce que nous en rapporte un auteur bien renseigné (1). « (Le diable), dit-il, tormente l'esprit de ces femmelettes, il les remplit de diverses imaginations et leur donne des diverses occasions : comme si pour se venger de leur ennemy, elles devaient troubler l'air, émouvoir des tempêtes et faire tomber la grêle. Par quoi, il les instruit tellement que quelquefois elles jettent des cailloux en arrière contre le soleil couchant ; quelquefois elles jettent en l'air du sablon d'un torrent ; quelquefois elles mouillent un goupillon en l'eau, puis elles en aspergent vers le ciel : ou bien elles font un trou en terre et y mettent de l'urine ou de l'eau qu'elles remuent avec le doigt ; quelquefois, elles font bouillir des poils de pourceau dedans un chaudron ; quelquefois elles mettent de travers quelque tronche (souche), ou autre pièce de bois au bord d'une rivière, et font une infinité de telles folies. »

(1) WIER. *Histoire disputes et discours, etc.* t. 1, p. 357.—
FRAZER, *Le Rameau d'or*, t. 1, p. 69, seq. donne de nombreux exemples des charmes employés par les sauvages pour avoir de la pluie ou du beau temps.

Un inquisiteur fameux d'Allemagne, Sprenger (1), raconte qu'en Souabe, un paysan, avec sa petite fille, âgée d'environ huit ans, étant allé visiter ses champs, se plaignait de la sécheresse, en disant : « Hélas ! quand Dieu nous donnera-t-il de la pluie ? » La petite fille lui dit incontinent, qu'elle lui en ferait venir quand il voudrait. Il répondit : « Et qui t'a enseigné ce secret ? — C'est ma mère, dit-elle, qui m'a fort défendu de le dire à personne. — Et comment a-t-elle fait pour te donner ce pouvoir ? — Elle m'a mené à un maître qui vient à moi, autant de fois que je l'appelle. — Et as-tu vu ce maître ? — Oui, dit-elle, j'ai souvent vu entrer des hommes chez ma mère, à l'un desquels elle m'a vouée. » Après ce dialogue, le père lui demanda comment elle ferait pour faire pleuvoir, seulement sur son champ. Elle demanda simplement un peu d'eau ; il la mena à un ruisseau voisin, et la fille ayant nommé l'eau au nom de celui auquel sa mère l'avait vouée, aussitôt on vit tomber sur le champ

(1) SPRENGER (+1495) est un des auteurs du *Malleus maleficarum*, véritable code de l'Inquisition des sorciers. Les éditions de cet ouvrage ont été fort nombreuses, car il a exercé une influence véritable sur tous les procès de sorcellerie. On pourrait presque dire qu'il les a créés en Allemagne. Nous citons le passage que nous donnons, d'après CALMET, *Livre des apparitions*, t. 1, p. 156.

du paysan une pluie abondante. Le père, convaincu que sa femme était sorcière, l'accusa devant les juges, qui la condamnèrent au feu. La fille fut baptisée et vouée à Dieu ; mais elle perdit alors le pouvoir de faire pleuvoir à sa volonté ! »

Ailleurs, pour obtenir un orage sérieux, on avait recours à des procédés plus extraordinaires. Bodin, le démonologue, auquel nous avons fait déjà plus d'un emprunt, nous en conte un exemple célèbre (1). « Nous lisons aussi en Pontanus, dit-il, une histoire mémorable au livre V, que les Français se voyant assiégés par les Espagnols, en la ville de Suesse, au royaume de Naples, lors que tout brûlait de sécheresse et de chaleur, et que les Français étaient réduits à l'extrémité faute d'eau douce, il se trouva là plusieurs prêtres sorciers, qui traînèrent le crucifix par les rues la nuit, lui disant mille injures et blasphèmes, et le jetèrent en la mer, puis ils baillèrent une hostie consacrée à un âne, qu'ils enterrèrent tout vif sous la porte de l'église, et après quelques charmes et blasphèmes détestables (qu'il n'est besoin de savoir), il tomba une pluie si violente qu'il semblait un vrai déluge ; par ce moyen, l'Espagnol quitta le siège. »

(1) BODIN. *Démonomanie*, l. 2, c. 8, p. 193.

II

Si l'imagination des sorciers avait trouvé tant de moyens élégants d'avoir de la pluie (1), on doit bien penser qu'elle n'avait pas été à court pour en inventer de toutes sortes, dans le but soit d'imposer, soit de guérir les innombrables infirmités, tant de l'homme que des bestiaux. En ce qui concerne les guérisons, les magiciens conseillaient parfois des moyens naturels, comme l'application de pigeons partagés en deux, remèdes que nos populations emploient encore, car il est réputé guérir la méningite ou la fièvre typhoïde. La chair de canard jouissait aussi, dit-on, de propriétés curatives. Un prêtre était atteint d'une monomanie mystique (2); « une paysanne qui le servait, s'étant mise au lit après un bain, se sentit la tête lourde, et tomba dans de violentes convulsions. Elle se fit mettre sur la tête un morceau de chair de canard. Le lendemain matin, elle se trouva mieux, mais le morceau de chair

(1) FRAZER, t. I, pag. 87, donne des exemples nombreux de superstitions relatives à la pluie.

(2) Extrait de GÖRRES, *Mystique*, t. IV. p. 415.

était devenu sec et ridé. Mis dans l'eau, il devint noir, et il en sortit une matière sanguinolente et purulente. Le prêtre, ayant remarqué la chose, essaya la chair de canard comme un préservatif contre les influences défavorables. Il se mit sur le creux de l'estomac un morceau de cette chair, enveloppé dans de la toile. Ce moyen lui réussit parfaitement, dans une circonstance assez singulière. Une paysanne ayant perdu son fils et le croyant damné, vint à lui pour lui confier sa peine. La douleur avait altéré profondément ses traits ; et, quand elle fut partie, il remarqua que son corps exhalait une odeur insupportable. C'était le morceau de chair de canard, qui, jeté dans l'eau, devint tout à fait noir. A partir de ce moment, il continua l'usage de ce moyen, dont il éprouva les plus heureux effets. » (Cf. FRAZER, t. II, p. 259 seq.)

Tant mieux pour les malades aussi facilement guérissables. Les sorciers, en cas d'insuccès, recouraient à d'autres remèdes. Rien de plus efficace, en certains cas, que le port de pierres spécifiées (1). Nous savons que le pape Jean XXII croyait à la vertu de la corne de serpent contre le poison. Des

(1) Sur la magie des pierres, v. FRAZER, t. I, p. 43.

colliers de cailloux, de jaspe, d'herbes, guérissaient des fièvres. Les herbes encore, mais en potion, jouissaient de vertus magiques. Tous ces moyens, et bien d'autres, avaient surtout pour résultat la guérison de maladies envoyées par les sorciers, assez souvent la découverte du sorcier auteur du maléfice. Si l'on en croit l'inquisiteur allemand, déjà cité, Sprenger (1) : « quand on veut savoir qui est la sorcière qui a rendu un cheval impotent et maléficié, en Allemagne, on va quérir des boyaux d'un autre cheval mort, en le traînant jusques à quelque logis, sans entrer par la porte commune, mais par la cave ou par dessous terre, et là font brûler les boyaux du cheval. Alors la sorcière qui a jeté le sort, sent en ses boyaux une douleur colique et s'en va droit à la maison où l'on brûle les boyaux pour prendre un charbon ardent et soudain sa douleur cesse. Et si on ne lui ouvre la porte, la maison s'obscurcit de ténèbres avec un tonnerre effroyable et menace de ruine, si ceux qui sont dedans ne veulent ouvrir. »

En lisant de tels passages dans des ouvrages réputés sérieux, on se prend à douter, ou de sa raison, ou

(1) Nous empruntons le passage cité à BODIN, *Démonomanie*, I, 3, c. 5, p. 250.

de celle de l'écrivain. Nous ne pouvons les multiplier indéfiniment, mais nous en donnerons encore un, extrait également de la *Démonomanie* de Bodin (l. 3 c. 5). « Si Satan, dit-il, guérit la plaie du corps, il laisse toujours un ulcère à l'âme. J'en mettrai un exemple que M. Jean-Martin, lieutenant du prévôt de la cité de Laon, car la vérité ne peut être mieux connue que par les juges bien expérimentés en telles choses (par le moyen des procès qu'ils font) m'a dit, quand il fit le procès de la sorcière de Ste-Preuve, qui avait rendu un maçon impotent et courbé, en sorte qu'il avait la tête presque entre les jambes et avait opinion que la sorcière lui avait fait ce mal. Il fit dire à la sorcière, comme juge bien avisé, qu'il n'y avait moyen de sauver sa vie, sinon en guérissant le maçon. Enfin elle se fit apporter par sa fille un petit paquet de sa maison, et après avoir invoqué le diable, la face en terre, marmottant quelques charmes, en présence d'un chacun, elle bailla le paquet au maçon, et lui dit qu'il se baignât en un bain ; et qu'il mit ce qui était dedans le paquet en son bain, en disant ces mots : Va, de par le diable, autrement qu'il n'y avait moyen de le guérir. Le maçon fit ce qu'on lui dit et fut guéri. On voulut savoir ce qu'il y avait au paquet auparavant que de le mettre au bain, ce que toutefois elle avait

défendu : on trouva trois petits lézards vifs. Et pendant que le maçon était dedans le bain, il sentait comme trois grosses carpes, et puis on rechercha diligemment au bain ; mais on n'y trouva ni carpe, ni lézard. La sorcière fut brûlée vive, et ne voulut jamais se repentir. » De toute l'histoire, le dernier détail paraît seul authentique, et, pourtant, cette pauvre sorcière avait essayé de guérir.

III

A ces recettes pseudo-scientifiques, les sorciers ajoutaient d'autres procédés de guérison extra-naturels. C'étaient d'abord certaines paroles de la Ste-Ecriture. Pour empêcher que le vin ne se gâtât, il suffisait d'écrire sur le tonneau : « Goûtez et voyez que le Seigneur est bon. » Pour guérir un cheval des vers, on disait sur la bête malade : « Au nom du Père † et du Fils † et du Saint-Esprit † je t'exorcise ou adjure toi ver, par Dieu le Père † et par le Fils † et par le Saint † Esprit, que tu ne manges ni ne sucés la chair, ni le sang, ni les os de ce cheval, et que tu sois aussi paisible qu'a été ce bon personnage Job, et aussi bon que saint Jean, lorsqu'il baptisait Notre-Seigneur au Jourdain. au

nom du Père † et du Fils † et du Saint † Esprit. » On récitait ensuite trois *Pater* et trois *Ave Maria* à l'oreille du cheval, à l'honneur de la Sainte-Trinité, Seigneur † Fils † Esprit † Marie †.

Quelquefois la recette se compliquait de remèdes naturels et de choses sacrées. A une religieuse malade de la vessie et urinant des pierres, un vieil homme, nommé Abraham, donna la consultation suivante (1). « Premièrement et avant toute chose il faut qu'elle reçoive le sacrement. Puis, qu'au matin et au soir elle boive plein un petit verre de la boisson qui s'ensuit. Prenez une drachme de rhubarbe bien élue (choisie), des racines de campane, de l'armoise vulgairement surnommée rouge, de la petite centauree et de la mente aquatique. Mettez le tout dedans un pot neuf, excepté l'armoise, et le faites bouillir en vin blanc en l'honneur des trois saints noms, et mettez l'armoise bouillir en une chopine d'eau. Faites de plus dire par quelque pauvre, à cinq diverses fois, la Patenôte et l'*Ave*

(1) WIER, dans son ouvrage déjà cité, donne de nombreuses recettes magiques. Nous lui en avons emprunté quelques-unes. T. II, p. 80 et passim. — Mais le plus curieux recueil de secrets magiques est un rarissime petit livret, soigneusement pourchassé par la Commission d'examen des livres de colportage (30 novembre 1852), qui a pour titre: *Phylactères ou préservatifs contre les maladies, les maléfices et enchantements. Exorcismes, pratiques et croyances populaires. Publication d'Albano, noble portugais.*

Maria, la première fois sera à l'intention de la fille ensorcelée et en souvenance que Jésus fut mené au jardin ; la seconde, en souvenance que Jésus-Christ sua sang et eau ; la troisième, en souvenance que Jésus-Christ fut condamné ; la quatrième, en souvenance que Jésus-Christ innocent fut mis en croix ; la cinquième fois se dira en l'honneur de la Passion, en laquelle Jésus-Christ rendit l'âme en croix ; et afin que par ce moyen il lui plaise de convertir la sorcière et ôter la maladie dont elle a été cause, il faut qu'un homme simple prie dévotement en cette façon, étant à genoux ; il faut aussi que le malade oye (entende) la messe l'espace de huit jours sans discontinuer et qu'il se lève lorsqu'on chante l'Évangile. Il faut encore que parmi son boire et son manger, on mêle de l'eau bénite et du sel exorcisé.»

Les divers objets aptes à recevoir une bénédiction ecclésiastique, l'eau baptismale, les cierges bénits, le saint Chrême, plus tard les *Agnus Dei*, les médailles et autres choses de même genre, réputés antidiaboliques, entraient de façon fort irrégulière dans la composition des charmes et des contre-charmes, guérissant ici la maladie, la donnant ailleurs. Il est en effet assez curieux que le même objet se trouve noté comme curatif dans un endroit, et, au contraire, nuisible dans un autre. A cette diablerie,

en partie double, appartenaient les conjurations, insufflations, enchantements, bénédictions diaboliques d'articles à avaler ou à porter, parfois comme préservatifs, d'autres fois comme curatifs. C'étaient des amulettes, talismans, anneaux, charmes divers, consistant en animaux enfouis ici ou là, en cheveux, vêtements, ou pièce quelconque appartenant à la personne ensorcelée. On constate tant de diversité dans les charmes qu'il serait impossible d'en dresser une liste même incomplète. Ils variaient au gré de chaque magicien, dépendaient du pays, de la crédulité des habitants, de l'imagination des inventeurs et surtout de leur audace.

Il en était de même de leurs prières spéciales, incantations, adjurations, dont les formules sont excessivement diverses. La plupart des pseudo-inventeurs ont imité, sans grands efforts d'esprit, les prières ou les formules d'exorcismes déjà usitées dans la religion de leur pays, chez nous, par conséquent, ceux de l'Eglise catholique ; ils se sont contentés de changer quelques mots et quelquefois d'en ajouter qui n'ont aucun sens. Les écrivains catholiques, amateurs à outrance des choses extraordinaires, ont voulu voir dans ces imitations saugrenues la preuve que la magie était une contrefaçon diabolique de l'Eglise. Il eut été plus simple,

trop simple sans doute, d'y reconnaître tout bonnement l'industrie de pauvres lières, qui sans grande imagination, cherchaient à utiliser, pour leur bénéfique personnel, les prières ecclésiastiques auxquelles la foi des peuples prêtait une grande efficacité. Quoi qu'il en soit, on a pu dresser de longues listes de conjurations ou prières magiques. Dans celles qui nous restent du Moyen-Age, dont plusieurs ont encore une certaine vogue, toutes les langues se trouvent représentées, j'entends les langues usitées ou connues dans le pays, et même quelques autres parlées nulle part, car on y trouve des mots absolument inintelligibles. Le tout entremêlé de signes de croix, de genuflexions, de *Pater noster*, d'*Ave Maria*, et d'autres prières fort respectables. Plus la réunion de ces paroles prises un peu partout paraissait bizarre, plus surprenant sans doute devait être le résultat obtenu (1).

Voulons-nous avoir quelques spécimens de ces incantations médicales. Pour enlever le mal de dents, il suffisait de dire : *Galbes galbat, galdes galdat*. Comme spécifique fébrifuge, on coupait une pomme en trois morceaux : sur l'un, le sorcier écrit :

(1) PAPUS, *Traité élémentaire de magie pratique*, a donné plusieurs exemples de ces conjurations magiques.

Increatur pater ; sur le second : *Immensis pater* ; sur le troisième ; *Æternus pater*. Si le remède n'est pas suffisant, l'opérateur prend trois hosties sur lesquelles il écrit : *O febrim omni laude colendam*, puis : *O languorem sanitati et gaudiis ascribendum*, et enfin : *Pax † max † fax †* ou encore : *Pater pax † adonay † filius vita † sabaoth † spiritus sanctus † tetragrammaton*.

On peut supposer que l'effort du patient, pour comprendre un tel charabias, suffisait, en certain cas, à lui faire oublier son mal, et à le mettre sur la voie de la guérison. Il en était de même des formules suivantes, et des milliers d'invocations, de même acabit, indiquées dans les grimoires.

S'il s'agissait d'arrêter une hémorragie interne ou externe, on disait : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti : Curat, cara farite confirma, consana insaholite* ou : *sepa † sepaga † sepagoga † sang, arrête-toi. Tout est consommé, au nom du Père † padendi † et du Fils † pandera † et du Saint Esprit † pandorica † paix soit avec toi, Amen*. Bien d'autres formules plus ou moins bizarres servaient encore à arrêter le sang. Le sorcier écrivait quelquefois avec le sang du malade sur son front la parole : *Consummatum est*, tout est accompli. Ailleurs, il employait une invocation plus longue comme la suivante :

Au sang d'Adam la mort est sortie †, au sang du Christ la mort est amortie †, je te commande, ô sang en vertu de cette mort que tu arrêtes ton cours. Inutile de faire remarquer une fois de plus que le libellé de l'adjuration, étant laissé au génie du magicien, pouvait varier à l'infini (1).

Contre la morsure du chien enragé, on avait recours à l'intervention de saint Hubert, mais les procédés magiques n'avaient pas une moins grande efficacité. Un remède, moins coûteux que nos instituts Pasteur, consistait à écrire dans du pain : *Irioni Khiriori affera Kuder fere*, puis à l'avalier. On pouvait écrire aussi sur du papier ou sur du pain, que devait avaler l'homme mordu ou le chien enragé, — l'effet produit étant le même, — la formule suivante : *O roi de gloire Jésus-Christ, viens en paix, au nom du Père † max, au nom du Fils † max, au nom du Saint-Esprit prax, Gaspar, Melchior, Balthazar † prax † max † Dieu imax.*

Contre n'importe quelle calamité, les sorciers possédaient des remèdes non moins efficaces. Dans le pays de Clèves, la conjuration suivante chassait les chenilles du jardin : *Chenilles bien aimées, ce*

(1) Le transfert des maladies ou leur guérison par procédés magiques sont de tous les pays. On peut en voir de nombreux exemples dans FRAZER, t. II, p. 256.

repas que vous faites en automne vous profite autant que la Vierge Marie prenait de plaisir quand en buvant et mangeant on ne parlait point de Jésus-Christ, au nom de Dieu. Amen. Afin d'éviter les épizooties des étables, une chauve-souris clouée à la porte a toujours produit un effet merveilleux ; quelquefois, c'est un lézard ou un crapaud ou un chat-huant qu'il faut enterrer au contraire, sous le seuil de l'écurie, en accompagnant la cérémonie de quelques paroles magiques (1).

Comme le sorcier pouvait envoyer la maladie par un simple contact ou une parole à distance, les mêmes moyens se trouvaient aptes à la faire disparaître ; mais, ce qui est fort étrange, c'est qu'on disait qu'il fallait que le malade eût confiance, sinon la guérison ne se produisait pas. « Il y avait un savetier sorcier dans Paris, nous raconte Boudin (2), qui guérissait de cette sorte la fièvre quarte, en touchant seulement la main ; mais celui qui ne voulait pas croire qu'il put guérir, ne guérissait point. J'en ai vu un autre qui était de Mirebeau en Anjou, qui guérissait du mal de dents en la même sorte : et voyant Messire Charles des Cars,

(1) FRAZER, t. I, p. 41.

(2) *Démonomanie*, l. 3, c. 1, p. 215.

évêque de Langres et pair de France, frappé d'une fièvre quarte, il lui dit qu'il connaissait un homme qui le guérirait sûrement. Le jour suivant, il lui amena un homme qui lui toucha la main et lui demanda comment il s'appelait. Et après avoir su son nom, il lui dit : Fiez-vous en moi, que vous êtes guéri. J'étais alors en sa chambre. Et parce que je me pris à sourire, comme aussi fit Le Fèvre, médecin très docte, oyant ce nouveau saint rempli de miracles : Non, dit-il, je gage cent écus à qui voudra, qu'il est guéri. Après qu'il fut parti, je dis à l'évêque de Laon, que c'était la façon la plus ordinaire des sorciers d'attirer la confiance des hommes pour les détourner de se fier en Dieu, et de rapporter à sa louange tout le bien et le mal qui nous advient. »

La foi aux sorciers, qui étonnait Bodin, et lui faisait voir partout l'opération satanique, nous semble au contraire une des conditions primordiales de la réussite du sort. Si les religions exigent, elles aussi, la foi au miracle, pour l'obtenir, elles nous donnent à supposer une certaine relation entre l'esprit du suppliant et le résultat désiré par lui. Cette relation, condition d'une guérison religieuse, ne l'est pas moins des guérisons naturelles. De nos jours, les médecins n'ignorent pas que la confiance de leurs malades en leur science et leur dévouement influe

sur le rétablissement, non moins que l'emploi physique ou chimique des remèdes. Et cette analogie entre le sorcier, le prêtre et le médecin, si étrange qu'elle paraisse au premier coup d'œil, peut donner l'explication de certains faits réels, dans lesquels, suivant l'opinion subjective d'un chacun, on trouve l'action du diable, ou d'un miracle divin, qui cependant paraissent dûs plutôt à la confiance inébranlable du miraculé et à l'influence incontestable, bien qu'assez inexplicquée, qui existe entre l'esprit et le corps de l'homme.

ARTICLE TROISIÈME

Les nombreux Maléfices

I

Les charmes, dont nous venons de donner une idée, voulaient guérir. Mais le sorcier devait sa réputation plutôt à la malveillance et usait, croyait-on, de son pouvoir, surtout pour le mal. Rien de ce qui intéressait l'humanité n'échappait à sa malice. Le souffle d'une sorcière donnait la peste, en vertu d'un poison que renfermait sa bouche, disait l'un, en vertu simplement

d'un sortilège, disait un autre. Quant au résultat, il paraissait incertain. Au dire de chroniqueurs plus ou moins sûrs, le pape Clément VII mourut empoisonné par une fumée ; ce fait n'était pas incontestable ; il était au contraire bien assuré, puisque l'inquisiteur Sprenger le racontait, qu'une sorcière voisine de Brisach et de Fribourg, s'étant disputée avec sa voisine, se vengea d'elle en lui soufflant pendant la nuit une sorte de vent chaud, qui lui donna subitement la lèpre. Même au moment de mourir, cette haleine empestée restait redoutable. Ainsi, dans la Forêt Noire, une sorcière, au moment de monter sur le bûcher, dit au bourreau : « Voici ta récompense, et lui souffla au visage ; d'où, sur le champ, une lèpre affreuse, qui en peu de jours le réduisit à l'extrémité. (1)

Les prestiges des sorcières faisaient avorter les femmes et les animaux, comme nous l'avons dit, ou ravissaient leur lait, ainsi que celui des troupeaux. Leur parole seule suffisait parfois à donner la mort. Certains magiciens possédaient des flèches enchantées par le démon, elles tuaient à distance ceux qu'ils voulaient frapper, même sans les voir, car le diable se chargeait de porter les traits à la victime. En Allema-

(1) Ces détails sont tirés de DEL RIO, *Disquisitionum magicarum*, l. 4, p. 1, q. 4, sect. 2, p. 393.

gne, certains sorciers, appelés sagittaires, tiraient leurs flèches sur un crucifix et les projectiles allaient tuer ceux qu'avaient nommés les malfaiteurs. « Il y avait, nous dit Bodin (1), un sorcier qu'on appelait Pumbert, au village de Lendenbourg en Allemagne, auquel Satan avait appris de tirer à coups de traits le Crucifix au jour du Grand Vendredi, et que par ce moyen et de quelques paroles, qu'il ne faut savoir, il pouvait, tirant en l'air, tuer tous les jours trois hommes, les ayant vus et connus, avec un ferme et arrêté propos de les faire mourir, encore qu'ils fussent enfermés en la plus grande forteresse du monde. Enfin les paysans du village le démembrèrent en pièces, sans forme ne figure de procès, après avoir été commis par lui plusieurs homicides : c'était l'an 1420. » On racontait également que les magiciens pouvaient, par des procédés magiques, mettre le feu aux maisons de leurs ennemis.

Si les conjurations, les adjurations diaboliques, les fascinations, les insufflations et autres rites de même puissance, produisaient déjà des effets si redoutables, que ne devaient pas opérer les herbes cueillies la nuit, au clair de la lune, ou à genoux en se tournant vers le soleil levant pendant la récitation de l'oraison

(1) BODIN. *Démonomanie*, l. 2, c. 8, p. 201.

dominicale, dans les bois hantés. Bien plus puissantes, celles qu'avait coupées une jeune vierge, la veille de la St Jean, pendant une nuit obscure, à la clarté d'un cierge magique. Que dire des onguents, philtres et breuvages, mixtures étranges de poudre ou de venin des crapauds nourris d'hosties consacrées, de ces innombrables crapauds confiés comme des bestiaux à la garde des enfants admis au sabbat ; leur corps mis en poudre, ou leur venin recueilli, se mêlait avec des os de mort pilés, du sang d'enfant, de la pollution humaine, du flux féminin, de la graisse de pendu, des ailes de chauve-souris, du venin ou des os de vipère et de dragon, des entrailles de monstres, de la bave de chien enragé, de la moelle de cerf mangé par les serpents, du bois de potence, des yeux de taupe et d'autres ingrédients analogues.

Le résultat de ces drogues ou pommades infâmes, dans lesquelles les substances les plus hétéroclites entraient en proportion peu définies, était merveilleux. Elles donnaient la mort, ce qui n'était pas très fort ; mais la guérison, ce qui était mieux. Une des convictions les plus inébranlables des croyants était que, par les philtres et les compositions diaboliques, on pouvait inspirer à un homme soit l'affection et l'amour, soit la haine pour une autre personne.

Les traités de mystique diabolique sont pleins

d'histoires de philtres. « Brognoli (1) nous raconte qu'une jeune fille de Venise, âgée de dix-sept ans, reçut un philtre du domestique de son père, qui s'était épris d'elle. On l'entendit tout à coup s'écrier la nuit : « Je vais mourir, si l'on ne me conduit vers lui. » Ses parents accoururent, ne pouvant rien comprendre aux paroles de leur fille, qui s'était distinguée jusque-là par sa modestie. Mais le démon, qui possédait leur servante, trahit le coupable, qui prit aussitôt la fuite. « Je fus appelé le lendemain, ajoute Brognoli, et je demandai à la jeune fille si c'était bien de propos délibéré qu'elle avait prononcé ces paroles. Elle me répondit qu'elle s'était sentie tout à coup éprise d'amour pour ce domestique : que son esprit et son imagination avaient été troublés comme par un nuage, et qu'une force invincible lui avait mis ces paroles sur les lèvres. Elle fut guérie par l'emploi des remèdes spirituels. » Plus d'un croira difficilement à la magie du philtre en question. On raconte cependant d'autres faits plus surprenants.

« En 1589 (2), vivait à Gênes un jeune homme bien

(1) Brognoli, frère mineur, auteur d'un ouvrage plein de faits extraordinaires, *Alexicacon hoc est de maleficiis ac moribus maleficis cognoscendis*. Venise 1714. Le passage est dans GÖRRES, t. V, p. 361.

(2) Cité par DEL RIO, l. 6, c. 2. see. 1 qu. 3 p. 948 et GÖRRES, l. c.

élevé d'ailleurs, qui fut pris tout à coup d'un violent amour pour une femme, et se livra tout entier à sa passion. Pendant trois mois, ils s'écrivirent en cachette, jusqu'à ce que le jeune homme tomba dangereusement malade. On ne saurait s'imaginer tout ce qu'il rejeta par la bouche, en présence de plusieurs témoins : des cheveux de femme, des coquilles d'œuf, du coton, des épingles, des morceaux d'aiguille, d'os et de fer le tout mêlé de sang. Un père jésuite, qui était présent, l'engagea à rompre un commerce aussi pernicieux pour lui, et lui demanda s'il avait en sa possession quelque lettre ou quelque objet d'elle. Il lui répondit qu'elle lui avait écrit, il est vrai, mais qu'il avait déchiré ses lettres. Le père n'ajouta point foi à ses paroles, et conseilla à ses parents de chercher dans toutes ses armoires, et d'en ôter tous les objets qui pourraient avoir quelque rapport avec sa passion criminelle. Le malade ayant été averti de la chose par une voix secrète, demanda avec des cris terribles la clef de son armoire, et, lorsqu'il l'eut, il la porta à sa bouche pour l'avalier, mais on l'en empêcha. Il la mit sous son oreiller, et, à l'instant même, il perdit la vue. Sa mère le supplia de la rendre. Il la chercha et ne la trouva point ; il crut qu'on la lui avait prise, et se mit à crier bien plus fort encore après avoir cherché si elle n'était pas dans son lit. Pendant ce temps-là,

on avait forcé la serrure de l'armoire et l'on y avait trouvé deux lettres d'amour, que l'on jeta au feu. A peine furent-elles brûlées qu'il recouvra la vue et retrouva sa clef. A partir de ce moment, commença sa guérison spirituelle et corporelle et il fut bientôt parfaitement rétabli. »

Plus tragique l'histoire d'une veuve Lorraine, Marie de Ranfoin. Un médecin, Poiret, lui ayant donné deux philtres, fut congédié. « Poiret devint furieux et Marie tomba bientôt dans des états extraordinaires. La moitié de son corps était comme raidie par le froid et sans aucune sensation, tandis que l'autre moitié était agitée par des mouvements si violents que, malgré la faiblesse de sa constitution, quatre hommes très forts pouvaient à peine la tenir. Tantôt son crâne s'ouvrait et se fermait ensuite, tantôt il s'enflait d'une manière monstrueuse. La chose fit du bruit. Le médecin et ses partisans attribuèrent ces phénomènes à l'imagination de la malade. Son évêque la fit venir à Nancy : six des médecins les plus distingués de la ville furent chargés de l'examiner, et déclarèrent unanimement que, parmi les symptômes de cette maladie, il y en avait quelques-uns qui ne pouvaient s'expliquer d'une manière naturelle. L'évêque chargea les ecclésiastiques les plus savants et les plus habiles d'examiner l'état de la malade,

et plusieurs évêques s'adjoignirent à eux. On employa les exorcismes, et tous furent d'avis que Marie était possédée du démon. En effet, elle était enlevée en l'air, avec une telle force que six personnes pouvaient à peine la retenir. Elle grimpeait sur les arbres, de branche en branche, avec l'agilité d'un chat. Elle faisait tout ce qu'on lui commandait en italien, en allemand, en latin, en grec, en hébreu ; elle lut une lettre latine fermée, et indiqua une lettre qu'on avait omise. Un grand nombre de témoins assistèrent à toutes ces expériences. Les esprits qui possédaient la malade désignaient toujours Poiret comme l'auteur du mal, de sorte qu'il résolut de prendre la fuite. » Malgré bien des protections, Poiret fut arrêté, condamné et exécuté, sans donner aucun signe de repentir — ce que nous croyons sans peine. — On brûla peu après une femme Anna Boulès, compagne de ses forfaits, qui, en revanche, avoua tout ce qu'on voulut et mourut en 1622, dit le biographe, de la manière la plus édifiante (1).

Les philtres amoureux, souvent mentionnés par les païens, manquaient quelquefois de délicatesse.

(1) Le fait très connu de Poiret, brûlé par ordre du duc Henri de Lorraine, a été raconté bien des fois : nous l'avons extrait de GÖRRES, l. c.

« Nous avons connu, disent Henri Institor et Jacques Sprenger, docteurs en théologie (1), une vieille, laquelle non seulement enchanta, par boissons amoureuses, trois abbés l'un après l'autre ; mais aussi (comme le commun bruit est encore aujourd'hui entre les frères du couvent) les fit mourir, et mit le quatrième hors du sens. Encore n'a-t-elle point de honte de confesser en public, qu'elle a fait cette méchanceté et la fait encore, et que les abbés ne se sont pu retirer de son amour, pour autant qu'ils avaient mangé autant de sa fiente que son bras était gros. » La vieille malpropre échappa, paraît-il, au châtiment, plus heureuse que bon nombre de ses confrères. On sait au reste que les philtres s'administraient, non-seulement comme potions amoureuses, mais pour frapper quelqu'un de folie, le soumettre à la volonté du sorcier ; ils opéraient comme les autres charmes magiques.

II

Un animal, d'une importance toute particulière, semble souvent mêlé aux histoires de sorcellerie, c'est

(1) Auteurs de l'ouvrage célèbre *Malleus malleficarum*, part. 1. qu. 7, cité par WIER, t. I, p. 480.

le crapaud. D'où vient l'idée d'une relation entre la placide bête, amie des jardiniers et grand destructeur des limaces, et le diable ? je l'ignore. Peut-être cela vint-il de l'opinion attribuant une influence disproportionnée à la liqueur plus ou moins venimeuse que lance l'animal pour se défendre. Quoiqu'il en soit, les crapauds étaient les amis des sorcières, qui les nourrissaient et même les habillaient. On (1) racontait qu'une sorcière de Compiègne fut trouvée saisie de deux crapauds baptisés par un prêtre. Elle avait fait un maléfice avec un autre crapaud et, par son moyen, empoisonné un fermier : aussi fut-elle brûlée. Une autre sorcière de Sainte-Preuve, brûlée également, fut fouillée et on trouva deux crapauds en ses pochettes. Plus fort encore : « Et pendant que j'écrivais cette histoire, dit très sérieusement Bodin, le démonologue, on m'avertit qu'une femme enfanta d'un crapaud, près de la ville de Laon. De quoi la sage-femme étonnée et celles qui assistèrent à l'enfantement déposèrent, et fut apporté le crapaud au logis du Prévôt, que plusieurs ont vu différent des autres.

« L'histoire de Froissart témoigne aussi, continue

(1) BODIN. *Démonomanie*, l. 2, c. 8, p. 195.

notre Bodin, qu'il y eut un curé à Soissons qui, pour se venger de son ennemi, s'adressa à une sorcière, qui lui dit qu'il fallait baptiser un crapaud et le nommer, et puis lui faire manger une hostie consacrée, ce qu'il fit ainsi qu'il confesse, et autre choses qu'il n'est besoin d'écrire. Depuis il fut brûlé tout vif. Les cinq inquisiteurs des Sorciers (Sprenger) récitent aussi, qu'entre autres ils ont fait le procès à une sorcière, qui confessa avoir reçu l'hostie consacrée en son mouchoir, au lieu de l'avalier, et la mit dedans un pot, où elle nourrissait un crapaud, et mit le tout avec d'autres poudres que le diable lui bailla pour mettre sous le seuil d'une bergerie, en disant quelques paroles, qu'il n'est besoin d'écrire, pour faire mourir le bétail. Et fut surprise, convaincue et brûlée toute vive. »

A tous les procédés indiqués plus haut, incantations, onguents, breuvages, ou encore à des amulettes, à des charmes, à mille objets fort disparates, surtout à des aiguillettes, c'est-à-dire à des bouts de fil, ou de rubans noués, le sorcier recourait pour empêcher la consommation des mariages. Il est véritablement renversant de trouver cette croyance, tellement ancrée dans les esprits d'une certaine époque, que les papes la mentionnent dans leurs bulles et que le grand théologien mé-

diéval St-Thomas en fait presque un dogme catholique (1).

On suposait donc au magicien la faculté de rendre à son gré l'homme ou la femme impuissant, de faire naître dans leur cœur une aversion irrésistible ou au contraire un tendre attachement l'un pour l'autre. La ligature, nœud ou aiguillette de fil, se plaçait assez indifféremment dans les habits, sous l'oreiller. Fait on ne peut plus étrange, la curieuse superstition remontait à la plus haute antiquité, elle était déjà connue, nous l'avons dit, des peuples antérieurs aux Assyriens classiques (2) et son usage pourrait être suivi pour ainsi dire siècle par siècle, depuis cette époque.

« Voici ce que Bodin raconte (3) En 1567, pendant qu'il était substitut du procureur du roi à Poitiers, on lui dénonça plusieurs sorcières. Etant rentré chez lui, il raconta toute leur histoire à son hôtesse, qui était une femme très estimée ; et, comme elle avait beaucoup d'expérience dans les choses de ce genre,

(1) St THOMAS, *Quodlibet* XI, a. 10 : « Mais la foi catholique veut que les démons soient quelque chose et puissent nuire par leurs opérations et empêcher la copulation charnelle. »

(2) Art. Magic, dans le *Dictionary of the Bible* d'HASTINGS t. III. p. 208 : — FRAZER, t. I, p. 319 seq.

(3) BODIN, l. 2, c. 1, p. 99. Nous donnons le texte cité par GÖRRES, t. V, p. 365.

elle lui raconta à son tour, en présence du secrétaire Jacques de Beauvais, qu'il y avait cinquante manières d'empêcher tout rapport entre un homme et une femme ; que l'appétit sexuel pouvait être lié ou dans l'homme ou dans la femme seulement ; que d'autres fois l'un des deux était épris d'amour pour l'autre, tandis que celui-ci ne pouvait le supporter, ou bien qu'ils s'aimaient ardemment l'un l'autre, mais dès qu'ils voulaient remplir les devoirs du mariage ils se frappaient et se déchiraient d'une manière horrible ; qu'il était beaucoup plus facile de jeter un sort de ce genre sur l'homme que sur la femme, que l'on pouvait jeter le sort sur lui pour un jour, pour un an ou pour toute la vie ; qu'il y en avait qui étaient inaccessibles aux influences de cette sorte, et que quelques-uns l'étaient seulement avant le mariage. Elle lui communiqua en même temps toutes les légendes et toutes les formules qui se rapportaient à ce genre d'opérations magiques, et ces formules n'appartenaient à aucune langue. Virgile, dans sa huitième églogue, veut que l'on fasse neuf nœuds ; elle n'en demandait qu'un, et indiquait de quelle espèce de cuir et de quelle couleur il devait être. Comme cette espèce de sort était très commune dans le Poitou, le juge criminel de Tours, en 1560, sur la simple indication d'une jeune femme nouvellement mariée, qui accu-

sait sa voisine d'avoir noué son mari, fit jeter celle-ci dans une tour obscure, et la menaça de l'y laisser toute sa vie si elle ne dénouait l'homme qu'elle avait ensorcelé. Deux jours après, la prisonnière fit savoir au jeune marié que le charme était rompu. Aussitôt que le juge l'eût appris, il la fit sortir de prison. »

III

•

Nous rencontrerons sur notre route plusieurs noueurs d'aiguillettes qui ne s'en tirèrent pas à si bon compte. On comprend du reste combien, à une époque de foi ardente, la haine des sorciers devait augmenter par suite de leur réputation d'employer, pour leurs maléfices, les objets considérés comme saints : l'eau bénite, les huiles saintes, les *Agnus Dei*, les débris de vêtements sacerdotaux, surtout l'Eucharistie. Celle-ci se trouve à chaque instant mentionnée dans les procès médiévaux de la sorcellerie, après surtout que l'institution de la Fête-Dieu par Urbain IV (1264) eut renouvelé ou, si l'on veut, pour ainsi dire, formé le culte moderne envers le Saint-Sacrement. Les prédicateurs profitèrent de la circonstance pour insister sur l'importance de la communion, sur la vénération due à l'Hostie,

sur la présence réelle, sur les miracles opérés par elle, et de là vint tout naturellement l'idée d'employer sa puissance cachée à faire des maléfices. Y eut-il réellement des sacrilèges de cette sorte ? Il est impossible de répondre de façon bien précise. On peut croire qu'ils furent peu nombreux. Mais on accusa les sorciers d'en avoir commis et ils l'avouèrent fréquemment. (1).

Dans les récits du sabbat, l'Eucharistie est en effet souvent mentionnée. On y voit des prêtres qui disent la messe avec des détails que nous aurons l'occasion de donner, qui prouvent surtout l'affolement de l'imagination des conteurs, mais l'usage principal des hosties consacrées paraît avoir été de nourrir les crapauds du diable, qui, brûlés ensuite, servaient par leurs cendres à la composition des maléfices les plus puissants.

Surtout dans les charmes relatifs à l'amour, on croyait à l'efficacité toute spéciale de l'Eucharistie. Evidemment, cette plus que bizarre application de l'auguste Sacrement des chrétiens, de celui que l'Eglise médiévale vénérât comme le gage le plus précieux de l'amour divin pour les hommes, témoi-

(1) DEL RIO, p. 139, p. 363, 365. — GÖRRES, t. V, p. 245 seq. — SOLDAN, p. 249. — HANSEN, p. 192.

gnait d'une foi vive, mais aussi d'une singulière superstition, même dans l'usage des objets les plus sacrés. Quoi qu'il en soit, l'Eucharistie se vit alors employée à deux fins contradictoires. Tandis que les exorcistes s'en servaient comme d'un puissant secours antidémoniaque (1), les sorciers l'employaient pour opérer leur besogne malfaisante d'amour. Ils écrivaient sur une hostie ou prononçaient en sa présence des paroles abominables ; le pain sacré, réduit alors en poudre et consommé par deux personnes, produisait en elles un feu violent, qui les portait ardemment l'une à l'autre. Il fallait sinon le diable, du moins un esprit diabolique, pour employer de cette façon le « froment des élus et le vin qui fait germer les vierges. » On sait qu'en plein xvii^e siècle, des messes noires se célébraient sur le corps nu de la femme qui voulait se faire aimer ; après quoi, une partie au moins de l'hostie consacrée, absorbée secrètement par le futur amant, allumait en son cœur un feu de concupiscence inextinguible.

On n'en finirait pas d'énumérer les méfaits attribués aux sorciers et à leurs serviteurs les démons. Envoyer à quelqu'un des poux, des insectes, une

(1) GÖRRES, t. IV, p. 203, 276, 316, 326, 530, 557, etc.

vermine quelconque, des maladies, arrêter la fabrication du beurre dans les laiteries, égarer les voyageurs, mettre tout sens dessus dessous dans une maison, faire apparaître un bois, un village, un nuage qui disparaît quand on s'approche, et mille autres faits de ce genre, sont des maux relativement minimes, encore imputés de nos jours aux gens « qui font du mal. » Au Moyen-Age, on supposait qu'il leur était loisible de mettre dans l'estomac des corps durs ou nuisibles, et de faire sortir du corps par l'anus, la bouche, le nez, les oreilles, la peau, mille choses étrangères (WIER, t. I, p. 56 seq). Les sorcières se trouvaient naturellement responsables de toutes les maladies nerveuses au caractère un peu mystérieux, inconnu à cette époque, insuffisamment connu de la nôtre, telle l'épilepsie, le mal divin des anciens, fruit d'une possession démoniaque, d'après l'Évangile ; la danse de St-Guy, la catalepsie, le somnambulisme et surtout les phénomènes divers de l'hystérie, que l'on assura être les caractères spécifiques de la présence de Satan dans un corps.

Au ressort de la magie, appartenaient, non toujours, mais souvent, les apparitions des fantômes, des revenants, des trépassés, car elles pouvaient naître de l'opération des diables et avoir leur origine dans une incantation ; il en était de même de bien

des bruits sans cause apparente, que l'on supposait produits par des esprits, et surtout de la possession, que le sorcier fut reconnu capable d'envoyer.

Ces terribles hommes pouvaient empêcher d'uriner, ce qui s'appelait *cheviller* (1); ils frappaient leurs adversaires de folie, et parfois même, si l'on s'en rapporte aux plus crédules, ressuscitaient les morts. D'autres écrivains, comme nous l'avons dit à propos du pouvoir des diables, refusaient un si grand pouvoir aux sorciers, mais admettaient que, sur leur ordre, le démon pouvait se loger dans un cadavre et lui redonner une vie factice, ou former un corps fantastique semblable à celui du défunt.

Dans l'énumération forcément incomplète des exploits des magiciens, nous devons nous garder d'oublier l'envoûtement, déjà connu de l'ancienne Egypte, de l'Assyrie, des magiciens grecs et romains, si souvent mentionné au Moyen-Age; c'est-à-dire, le maléfice opéré au moyen de statuette de cire ou de plomb, censées baptisées et représentant dès lors, au moins moralement, les personnes auxquelles on voulait nuire. Ces victimes, ignorantes de leur destin et ne pouvant le combattre, rece-

(1) BODIN, p. 99; COLIN DE PLANCY, *Dictionnaire Infernal*, art. Chevilletement.

vaient, assurait-on, le contre-coup des blessures faites à leurs images. L'envoûtement, basé sur la croyance d'un lien possible entre deux objets éloignés, comme suite de relations anciennes plus proches ou d'une simple ressemblance, c'est-à-dire, sur la *magie sympathique*, aurait, si l'on en croit certains modernes, une efficacité réelle. Il a été en tous cas pratiqué partout et, de nos jours, les sorciers des pays encore sauvages, continuent de l'employer. (1). Une épingle traversant le cœur ou la tête de la statue, devait avoir pour conséquence la mort prochaine de son sosie humain. Brisait-on une jambe de cire, celle de chair devait se briser. Faisait-on fondre la statuette, on affirmait que la vie de la personne correspondante s'éteignait peu à peu, ou que, s'il s'agissait d'un maléfice d'amour, son cœur se mettait à brûler de passion dans le sens voulu par le magicien. Nous aurons l'occasion de signaler bon nombre de cas d'envoûtement, qui semble avoir été la manière préférée de mettre à mort un grand personnage,

(1) LEA, t. III, p. 544, 565. — SOLDAN, p. 137. — WIER, t. I, p. 341. — BERNARD GUI, *Practica inquisitionis hereticæ pravitatis*, Paris, in-4, 1886, p. 292. — MASPÉRO, *Peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 213. — HASTINGS, art. *Magie, Babylonian religion*. — DAREMBERG et SAGLIO, art. *Magie*. — DU CANGE, *Glossarium*, art. *Vultivoli*.

contre lequel tous les autres maléfices eussent été sans efficacité. Quelquefois, mais très rarement, l'envoûtement s'opérait par un crapaud, qu'on perçait d'aiguilles et dont les blessures se répercutaient sur la victime (1).

Une fois lancé dans les récits des crimes des sorcières, le peuple ne tarissait plus, il racontait, non sans trembler, les méfaits vraiment extraordinaires de quelques-unes de ces atroces femmes vouées au démon. Elles avaient, assurait-on, le triste courage d'enlever à un homme sa moelle, son sang, son cœur, son foie, ses nerfs ; de mettre à leur place de la paille hachée et de laisser, dans cet état, leur victime dépérir de consommation. Le plus merveilleux, à mon avis, est que le pauvre homme se contentât de dépérir (SOLDAN, p. 106 ; WIER, t. I, p. 57).

(1) FRAZER, *Le rameau d'or*, traduit par STIEBEL et TOUTAIN, 3 in-8, Paris, 1903, seq. t. 1, p. 5 seq. — A. de ROCHAS, *L'Envoûtement*, in-18, Paris. — DECRESPE, *On peut envoûter*, in-18, Paris.

ARTICLE QUATRIÈME

Le Sabbat

I

Tout cela nous semble déjà fort étrange. Et que dirons-nous des sabbats, c'est-à-dire, des réunions où les sorciers et les sorcières présentaient leurs hommages au diable visible sous une forme corporelle, y recevaient ses ordres, ses présents, s'y prostituaient à lui, ou, entre eux, célébraient le culte satanique, et se livraient à mille cérémonies plus fantastiques les unes que les autres. Il faut désespérer de concilier les récits nombreux qui nous ont été laissés sur ces conciliabules ténébreux ; les contradictions y fourmillent ; toutefois l'idée générale est bien à peu près la même : c'est celle d'une réunion secrète, dans laquelle les associés d'un culte magique viennent retremper leur foi, adopter de nouveaux frères, communier au sacrifice de leur dieu. Par cette notion générale, le sabbat peut se rattacher aux mystères anciens d'Eleusis, d'Apollon, de l'Egypte ; il peut encore nous faire

penser aux rites cachés de dieux vaincus ; mais il se complique de détails tellement invraisemblables, incohérents, inconvenants, absurdes, qu'on ne peut s'empêcher de frissonner au souvenir des souffrances morales ou matérielles de la torture, capables d'arracher l'aveu de telles absurdités à des femmes, le plus souvent, mais aussi à des hommes bien trempés. Voici, en résumé, les circonstances les plus essentielles des sabbats, telles que nous les font connaître les procès de sorcellerie et les ouvrages spéciaux.

Le sabbat se tenait un peu partout : dans les églises parfois, ou dans des maisons particulières, sur les places publiques, le plus souvent dans des carrefours ou dans les montagnes, en des endroits déserts, sur des prairies, autour d'un arbre renommé. Pas de temps bien spécifié, mais cependant presque toujours la nuit, fort rarement à midi. Tous les jours étaient bons. Dans certains pays cependant, le lundi, le mercredi ou le vendredi paraissent avoir été choisis de préférence. Quelques fêtes, celle de saint Jean-Baptiste, correspondant au solstice d'été et rappelant par ses feux de joie les antiques réjouissances païennes, donnaient lieu à des réunions solennelles (1).

(1) DANEAU, p. 78 seq. — BODIN, p. 143 seq. — DEL RIO, p. 167 seq. — GÖRRES, t. V, p. 196. — COLLIN DU PLANCY, *Dictionnaire Infernal*, art. Sabbat.

Au jour fixé, la sorcière, seule dans sa chambre, se dépouillait de ses vêtements et se frottait le corps d'un onguent spécial donné par le diable quelquefois, souvent aussi préparé par ses soins à elle, dans sa maison ou aux sabbats précédents. Il suffisait parfois de mettre cet onguent sur les vêtements sans se dévêtir, d'autres fois sur les mains, souvent sur un bâton, un manche à balai ou une chaise. Les préparatifs terminés, la sorcière se mettait à cheval sur le bâton, qui s'envolait, transportant comme un coursier ailé l'étrange voyageuse. En certains cas, le démon apparaissait lui-même sous la forme d'un bouc ou d'un cheval, qu'il suffisait d'enfourcher ; ailleurs, sans moyens visibles, la femme voyageait à travers les airs, emportant avec elle les enfants qu'elle avait touchés de son doigt ou oints de son onguent. Dans certains pays, on supposait que la magicienne avait des compagnes de route, Hécate ou Diane, déesses de la nuit, ou Hérodiade ; ailleurs, il s'agissait d'Holda, la déesse scandinave, ici de dame Habonde, là d'un démon appelé Benzozia ou Bizazia, ou encore de génies femelles, les lamies (1).

(1) CALMET, t. 1, p. 137 seq. — HANSEN, p. 82, 100, 107. — LANCRE, p. 106. — SUAREZ, *De vitiis religionis contrariis*, l. 2, c. 16, n. 8, 23. — LE LOYER, p. 706. — SOLDAN, p. 109.

Ces divers démons faisaient d'autres besognes : Habonde et Bizazia venaient, disait-on en Allemagne, la nuit, manger et boire dans les demeures de leurs amis. Aussi avait-on soin de ne pas mettre de couvercles aux vases de provision. Les lamies de leur côté, connues des anciens, étaient des femmes ou des démons ayant l'apparence de femmes, qui venaient, pendant la nuit encore, enlever les enfants pour les tuer ou les faire rôtir : c'est pourquoi des prières leur étaient faites de ne pas nuire aux petites créatures. Avec ses compagnes ou seule, la sorcière partait donc, par la fenêtre si cela se pouvait, sinon par la cheminée, et les vastes cheminées d'autrefois semblaient en effet dans leur vaste manteau, offrir une issue toujours ouverte aux voyageuses enchantées.

Les variantes entre tous ces dire, l'extraordinaire aussi de ces voyages parfois à de longues distances, n'avaient pas laissé d'étonner les inquisiteurs et les juges, auxquels les accusées racontaient leurs fredaines. Aussi, pendant que les masses populaires et l'immense majorité des gens instruits ne voyaient pas de difficultés aux voyages diaboliques, des écrivains de sang-froid, comme Jean de Salisbury, évêque de Chartres (+ vers 1180), traitaient d'aveuglement, de mensonge et de folie, les

transports au sabbat ; d'autre part, certains juges plus critiques tentaient de se rendre compte par des expériences de ce qui se passait. La plupart du temps, avertis par le sorcier de l'heure du départ mystérieux, ils désiraient y assister, voyaient les onctions se faire, le voyageur s'asseoir et s'endormir en leur présence. Ils attendaient l'heure du réveil et, à leur grande stupéfaction, le magicien, qu'ils n'avaient pas quitté des yeux, n'en prétendait pas moins avoir assisté à la réunion démoniaque, pris part aux rites et rencontré bon nombre de connaissances, dont il révélait les noms à la justice.

De nos jours, la plupart des gens, se disant sensés, traiteraient les contes des sorcières de fumisteries ou de rêves. Au Moyen-Age, les témoins oculaires de l'erreur, tout remplis de prestiges diaboliques, cherchèrent des explications plus en rapport avec leurs idées. Les uns admirent que le démon, pour jouer un tour aux juges incrédules, avait remplacé le sorcier par une figure lui ressemblant, tandis que le vrai corps se transportait réellement au sabbat. Les autres, incrédules même à cette supercherie, expliquèrent que le sorcier n'avait pas bougé de place, mais par l'artifice du démon et sa propre malice, sans parler de la vertu soporifique de l'on-guent, était tombé dans une extase magique, dans

laquelle il avait vu, ou cru voir, ce qu'il rapportait aux juges. Ce qui nous renverse, c'est que cette explication, soutenable jusqu'à un certain point, ne dispensait pas toujours du bûcher, car, soit artifice de Satan, soit malice personnelle, soit usage d'un onguent diaboliquement préparé, il y avait bien, assurait-on, toujours quelque chose qui témoignait d'une volonté perverse, d'un pacte consenti avec l'enfer et d'un cœur voué au démon (1).

II

Quoiqu'il en soit, venues à pied ou à cheval, les sorcières trouvaient le diable au sabbat. Il y affectait les formes les plus diverses, on le voyait en arbre, dans une cruche, quelquefois sur un trône doré ; le plus souvent c'était un crapaud, une grenouille, un bouc, un chat, un chien noir ; souvent aussi, il avait l'apparence d'un homme noir, ou rouge, quelquefois blanc, mais fort maigre, avec des membres velus, des griffes en guise d'ongles. Sous toutes ces apparences animales, la partie la plus remarquable de

(1) BODIN, p. 158. — DEL RIO, p. 167, 802. — LANCRE, p. 97.

son corps, au dire des sorcières, paraissait être un membre obscène, monstrueux, couvert d'écailles, quelquefois double, l'un devant l'autre derrière, emblème des voluptés futures. Les détails que nous donnent les livres de démonologie sont difficiles à dire en français. On convenait généralement que la semence du diable était froide et son accouplement douloureux. Pourtant des fillettes prétendaient y éprouver une immense joie et soupirer après son retour.

Une première cérémonie consistait à baiser le derrière du diable, quelle que fut sa forme ; en Savoie on baisait aussi son pied. Parfois, pour faciliter l'accomplissement du rite, Satan voulait bien avoir deux visages, l'un en haut, l'autre en bas, mais le cas était rare. Une malheureuse savoyarde, mise deux fois à la torture, finit par avouer ce que voulait le juge, en particulier, que le diable prit d'abord la forme d'un homme, puis celle d'un chien noir, auquel elle fit révérence, en le baisant au c... (1)

Les préliminaires terminés, on présentait au démon les nouveaux convertis, auxquels il imprimait sa marque, après avoir reçu leur promesse de fidélité. Cette marque satanique, nous la retrouvons

(1) LANCRE, p. 71, — DANEAU, p. 36, 61. — HANSEN, p. 191, 192, 102, 494, 190. — CALMET, t. 1. p. 140.

signalée sans cesse. Elle avait toutes les formes possibles et se logeait en une partie quelconque du corps, aussi bien dans l'œil que dans l'anus. Sa caractéristique était d'être insensible. Les médecins modernes savent que diverses maladies, l'hystérie entre autres, produisent l'anesthésie sur divers points du corps. Ces endroits insensibles paraissaient aux yeux d'alors des marques diaboliques. On donnait des règles et des conseils pour les reconnaître. Parfois visibles, elles consistaient en empreintes de pattes de crapaud, d'araignée, d'un petit chien ou d'un loir. Plus souvent peu apparentes : trouver alors l'empreinte de Satan demandait de la sagacité. Aussi, sous prétexte de la chercher, les chirurgiens de l'époque ne manquaient pas d'infliger une vraie torture aux suspects de magie, qui, rasés par tout le corps, complètement nus, se sentaient piqués à outrance par la sonde médicale, jusqu'à ce que pût être découvert un endroit insensible à la douleur : c'était la fameuse marque, trop souvent réputée preuve convaincante de sorcellerie, et par conséquent, messagère du supplice.

Les contradictions abondent dans les données sur la sorcellerie. Ainsi après avoir bien piqué un homme et découvert un petit point moins vulnérable, bien que les tressaillements de son pauvre corps et ses

gémissements eussent abondamment prouvé qu'il ressentait la souffrance, on concluait qu'il appartenait à la secte secrète, dont les membres se vouaient à Satan. Il était connu qu'en récompense de leur vœu le diable accordait à ses fidèles divers privilèges, celui en particulier de ne pas sentir les tortures. Sous ce prétexte, on jugeait convenable de redoubler les tourments des accusés, qui, tenaces pendant une ou deux séances douloureuses, les membres disloqués, les jambes ou les doigts écrasés, à demi-morts de faim, finissaient tôt ou tard par succomber à la souffrance. Ils disaient alors tout ce qu'ils savaient, ou plutôt tout ce qu'ils ne savaient pas. Dans le même ordre d'idées, on prétendait aussi que certaines amulettes, données par le démon, empêchaient les aveux, ou enlevaient la possibilité de souffrir. De là, le soin de visiter avec soin les suspects, dans les plus intimes replis de leurs corps, après les avoir rasés partout, pour leur dérober le précieux talisman. De plus, comme Satan, seul, sans présents sensibles, était bien capable de protéger ses fidèles possédés, on joignait à toutes les précautions naturelles, celle d'y joindre les secours surnaturels des reliques, des prières, des exorcismes. On inondait les accusés d'eau bénite, et les mêmes précautions permettaient d'allumer le bûcher, qui, sans cela, eût risqué lui

aussi d'être possédé et de ne pas prendre feu (1).

Privilège diabolique bizarre ! On racontait encore que par l'effet de la marque ou du talisman satanique, les sorciers ne pouvaient pleurer, même au milieu de tortures, même malgré les objurgations des juges ou les supplications et les larmes de leurs familles, ce qui paraissait très extraordinaire, surtout chez les femmes. Aussi nous trouvons, en maints procès, la mention spéciale que l'accusée n'a pu pleurer malgré ses efforts, et c'était une preuve nouvelle, presque péremptoire, de sa culpabilité !

III

Une fois les réceptions faites, tandis que les jeunes enfants étaient envoyés à l'écart garder les troupeaux de crapauds, le démon recevait les rapports de ses fidèles, les récompensait de caresses plus ou moins obscènes, s'ils lui avaient amené des enfants ou de nouveaux clients, les frappait au contraire, si leur négligence, leur indiscretion ou leur infidélité méritait un châtiment. Ce diable là n'était donc pas toujours un

(1) *Histoire des diables de Loudun*. p. 128, 189.

bon diable. Il l'était d'autant moins qu'en général il n'enrichissait guère ses fidèles, mais au contraire leur infligeait parfois des amendes et, bien mieux, les obligeait à lui apporter leurs propres enfants, destinés au banquet commun ou à la fabrication des maléfices.

On se mettait en effet à table. D'après certains récits, le menu était bon, les vins capiteux ; d'après d'autres, les invités y mangeaient pitoyablement, des restes de cadavres, des membres d'enfants, sans sel, avec un assaisonnement digne du lieu. La coupe était parfois commune ; une fois vide, elle servait aux besoins naturels du diable d'abord, des autres ensuite. Puis venaient des danses, des rondes diverses, où les narrateurs s'ingéniaient à mettre des traits diamétralement contraires aux usages de leurs pays ; ainsi faire les rondes en tournant le dos au centre du cercle, danser en se tenant dos à dos avec son danseur. Diables et sorciers faisaient dans ces bals les rôles galants, qui se terminaient naturellement par une promiscuité répugnante, où Satan lui-même prenait grand plaisir. Tout ce que l'imagination la plus malade avait pu inventer se passait donc dans ces fameux bals du sabbat. (1).

(1) LANCRE, p. 120, 148, 132, 202, 223 et passim.

Comme intermèdes, on racontait dans certains lieux que les sorcières, aidées des diables, faisaient alors les onguents et les breuvages magiques, destinés à leur servir plus tard. Nous en connaissons déjà bien des ingrédients : les crapauds voisins y étaient mis à contribution, on exprimait leur venin, on les pilait, on les réduisait en cendres ; les enfants y apportaient leur sang, leur chair, leurs os, souvent aussi le résidu de leurs corps consumés, puis il y avait des os de mort, des débris de cadavres, et des plantes, et tout ce que fournissait le démon de son cru.

On disait aussi qu'on célébrait des messes diaboliques. Tantôt un prêtre sorcier célébrait une messe véritable devant une croix renversée, avec des cierges noirs, avec une hostie noire aussi, quelquefois avec une hostie blanche qui devait être profanée par le démon, ou souillée. Tantôt le diable prenait la place du crucifix. Quelquefois le prêtre célébrant tenait la tête en bas, les pieds en l'air ; d'autres fois, une femme ou un démon, ou n'importe qui, jouait le rôle de célébrant. L'aspersion réglementaire se faisait d'urine du diable. Dans cette liturgie extraordinaire, il y avait un autel, des chandeliers, une croix, des pains, des ornements, mais c'étaient des contrefaçons, aussi dis-

tantes que possible des objets analogues usités dans l'église. (1)

De tels récits, multipliés en abondance dans les livres et les procès de sorcellerie, finissent par nous fatiguer et nous laissent rêveurs. Nous avons peine à admettre que des juges se soient trouvés, qui aient cru à la réalité de pareils contes, qui aient pu écouter gravement et faire écrire, dans le libellé de leurs jugements, le résumé de telles énormités. Et pourtant, cette sorcellerie échevelée nous apparaît à la fin du Moyen-Age et dans les premiers siècles des temps modernes, dégénérant en véritable épidémie. Au Nord, au Midi, en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, dans les contrées scandinaves, en Grande-Bretagne, nous retrouvons des récits analogues. Devant cette maladie, les princes, l'Eglise, les parlements s'unissent pour combattre. La poursuite devint cruelle, elle contribua plus que toute autre chose à faire prendre au sérieux les contes délirants, débités dans les affres de la torture.

Sans doute, beaucoup de confessions sont dites avoir été reçues en dehors des tourments. Mais la règle de l'Inquisition imitée par les autres tribunaux,

(1) LANCRE, p. 86, 122, 126, 129.— GÖRRES, t. V, p. 224, 232.

était de faire confirmer les aveux arrachés par la question, hors de la chambre où les malheureux avaient souffert. Dans bien des cas, nous pouvons donc supposer une expression équivoque. De plus, la simple frayeur, que n'a-t-elle pas fait dire à des cerveaux faibles ? Ils affirmaient alors tout ce qu'ils avaient entendu raconter dans les récits effrayants des veillées familiales, croyant parfois, par un effet d'auto-suggestion, avoir pris part aux scènes entendues, espérant aussi peut-être apaiser leurs juges par un aveu fictif et se tirer indemnes. Combien de fois aussi les prétendus aveux ne furent-ils que des réponses à des questions posées par les enquêteurs redoutés, et l'on sait avec quelle facilité les gens craintifs, faibles de cerveaux ou découragés, répondent facilement par l'affirmative à tout ce qu'on leur demande. En tout cas, la crédulité des autorités sociales développa, d'une manière malade, la propension de tant de gens à cette époque à vivre dans un monde irréel et à chercher, par des procédés imaginaires, quelques soulagements à leurs misères trop réelles.

Malgré tout, en réfléchissant, nous ne pouvons nous empêcher de trouver fort extraordinaire que n'importe qui ait pu croire un instant aux fables du Sabbat. Même si les réunions magiques avaient pu se faire, il était impossible d'admettre que les scènes décrites s'y

soient passées. Où donc le diable eût-il trouvé des amateurs ? Il laissait ses fidèles dans la misère. A vrai dire, cela n'embarrassait pas les démonologues. Ils reconnaissaient le fait et l'expliquaient par l'intervention de Dieu, qui ne permet pas à Satan de distribuer à sa guise les trésors souterrains dont il connaît l'existence ; d'autre part, ils supposaient que la curiosité l'emportait parfois sur la peine, ou que le démon trouvait moyen de faire goûter un grand plaisir au sabbat, ou enfin que l'homme, une fois donné à Satan, ne peut plus se dégager de ses filets. Ces explications sont loin de nous suffire et nous nous demandons encore : Qui cela aurait-il pu amuser, hommes ou femmes, d'aller chevaucher sur un bâton, un bouc ou un diable, dans le désert ou le froid, pour recevoir les injures ou les coups, que Satan ne ménageait pas à ses adorateurs, et, comme récompense, baiser le derrière d'un homme, d'un chat, d'un bouc, d'un crapaud. On parlait bien, nous l'avons vu, de banquets entre sorciers et démons, suivis de débauches, mais le sexe y était surtout représenté par de vieilles femmes. Il ne pouvait donc s'agir de réunions nocturnes entre jeunes débauchés, avec ou sans diables, et Satan lui-même pouvait-il rendre aimables et désirables les pauvres vieilles décrépites, qui ne l'étaient plus ?

IV

Il nous est resté bien des récits du sabbat et des livres entiers composés à son sujet. En donner des extraits serait se répéter sans beaucoup de profit. Nous nous contenterons de donner ici quelques détails caractéristiques, tirés du compte-rendu d'un procès fameux de sorcellerie de Logrono dans la vieille Castille, en 1610 (1). Les accusés étaient de la Navarre, ils paraissent s'être ressentis de la sorcellerie alors florissante au pays français de Labourd, où elle donna lieu à des poursuites fort sanglantes.

« Le sabbat, dans le nord de l'Espagne, comme du reste, dans tout le pays basque, même français, était appelé du nom d'*aquelarre*, comme qui dirait, la lane ou lande, où le Bouc convoque ses assemblées : Cette dénomination vient de ce que le Diable s'y

(1) Le procès-verbal de l'autodafé tenu à cette occasion est intitulé : « Relacion de las personas que salieron al auto de la fè que los señores don Alonso Becerra Holguin, del habito de Alcantara licenciado Juen Valle Alvarado, y licenciado Alonso de Salasar y Frias, inquisidores apostolicos del reino de Navarra y su distrito celebraron en la ciudad de Logrono, en 7 y 8 del mes de noviembre de 1610 años. » Nous donnons quelques passages des extraits de cette relation faits par Jules BAISSAC. *Les Grands jours de la sorcellerie*, in-8, Paris, 1890, c. 6, p. 107 seq.

montrait le plus communément sous la forme d'un bouc. Lorsqu'une personne, séduite par un ou une des maîtres ou maîtresses chargés de propager le culte de Satan, avait promis son hommage, le diable, une nuit où il devait y avoir sabbat, vers 9 ou 10 heures, envoyait vers elle un ancien ou une ancienne, qui, après l'avoir réveillée, si elle dormait, lui frottait les mains, les tempes, la poitrine, les parties honteuses et la plante des pieds avec un liquide verdâtre et fétide ; puis, elle était tirée de la maison par la porte ou la fenêtre, que le diable venait ouvrir, ou par un trou quelconque de dessous la porte, une chatière, s'il y en avait, et emportée vivement à travers les airs au lieu de la réunion. Là, elle était présentée au démon, assis sur un siège, tantôt en or, tantôt en bois, où il trônait gravement et avec majesté. La figure du diable était généralement triste et renfrognée. Il avait le front ceint d'une couronne de petites cornes, avec trois autres très grandes, semblables à des cornes de bouc, une sur le devant de la tête et les deux autres sur le derrière. De la grande corne de devant, rayonnait une lumière, moins brillante que celle du soleil, mais plus vive que celle de la lune, et qui éclairait toute l'assemblée. Il avait les yeux ronds, grands, fort ouverts, enflammés et menaçants, la barbe d'une chèvre, le visage noir, le corps d'un

homme et d'un bouc tout ensemble, les doigts des mains et des pieds d'une personne ordinaire, mais tous égaux, ceux des mains effilés et crochus comme les serres d'un oiseau de proie, ceux des pieds palmés comme des pieds d'oie. Sa voix était effroyable et détonnante ; quand il parlait, on eut cru entendre le braiment d'un mulet.

« Ses paroles étaient confuses, mal articulées, il parlait d'un ton rauque et hautain. Quand la maîtresse sorcière lui présentait la novice, elle lui disait : « Seigneur, je vous amène et vous présente une telle. » Le diable l'accueillait avec bienveillance et lui promettait de bien la traiter, en l'invitant à faire le plus de recrues possible. Puis elle se mettait à genoux, et on lui faisait prononcer la formule d'abjuration, par laquelle elle renonçait à Dieu, à la Vierge Marie, sa sainte Mère, à tous les saints et saintes du Paradis, à toute sa foi chrétienne, en un mot. Elle promettait et jurait de ne plus avoir désormais pour Dieu et Seigneur que le diable, seul Dieu véritable, qui serait son sauveur et qui lui donnerait le ciel. Après quoi, elle le baisait à la main gauche, à la bouche, à la poitrine, au-dessus du cœur et aux parties honteuses ; puis le diable, se tournant de l'autre côté, levait la queue, assez semblable à celle d'un âne, et la novice le baisait à l'anus,

qu'il avait toujours sale et puant, et, au moment du baiser, il lâchait un vent d'une odeur terrible. Ensuite, le démon étendait la main gauche, la posait sur l'épaule gauche de la novice, et d'un coup d'ongle très douloureux, il marquait l'initiée d'un signe, qu'elle conservait toute sa vie. Outre ce signe, que le diable lui imprimait souvent sur telle autre partie du corps qu'il jugeait convenable, et qui la rendait insensible sur ce point, il lui faisait au coin de l'œil « avec quelque chose de chaud, qu'on eût dit en or », mais sans lui faire éprouver de douleur, une autre marque : celle d'un petit crapaud, qui est le signe distinctif auquel les sorciers et sorcières se reconnaissent entre eux. Pour prix de ses bons offices, la sorcière maîtresse recevait quelques pièces de monnaie d'argent, qu'elle devait toutefois dépenser dans les vingt-quatre heures, si elle ne voulait les voir se réduire en fumée, et un crapaud habillé, qui n'était lui-même qu'un petit démon, qu'elle passait, au bout de quelque temps, sur l'ordre du diable, à la novice, pour lui servir d'ange gardien.

« La cérémonie de l'abjuration terminée, le diable et les anciens d'entre les sorciers prévenaient la novice à ne jamais prononcer les noms de Jésus et de la Vierge Marie, non plus qu'à faire le signe de la Croix ; puis on l'envoyait se divertir et danser avec

les autres, autour de semblants de feux, que le diable lui disait être les feux de l'enfer, et qu'il lui fallait traverser, pour lui montrer qu'ils ne brûlaient point, et que tout ce qu'on en disait à l'église n'était que mensonge. C'était au son du tambourin et de la flûte que l'on dansait. Les divertissements et les danses, sous le regard satisfait du diable, qui les contemplait silencieusement du haut de son trône, duraient jusqu'au chant du coq, après minuit. Dès que le coq se mettait à chanter, la fête prenait fin ; tout le monde rentrait chez soi, emporté à travers les airs. Le flûteur Juan de Goyburu en Navarre raconta qu'une nuit, comme il venait du sabbat de Zugarramudi et s'en retournait chez lui, à deux lieues de là, le crapaud habillé qui l'accompagnait, ayant entendu chanter le coq un peu plus tôt que de coutume, disparut tout à coup et le laissa au milieu de son chemin qu'il dut continuer à pied ; jusque-là le voyage avait été aérien.

« Pour être admis aux fêtes du sabbat, il fallait avoir l'âge de raison ; les enfants, qu'on y amenait, étaient tenus à l'écart et occupés à garder un grand troupeau de crapauds, que les sorciers, en compagnie du diable, avaient pris dans les champs pour en faire des poisons. Quoique ces crapauds, en cette qualité et n'étant point des démons, ne dussent pas, ce

semble, avoir droit à des égards particuliers, ceux qui les gardaient devaient les traiter avec un grand respect », sous peine d'être fustigés. Une Marie de Yurreteguia, ayant voulu, d'un coup de pied, en ramener un qui s'écartait du troupeau, au lieu de se servir de la petite houssine qu'on lui avait donnée pour cela, fut fouettée et pincée de si cruelle façon qu'elle en porta longtemps les marques.

« Les crapauds habillés, qui sont de petits démons, comme il a été dit, ne sont associés qu'aux sorciers et sorcières qui ont fait leur abjuration ; ce sont en quelque sorte de petits anges gardiens et des instructeurs, qui ne quittent le service que lorsqu'on est tout à fait affermi dans la foi et que l'on sait bien préparer les poisons. Arrivé à ce degré de haute licence, l'initié reçoit, avec quelques autres instructions complémentaires, la bénédiction du diable. D'après le témoignage de Michel de Goyburu, le roi de l'*Aquelarre* (car le sabbat avait souvent un roi ou une reine des sorciers) et de quelques autres sorciers de l'autodafé en question, cette bénédiction était donnée de la manière suivante : Le diable levait la main gauche jusqu'au front, les doigts en l'air, puis après avoir baissé le bras jusqu'à la ceinture, il le relevait brusquement et, d'un demi-tour de main, jetait sa bénédiction.

« Les crapauds gardiens, dont il s'agit ici, étaient vêtus de petits habits de drap et de velours de différentes couleurs, ouverts sur le devant jusqu'au dessous du ventre. Ils portaient un chaperon, à la manière des pages, et avaient un collier de grelots et autres bijoux, autour du cou. Des sorciers étaient tenus de les nourrir délicatement; s'ils y manquaient, les crapauds savaient leur rappeler leur devoir : « Notre maître, disait l'un d'eux à son fidèle, vous me faites faire maigre chère ; donnez-moi à manger. » Une Beltrana Fargue dit qu'elle donnait à têter au sien. C'étaient ces crapauds qui réveillaient les sorciers, s'ils dormaient, pour les faire aller au sabbat, et les oignaient du fameux onguent, qui devait faciliter leur transport à travers les airs ; c'étaient eux encore qui leur disaient le mal qu'il y avait à faire : champs à dévaster, fruits, troupeaux à détruire, personnes à tuer, poisons à composer.

« Lorsqu'on avait donné à manger aux crapauds (du sabbat), on les fouettait de verges ; furieux, les crapauds se gonflaient, et le diable excitait les sorcières à frapper, en leur criant : « Encore, encore », jusqu'à ce qu'il leur eût dit : « Assez ». Alors les sorcières prenaient l'animal du pied ou de la main, et le crapaud se redressant rendait, par la bouche ou par le derrière, une eau verdâtre et puante, qui était recueillie

dans un vase. C'était avec cette eau que, les jours de sabbat, les lundis, mercredis et vendredis, après neuf heures du soir, avant de partir, les sorciers se frottaient le visage, les mains, les pieds, les parties honteuses et la plante des pieds, en disant : « Seigneur c'est en ton nom que je fais cette onction ; désormais je ne veux faire qu'un avec toi ; je serai démon, et ne veux rien avoir de commun avec Dieu ! » Puis le crapaud habillé, un petit démon celui-là, qu'il faut distinguer de l'autre, leur ouvrait une issue, fenêtre, porte, chatière ou trou quelconque, pour les faire sortir. Il paraît que, au besoin, il les rapetissait pour cela. La Maria de Yurreteguia disait que son diable à elle l'amoindrissait au point de la réduire à rien, pour la tirer de la maison, et que, une fois dehors, elle reprenait sa forme ordinaire. Le plus souvent, ils faisaient leur voyage par les airs, ayant leurs crapauds habillés à leur gauche, mais quelquefois aussi ils le faisaient à pied, précédés de ces mêmes crapauds sautillant et gambadant.

« A l'*Aquelarre* de Zugarramurdi, comme à tous les autres sabbats, il suffisait que le nom de Jésus ou de la Vierge Marie fût prononcé, pour que tout disparût. Il y a cependant une particularité à noter : tandis que, ailleurs, les sorciers n'avaient guère à leur disposition, pour faire le mal, d'autre forme que celle

du chat ou du loup-garou, ils pouvaient, à Zugarramurdi, se transformer en porcs, en chèvres ou boucs, en mules ou mulets, en tous autres animaux quelconques, selon l'avantage qu'ils y avaient, même en brebis.

« A Zugarramurdi, comme à Berrocoberro, dans le pays basque, les grandes réunions sabbatiques avaient lieu la veille des principales fêtes de l'année, soit des fêtes de Pâques, des Rois, de l'Ascension, du Corpus Christi (Fête-Dieu), de la Toussaint, de la Purification, de l'Assomption et de la Nativité de la Sainte-Vierge et de Saint Jean-Baptiste : le procès-verbal ne mentionne ni la Pentecôte, ni Noël. C'était dans ces circonstances solennelles, que se faisaient les confessions générales et que se célébrait la messe noire. On se confessait de tout le mal qu'on n'avait pas fait et que l'on eût pu faire. Le diable imposait des pénitences, souvent accompagnées du fouet ; puis il donnait l'absolution. Pendant que cela se passait, six ou sept diabolotins, quelquefois plus, selon l'occurrence, disposaient l'autel. Ils dressaient un grand dais avec une vieille toile sale, dégoûtante. Sous le dais se trouvait tout l'attirail en contre-façon des choses d'église : l'image du diable, en guise de croix, dans une niche ; calice, hostie, missel et burettes. Le diable se vêtait d'habits pontificaux,

semblables à ceux de nos évêques, avec cette différence qu'ils étaient, comme le reste, noirs et crasseux. Les diabolotins qui le servaient remplissaient, en la circonstance, le rôle des diacres, sous-diacres et acolytes dans les cérémonies ecclésiastiques ; l'un lui passait l'aube, l'autre l'étole, un troisième la chasuble, un quatrième le manipule, etc. Sur l'autel, il y avait un grand missel, qui paraissait être une grosse pierre, et la messe, dont on ne connaît pas très bien toute la liturgie, était chantée à voix rauque et caverneuse par d'autres démons, en guise de chants.

« Le diable, à l'endroit de sa messe correspondant à l'offertoire, faisait un sermon, dans lequel il rappelait à ses fidèles qu'il n'y avait pas d'autre Dieu que lui ; que lui seul était leur sauveur et pouvait leur ouvrir le paradis ; qu'ils auraient beaucoup à souffrir en cette vie, il est vrai, mais qu'il leur réservait de grandes compensations pour l'autre. Puis, après les avoir exhortés à faire aux chrétiens le plus de mal possible, il reprenait l'office, c'est-à-dire que, arrivé à l'offertoire, il s'asseyait sur un siège noir, et la doyenne des sorcières, celle qu'on nommait la reine du sabbat, prenait place à côté de lui, tenant d'une main une paix, sur laquelle était gravée la figure du diable, et de l'autre, un petit plat, comme celui dont

on se sert pour les quêtes dans les églises du Midi ; elle avait autour du cou une chaîne en similor, dont chaque anneau était empreint d'une figurine émaillée du Maître. Les sorciers approchaient tous ensuite, rangés en file suivant l'ordre de leur ancienneté, faisaient trois révérences profondes, en avançant le pied gauche, baisaient la paix et déposaient leur offrande dans le plat : cette offrande n'était généralement pas riche ; les uns donnaient deux liards, d'autres un sou, les plus fortunés poussaient la générosité jusqu'à mettre trois réaux, — un franc. — dans le bassin. En jetant son sou dans le plat, on disait : « Ceci est pour la gloire du monde et l'honneur de la fête. » Les femmes offraient aussi des gâteaux, des œufs et autres choses, que recevaient les acolytes servantes, puis elles se prosternaient devant le diable, qui se levait debout, et qu'elles baisaient à la main gauche d'abord, ensuite où et comme il a été dit plus haut. L'offrande terminée, le diable continuait sa messe. A l'endroit, qui répond à l'élévation de l'hostie, il levait en l'air un morceau arrondi de vieille savate, sur lequel était marquée sa laide figure, en disant : « Ceci est mon corps ». Toute l'assemblée se prosternait et adorait en s'écriant : « Aquerragoyti, Aquerrabeyti, » ce qui veut dire : « Bouquin en haut, Bouquin en bas. » Le diable élevait de même

le calice, et les sorciers adoraient encore : ce calice est une sorte de gobelet noir et sale. Le diable mangeait l'hostie, c'est-à-dire le morceau de savate, buvait ce qu'il y avait dans le calice, puis les sorciers faisaient cercle autour de lui, et il leur donnait la communion qui avait lieu sous les deux espèces ; mais, au lieu de pain, c'était un morceau de quelque chose de dur, difficile à avaler, et au lieu de vin, une gorgée d'un liquide excessivement amer, qui donnait froid au cœur.

« Dès que le diable avait fini sa messe, « il les connaissait tous, hommes et femmes, » dit le procès-verbal en question, charnellement et sodomiquement. Il ne s'en tenait pourtant pas là. Comme il avait, paraît-il, le sens du beau, quoi qu'en disent ses détracteurs, il faisait choix ensuite d'un certain nombre de jolies filles que l'on mettait à part. A Zugarramurdi, le soin de cette sélection était confié à la reine même du sabbat, à cette époque une Graciana Barrenechea. Il ressort du rapport inquisitorial que, loin de se plaindre, les pères ou époux de ces préférées se tenaient pour très honorés ; un nommé Juan de Sansin battait du tambour en avant du rideau, tandis que sa femme était en aparté avec le diable... »

« Michel de Goyburu raconta que, plusieurs fois par an, lui et les sorcières doyennes faisaient au

diable une offrande, qui lui était fort agréable. Pour cela, ils allaient de nuit aux églises, emportant avec eux un petit coffre à anses. Ils déterraient les cadavres en putréfaction, les désossaient, en retiraient la cervelle et la moelle, « qui sont pour le diable des bouchées savoureuses », et les mettaient dans leur coffret, avec tous les morceaux tendres, c'est-à-dire pourris, qualifiés ici de friands ; puis ils bouchaient la fosse en y rejetant la terre, et s'en allaient retrouver le Maître. Ils s'éclairaient dans ce travail, d'une lumière « très obscure », sans qu'on sache de quoi elle était faite, ajoute le texte, ce qu'on n'a pas su depuis non plus et qu'on ne saura jamais probablement. Un Juan de Echalar assura que, lorsque les sorciers s'en allaient seuls à cette besogne de nuit, sans être accompagnés du diable, ils étaient précédés d'un cierge fait du bras entier d'un enfant mort sans baptême ; l'extrémité des doigts, auxquels on avait mis le feu, éclairait comme une lanterne sourde. Cette lumière, du reste, était telle, que les sorciers seuls pouvaient la voir. De retour à l'aquelarre avec leur puant butin, les sorciers et sorcières le présentaient au diable, après trois profondes révérences et en faisant la figue (c'est-à-dire en mettant le pouce entre l'index et le médius et fermant le poing, signe de mépris) de la main gauche. Le diable le recevait en

souriant à sa manière, et le mettait dans un cabas en jonc tressé, qu'il avait à côté de lui.

« La figue ne s'adressait pas au diable ; c'était, et le rapport qualifie la chose de comble d'infamie, pour insulter aux chairs chrétiennes putréfiées que l'on offrait au démon. Ces chairs, avec les os, le diable les croquait avec de grosses dents, qu'il a blanches comme celles des nègres, et les dévorait gloutonnement, frétilant comme un porc. Il en laissait néanmoins une part pour les sorciers, qui la mangeaient et même, par une grâce spéciale du maître, la trouvaient savoureuse, quelque dégoûtant que fût le mets. Il paraît que c'était comme une sorte de communion qui donnait de la force et disposait à mal faire : encore un mode de profanation des mystères chrétiens.

« Plusieurs fois l'année, mais surtout à l'époque des floraisons, on fabriquait des poisons et des poudres. Le diable désignait certaines personnes, à qui il indiquait les campagnes à parcourir, à l'effet d'y chercher les vers, insectes, plantes, etc., dont ces poudres et ces poisons devaient être faits : on partait par bandes, chacune ayant son petit coin de pays à explorer. On visitait de préférence les lieux incultes et déserts, les cavernes sombres, les ravins et les fondrières, les trous de rochers, les crevasses

de vieux murs, et l'on en rapportait tous les crapauds, lézards, limaces, limaçons, vesses-de-loups, etc., que l'on pouvait y trouver. Tout cela était apporté au sabbat, le diable le bénissait, de la main gauche naturellement et avec le singulier geste que nous avons dit, et l'on en faisait des poisons. On commençait par écorcher les crapauds à belles dents, sans s'inquiéter de leurs cris, puis on les dépeçait, avec les lacertiens et autres reptiles, et on mettait ces morceaux dans une marmite, où on les faisait bouillir, mélangés avec les os et chairs putrides tirés des églises, dans le liquide verdâtre, excrété par les crapauds, démons habillés.

« Les poisons et onguents qui sortaient de cette préparation, le diable les distribuait aux sorciers et sorcières. C'était avec cela qu'on détruisait les récoltes, que l'on tuait le monde, bêtes et gens... Il arrivait parfois, toujours à cette même époque des floraisons, que c'était tout le sabbat, diables et diabolotins en tête, qui s'en allait en procession à travers champs répandre, deçà delà, les poudres pestilentielles. Pour la circonstance, sorciers et sorcières avaient changé de formes ; les uns étaient chats ou chattes, les autres chiens ou chiennes ; il y en avaient qui étaient porcs ou truies, beaucoup étaient boucs ou chèvres ; toute la création animale,

en un mot, figurait dans cette procession de l'enfer. On ne dit pas la forme que prenait le diable ; peut-être conservait-il celle de bouc, qu'il avait à l'aquellarre. Ce que l'on ne s'explique pas très bien, mais qui ne paraît pas, cependant, avoir embarrassé les juges inquisiteurs de Logrono, c'est que, en répandant les poudres en question, qu'on lançait, non pas devant soi, mais derrière son dos, toutes ces formes animales, chats, chiens, boucs, chèvres, porcs et autres, qui n'ont d'ordinaire que des pattes ou des pieds, se servaient pour cela de la main gauche. Quant à la lumière qui éclairait et guidait le cortège, nous savons qu'elle n'était vue que des affiliés, de sorte que, en dehors des réponses des sorcières aux questions des juges, réponses arrachées par la torture, on chercherait vainement ailleurs une déclaration quelconque de témoin oculaire....

« Toutes les fois que les sorciers mouraient, on les laissait d'abord enterrer ; puis, au premier sabbat qui avait lieu, on se rendait en chœur, diables et diabolotins en tête, comme en la procession dont il vient d'être parlé, au lieu de leur sépulture, avec des pioches et des bêches. Les cadavres étaient exhumés, et on leur enlevait d'abord les suaires bénits, ce qui permettait, paraît-il, d'avoir prise sur eux ; puis, avec de grands couteaux apportés

exprès, on les éventrait et on leur arrachait les entrailles. C'étaient les parents les plus proches du défunt qui étaient chargés de cette opération, comme aussi de dépecer le cadavre, dont les débris étaient portés au sabbat : le père dépeçant et emportant son fils sur son dos, le fils son père, le mari son épouse, l'épouse son mari. On faisait d'ordinaire trois morceaux de tout le corps : l'un était mis en pot-au-feu, l'autre rôti à la broche, et le troisième laissé cru. Une table était dressée, sur laquelle on étendait de grandes nappes, sales et noires, et la bande s'atablait tout autour pour le festin. C'étaient encore les parents les plus proches qui en faisaient les honneurs ; le père servait à chacun des convives un morceau bouilli, un morceau rôti et un morceau cru de ce qui avait été son fils ; le fils un triple morceau de même, de ce qui avait été son père, etc. Le diable se réservait le cœur ; à part cela, sorciers et sorcières pouvaient demander les morceaux de leur préférence. Les crapauds habillés avaient aussi leur part, qu'ils mangeaient en se disputant et en croassant. Au dire des sorciers, pour si fétides et dégoûtantes que parussent ces viandes, elles leur étaient plus agréables à manger que « mouton, chapons et poulets. » La chair des hommes était, néanmoins, à leur dire, encore meil-

leure et plus savoureuse que celle des femmes.

« Ce n'étaient pas seulement des sorciers et sorcières que l'on déterrait pour les manger, on déterrait aussi et l'on mangeait les cadavres d'autres personnes, mortes de maladie. La Graciana Barrenechea déclara que, en sa qualité de reine du sabbat, elle avait le droit de disposer des restes, qu'elle emportait chez elle. Elle les serrait dans une grande huche, qu'elle fermait soigneusement, pour que son mari, une de ses filles et son gendre, qui n'étaient point sorciers, ne les vissent point ; et quand son mari, sa dite fille et son gendre n'étaient pas là, elle tirait ces restes de la huche, les faisait rôtir et les mangeait en compagnie de deux autres de ses filles, qui étaient sorcières comme elle, de Michel et Juan de Goyburu, et de quelques autres sorciers, ses parents. On lui fit citer les noms d'une foule de personnes, hommes et femmes, petits garçons et petites filles, qu'on avait mangé de la sorte à l'*aque-larre*. Juan de Goyburu raconta qu'il avait déterré son propre fils et l'avait mangé chez lui, en société d'autres sorciers, qui lui avaient payé chacun leur écot de ce festin.

« Au sabbat qui suivait celui où avaient été mangées les chairs putréfiées que nous venons de dire, on faisait cuire les os tenus en réserve, en addi-

tionnant ce bouillon des feuilles, branches et racines d'une plante appelée en basque *balarrona*, qui avait la vertu d'attendrir les os et « d'en faire, dit notre procès-verbal, comme des navets cuits. » On en mangeait une partie et on pilait le reste dans des mortiers, pour en extraire un gros jus, que l'on passait ensuite à travers des tamis très fins. Ce jus sortait de là clair et limpide, avec une teinte un peu jaune, et le diable le recueillait dans une fiole. Le sédiment était séché, et on le pulvérisait ensuite : on s'en servait pour la composition des poisons. Le venin de ces pharmagues était tel qu'une toute petite goutte de la liqueur ou un atome de la poudre suffisait pour tuer raide une personne, ce qui expliquait, à cette époque, la plupart des cas d'apoplexie foudroyante. Chaque sorcier et sorcière recevait une provision de poudre et de liqueur jaune pour ses opérations particulières. »

ARTICLE CINQUIÈME

Les Devins

I

Tel était donc le sabbat. Il est connu partout et, bien qu'avec de nombreuses variantes, se ressemble à lui-même dans tous les pays. Ma foi ! le diable du sabbat ne m'est pas sympathique. Bien qu'on le décore des noms de Satan et de Lucifer, il n'est pas même cousin de ces esprits bibliques. Mangeur de charognes, éleveur de crapauds, qu'a-t-il de commun avec le premier, tel que nous le représente le livre de Job, commissaire général de la police de Yahveh sur la terre, et souriant ironiquement à la confiance que celui-ci a dans la fidélité de ses serviteurs. En quoi ressemble-t-il, malgré ses prétentions à se dire le sauveur, au splendide Lucifer, Titan orgueilleux, dont le trône, au-dessus de tous les anges, lui paraît encore trop bas, puisque celui de Dieu est encore supérieur. La magnifique image de l'archange rebelle, luttant pour la suprématie contre Michel et, bien que terrassé, restant

toujours l'adversaire indomptable de son vainqueur, pouvait lui attirer des partisans, et permettre, dans le langage apocalyptique, la constitution d'une cité satanique en face de la cité de Dieu. Nous comprenons que, resté toujours le second, malgré sa défaite, il ait trouvé des églises qui l'aient cru égal au premier, et placé roi d'un monde inférieur de ténèbres et de matière, vivant éternellement en contrepoids du monde de la lumière. Mais le diable de nos pauvres sorciers est vraiment trop misérable, trop honteux, trop cynique, pour conquérir une adhésion quelconque.

Et son culte ? Serait-ce donc là le terme de ces réunions secrètes de la magie assyrienne ou égyptienne, connaissant la science des astres, les secrets de la nature, ayant à sa disposition des charmes si puissants que les adjurations les plus solennelles aux dieux d'Assur et de Misraïm n'étaient pas toujours efficaces pour annihiler leur influence ? Était-ce là où devaient aboutir les mystères d'Orphée, d'Eleusis, de Mithra, mystères de théosophes et d'ascètes, cherchant par la lutte contre leurs passions, par le jeûne, par la méditation, la solution des énigmes sans nombre du monde et de l'homme ? Et, si nous adoptons l'identification des dieux du paganisme avec les démons, quelle différence entre

le diable des sorciers et le Jupiter, roi de l'Olympe, dieu très bon et très grand, dont le froncement des sourcils fait trembler le ciel et la terre ; avec Apollon, dieu des poètes et père des Muses ; avec Minerve, la sage déesse d'Athènes ; avec Mars qui préside aux combats, et Vulcain utile par ses forges, et Cérès à la blonde couronne d'épis. Dieux gracieux, bien qu'inconséquents, de la Grèce, divinités bien-faisantes ou terribles de l'Orient, protecteurs divins bien qu'un peu lourds de Rome, dieux belliqueux de la Gaule et de la Germanie, malgré les plaisirs grossiers de vos élus, vous avez tous quelque point qui plaît à vos adorateurs, qui mérite une certaine critique de vos adversaires, qui vous permettra de prolonger longtemps encore votre règne, malgré les splendeurs victorieuses de la Croix. Et vous, divinités secondaires, mânes, lares, pénates, fées légères, lutins capricieux, follets volages, gnomes, korrigans, esprits de l'air, de la terre et de l'onde, quelle relation pouvez-vous avoir avec ces affreux diabolins, enfants de chœur d'un maître sale, ou revêtus de la dépouille d'un crapaud ?

Il est clair que le sabbat n'a pas de rapport avec la magie ancienne, mère ou fille d'une religion incomplète ; c'est une fantasmagorie, née d'imagination impures ; c'est un rêve malsain, un cauchemar de

cerveaux en délire ; ou plutôt, c'est le produit d'une terreur affolée, qui ne sait ce qu'elle dit, ne peut que supposer chez le diable, singe et ennemi de Dieu, une sorte de contrefaçon du culte divin tel qu'elle le connaît, tel que ses églises le lui présentent, mais dans son ignorance de ce qu'ont inventé les religions anciennes, croit qu'il suffit d'ajouter l'absurde, la grossièreté et la saleté à la liturgie de Dieu, pour en faire celle du diable. Impossible à un lecteur de sang-froid, de croire un instant à la réalité de ces réunions diaboliques, où rien n'est nouveau, rien n'est grand, rien n'attire. — La seule chose étonnante dans leur récit, c'est que des juges instruits aient pu y croire, et, parce qu'ils y croyaient, arrachaient à de pauvres gens, par des tortures répétées, l'aveu de leur présence à des assemblées impossibles. Sous ce rapport donc, la sorcellerie médiévale tout imaginaire, ne peut être considérée comme la suite et la continuation de l'antique magie. Il en est différemment, si nous considérons les sorciers sous leur aspect de devins. C'est par la divination, nous l'avons vu, qu'ils donnèrent la main aux magiciens et aux astrologues ; c'est par elle que leur nom devint commun à tous les adeptes des sciences occultes. Nous devons consacrer quelques instants à les étudier sous ce rapport.

II

Comme l'humanité avait cherché depuis longtemps des remèdes extra-naturels aux maladies et aux impuissances de sa nature mortelle, de même elle chercha à triompher, par des moyens semblables, d'une autre faiblesse, qui lui a toujours pesé beaucoup et dont elle a toujours vivement désiré s'affranchir. La connaissance de l'avenir, providentiellement celée aux hommes, n'a en effet jamais cessé de les intriguer ; elle limite trop aux temps présents et passés leur science fort limitée, bien que très ambitieuse. Aussi, l'histoire du Paganisme, tout comme celle du Christianisme, est-elle remplie de tentatives ayant pour but de connaître les évènements futurs.

Or, ceux-ci, assurait-on, sont connus de Dieu, qui garde pour lui leur connaissance et ne les révèle aux hommes que dans des cas tout à fait exceptionnels ; mais ils sont aussi connus, ou peuvent être prévus en tout ou partie, par l'ennemi de Dieu, Satan, qui, plus complaisant pour les hommes, ou désireux de faire échec, sur ce point encore, à son adversaire divin, se fera peut-être un plaisir

malin, si l'on sait le prendre, de communiquer sa science à l'impatience de l'homme. Les discussions entre théologiens, sur la question de savoir si les diables connaissaient l'avenir, aboutirent finalement à cette conclusion qu'ils en savaient plus que nous, bien que ne possédant pas l'omniscience divine. Ils ne pouvaient connaître d'une manière certaine les futurs contingents, c'est-à-dire, les faits qui dépendent de la volonté libre de Dieu, des anges ou des hommes, ni les pensées internes et les actes libres des individus. Toutefois, esprits fort perspicaces, ils pouvaient procéder par conjecture et deviner, la plupart du temps, ce que ferait l'homme dans telle ou telle circonstance. Êtres agiles, il leur était facile de savoir ce qui se passait à l'instant même en des contrées lointaines ; êtres intelligents et expérimentés, ils connaissaient les secrets de la nature, les propriétés des plantes, des minéraux, les lois de l'atmosphère, bien des choses à nous inconnues. Ils pouvaient donc, s'ils le voulaient, par des voix, des songes, des apparitions, nous faire connaître tout ou partie de ce que nous désirerions savoir.

Communiquer avec les esprits et recevoir leurs inspirations devint comme un sacerdoce grandement considéré dans l'Antiquité. Chez les peuples

sauvages ou du moins barbares, c'est même l'unique sacerdoce (1) : car leurs prêtres, en effet, sans culte régulier, sans temples ni autels, sans enseignement dogmatique ou moral, n'en cumulent pas moins les fonctions de devins, de prophètes, d'exorcistes, de thaumaturges, de médecins, de fabricants d'idoles et d'amulettes. Leur influence est considérable, car leur visage a quelque chose qui inspire la crainte. Ils s'entretiennent, du reste, dans un état de surexcitation étrange par divers excitants, qui leur donnent une force musculaire factice et provoquent en eux des hallucinations, des convulsions ou des rêves, qu'ils regardent comme un enthousiasme divin. Dupes de leur propre délire, ils en imposent même quand ils se trompent : les Européens, résidant dans leurs pays, se laissent quelquefois influencer par des fables répétées avec assurance et finissent par y croire.

Les femmes exercent parfois ce sacerdoce magique. Leur organisation nerveuse, plus facilement excitable, les rend très propres au métier de devin et d'enchanteur. Elles entrent avec plus de facilité dans ce délire fatidique, poussé quelquefois jusqu'à

(1) Voir MAURY, *La Magie et l'Astrologie dans l'Antiquité et au Moyen-Âge*, auquel nous empruntons les détails qui suivent.

la fureur, qu'on tient pour le plus haut degré de l'inspiration. Les Germains et les Celtes avaient de semblables prophétesses, qu'entourait la vénération publique et dont les avis étaient écoutés, même des guerriers les plus expérimentés. Elles se retrouvent aussi chez les premiers Arabes, dans l'histoire desquels elles ont plusieurs fois joué un rôle. Chacun connaît l'influence exercée par les oracles de Delphes, prononcés par une femme en extase ; mais Delphes n'avait pas le monopole des prédictions : bien des temples, bien des antres possédaient aussi leurs devineresses ; et, jusqu'à la fin de l'empire romain, les devins de tout genre ne cessèrent d'être consultés, officiellement quelquefois, quand ils remplissaient les rôles d'aruspices et d'augures ; plus secrètement souvent, mais non moins crus, quand, aux pratiques officielles, ils joignaient les rites les plus étranges venus d'Egypte ou de la Chaldée.

Lorsque les théologiens du Moyen-Age voulurent classer tous ces prophètes, ils mirent à part les prophètes juifs et les justes, auxquels Dieu avait parfois révélé l'avenir. Les autres se rangèrent en huit classes. A la tête de tous, on plaçait les devins qui connaissaient l'avenir par la communication directe de l'esprit extra-terrestre, dieu supposé des païens, démon des chrétiens, et les pythonisses

inspirées, croyait-on, par un démon familier. Venaient ensuite les nécromans, évocateurs des morts ; les astrologues, lecteurs du ciel ; les mages aux nombreux prestiges ; les augures, qui sans parler directement au démon, se servaient de signes intermédiaires dont l'interprétation était leur affaire. Simples imposteurs, les enchanteurs faisaient croire aux hommes ce qu'ils voulaient. Quant aux sorciers, on en faisait la huitième classe des devins ; leur caractéristique était de rencontrer Satan en certains lieux et de faire beaucoup de mal. Cette division (1) plus ou moins acceptée des savants, n'empêcha pas le peuple de confondre les devins, les prédiseurs d'avenir et tous les industriels ou charlatans de même acabit avec les sorciers, car ils se servaient de procédés analogues, et se rapprochaient tellement d'eux qu'il était difficile de les distinguer.

(1) Nous empruntons cette division au curieux petit livre du théologien protestant Lambert Daneau : *De veneficiis, quos olim sortilegos, nunc aulem vulgo sortiarios vocant dialogus*, in-16, Cologne, 1575, mais elle n'a pas été généralement reçue par les écrivains, qui en ont établi d'autres à leur guise.

III

En fait, leurs noms étaient fort divers, comme les phénomènes sur lesquels ils prétendaient appuyer leur science. De tous ces prédiseurs, les astrologues, considérés comme plus sérieux, s'étaient fait une place hors pair. Depuis des siècles, la croyance était bien établie qu'il existait une certaine relation entre les vicissitudes des astres et les faits, ou les êtres, du monde sublunaire. En soi, elle n'était pas complètement fautive cette opinion, car nous reconnaissons bien nous-mêmes, par une expérience personnelle, que le temps, c'est-à-dire les phénomènes météorologiques, le soleil, la lune, la pluie, le vent, l'état électrique ou orageux de l'atmosphère, le froid, agissent sur nos dispositions nerveuses, par conséquent sur notre caractère, notre intelligence, notre être moral. Nos aïeux ne s'étaient donc pas si grossièrement trompés qu'il semble ; au reste, tout prouve qu'ils se montrèrent toujours fins observateurs. Leur tort consista à vouloir généraliser ces phénomènes, à en imaginer là où l'expérience n'en avait pas montrés, et à croire à une influence obligatoire des astres, tellement impulsive, que les événements

de la terre dépendaient du ciel, non de la volonté humaine. Les théologiens scolastiques réagirent, en partie, contre les préjugés de l'Antiquité. Ils semblent pourtant avoir concédé bien des points, que nous ne sommes guère disposés à admettre, par exemple que l'on pouvait, non pas avec certitude, mais avec quelque probabilité, conjecturer le caractère d'un enfant d'après les constellations de sa naissance.

Dans certains pays, les rapports entre l'homme et les astres se basaient sur l'identification entre ces derniers et les dieux, protecteurs de l'homme ou de ses membres. Chez les Egyptiens, par exemple, chaque membre d'un défunt se plaçait sous la protection d'un Dieu astre particulier. La tête appartenait au dieu Ra ou soleil ; le nez et les lèvres à Anubis, dieu chacal ; les yeux à la déesse Hâthor, vache et lune ; les dents à la déesse Selk, la chevelure à Moou, le *Nil céleste* ; les genoux à Neith, les pieds à Phtha, tous dieux mi-terrestres, mi-célestes, aux propriétés du reste assez confuses. Pendant la vie, chaque divinité avait aussi la garde des membres isolés, et, en cas de maladie, on devait invoquer le dieu que cela regardait. On sait aussi que d'Egypte vint l'idée d'une association entre les dieux planètes et les métaux, association souvent affirmée par les alchimistes médiévaux ; Saturne, c'était le plomb ;

Mars, le fer ; Jupiter, l'étain ; Vénus, le cuivre ; Mercure, le vif argent ; le soleil, l'or ; et la lune, l'argent. Somme toute, en Egypte, et il en était de même en Perse et en Chaldée, les phénomènes terrestres se trouvaient rattachés par un lien étroit aux astres et aux divinités que représentaient ces astres, ou qui les gouvernaient. De ces pays, la conviction des dépendances des hommes vis-à-vis des cieux passa aux Grecs et aux Romains, de qui nos aïeux la reçurent.

Une fois la chose admise, il était possible peut-être de déterminer les conditions de cette dépendance, de préciser ces relations de la terre au ciel, et, vu la fixité des lois célestes, de prédire l'avenir des individus nés sous telle ou telle étoile, le résultat d'une action entreprise sous une influence stellaire bonne ou mauvaise ; d'annoncer ainsi les évènements principaux qui pourraient intéresser les nations ou l'humanité entière, et, suivant cette connaissance, de prendre une décision destinée à modifier ou à empêcher le résultat prévu.

A cette tâche s'appliquèrent les prêtres chaldéens, qui paraissent avoir été des premiers à observer le ciel d'une manière raisonnée, d'où le nom de « chaldéens » donné aux astrologues des âges suivants. Les prêtres de l'Égypte s'occupèrent aussi du calcul

des mois, des éclipses, du zodiaque, et, comme leurs confrères d'Asie, déterminèrent, d'après des données religieuses, les jours fastes et les jours néfastes, mais aussi tentèrent d'établir les règles des relations entre les évolutions des astres et les destinées humaines. Si, comme nous n'en doutons guère, l'astrologie, c'est-à-dire, la prédiction d'après les astres, resta une science trompeuse, ses adeptes n'en rendirent pas moins des services à l'astronomie future, car ils découvrirent partiellement l'influence qu'ont, les uns sur les autres, les astres principaux du système solaire ; ils notèrent aussi les principaux mouvements diurnes et nocturnes ; ils apprirent à distinguer les planètes des étoiles fixes, bien que, faute d'instruments sans doute, il leur fut difficile de se prononcer sur la nature des dernières. En résumé, l'astronomie, dans ses débuts, trouva dans les astrologues des partisans d'autant plus attachés à elle qu'ils y trouvaient leur compte et, par leur moyen, elle réalisa des progrès qui, peut-être, sans la superstition commune, eussent réclamé bien d'autres siècles, avant d'être obtenus.

En tous cas, les chaldéens rencontrèrent dans le monde romain, quand ils vinrent y chercher fortune, une crédulité aussi grande que celle de leur pays d'origine. Des livres d'astrologie furent composés,

que chacun consultait avec soin avant de commencer une entreprise, quand le conseil de l'astrologue titulaire ne pouvait être demandé ou s'estimait trop dispendieux. Le satirique Juvénal (1) ne manque pas de se moquer de ce travers fort répandu, paraît-il, parmi les dames de Rome. Tout ce que leur prédit un astrologue leur semble, dit-il, émaner du temple de Jupiter Ammon, car Delphes ne rend plus d'oracles. Plus loin, le poète avertit son lecteur d'éviter la rencontre de celle qui feuillette sans cesse des éphémérides ; qui est si forte en astrologie qu'elle ne consulte plus et que déjà elle est consultée ; de celle qui, sur l'inspection des astres, refuse d'accompagner son époux à l'armée ou dans sa terre natale. Veut-elle seulement se faire porter à un mille : l'heure du départ est prise dans son livre d'astrologie. L'œil lui démange-t-il pour se l'être frotté ? point de remède, avant d'avoir parcouru son grimoire. Malade au lit, elle ne prendra de nourriture qu'aux heures fixées dans son *Pétosiris* : ainsi s'appelait un astrologue égyptien dont un traité d'apotélesmatique avait emprunté le nom. Les femmes de condition médiocre, continue

(1) JUVÉNAL, Satire VI. Nous en donnons le résumé d'après MAURY, op. cit., p. 74.

Juvénal, font le tour du cirque avant de consulter la destinée ; après quoi, elles livrent au devin leur main et leur visage. Quant aux plus opulentes, elles faisaient venir à grands frais, de l'Inde et de la Phrygie, des augures versés dans la connaissance des influences sidérales.

L'histoire romaine fourmille de récits témoignant de la crédulité générale à la divination par les astres. Si les empereurs se décidèrent parfois à interdire l'art des astrologues, ce n'est point qu'ils n'y ajoutaient pas foi, mais bien que les conseils des constellations pouvaient être parfois de mauvais conseils et encourager des compétiteurs. Ils auraient voulu réserver la science redoutable pour eux seuls et leur usage personnel. Vains efforts, l'astrologie vit la ruine des empereurs et de l'empire, sans perdre de son prestige, et nous la verrons exercer sa puissance jusqu'à une époque relativement proche de nous.

La conviction d'un rapport entre les astres et l'homme se manifesta par la croyance à d'autres phénomènes, propres à exalter la vanité des mortels. Comme nous, du reste, les Anciens attachaient à leurs personnes une importance extrême ; mais, moins conscients de la place modeste de la terre dans l'ensemble du monde, ils admettaient volon-

tiers que les prodiges des cieux n'avaient d'autre but que le service ou la gloire des hommes. La Bible elle-même nous a laissé un témoignage de cette croyance dans l'histoire fameuse de Josué arrêtant le soleil, afin que le jour prolongé lui permit d'achever la victoire remportée en ce jour, sur les peuplades des Amorrhéens. Chose curieuse, le même miracle, si l'on s'en rapporte aux historiens espagnols, permit au cardinal Ximènes de Cisneros, le grand ministre de Ferdinand le Catholique, de battre les Maures près d'Oran (1509); tant la fierté nationale d'un peuple croit de son honneur d'intéresser à sa cause les cieux eux-mêmes.

Parmi les manifestations de la même mentalité, nous pouvons seulement mentionner les récits presque innombrables qui, tant chez les païens que chez les chrétiens, nous parlent de prodiges aériens, sensibles à propos des événements terrestres. Des étoiles apparaissent au berceau du grand homme et des globes de feu s'évanouissent à sa mort. Si la lune ou le soleil s'éclipsent, c'est pour annoncer quelque événement terrible; quant aux comètes, elles présageaient infailliblement ou une guerre, ou une famine, ou un autre malheur quelconque. Plus rarement, comme celle qui apparut après la mort de Jules César, on interprétait son arrivée en bonne part. Cette

interprétation favorable naquit, il est vrai, longtemps après l'évènement, lorsque le pouvoir d'Auguste bien assis ne permettait plus de considérer son avènement comme une calamité publique. Certains météores très spéciaux, ne laissaient aucun doute sur leur origine miraculeuse ; telles les croix lumineuses apparues dans les airs, la première aux yeux de Constantin marchant contre Maxence, les autres quand les Français chassèrent enfin les Anglais de leur patrie, quand Albuquerque partit pour la conquête des Indes, Richard Cœur de Lion pour la Croisade et le cardinal Ximenès déjà nommé pour son expédition d'Oran ; telles encore ces visions d'armées lumineuses ou obscures se combattant dans le ciel, ces vues d'épées saignantes, ces lettres lumineuses, ces globes ou langues de feu que les chroniques et les récits hagiographiques nous mentionnent si souvent ; telles encore ces marques lumineuses, à forme de croix, qui s'attachaient, dit-on, aux vêtements, aux outils, aux corps des ouvriers envoyés par Julien l'Apostat pour la reconstruction du temple de Jérusalem ; phénomène qui se reproduisit, si nous en croyons les chroniques, au temps de Childéric III, lorsque Pépin le Bref était maire du Palais, et pendant une expédition de Charlemagne contre Witiking, et au temps de l'empereur Othon I.

La Réforme ne put naturellement pas naître sans prodiges, et, parmi ces prodiges, on cite de nouveau les croix attachées aux vêtements, « avertissement aux Allemands et Saxons, dit Le Loyer (1), d'avoir leur recours à la croix de Notre-Seigneur, méditer en sa passion, et être mémoratifs de ses bénéfices récents ». Nous nous souvenons nous-mêmes d'avoir, à l'époque de la guerre franco-prussienne, entendu beaucoup parler de croix semblables vues en Alsace, signes de bonheur ou de malheur, suivant la nationalité du commentateur.

IV

Nous avons donné une place d'honneur aux astrologues, vu leur importance historique et la considération dont ils jouirent au Moyen-Age, comme dans les temps anciens. Il nous suffira maintenant d'énumérer rapidement les autres adeptes de l'art divinatoire. C'étaient les consultants des sorts par les dés, les osselets, les livres ouverts au hasard, sor-

(1) LE LOYER. Discours et histoire des spectres, visions et apparitions, in-4, Paris, 1605, t. IV, p. 389, 396. Les faits de météores estimés miraculeux sont très nombreux dans les chroniques, mais je ne connais pas d'ouvrages qui en aient fait la liste.

ciers qui avaient donné leur nom à toute la corporation des magiciens. Suivant le cas, ils pratiquaient la cléromancie, la palomancie, la stichomancie, la rhapsodomancie. Il y avait des devins qui se servaient de bâtons jetés en l'air, et, suivant la figure et la direction de la chute, pronostiquaient l'avenir. Leur art s'appelait la rbdomancie ; mais ce nom appartenait aussi aux gens qui se piquaient de découvrir les sources, les trésors cachés ou les voleurs, au moyen d'une baguette. De nos jours encore, il existe bien des personnes qui croient à la vertu de la baguette de coudrier pour la découverte des sources, mais ne s'accordent pas pour décider si le don d'invention des eaux cachées, — car il ne s'agit plus de trésors ni de voleurs comme autrefois, — est une propriété nerveuse du sujet, ou une vertu de la baguette, ou n'est qu'un instinct appuyé sur la connaissance des terrains.

On connaissait encore les liseurs de l'avenir individuel dans les lignes de la main ; leur science appelée chiromancie est loin d'avoir passé de mode. Encore de nos jours, on imprime des livres qui apprennent à savoir ce que signifient la ligne de vie ou du cœur, celle de la santé et de l'esprit, celle de la fortune et du bonheur, ce que présagent les parties renflées de la paume, modestement surnommées

montagnes de Vénus, de Jupiter, du soleil, de Mars, de Mercure ou de la lune. Les bohémiennes de nos foires ont la spécialité des consultations de la main, qui peuvent faire plaisir au client, et ne lui font guère d'autre mal que d'alléger sa bourse. Les nécromans, devenus les spirites contemporains, évoquaient les esprits des morts. Obéissant à leur appel, les défunts apparaissaient aux yeux du devin, ou aux regards des parents enthousiasmés, sous des formes vagues, faites de nuées peu consistantes, ou dans des miroirs, des vases pleins d'eau, des bouteilles remplies de parfums ou d'autres objets plus ou moins brillants. On sait que les nécromans de nos jours procurent quelquefois certains attouchements de la main du mort, et, plus perfectionnés que leurs aïeux, parviennent à photographier les mains ou même les formes entières plus ou moins nettes de certaines personnes décédées.

L'ornitomancie ou science des augures, si vénérée des Romains, tirait ses présages du vol ou de l'appétit des oiseaux. Chacun connaît l'épisode du consul Claudius Puleher (217 a. J. C.) : au moment de livrer bataille aux Carthaginois, on vint lui annoncer que les poulets sacrés refusaient de manger. C'était de mauvais augure : « Eh bien ! répondit-il, qu'on les jette à la mer, s'ils ne mangent pas, ils boiront ».

Le consul eut tort, car il fut battu. Non moins célèbres, les aruspices étudiaient les entrailles des animaux fraîchement égorgés, ce qui se nommait faire de l'aruspicine ou de la statoscopie. En ces temps, tout servait de présages; augures et aruspices savaient les discerner et prédisaient ce qui devait se passer, d'après la rencontre de tel ou tel animal, son chant, son cri, son éternement, sa démarche, ou n'importe quel détail le concernant. Plus subtils, les salisateurs s'observaient eux-mêmes, ils basaient leurs prédictions sur le mouvement du premier membre qui venait à remuer dans leur corps.

Parfois les songes savamment interprétés soulevaient le voile des évènements futurs. La Bible renfermait trop d'exemples de songes divins pour que personne osât douter de l'oniroscopie. Ici, le prophète examinait avec soin les excréments des bestiaux; là, il prêtait une oreille attentive aux sons rendus par une lame de métal ou des pierres jetées dans l'eau. Les vases d'eau servaient souvent dans les séances divinatoires de lécanomancie. Tantôt on écrivait des paroles magiques sur des lames de cuivre, qui, mises dans le vase, révélaient à une vierge ce qu'elle désirait voir. Tantôt, au clair de la lune, on emplissait de liquide un vase d'argent et, dans la lumière d'une lampe réfléchie sur la surface du vase,

le spectateur apercevait ce qu'il voulait connaître. Chez les Anciens, on mettait dans un bassin plein d'eau des pierres précieuses et des lames d'or ou d'argent, gravées de centaines de caractères, dont on faisait hommage aux démons. Après les avoir conjurés par des paroles magiques, on leur proposait la question dont la réponse était désirée, et, du fond de l'eau, sortait une voix basse, semblable à un sifflement de serpent, qui donnait la solution attendue. Ailleurs, il suffisait de contempler la surface de l'eau pour y apercevoir la figure désirée, c'était l'hydromancie.

Souvent l'avenir se lisait sur un objet brillant quelconque, miroir, vase d'huile, verre, boule de métal, anneau, ongle, épée, acier, ivoire. Les méthodes de consultation de cette sorte surnommées captotromancie, cristallomancie, dactylomancie, onychomancie variaient suivant les devins, qui, au Moyen-Age, comme de nos jours, car cette science se pratique encore chez nous et ailleurs, les agrémentaient de prières, d'invocations de saints ou de démons. Tout, paraît-il, n'était pas tromperie dans les visions de ce genre, car la fixation d'un point brillant est un moyen de produire le sommeil hypnotique, bien connu des médecins. Par ce phénomène et celui des idées subconscientes, conservées

dans la mémoire, sans que l'attention les ait remarquées, on a expliqué, ou tâché d'expliquer, les faits singuliers de visions aperçues dans les miroirs par des individus de bonne foi. En tout cas, le client, s'il ne voyait pas lui-même les figures mystérieuses, pouvait certainement s'en rapporter à l'innocence de l'enfant chargé de ce soin et à l'expérience du commentateur.

Si, du reste, le croyant éprouvait un échec, bien d'autres divinations aux noms bizarres lui restaient : il y avait en effet la géomancie, au moyen d'une poignée de terre ; l'alfridarie, espèce d'astrologie ; la brotonomancie ou inspection des poussières et des blessures ; l'oculomancie qui servait à découvrir un larron, suivant la manière dont il tournait les yeux. La tephramancie étudiait la cendre du feu des sacrifices ; la bélomancie, le jet des flèches ; la sycomancie, les feuilles du figuier ; la géloscopie, le rire des personnes ; la sternomancie, les bruits du ventre ; la xyломancie, la figure des bois rencontrés sur le chemin ; l'ariblacie ou science des ariolistes consultait les autels. Mais on connaissait encore la palmoscopie, étude de la palpitation des victimes ; l'hippomancie, étude des chevaux ; l'arithmancie, divination par les nombres ; et bien d'autres aux noms savants et bizarres :

aéromancie, pégomancie, castronomancie, brizomancie, cleidomancie, ophiomancie, ingromancie, myomancie, aspidomancie, lithomancie, alectryomancie, spodomancie, cubomancie, astragalomancie, libanomancie, céraunoscopie, omphalomancie, sciamancie, phyllorhodomancie, stolisomancie, tiro-mancie, cosquinomancie, nigromancie, cénomancie, pératoscopie, ragalomancie, spodomancie, omo-mancie, causimomancie, amniomancie, céromancie, lychnomancie, margaritomancie, oomancie, chaomancie, daphnomancie, ornéomancie, pyromancie, etc. Avec tant de moyens de connaître l'avenir, car nous en omettons un bon nombre, nous ne saurions douter que nos ancêtres ne se trouvassent mieux renseignés sur les temps futurs que sur l'histoire du passé.

CHAPITRE IV

La Sorcellerie en face du peuple et de l'Eglise

ARTICLE PREMIER

L'art magique répandu partout

I

Nous avons vu à quelles causes probables il est permis d'attribuer l'énorme développement de la sorcellerie au Moyen-Age. Il se pourrait que les persécutions dont les hérétiques, — surtout les Cathares, plus tard Albigeois, qui apparaissent vers l'an 1000, et les Vaudois, postérieurs de deux siècles, — furent alors l'objet, firent naître la croyance au sabbat. Cette réunion diabolique dans des lieux écartés nous semble être une invention médiévale, ajoutée à toutes les anciennes superstitions païennes encore subsistantes. Les persécutés, contraints pour se voir, se concerter, célébrer leur culte, de se réunir la nuit

dans des souterrains, au milieu des bois, dans des endroits déserts, furent estimés avoir un culte diabolique. Comme on savait que les Cathares manichéens admettaient un double principe éternel, celui de la lumière et celui des ténèbres, facilement assimilés dans le langage populaire à Dieu et à Satan, il était très facile de leur attribuer le culte du dernier seulement, puisque Dieu restait l'apanage des chrétiens. De là à imaginer qu'ils voyaient Satan en personne, et ensuite qu'ils étaient transportés à leurs réunions par le démon, il n'y avait qu'un pas vite franchi. Les détails supplémentaires se trouvèrent tout seuls. Peut-être, fut-ce à ces réunions occultes, des Vaudois en particulier, que l'on dut la confusion étrange, longtemps admise, entre les membres de cette secte et les sorciers.

Malgré cette assimilation, les Cathares peuvent être considérés plus justement comme les propagateurs du culte satanique, non seulement en vertu de leur doctrine fondamentale des deux principes, mais surtout à cause de l'effroi qu'ils causaient à l'Eglise. Depuis la découverte des premiers manichéens, prêtres d'Orléans, condamnés par un Concile et brûlés sur l'ordre du roi Robert-le-Pieux en 1022, jusqu'à la disparition de la terrible hérésie, trois cents ans et plus s'écoulèrent. Quand on la vit répandue en France, où la plupart des seigneurs du

Midi s'étaient ralliés à elle, en Champagne, sur les bords du Rhin, en Italie, dont plusieurs villes se donnèrent des municipalités cathares, à Rome même en face du trône pontifical, qu'on connut ses dogmes rappelant ceux des manichéens d'autrefois, sa morale ascétique, son organisation puissante avec ses *parfaits* ou moines, prédicateurs intrépides, leurs supérieurs évêques, leur grand chef pape de l'Orient, il fut évident qu'à ne pas la vaincre, l'Eglise risquait d'être vaincue. La lutte grandiose s'engagea implacable. Bientôt il fut visible que la parole ne suffirait pas ; on dut recourir à la force : et ce fut l'épique guerre albigeoise, où le Nord batailleur se rua cinquante ans sur le Midi frondeur, pour le terrasser ; ce fut ensuite l'établissement de l'Inquisition, avec ses tribunaux actifs, aux yeux de lynx, inaccessibles à la crainte, véritables cours martiales de la société chrétienne en danger.

Or, la chose était claire, puisque l'Eglise était divine, ses ennemis devaient être diaboliques. Pas de milieu possible. « Quiconque n'est pas pour moi, est contre moi », cette parole évangélique dictait le jugement des fidèles : l'hérétique donc appartenait à Satan. Il faut nous rendre compte, au reste, de la mentalité de ces temps agités. Que les croyants fussent troublés, il y avait de quoi : les 11^e et 12^e siècles venaient de s'écouler au milieu de scandales inouis, de désordres indes-

criptibles. Si les invasions des Normands et l'organisation de la féodalité dans l'empire carolingien dissous, avec ses guerres interminables, avaient donné déjà bien des sujets de crainte aux esprits pacifiques, quels gémissements devaient s'élever dans les monastères au récit de ce qui se passait à Rome. Un pape, Formose, arraché de son tombeau, souffleté et jeté au Tibre ; et ses successeurs, jouets de l'aristocratie romaine, se succédant ou plutôt se superposant sur le trône pontifical, d'où la révolution prochaine les plongeait, les yeux crevés, dans les cachots du fort St-Ange. Il y a deux, trois papes à la fois. Quelquefois les empereurs, les Othon, descendent en Italie, remettent un peu d'ordre dans le chaos, installent un nouveau pape après avoir déposé les autres ; mais, dès qu'ils sont partis, les culbutes recommencent et le pontife allemand n'a guère d'autre chance d'échapper au supplice que de suivre les fourgons de l'armée, qui remonte vers le Nord. Et, comble de scandale, un enfant de 12 ans, Benoît IX, neveu de deux papes, est hissé sur le trône de St-Pierre (1033) par les comtes de Tusculum (1) « et l'Europe chrétienne crut que

(1) Nous empruntons la page suivante au livre si intéressant du regretté M. Emile GEBHART, *Moines et Papes*, in-16, Paris, 1897, p. 53.

les temps prédits par le visionnaire de Pathmos commençaient et que l'Antechrist venait de coiffer la tiare.

« Il ne fit que piller et que tuer » a écrit de lui l'un de ses successeurs, le grave Victor III. Quand il atteignit sa seizième année, le scandale de sa vie sembla si affreux, que les capitaines de Rome jurèrent de l'étrangler à l'autel, au moment où il tiendrait Dieu dans ses mains impures. Une éclipse de soleil le sauva : les conjurés épouvantés n'osèrent toucher au pape. Benoît s'enfuit à Crémone, près de l'empereur Conrad. Henri III le rétablit en 1038. Pendant six nouvelles années, il régna au Latran à la façon d'un sultan asiatique ; il faillit même un jour abdiquer, pour épouser la fille d'un baron romain. Le peuple se souleva le 7 janvier 1044, le chassa de Rome et prit pour pape l'évêque de Sabine, Silvestre III. On crut trouver alors, dans l'oratoire de Benoît IX, les livres magiques, qui lui servaient pour l'évocation du diable ou la séduction des femmes. Mais Silvestre ne dura que quarante-neuf jours. Benoît, à la tête d'une troupe de brigands, rentra au palais apostolique et commença son troisième règne, qui fut d'une année. Il abdiqua alors, par contrat signé avec son successeur, Grégoire VI, qui lui assurait, comme prix de la papauté, le denier de saint

Pierre des Anglais. Grégoire était un riche curé d'une paroisse de Rome et passait pour simple d'esprit. Ce prêtre obscur, devenu par simonie le maître de l'Eglise, sut lire dans l'âme d'un moine qu'il s'attacha en qualité de chapelain, Hildebrand, et jamais dans la suite, Grégoire VII ne parla de lui qu'avec respect.

« Cependant la chrétienté avait trois papes à la fois, car Benoît IX était toujours reconnu par le parti féodal, et Silvestre III pontifiait dans un château-fort des monts de la Sabine. L'empereur fit déposer et cloître du même coup, par un concile, Grégoire et Silvestre, et nomma un allemand encore, l'évêque de Bamberg, Clément II. Clément consacré dans la nuit de Noël 1046, sacra à son tour Henri III, et ce couronnement fut l'une des pompes les plus magnifiques de la Rome médiévale. Le nouveau pape songeait à réformer la discipline, le César germanique couvrait l'Eglise de son bouclier ; la chrétienté se prit à respirer. Mais elle oubliait Benoît IX, qui, de sa tour de Tusculum, couvrait Rome du regard. L'empereur repassa les Alpes ; le pape impérial fut empoisonné et, pour la quatrième fois, en octobre 1047, le pontife démoniaque monta sur le siège de St-Pierre. Il régna encore huit mois et neuf jours et s'enfuit à l'approche de Boniface, comte de Toscane, dont l'armée apportait un nouveau pape

allemand, Damase II. Ce fut sa retraite définitive. Il avait alors vingt-six ans, et l'histoire n'a plus rencontré son nom à partir de ce jour. Les Basiliens de Grotta-Ferrata, toujours fidèles au lointain souvenir des tyrans de Tusculum, racontent qu'il s'en-sevelit dans une cellule de leur couvent et mourut en odeur de sainteté. A l'appui de cette légende, ils montrent, dans leur cloître, la pierre sous laquelle dort, à l'ombre des buissons de roses, attendant le jour formidable du jugement, celui qui fut le pape Benoît IX ».

II

Que les âmes pieuses crussent à Satan déchaîné, en écoutant les voyageurs raconter toutes ces horreurs, cela ne peut nous étonner, d'autant plus que les fléaux semblaient alors s'abattre sur le monde. Précisément dans ces premières années du XI^e siècle, une famine terrible ravageait la France et l'on racontait que certains affamés se laissèrent aller à manger de la chair humaine. Or, dans les esprits simplistes du peuple et des monastères, il fallait concilier tout cela avec une croyance indéfectible à la Providence divine considérée, non comme la gardienne conser-

vatrice des grandes lois universelles dominant l'évolution des mondes, mais comme une puissance qu'on ne pouvait assujettir à aucune règle, qu'on ne supposait pas s'en être fixé elle-même, et qui, par conséquent agissait par une suite de volontés sans cesse répétées, mais non toujours obligatoirement les mêmes. Elle n'était pas capricieuse cette Providence, non, car elle dirigeait toutes choses vers une fin connue d'elle seule ; ou plutôt, cette fin était bien connue des croyants, c'était l'exaltation du règne de Dieu sur la terre, la domination de son Eglise. Du moins, si la fin était sûre, les moyens semblaient divers. Ne soupçonnant pas la fixité de ce que nous appelons les lois naturelles, faute d'un terme plus approprié, chaque incident de la vie journalière revêtait aux yeux croyants un caractère miraculeux : il avait un but spécialement voulu, tantôt d'épreuve ou de châtiment, tantôt de récompense, tantôt d'avertissement et de menace.

Il suffit de parcourir les chroniques et, *a fortiori*, les quelques vies des saints du temps, pour se convaincre qu'aux yeux du xi^e siècle rien ne se fait, sinon par une volonté souveraine, pas du tout neutre au milieu des conflits de la terre. En dehors des faits ordinaires, censés non miraculeux parce qu'ils sont réguliers et que l'homme y est accoutumé, tout ce

qui lui paraît tant soit peu étrange, doit être divin ou diabolique, fait avec une intention spéciale que l'événement découvrira. Consultons, par exemple, un des chroniqueurs les plus connus du xi^e siècle, Raoul Glaber, narrateur franc et naïf, qui croit au diable comme à Dieu. A ses yeux (1) « le Père qui est au Cieux » ne ménage pas à ses enfants les avertissements et les menaces. Il emploie la nature, les phénomènes inattendus de la terre, les signes des astres comme présages de sa colère. Tous les fléaux qui affligèrent la France sous le règne de Robert « ont été annoncés avec certitude par les éléments ». Le Vésuve vomit du soufre et lance des pierres à plus de trois milles, et l'incendie ravage tout aussitôt les villes d'Italie et de France, s'attaque même à Saint Pierre de Rome. Une comète qui s'évanouit à chaque aurore, « au premier chant du coq », précède de quelques jours l'incendie de l'église du Mont-Saint-Michel. Le 29 juin 1033, le soleil s'éclipsa et devint couleur de safran : « Les hommes en se regardant les uns les autres, se voyaient pâles comme des morts ; tous les objets en plein air prirent une teinte livide. La stupeur remplit alors tous les cœurs : on s'atten-

(1) La page suivante est empruntée à l'ouvrage cité ci-dessus de GEBHART, *Moines et Papes*, p. 37.

dait à quelque catastrophe générale de l'humanité. » Le même jour, en effet, à Rome, les barons romains tentaient d'assassiner le pape à St-Pierre. Six années plus tard, nouvelle éclipse de lune, qui « paraît couverte de sang noir », et, le même mois, chute d'un bolide lumineux : quelque temps après, guerre entre le roi Henri et les fils du comte de Blois. Un soir, Widon, archevêque de Reims, qui était moins bon astronome que son prédécesseur Gerbert, aperçut une étoile très brillante qui s'agitait violemment de haut en bas, prête à se détacher du ciel et à écraser la terre. « Tous ces prodiges, conclut notre historien, tendaient à ramener les hommes à une vie meilleure, par la voie de la pénitence. »

Les esprits de la trempe de notre moine, — ils se comptaient par milliers à son époque, sans parler de la nôtre, remplissaient les cloîtres et exerçaient sur les populations une influence prépondérante, — manquaient de proportion et de perspective dans leurs vues : tout leur semblait sur le même plan et de même importance ; la lune donc pouvait bien disparaître pour faire présager un petit incident terrestre, qui intéressait quelques centaines d'individus. Or, à ces mêmes esprits, le diable se représentait comme un lion tournant autour d'eux, cherchant à les tenter, pour les entraîner dans l'enfer. Les impulsions de la

chair devenaient diaboliques, le sommeil, qui attachait à sa couche le moine fatigué ou paresseux, n'était qu'un artifice de Satan ; l'envie de dérober au monastère quelques lopins de sa terre ou quelques fruits de son verger venait évidemment de l'enfer. Du haut en bas de l'échelle sociale, chacun jugeait ainsi que le diable était responsable de ce qui arrivait de fâcheux, de ce qu'inventait la malice des autres hommes, et aussi de ce qui troublait la quiétude personnelle.

III

Devant cette mentalité qui sera celle du Moyen-Age dans son ensemble et ne cessera pas d'être celle des âmes, dites pieuses, jusqu'à nos jours, il n'est guère d'événement naturel. Qu'un phénomène quelconque se produise, inexplicable immédiatement, ou plutôt — car nous n'expliquons pas grand chose — inusité, il sera l'effet d'un miracle divin ou d'un prestige satanique. Satan, du reste, est si fin, dira-t-on, qu'il sait se transformer en ange de lumière, imiter tellement les sentiments de Dieu, qu'à moins de beaucoup de sagacité et de prudence, l'homme s'y laisse prendre. De là grand embarras, parfois, pour juger de l'origine du fait extraordinaire. Était-il

divin, était-il satanique ? Cela dépendait beaucoup de l'intérêt personnel. En tout cas, il ne venait point de la nature.

La conviction, qui rattachait ainsi à Dieu ou au diable la production des événements singuliers, jugeait de la même manière les individus. Ceux-ci ne pouvaient rester neutres. Ils étaient à Dieu ou à Satan, pour ou contre, jamais simplement hommes, avec leurs qualités ou leurs défauts, donnés par la nature ; les uns plus doués, les autres moins : chacun ayant à remplir dans ce monde une tâche proportionnée à ses moyens. De plus, l'opinion régnante, que rien n'arrive en vertu des lois naturelles, supposait l'intervention des êtres supérieurs dans le destin de leurs serviteurs. Aussi, dès qu'un homme sortait de l'ordinaire, à n'importe quel point de vue, le soupçon naissait de lui-même qu'une intervention extranaturelle, divine ou diabolique, devait y être pour quelque chose. Les saints, les amis des monastères, les protecteurs des églises, se voyaient entourés d'une atmosphère divine faisant naître les miracles sous leurs pas, les environnant de merveilles, terrassant leurs ennemis. Dans un camp opposé, mauvais, se rangeaient tous ceux qui troublaient les idées courantes. Si donc de malheureux hérétiques, mécontents, vivaient à part, c'est qu'ils

étaient attirés par le diable ; si quelque homme se distinguait par ses études de la nature, par sa science, faisant contraste avec l'ignorance des cerveaux étroits, ses connaissances ne pouvaient lui venir que du démon.

Cette croyance ne resta pas sans danger, comme nous le verrons, pour ceux qui en étaient l'objet. Elle s'adressait, au reste, aux personnages les plus saints et les plus hauts placés. Gerbert d'Aurillac, devenu archevêque de Reims, puis pape sous le nom de Silvestre II (989), avait fait en Espagne des études de médecine et d'alchimie ; il ne manqua pas d'avoir une réputation de sorcier bien établie, ce qui ne l'empêcha pas de parvenir ; mais les tentatives faites par lui, avec l'appui de l'empereur Othon III, de réformer les moines de St-Paul-hors-les-Murs, ou de les remplacer par des chanoines réguliers, réveilla les soupçons. On raconta que (1) « l'apôtre apparut de nuit à l'empereur et lui fit une verte réprimande. « Un moine, bien que cor-
« rompu, dit le saint, ne peut être rejeté de sa pro-
« fession, il doit être jugé par Dieu dans l'ordre même
« auquel il s'était consacré. » Le pape de l'an 1000

(1) GEBILART, *Moines et Papes*, p. 20.

découragé, isolé dans sa métropole, encore frémissante de la révolte de Crescentius, reprit donc ses parchemins, son Virgile et ses horloges ; mais, si quelque moine s'égarait en pleine nuit dans la région sinistre du Cœlius, il apercevait, au sommet de la plus haute tour du Latran, un fantôme qui semblait se pencher sur Rome endormie : c'était le vieux Gerbert, observant dans ses miroirs astronomiques les secrets du ciel. Le noir passant, épouventé, se signait et fuyait à travers les ténèbres. N'avait-il pas surpris le vicaire du Christ en colloque sacrilège avec Satan ? »

La même accusation de sorcellerie atteignit bien d'autres papes, Benoît IX (1033-1056), Jean XX (1024-1033), Jean XXI (1276-1277), S. Grégoire VII (1073-1085), Boniface VIII (1294-1303) qui avait, comme plus tard Alexandre VI, un démon familier, et d'autres encore. Il n'est guère d'hommes illustres que la légende médiévale n'ait enveloppés d'une atmosphère magique : Alexandre le Grand, César, bon nombre d'empereurs romains, Charlemagne. La reine Basine, mère de Clovis, était magicienne ; Brunehaut, reine d'Austrasie, n'avait pas manqué de faire un pacte avec le diable. Tous les princes, qui, jusques et y compris Napoléon I^{er}, eurent quelque querelle avec l'Eglise : Henri II et Henri VIII

d'Angleterre ; Charles-Martel, Philippe le Bel, et d'autres en France ; Manfred de Naples, Frédéric I^{er}, et Frédéric II d'Allemagne, Alphonse X de Castille, furent censés avoir quelque démon familier, user de procédés diaboliques ou opérer des merveilles de ce genre. D'autre part, presque tous les souverains, jusqu'au xviii^e siècle, se laissèrent séduire par les apparentes connaissances de l'astrologie. Ils ne manquèrent pas de faire tirer l'horoscope de leurs enfants, et l'habileté des devins trouva, sans doute plus d'une fois, le moyen d'expliquer ce que l'expérience démontrait contraire à leurs prédictions.

Nous verrons bientôt, dans la seconde partie de cet ouvrage, que dans les classes élevées de la société, la noblesse, la haute bourgeoisie, parmi les évêques, dans les cloîtres, le reproche de sorcellerie fut pendant tout le Moyen-Age jeté à la tête des gens que l'on voulait perdre. Accusation terrible pour tous, même haut placés, car les choses les plus innocentes s'interprétaient facilement de sciences ou d'arts coupables ; de plus, les préjugés alors répandus rendaient la défense presque impossible ; l'obstination dans la torture, le refus de confesser le crime imaginaire, l'éloquence du prévenu, tout s'estimait prestiges magiques, dignes de mort.

Quiconque faisait des recherches hors des voies ordinaires devait être sorcier, et, s'il ne l'était pas, il passait au moins pour tel. C'était le sort de l'alchimiste. Par le fait même qu'il cherchait à découvrir ou à exploiter les secrets de la nature, on le soupçonnait de recourir volontiers au diable ; ses cornues avaient des airs fantastiques, le feu de ses fourneaux n'était que celui de l'enfer, son laboratoire passait pour le temple où il offrait des sacrifices à Satan, et les lueurs apparues subitement des poudres enflammées, représentaient Satan obéissant à son évocation. Son compère l'astronome, impuissant à se débarrasser de sa doublure d'astrologue, ne s'estimait pas capable d'examiner les astres pour découvrir les lois de leurs mouvements, sans joindre à cette étude celle de l'avenir, d'après la conjonction des planètes. Du reste, qui se souciait de l'observateur désintéressé du ciel. « Cette astro-
« logie, écrivait Jean Képler (1), qui pourtant ne la
« rejetait pas complètement, est une fille bien folle !
« Mais, seigneur Dieu ! comment sa mère, la très
« sage astronomie pourrait-elle vivre sans cette extra-
« vagante ? Le monde est encore beaucoup plus fou

(1) Cité par JANSSEN, t. VI, p. 423.

« qu'elle et tellement fou que, pour permettre à sa
« vénérable mère de subsister, la fille folle parvient à
« duper, à entortiller les hommes par ses mensonges
« et ses balivernes. La vraie science rapporte si peu
« à qui s'y adonne, que la mère mourrait certainement
« de faim, si la fille ne lui apportait pas son salaire. »
Il en était de même de la pacifique médecine. On
l'estimait privée de toute efficacité, si deux com-
pagnes, l'alchimie et l'astrologie, ne lui faisaient
cortège. La connaissance des mystères hors de la
science humaine de l'époque lui était plus nécessaire
que celle des simples ou du corps humain. Le méde-
cin donc devait étudier les constellations, connaître
les cieux favorables à l'administration d'un lave-
ment ou d'une saignée. Et, ma foi ! la réputation
de l'astrologue, plus que sa science médicale, assu-
rait au docteur du Moyen-Âge, la clientèle, la renom-
mée, le pain de chaque jour.

IV

Malgré leurs connaissances rudimentaires, du
reste, les médecins d'antan, comme beaucoup de
nos contemporains, n'aimaient pas qu'on trouvât
leur science en défaut. Si quelque chose leur échappait,

si leurs diagnostics allaient de travers, si les maladies résistaient aux remèdes, la faute ne devait pas s'imputer à leur ignorance : ils ne savaient ni douter ni errer. L'explication venait d'elle-même, comme nous la trouvons encore trop souvent exprimée de nos jours : telle infirmité m'échappe, elle est surnaturelle ; elle se guérit par des moyens que j'ignore, ce ne peut être que par miracle. « Il n'était venu encore à l'idée de personne (1), depuis Hippocrate, jusqu'au siècle dernier, à plus forte raison dans tout le cours du Moyen-Age, et même bien avant, dans les beaux jours de la Renaissance, de mettre en question la réalité de causes occultes, surnaturelles, et de ne point attribuer à des agents étrangers, cacodémons ou esprits consciemment mauvais, beaucoup de maladies qui, pour être reconnues aujourd'hui parfaitement naturelles, n'en attendent pas moins encore leur explication dernière. Il n'y a pas eu jusqu'à près de notre temps un médecin, pour peu qu'il lui restât de foi religieuse, catholique ou protestante, qui n'ait admis cette réalité.

« Citons d'abord l'opinion d'un catholique :

(1) La page suivante est extraite de Jules BAISSAC, *Les grands jours de la sorcellerie*, p. 184, seq.

« Ce catholique est Jean Fernel, le Galien moderne, ainsi qu'on l'a justement dénommé, une des plus grandes gloires de notre France. Fernel était mathématicien, astronome, philosophe, médecin, et de plus un écrivain d'une rare distinction. Comme médecin, il n'a pas eu peut-être d'égal dans tout le xvi^e siècle : « Il a rappelé à la vie l'art médical à peu près mort » a dit de lui Guy Patin. Eh bien ! cet homme extraordinaire, le premier auteur d'un traité spécial de *Pathologie*, où il est cependant question, quoique en termes un peu vagues, de l'épilepsie, de l'hypocondrie, de la frénésie, de la manie, de la mélancolie, comme de maladies naturelles, croit à l'action des malins esprits sur le corps de l'homme ; il croit que des magiciens, des sorciers, peuvent, au moyen d'imprécations, d'enchantements et autres pratiques magiques, rendre possédé qui ils veulent ; et il distingue les possédés des maniaques, en ce que ceux-là ont le privilège, selon lui, de lire dans le passé et de deviner les choses les plus secrètes. Les possédés, du reste, sont facilement reconnaissables, car ils deviennent tout tremblants quand on prononce devant eux quelques paroles à la louange de Dieu. Il a été témoin d'un cas de délire, qui avait été causé par la présence du diable dans le corps d'un indi-

vidu et que les plus doctes médecins de l'époque n'avaient point su discerner. Fernel allait, sous ce rapport, aussi loin que la superstition la plus vulgaire : il tenait la lycanthropie pour chose très certaine, indubitable.

« Le protestant, lui, n'est pas une moins grande gloire que Fernel ; c'est Ambroise Paré, le restaurateur de la chirurgie en France, un homme de génie en même temps qu'un parfait honnête homme. Or, voici ce que Paré pense des démons : « Les démons, dit-il, se forment tout subit en ce qu'il leur plaît ; souvent on les void se transformer en serpents, crapaux, chats-huants, corbeaux, boucs, ânes, chats, chiens, loups, taureaux ; ils se transmuent en hommes et aussi en anges de lumière ; ils hurlent la nuit et font bruit comme s'ils étaient enchaînez ; ils remuent bancs, tables, bercent les enfants, feuilletent les livres, comptent l'argent, jettent la vaisselle par terre, etc. ; ils ont plusieurs noms comme cacodémons, incubes, succubes, coquemares, gobelins, lutins, etc.

« Les actions de Satan sont supernaturelles et incompréhensibles, passant l'esprit humain, et n'en peut-on rendre raison non plus que de l'aimant qui attire le fer et fait tourner l'aiguille...
« Ceux qui sont possédés du démon, parlent la

« langue tirée hors la bouche, par le ventre, par
« les parties naturelles ; ils parlent divers langages
« incognus, font trembler la terre, tonner, esclairer,
« desracinent et arrachent les arbres, font marcher
« une montagne d'un lieu en un autre, soulesvent
« en l'air un chasteau et le remettent en sa place,
« fascinent les yeux et les esblouissent, etc. »

« Quant aux sorciers, inutile de dire, après la citation qui précède, que notre grand Paré ne met pas le moins du monde leur existencè en doute et que, tout humain, tout bon et pieux chrétien qu'il était, il tient pour un devoir du prince et de la société la chasse à ce vilain monde. Le diable, capital et ennemi juré de l'homme, nous afflige souvent, dit-il, de terribles maladies ; pour cela, il se concerte avec les sorciers, que Paré qualifie de *pendars*. Ces sorciers qui, avec des moyens subtils, parviennent à déranger la santé, en lésant l'entendement et les principales fonctions de l'organisme, agissent en vertu d'un pacte fait avec les malins esprits.

« Un autre médecin protestant, celui-ci un anglais, John Cotta, estime qu'il y a une différence à établir entre possédés et ensorcelés. Tous les possédés ne le sont point par ensorcellement ; le diable n'a pas toujours besoin du ministère des sorciers pour agir ; le plus souvent même il agit directement :

« La raison, dit John Cotta, reconnaît que les
« malades sont affligés par la puissance surnaturelle
« immédiate du diable de deux manières : la pre-
« mière, c'est par des choses qui sont claires et
« manifestes au médecin docte seulement ; la se-
« conde, c'est par des choses qui sont apparentes
« à la vue du vulgaire. » Les deux signes auxquels
le médecin « docte », d'après notre auteur, recon-
naissait qu'il y avait intervention diabolique étaient
premièrement, l'apparence surnaturelle de la mala-
die dont souffrait le patient ; deuxièmement, l'inef-
ficacité des remèdes employés. En d'autres termes,
si le médecin se trouvait en présence de symptômes
auxquels il ne comprenait rien, ce qui, pour beau-
coup d'empiriques de cette époque, devait être fré-
quent, ou si, pour une raison inconnue quelconque,
le remède prescrit n'opérait pas comme d'habitude,
il y avait infection démoniaque, possession, ce n'était
pas douteux. Comme on croyait en ce temps-là que,
depuis la révélation et avec l'enseignement ressor-
tant des divines Ecritures, on n'avait plus à s'occu-
per de la recherche des causes premières ; que,
d'ailleurs, le surnaturel étant la base de la foi et
de l'ordre social lui-même, il eut été impie, athée,
révolutionnaire, d'expliquer, autrement que par lui,
ce qu'on ne comprenait pas, tout ce qui, dans cet

incompris, ne pouvait venir de Dieu, venait nécessairement du diable : prêtres, médecins, légistes, juges, docteurs en tous droits, tout le monde, officiel et autre, pensait de même à cet égard. Comment le vulgaire eût-il pu avoir une autre pensée ? »

ARTICLE DEUXIEME

Ce qu'étaient les sorciers

I

Bref, les siècles passés, — sans parler du nôtre, — virent l'action du diable un peu partout, le plus souvent amenée par l'intervention des sorciers. Mais alors une question difficile se pose : Au fond, qu'étaient-ils donc ces sorciers vrais ou prétendus, devins, magiciens, astrologues et autres ? Des hallucinés, des imposteurs, des charlatans, ou de vulgaires coquins, empoisonneurs, voleurs, assassins, malfaiteurs de toute espèce ? Il est impossible de répondre d'un seul mot et, dans l'ensemble : il nous faut instituer des catégories.

En ce qui concerne les astrologues, nous devons

distinguer trois sortes d'astrologies, auxquelles on a donné les noms de météorologique, médicale et judiciaire.

La première, l'astrologie météorologique, basée sur l'observation des coïncidences entre le retour des saisons, les phases de la lune, et certains phénomènes intéressant la terre, comme l'abondance des pluies, du vent, la fréquence des orages, la chute des neiges, la chaleur ardente, et par conséquent les travaux correspondants de la culture, ou les précautions à prendre pour la cueillette des moissons et des fruits, semble fort légitime et prouvée expérimentalement. Sans doute, les anciens personnifièrent et concrétisèrent leurs découvertes, en sorte que, l'imagination s'en mêlant, ils attachèrent un rapport de cause à effet, à des relations de simple concomitance ; par exemple, ayant remarqué que les pluies arrivaient à l'époque où les Hyades se levaient, que l'apparition de Sirius était suivie des grandes chaleurs de l'été, il leur parut naturel de donner le nom de pluvieux aux premiers de ces astres, celui d'ardent au second, et bientôt ils déclarèrent les Hyades *causes* de la pluie et Sirius *cause* de la chaleur. Mais leurs observations n'étaient pas vaines, bien qu'incomplètes ; les astrologues célestes ne faisaient intervenir aucune puissance

extranaturelle dans leurs calculs ; leur science était légitime, les services rendus par leurs prédictions ou leurs conseils ne sauraient être éclipsés par les erreurs commises. Nous vivons encore sur leurs expériences : les dictons de nos campagnes sur la lune rousse qui ronge les fruits, sur la pluie de St-Médard, sur les orages d'avril et tant d'autres, bien interprétés, peuvent rendre service ; ils servent à pronostiquer l'avenir des récoltes, non sans doute d'une manière précise ni infaillible, mais par à peu près.

Ces astrologues inoffensifs eurent le mérite sérieux d'avoir, sinon démontré, du moins pressenti l'étroite solidarité de tous les phénomènes du monde matériel. S'ils durent, au Moyen-Age, joindre quelque appareil charlatanesque et ne pas se contenter de l'observation du ciel, cela tint à l'esprit général du temps et à la nécessité de vivre. Etudier le retour des éclipses, calculer les lunaisons, découvrir la précession des équinoxes, demandait du temps et ne rapportait guère ; il fut plus profitable d'imaginer l'avenir d'après les combinaisons des sphères. Nous n'en saurions faire un trop grand reproche à ceux que la fortune n'avait pas favorisés. Du reste, même dans l'application de leur science aux destinées humaines, tout n'était pas encore complètement faux.

L'astrologie médicale, elle aussi, pouvait jusqu'à un certain point se soutenir. Il est en effet impossible d'admettre l'influence des astres sur les phénomènes météorologiques et ne pas l'étendre aux corps vivants. L'expérience journalière démontre que pour des raisons assez inconnues du reste, nos nerfs, notre cerveau, notre complexion sanguine, tout notre corps ressent les changements atmosphériques. Qui d'entre nous n'a entendu dire à un goutteux ou à un rhumatisant que ses douleurs lui font prévoir le temps ? Depuis longtemps, on a observé que certaines maladies, certaines affections frappent plutôt au printemps, d'autres en été, et ainsi de suite. Comme, d'autre part, il existait une relation entre les astres et les variations météorologiques, il était assez légitime d'en admettre une entre les astres et les maladies du corps. Que les médecins anciens, tous astrologues, aient encore attribué un rapport de causalité à des phénomènes simplement concomitants, qu'ils aient environné leurs conseils de bonnets pointus, de baguettes, de consultations en latin baroque, ce sont des travers dûs à la connaissance encore insuffisante des lois naturelles, ou exigés par la crédulité générale. Il serait encore injuste de trop leur en vouloir.

Mais ces deux sortes d'astrologues n'étaient pas

les vrais astrologues. Ils n'étaient réputés tels que, lorsqu'à l'astrologie médicale ou météorologique, ils joignaient l'astrologie judiciaire. Celle-ci avait pour but de découvrir une relation entre les astres, et le caractère, la santé, surtout la destinée d'un individu. Les prédictions astrologiques étaient fondées sur les *aspects*, c'est-à-dire, sur les positions où se trouvaient le soleil, la lune et les planètes, les uns par rapport aux autres, soit au moment de la naissance, soit à quelque autre période critique de l'existence d'une personne ; et sur certaines *influences* que l'on attribuait arbitrairement à chacun des corps célestes. Dans le but de faciliter la détermination des aspects, toute l'étendue du ciel était divisée en douze parties égales, qu'on nommait les *maisons du ciel*. Elles étaient limitées par les cercles de position, c'est-à-dire, l'horizon, le méridien et quatre cercles passant par les extrémités nord et sud de l'horizon. Ces cercles étaient réputés immobiles, en sorte qu'un corps céleste, par l'effet de la rotation diurne, parcourait dans l'espace de vingt-quatre heures, chacune des douze maisons célestes. On donnait le nom d'*horoscope* au commencement de la première maison, ou au point de l'écliptique, qui se levait au moment même de l'observation. Le *thème* était le tableau des places des

divers astres au moment de la consultation, et la conclusion, tirée de l'étude du thème combiné avec les propriétés attachées fort arbitrairement aux maisons et aux planètes s'appelait *jugement*, d'où vint à l'art en question l'épithète de judiciaire.

Le *jugement* dépendait donc de la nature des planètes, de leur aspect, de la maison du ciel où elles paraissaient au moment de la consultation. Chaque planète était réputée dominer sur quelques classes d'hommes, le soleil sur les rois, Mercure sur les philosophes, etc. ; et aussi avoir quelques propriétés : le soleil était bienfaisant et favorable, Mercure inconstant et variable, Jupiter tempéré et bénin, Saturne triste, morose et froid, etc. Suivant donc que ces diverses planètes se rencontraient séparées ou réunies, dans telle ou telle maison du ciel, on en tirait un présage, car chaque maison avait elle-même des spécialités : la première était la maison de la vie ; la deuxième, celle des richesses, la troisième celle des frères, la quatrième celle des liens de parenté, etc. Chaque école d'astrologie pouvait, naturellement, modifier ces principes arbitraires et établir des règles pour tous les cas.

Il est possible d'excuser, d'admettre même, jusqu'à un certain point, l'exercice de l'astrologie météorologique et de l'astrologie médicale, la première surtout ;

car il faut avouer que la pratique de la seconde se mêla à beaucoup de charlatanisme. Les bonnets pointus, les longues robes, les airs mystérieux des médecins astrologues d'autrefois, faisaient plus pour la guérison que les prétendues consultations des astres. En admettant en effet une relation qui semble bien réelle entre notre constitution et les variations des saisons, il en résulte simplement la nécessité de quelques précautions aux époques déterminées par l'expérience, les délicats devront se couvrir aux froids ; les gens sujets aux bronchites, se garer des brumes et des frimas ; les apoplectiques, prendre garde aux chaleurs ; les tuberculeux, se méfier du printemps et de la chute des feuilles. Quant à croire que Jupiter influe vraiment sur la qualité d'un lavement, qu'il n'est même pas indifférent de le prendre en une phase quelconque de la lune, il faudrait, pour nous le faire admettre, des expériences autrement sérieuses que celles des anciens bonnets pointus.

Mais l'astrologie judiciaire ne semble pas pouvoir trouver d'excuses. Malgré son immense influence, malgré la faveur dont elle fut l'objet jusqu'au XVIII^e siècle et même au-delà, il est impossible de considérer dans ses adeptes autre chose que des charlatans, des escrocs, des hallucinés. En dépit de

quelques coïncidences, sur lesquelles ils insistent outre mesure, — car enfin ils étaient assez nombreux pour que, de leurs prédictions contradictoires, il y en eut bien au moins une qui s'approchât suffisamment de la réalité, — il est impossible d'imaginer ou d'admettre un rapport quelconque entre l'être libre qu'est l'homme et la place de telle ou telle planète dans l'une ou l'autre des maisons du ciel. Une légère réflexion suffit à convaincre le plus naïf de la fausseté absolue des bases de l'astrologie judiciaire, c'est que, s'il s'agit, par exemple, de prononcer sur l'avenir d'un enfant, le jugement sur l'un doit logiquement être valable sur tous les enfants nés en même temps, au même jour, dans les conditions sidérales identiques. Or, à qui voudra-t-on faire croire que les enfants, nés à Paris le même jour, mourront ensemble, auront la même fortune, la même réussite ou les mêmes insuccès. Malgré l'identité des influences planétaires de leurs berceaux, ils n'auront certainement ni le même caractère, ni le même sort. L'expérience quotidienne nous est un bien sûr garant de l'inefficacité des calculs de nos astrologues. Si leur succès dura si longtemps, il faut sans doute l'attribuer à quelques coïncidences heureuses, à l'inépuisable crédulité de la race humaine et, aussi, à la souplesse d'esprit des prophètes.

II

Que, dans tous les cas, il ne semble pas nécessaire de supposer une accointance entre les astrologues et les démons, cela va de soi. Il en est de même des devins de tout acabit, que nous pouvons bien mettre sur le même pied que les astrologues, c'est-à-dire, croire habiles à se servir de quelques phénomènes réels, pour exagérer leur science, grâce surtout à la connaissance qu'ils avaient de leur public. Prenons par exemple les chiromanciens. Sans efforts, ils peuvent distinguer une main d'homme d'une main de femme, reconnaître l'homme de l'atelier et celui de bureau, la cuisinière et la couturière, la lavandière et la femme du monde, l'âge approximatif du client. Sur ces premières données, d'après les mots échappés aux débuts de l'entrevue, ils peuvent deviner à moitié s'il s'agit d'une consultation pour maladie, d'une peine de cœur, d'un objet à retrouver. Le hasard fait le reste, si les prophètes tombent juste. Souvent aussi, leur flair les avertit du danger d'être trop précis, dans le cas où ils ne voient rien, et, comme il fut toujours permis aux oracles d'être obscurs, cette obscurité sert à cacher leur ignorance.

Augures, auspices, cartomanciens, tous les pronostiqueurs des temps anciens doivent être donc considérés comme de purs imposteurs. Leur excuse était que ni les uns ni les autres ne paraissent bien méchants. Le plus grand mal qu'ils commettaient, de vivre aux dépens d'autrui, faisait plaisir à tout le monde : pourquoi donc renoncer à un art qui rapporte tant et coûte si peu ?

Astrologues et devins, imposteurs ou trompés, ne constituèrent qu'une classe, la plus élevée, jugée la moins coupable des sorciers ; aussi, un nombre relativement petit de leurs confrères tombèrent victimes de la haine contre les sciences occultes sataniques. Cette haine s'acharna plutôt contre d'autres sorciers, les magiciens, les invocateurs ou adorateurs du diable et les sorciers du sabbat. Quelle opinion devons-nous avoir de tous ces malheureux ? Furent-ils des innocents, des fous, des coupables ? Y eût-il quelque chose de sérieux dans leur art, dans les apparitions qu'ils racontèrent ? Y eut-il alors quelque semblant de justice dans les poursuites qui leur furent faites et les supplices qui les terminèrent ?

A ces diverses questions, les auteurs répondent suivant leurs préjugés. Les partisans de l'existence du diable, sûrs de son intervention dans nos affaires,

affirment la réalité des faits racontés, malgré leur invraisemblance. Ils posent de plus à leurs adversaires quelques questions fort embarrassantes. Comment expliquez-vous, leur disent-ils, et la persistance de la croyance à la sorcellerie, et, si vous êtes catholique, la conduite de l'Eglise dans cette affaire ? Surtout, comment expliquez-vous tant de faits extraordinaires renversants, connus de nos aïeux, bien constatés par nous, sinon par le diable et ses confrères ? Il est bien certain que la troisième question particulièrement ne laisse pas que d'être gênante, car, nous devons bien l'avouer, nous expliquons fort peu de choses. La terre tourne autour du soleil depuis des millions d'années, sans que nous ayons pu encore bien en savoir les raisons, et le blé germe chaque automne, et les fleurs nous charment chaque printemps, et nous engendrons, et nous naissons, et nous mourrons, sans jamais avoir pu voir bien clair aux motifs, aux causes, aux pourquoi de tant de choses intéressantes. Faut-il en conclure que tout est divin ou diabolique : Divin, oui, si nous croyons à un Démon, en ce sens que nous lui attribuons l'origine et la conservation du monde ; non, dans le sens d'une intervention spéciale, occasionnelle de sa puissance. Tous ces phénomènes qui, bien qu'inexplicables pour notre science incomplète,

reviennent toujours, nous les appelons naturels, car nous sentons, plutôt que nous ne le démontrons, qu'ils sont liés les uns aux autres, dépendent de principes supérieurs à ceux que balbutient nos lèvres, qu'ils sont mûs par des forces analogues à celles qui gouvernent les cieux et les abîmes ; surtout nous constatons chez eux une certaine fixité, dans leurs causes immédiates ou dans leurs effets les plus rapprochés ; fixité d'où nous est venue précisément la possibilité de leur étude et l'utilisation de leurs services.

Les négateurs du diable répondent donc qu'ils ne savent pas tout, n'expliquent pas tout, et n'en croient cependant pas davantage à cette intervention surnaturelle, dont on leur parle sans la démontrer. Pour eux, les magiciens d'antan, furent des prestidigitateurs ou des farceurs. Quelquefois, les prétentions au pouvoir surnaturel semblent avoir couvert des crimes fort vulgaires, très naturels. Sous ce rapport, il se pourrait que la réputation d'empoisonneurs, faite aux sorciers, comme aux Juifs ou aux lépreux, n'ait pas été complètement usurpée ; bien qu'on soit autorisé à la croire trop généralisée et trop souvent imputée à des innocents. Sur ce point, comme sur bien d'autres, nous devons nous tenir en garde contre la suggestion produite par les documents officiels, toujours supposés infaillibles.

Si les lois, si les juges ont condamné les sorciers comme empoisonneurs, il est naturel de les croire tels, et beaucoup en effet le croient. L'historien cependant a vu tant de choses, tant d'erreurs humaines, qu'il sait retenir son jugement et, pour le mettre d'accord avec celui des anciens juges, veut avoir les pièces du procès; y voir au moins quelque peu, leur trouver quelques analogies avec ce qu'il sait de certain ou, du moins, n'approuver que sous bénéfice d'inventaire.

Comme, d'autre part, certains magiciens se révélèrent des farceurs ou des imposteurs, que plus d'un se laissa prendre en flagrant délit, il est difficile à admettre chez eux une bonne foi inébranlable. Nous pouvons bien soupçonner, chez bon nombre d'alchimistes ou d'inventeurs, l'emploi du stratagème de la magie pour obtenir les loisirs ou les ressources nécessaires à leurs travaux; ce que l'astronomie n'obtenait pas, l'astrologie l'arrachait aux bourses crédules. Il put bien se faire que le fourneau de l'alchimiste dût également son charbon et ses cornues à la réputation du magicien. Peut-être lèverions-nous plus facilement le voile censé diabolique de leurs expériences, sans les stratagèmes employés pour garder leurs secrets? Car, au Moyen-Age, il fallait, pour surprendre ces gens mystérieux en délit de mensonge, une évidence bien manifeste. Dans une atmosphère

saturée de surnaturel, de visions, d'apparitions, de miracles, un observateur devait avoir beaucoup de sang-froid et de fermeté, en face d'une apparition réputée diabolique, pour s'approcher du spectre et s'assurer s'il était bien de chair et d'os.

III

Mais ne peut-on pas admettre chez ces magiciens, ou chez d'autres êtres pervertis, l'adoration de Satan et, sinon des évocations réelles, du moins la volonté d'en faire ? Sous ce rapport, il semble bien qu'en effet le culte de Satan ait eu quelques adeptes au Moyen-Age, fort rares du reste. Si on en accusa les Cathares, ce fut par une conséquence tirée de leur dualisme, bien que toute contraire à leur pratique. Les Vaudois et d'autres hérétiques, accusés de Luciférianisme, le furent à tort ; mais, dans le trouble général des esprits, dans cette mentalité surchauffée que nous révèlent les documents ecclésiastiques de l'époque, il put très bien se faire que le diable, représenté partout comme puissant prince de ce monde, distributeur de la fortune, eut quelques adeptes, quelques prières, quelques sacrifices. Nous croyons cependant que, si quelques groupes

sataniques se fondèrent, ils furent peu nombreux, sans grandes ramifications, sans influence, car l'autorité ecclésiastique était vigilante sous ce rapport, et, si elle frappa très souvent à tort, comme nous le croyons, du moins elle n'eût pas laissé se constituer un groupe réel et agissant de Satanistes.

Malgré cela, divers vestiges témoignent d'esprits habitués à penser souvent au diable dans les siècles dont nous parlons. Il suffit de voir les vieilles églises du *xii^e* siècle et des temps postérieurs : le diable y est sculpté dans les stalles, rit dans les gargouilles, grimace dans les chapiteaux, se glisse dans les bénitiers, dans les cloîtres, partout. Il suffit de constater les expressions de langage restées jusqu'à nous : que le diable t'emporte ! Va-t-en au diable ! être au diable, le diable n'y perd rien, et tant d'autres plus ou moins imagées, restes d'une langue imprégnée de diabolisme, dans laquelle les évocations trouvèrent une place toute naturelle. Signes d'une croyance bien solide au démon, ces manifestations diverses ne constituaient cependant pas un danger pour l'état social d'alors.

Il en était autrement du sabbat et de ses adhérents. Mais que devons-nous en croire ? Les détails donnés plus haut suffisent sans doute au lecteur. Ils suffirent à beaucoup d'écrivains, fort crédules d'ailleurs, qui les

déclarèrent des chimères ; ils parurent pourtant plausibles à bon nombre d'autres juges, dont le bon sens trouva suffisamment démontré que des femmes eussent adoré au sabbat le diable, sous la forme d'un bouc ayant un visage sous la queue. Pour nous, s'il est permis d'admettre que certaines de ces prétendues réunions diaboliques furent des conventicules d'hérétiques ou de rebelles, nous ne pouvons, dans l'immense majorité des cas dont nous avons les procès, reconnaître que des exemples d'hallucinations, de suggestion ou d'abattement moral, suite de tortures réitérées. Du fait que les femmes formaient le plus grand nombre des personnes adonnées à la sorcellerie, l'hypothèse d'une suggestion extérieure ou d'une auto-suggestion intense prend une consistance sérieuse. Il n'est pas de médecin tant soit peu observateur, s'il n'est pas lui-même halluciné, qui ne sache avec quelle facilité la femme s'illusionne sur elle-même et sur les autres. D'une imagination ardente, très souvent plus ou moins hystérique ou psychiasthénique, elle croit voir ou entendre ce qui n'existe pas ; un premier mensonge échappé à sa faiblesse devient promptement une réalité, qu'elle affirme dès lors avec une bonne foi entière. Et puis, vivant, comme alors, au milieu de racontars fantastiques, ignorant tout de la fixité et de l'économie des phénomènes naturels, l'esprit

rempli d'histoires de fées et de lutins, de bons anges, de miracles et de démons, les nerfs tendus par la misère, ou la douleur, ou la frayeur des juges, il lui était souvent impossible à elle-même de se rendre compte de ce qu'elle croyait réellement. Alors, devant l'interrogation ou l'affirmation de l'inquisiteur, elle répondait à tout hasard, se grisant de ses propres paroles, et, comme font les hystériques, ajoutait mensonge sur mensonge, sans s'apercevoir même qu'elle mentait.

Cet état d'illusion fut-il entretenu par des onguents spéciaux ou des breuvages hypnotiques et insensibilisateurs ? Beaucoup le crurent à l'époque, les écrivains, qui traitent de nos jours de la magie, le concèdent volontiers. Les propriétés de l'opium, du datura, du chanvre, paraissent avoir été connues depuis longtemps. Un certain nombre de sorcières eussent été, dans ce cas, des hallucinées par empoisonnement, comme le sont quelquefois, d'une manière transitoire, quelquefois pour toujours, les trop grands buveurs d'absinthe ou d'alcool et les fumeurs d'opium, nos contemporains.

Même en admettant un certain emploi des narcotiques, en supposant aussi une suggestion intense, nous n'en restons pas moins effrayés et rêveurs devant le nombre incalculable de sorciers et de sorcières, un million, sans exagérer, peut-être, qui avouèrent

leur culpabilité, reconnurent avoir fait des pactes avec le démon et, par son entremise, causé des préjudices aux hommes. Ces aveux multipliés, en face du supplice le plus terrible, enlevèrent les hésitations de beaucoup d'inquisiteurs ou de juges. Ils ne laissent pas que d'intriguer les sceptiques de nos jours, qui, sans parti pris, parcourent les liasses des procès ou les énormes volumes, dans lesquels les auteurs des *xvi^e* et du *xvii^e* siècle ont accumulé les faits à leur connaissance.

IV

La solution de l'énigme a cependant été trouvée depuis longtemps. Des hommes, peu sceptiques sur d'autres points, fort croyants même, mais appelés par leurs fonctions à voir de près les prétendus sorciers, ou jugeant de plus loin que les juges, la signalèrent, et leurs protestations répétées firent enfin reculer le fléau de crédulité, qui décimait l'Europe. Ils comprirent à quelle grave erreur conduisaient dans les jugements, l'emploi de la torture, d'une part ; le mode absurde d'interrogatoire, de l'autre.

Nous n'aurons que trop souvent à la signaler, cette erreur. Pour la comprendre, et lire, d'un œil calme, le récit des hécatombes, nous n'avons qu'à nous repré-

senter comment pouvait s'engager un procès de sorcellerie, choisi entre mille. Un enfant est malade, les parents inquiets font consulter le médecin, qui vient, examine, ausculte, n'y voit pas grand-chose et déclare que la chose est grave, mais qu'il fera son possible. Or, une vieille femme passe alors devant la maison, elle connaît l'enfant, lui a peut-être donné quelque friandise, ou, au contraire, l'a menacée pour une raillerie, ou un fruit volé ou une pierre lancée dans le jardin de la pauvrete. Elle s'arrête donc et demande des nouvelles. Que veut la vieille ? disent les parents. On leur explique ce qu'elle demande. Peut-être laissent-ils échapper quelque parole d'impatience. L'enfant a entendu, sans le vouloir. Dans son délire, le nom de la vieille revient sur ses lèvres, tantôt il sourit à la vision, tantôt il la repousse avec horreur. Que se passe-t-il donc ? L'imagination de la famille est en travail. La vieille serait-elle sorcière ? Pourquoi l'enfant parle-t-il d'elle ? Pourquoi l'obsession de son nom ? Oh ! oui, ce doit être une sorcière, et l'enfant meurt. Vengeance !

Le bruit s'est répandu de la maladie, des convulsions, de l'obsession du petit malade ; on en chuchote dans le village ou la ville, on regarde avec effroi la vieille qui passe, la fumée qui sort de son pauvre toit. Qui sait ce qui se passe là ? On a entendu des

bruits sinistres : chacun tremble pour soi, pour ses enfants, pour les siens ; il faut avertir l'autorité qui avisera. Et l'autorité est avertie, échevin, bailli, juge, vidame, official ecclésiastique, pasteur, peu importe. Tout ce monde s'agite, l'opinion se crée : c'est une sorcière. On doit l'arrêter et l'interroger !

Des sbires vont chercher la pauvre. Elle ne comprend rien à ce qu'on lui veut, menace de son bâton, jure peut-être, se défend, tout est inutile, il faut qu'elle vienne en présence du juge. Devant le magistrat, forte de sa conscience, la femme veut protester de son innocence. Oh ! il sait bien à quoi s'en tenir, le juge, et se sent bien sûr d'avoir le dernier mot. — Vous avez lancé un sort contre tel enfant ? — Moi, mais non, je vous assure. — Allons, vous êtes sorcière, avouez-le donc. — Mais je ne suis et n'ai jamais été sorcière. — Allons, allons, avouez, la justice sera miséricordieuse, si vous avouez ; sinon, nous serons inexorables, car nous sommes bien renseignés, nous avons le pacte signé par vous. — Quel pacte ? — Allons ! vous le savez bien, mieux que nous sans doute. — Depuis quand êtes-vous sorcière ? — Mais je ne le suis pas. — Allons, bon ; vous niez maintenant ce qui est clair comme le jour. — Et le dialogue continue, une heure, deux heures. — La vieille est conduite en prison, enchaînée, rudoyée, on ne lui donne que du pain

et de l'eau ; ses gardiens l'appellent sorcière, lui déclarent qu'elle sera brûlée.

Si sa tête n'est pas solide, la pauvre femme ne tarde pas à radoter. Mais oui, elle est sorcière, et, vivement conduite devant le juge, elle lui raconte les cauchemars de sa nuit. Comme elle sait, ainsi que tout le monde, ce qui se passe au sabbat, elle y est allée sur un manche à balai, elle a vu le diable, l'a baisé, a assisté à sa messe et le reste. Si elle s'arrête, on lui pose des questions. — Comment était le diable, noir ou rouge ? — Rouge. — Sur quoi était-il assis, sur un trône ? — Oui. — Ne vous a-t-il pas donné un crapaud ? — Oui, — et ainsi de suite. — Si la vieille est plus résistante, on la laisse en prison, plusieurs jours, plusieurs semaines, plusieurs mois, on la suggestionne par des interrogatoires plus ou moins fréquents ; à demi morte de faim, de saleté, de frayeur, son courage commence à fléchir. La pauvre, elle n'est pas au bout de ses épreuves !

Voici en effet que le juge la fait comparaître encore. Il est plus sombre que d'habitude. Dans une pièce voisine, on entend des bruits lugubres. Des hommes noirs ou masqués, attendent à la porte. Que lui veut-on, à la vieille femme ? L'interrogatoire habituel reprend, lancinant, énervant. Enfin le juge s'arrête. — Vous refusez d'avouer. Que votre sang soit sur votre tête.

— Il dicte la sentence interlocutoire qui ordonne de soumettre l'inculpée à la question. Les hommes noirs s'avancent, elle recule, proteste ; on l'entraîne, on la déshabille, on lui lie les mains derrière le dos et une corde, solidement fixée à ses poignets, commence à l'élever lentement dans les airs, c'est l'estrapade. Horreur, crie-t-elle, vous me cassez les bras. — Avouez. — Oh ! les monstres. — Et la vieille s'élève lentement, ses pieds quittent terre, ses bras disloqués se rejoignent sur la tête. Et, tout à coup, douleur affreuse ! la corde subitement relâchée laisse choir dans un cri de suprême angoisse son fardeau vivant, qui s'arrête à quelque distance du sol. C'est une douleur sans nom. — Avouez, lui dit-on. — Et quelquefois vaincue par la douleur, elle avoue tout ce qu'on veut : Elle a tué l'enfant, lui a donné une pomme ensorcelée, l'a empoisonné de son regard. Elle a tout fait, tout, — mais qu'on la détache.

Si elle s'évanouit ou, les lèvres blêmes, serrées, par un effort intense, retient ses cris et ses larmes, c'est un signe évident qu'elle est sorcière, que le diable l'a marquée. Alors, des chirurgiens l'inspectent, la piquent, jusqu'à ce qu'on trouve l'endroit insensible, la trace de la griffe du diable. Cette fois, la preuve est faite, il faudra bien qu'elle avoue. Et, une fois tant bien que mal rétablie, l'infortunée

revient à la torture, oh ! pas la même, elle s'y habituerait. Mais on sait varier les plaisirs. Sur le chevalet, solidement nouée par des cordelettes qui lui entrent dans les chairs, elle absorbe une pinte, deux, trois, quatre pintes d'eau qui l'étouffent, soulèvent son estomac. Il faut qu'elle fasse signe, demande grâce et avoue. Si cela ne suffit pas, on a les brodequins pour les jambes, les poucettes pour les doigts : les os craquent, se brisent, le sang coule, la moelle se répand, quelquefois le membre cède à une traction violente. — N'est-ce pas assez, on a le feu sous les pieds, les tenailles ardentes. La plus forte constitution, soumise à ce régime, supporte une séance, deux, il faut qu'elle cède et l'aveu vient. — Et les complices ? La sorcière n'en a pas. Elle doit en trouver ou gare ! le supplice va recommencer. Et elle en trouve, ce sont ses parents, ses amis, son pasteur, les juges, les bourgeois, ses bienfaiteurs, n'importe qui, et tous les noms sont inscrits par le greffier ; ils ne seront pas plongés dans l'oubli.

Comme elle a avoué, la sorcière, son sort à elle est fixé. Le jour est près où on la brûlera, et, comme à un spectacle, à un feu de joie, le pays entier vient assister à son agonie. Les cendres sont jetées au vent, chacun retournant chez soi avec la conscience d'avoir échappé à un danger. Mais qu'apprend-on soudain ?

d'autres sorciers dans le village et la ville voisine, un tel et un tel, qui aurait cru cela d'eux ? Les victimes désignées par la sorcière sont en effet arrêtées à leur tour. A moins de protection spéciale, à moins de réponses jugées suffisantes — et Dieu sait, quelles elles étaient ! — les nouveaux inculpés, soumis au même traitement, avoueront à leur tour, accuseront d'autres coupables, et la tache s'étendra, ravagera des districts entiers, menacera d'éteindre le royaume, si le peuple ne commence à s'effrayer pour lui-même, ou que le souverain, les yeux enfin dessillés, ne mette une fin aux poursuites.

Variez quelques détails et vous aurez, lecteurs, le tableau concrétisé des procès de sorcellerie qui ont coûté à l'Europe plus de créatures que cent ans de guerre. La torture et la cruauté ont arraché des aveux de sorcellerie, et d'autres non moins étranges, à des milliers d'êtres, rendus stupides par la souffrance. Il n'en est pas moins renversant de constater le nombre extraordinaire des victimes immolées à la croyance aux sorciers, croyance éminemment populaire, puisqu'elle a survécu jusqu'à nous, peut être fleurir plus que jamais.

ARTICLE TROISIÈME

**Opinions diverses dans l'Eglise relativement
aux sorciers**

I

L'immense majorité des condamnations de sorcellerie fut l'œuvre des tribunaux civils, en France, comme ailleurs. Ce fait incontesté de quiconque connaît un peu son histoire ressortira abondamment de ce que nous dirons plus tard. On n'en a pas moins accusé l'Eglise catholique romaine d'avoir inventé le procès de magie ; d'avoir, par ses dogmes sur le diable et les anges, créé la sorcellerie et, par ses tribunaux d'inquisition, donné les règles et les modèles que suivirent les autres tribunaux.

Comme l'Eglise a en effet exercé, pendant quelques siècles, une influence quasi prépondérante sur l'opinion publique de l'Occident, et, de nos jours, en possède encore une non médiocre, nous sommes obligés, dans une histoire de la sorcellerie, d'étudier de près quelle fut réellement la position prise par l'Eglise vis-à-vis de la magie, de discuter, brièvement au moins, les reproches que lui font ses adversaires.

En ce qui concerne la magie, il est bien clair, comme nos lecteurs le savent, que l'Eglise ne l'a pas inventée; car la magie, connue déjà des antiques religions, vivait longtemps avant la naissance du Christianisme. Comme l'empire romain païen, sans parler des autres peuples, poursuivit les magiciens et les condamna à la peine du feu, devenue la peine légale de la sorcellerie, il serait plus juste d'imputer aux empereurs païens l'invention du délit et de la peine des sorciers. D'autre part, nous ne saurions nier que la croyance au diable, aux démons, n'ait été en effet admise par l'Eglise, et qu'elle ne fut développée dans les rangs populaires par les légendes innombrables, produits de l'imagination, le plus souvent monastique. Toutefois, si certaines bulles des papes, que d'aucuns estiment des plus regrettables, ont pu faire croire à la sorcellerie proprement dite avec ses mille folies, il semble plus logique d'attribuer leur composition à des rapports venus des pays auxquels elles sont adressées, que de supposer à ces bulles une origine spontanée et spécifiquement romaine.

Pour l'Inquisition, tribunal exceptionnel, organisé par les papes contre l'hérésie, avec motifs sérieux, elle a été attaquée à outrance, diffamée à plaisir, exagérée de façon étrange et, souvent, mal connue ou

calomniée. Nous n'ignorons ni ses faiblesses, ni les cruautés qu'on peut lui reprocher, ni les condamnations capitales qui lui sont dues. Cependant, relativement à la sorcellerie, plusieurs remarques peuvent être faites en faveur de ses tribunaux si honnis. D'abord, c'est que, — bien élevé, trop élevé déjà — le nombre des sorciers brûlés par ses ordres, — trente mille, dit un inquisiteur des derniers temps de son activité, — est modeste auprès du total formidable des victimes. En second lieu, dans le vrai pays de l'Inquisition, en Espagne, où ce tribunal exceptionnel eut rang de tribunal royal, avec une organisation extraordinairement savante, le chiffre des sorciers brûlés se réduit à quelques dizaines, et, quand l'autodafé de Logrono eut attiré l'attention de l'autorité supérieure de l'Inquisition, c'est-à-dire ce qu'on appelait la Suprême de Madrid, les instructions données par elle mirent fin, ou à peu près, aux condamnations.

Enfin, il nous faut remarquer que, malgré les apparences extérieures, l'arrestation, l'obligation de l'aveu, la dénonciation des complices, la torture, usitées dans l'Inquisition et par les tribunaux civils, eurent un autre caractère dans la première que chez les seconds. Non seulement l'arrestation était moins arbitraire, non plus que l'exécution, puisque, à peu près partout, en France en particulier, l'Inquisition

était obligée d'avoir recours en ces points à l'autorité civile ; mais elle l'était moins aussi, par suite des règles imposées aux inquisiteurs. Ils ne pouvaient procéder à la torture, ni à la sentence, sans l'avis de l'évêque ; ils devaient demander l'avis de jurés, souvent appelés « bons hommes », parmi lesquels se trouvaient souvent des contradicteurs. De plus, la torture devait, sous peine d'irrégularité pour le juge ecclésiastique, être assez modérée pour ne comporter ni mutilations, ni la mort. Elle ne devait pas être réitérée. Et, bien que des inquisiteurs aient dépassé plus d'une fois ces règles humaines, elles n'en existaient pas moins, elles ne laissaient pas le champ complètement libre aux caprices du juge (1).

Ajoutons que, dans l'Inquisition, la torture n'était jamais employée comme châtiment ; ce qu'on appelait la « question préalable », souffrance inutile ajoutée au dernier supplice, lui était inconnue. Chez elle, la torture ne servait que pour la recherche de la preuve et des complices. C'était beaucoup trop, il est vrai. Du moins, si l'accusé avouait de suite, il en était indemne. Je sais bien qu'il était difficile d'avouer

(1) Sur tous ces points, nous prions le lecteur de se reporter à notre ouvrage sur *l'Inquisition en France*, t. II, *La Procédure inquisitoriale*.

de suite qu'on était sorcier, aussi je me garderais d'approuver le conseil donné parfois aux inculpés d'avouer un crime imaginaire. Mais je constate que l'aveu, dans l'Inquisition, dispensait d'autres poursuites et que, si, à cet aveu, était jointe une déclaration de repentir ou d'abjuration du diable, l'accusé échappait à la peine capitale, était le plus souvent soumis à des pénitences relativement insignifiantes. Dans ces conditions, c'était un vrai bonheur pour l'inculpé de sorcellerie d'avoir affaire avec l'Inquisition ou, en général, avec un tribunal strictement ecclésiastique. Et l'on peut bien affirmer que, si le crime de sorcellerie fut resté, comme le désiraient les papes, strictement réservé à l'Eglise, on aurait eu certes à déplorer bien des morts d'innocents, mais que l'humanité n'aurait pas sur la conscience les effroyables sacrifices que nous aurons à mentionner.

II

Ces remarques faites pour sauvegarder la vérité historique, une question se pose sur ce qu'a pensé effectivement l'Eglise dans l'affaire qui nous intéresse, c'est-à-dire relativement à la sorcellerie. Quand nous parlons de l'Eglise, terme assez vague

où chacun met ce qu'il veut, nous ne nous en tenons pas strictement à ce qu'on appelle l'Eglise enseignante, c'est-à-dire le pape et le corps des pasteurs, ou plus étroitement encore le pape seul, avec ou sans ses conseillers de la Curie romaine ; nous prenons l'expression « église » dans un sens plus historique que théologique, et, dans ce nom, nous comprenons les chefs hiérarchiques, les écrivains, les docteurs, les théologiens, sans exclure le peuple ordinaire des fidèles ; car, ainsi qu'il arrive toujours, et l'histoire de la société chrétienne en fournirait plus d'un exemple, les idées populaires rejaillissent plus ou moins rapidement sur les chefs, autour desquels s'établit une certaine atmosphère d'opinion ; et réciproquement, l'influence des chefs, des écrivains, des prédicateurs, ne manque pas de créer, dans les rangs des fidèles, des courants en faveur des idées qui leur sont chères.

Ceci posé, bien que le fait puisse paraître étrange à bien des personnes, l'Eglise ne semble pas avoir eu de doctrines arrêtées, bien constantes, sur la sorcellerie. Elle suivit sur ce point particulier, beaucoup plus que sur les questions strictement dogmatiques, où la continuité historique des tendances est manifeste, elle suivit, dis-je, d'une manière sensible l'influence régnante. Je crois même qu'il serait difficile

de préciser ce qu'elle pensa, dans son ensemble, sur la sorcellerie, car, à toutes les époques, on peut constater plus ou moins nettement, dans son sein, trois opinions, ou si l'on préfère, trois partis, dont voici, en gros, les tendances.

Le premier parti consent à admettre, comme vrais, la plupart des faits rapportés. Rien ne l'effraie des histoires les plus fantastiques. Le Dieu de Platon lui est inconnu. Ce n'est pas une Intelligence suprême, dont les idées, plus ou moins personnifiées, restent éternelles, qui a créé le monde. Son Démonstrateur est plus semblable à l'homme. Les savants du parti prennent à la lettre ou, tout au plus dans un sens métaphorique, les divers passages bibliques qui, s'accordent avec leur thèse. Ils sont convaincus que la puissance divine n'agit pas simplement comme Providence, dominatrice et conservatrice de grandes lois naturelles, mais à la façon d'une maîtresse de maison un peu tatillonne, qui se fâche, pardonne, oublie diverses choses, ainsi que Yahveh oublia de créer la femme ; elle répare ici, dérange ailleurs, s'occupe de tout, et bouleverse parfois. Pour ce parti, dans lequel, nous devons le dire immédiatement, il y a des nuances, l'orage, la grêle, la sécheresse, les tremblements de terre, les épidémies, tous les fléaux terrestres en un mot, sont des manifestations de la

colère de Dieu et de sa puissance en courroux. Aux yeux de ce parti qu'on pourrait appeler le parti de *va comme je te pousse*, rien ne se passe naturellement dans la nature. Aussi, n'a-t-il aucune difficulté à admettre l'intervention des diables en faveur des magiciens, et à mettre sur le dos du démon tout ce qui, provisoirement, dépasse ou surprend l'intelligence de l'homme. Nous aurons, à la fin de cet ouvrage, à constater, parmi les catholiques actuels, la survivance de ce parti intransigeant ; pour le moment, contentons-nous de signaler sa présence à tous les âges, et en particulier au Moyen-Age, comme nous avons déjà pu le voir.

Il a toujours existé parmi les catholiques et, *a fortiori*, dans les autres groupes chrétiens, une tendance complètement opposée à la première. Pour ses partisans, qui ne doutent aucunement, ni de l'existence de Dieu, ni les dogmes fondamentaux du Christianisme, — car sans cela ils ne seraient plus ni catholiques, ni chrétiens, — le Créateur, le Démon, — être tout puissant, souverainement sage, dont notre raison peut se démontrer l'existence et, par comparaison, balbutier quelques-unes de ses qualités, — agit sur le monde par une action souveraine, préservatrice, qui dépasse de beaucoup nos conceptions, et qu'on appelle la Providence. Il sait et il fait ce

qu'il veut maintenant, non par une volonté changeante ou capricieuse, mais il l'a toujours fait, su et voulu par une volonté éternelle, — et pour employer un terme humain, — prévoyante dès l'origine. Les détails de la vie animale, humaine, terrestre, stellaire et autre, résultent de cette volonté primitive, immuable, éternelle — que nous ne pouvons comprendre, tellement elle diffère de la nôtre, infime, sans horizon, sans puissance. Les divers phénomènes des existences mondiales, dirigés par ce qu'on appelle les lois naturelles, ne sont jamais déviés, car ils ne dépendent d'aucun caprice ni humain, ni angélique, ni diabolique, ni même divin, puisque le Demiurge ne saurait avoir de caprices. Les tenants de cette opinion reconnaissent au reste que les hypothèses — actuellement revêtues par la science humaine du nom de lois naturelles, — peuvent très bien n'être pas de vraies lois, c'est-à-dire des principes de causalité générale ; mais simplement des formules incomplètes, imparfaites, indiquant des rapports, secondaires et seulement apparents, de cause à effet.

Cette opinion se trouve mal à l'aise, quand il s'agit des miracles, entendus dans le sens de bouleversements accidentels ou occasionnels des choses, car l'enseignement théologique attache une grande

importance à la valeur démonstrative ou apologétique du miracle. Elle est peu disposée à les admettre et, sur ce point, donne la main aux rationalistes, ce qui la fait regarder de travers par les intransigeants. Sa raison est que Dieu est trop sage et trop puissant pour ne pas avoir tout prévu dès le commencement. Suivant elle, les événements rares ne sont ni plus ni moins merveilleux que les phénomènes constants ; les uns comme les autres nous échappent, et dans leurs causes et dans leur évolution, car ils dépassent notre intelligence et notre pouvoir. Si on leur oppose les textes bibliques ou évangéliques, les adhérents de cette opinion en interprètent quelques-uns par l'allégorie, disent qu'on ne comprend pas les autres, dont le récit a subi l'influence de l'écrivain oriental.

Si les chrétiens dont nous parlons ne se refusent pas à admettre l'existence d'esprits, c'est-à-dire d'êtres invisibles, supérieurs en intelligence à l'homme, si même, sans vouloir ni trop insister, ni l'expliquer, ils ne voient pas d'impossibilité à des communications entre ces esprits et les nôtres, — en sorte que, d'une manière mystérieuse, les esprits pourraient nous tenter, les diables ; ou nous donner de bons conseils, les anges gardiens, — ils se refusent à admettre que jamais cela puisse se faire par une voix extérieure, une langue humaine, mais par un contact

spirituel, imperceptible à nos organes et dans un langage dont nous n'avons aucune idée. Il n'est pas absolument impossible aux yeux de ces penseurs, — bien que rien ne le démontre bien péremptoirement, — que des esprits soient préposés au gouvernement, à la direction, au mouvement des astres et peut-être même des êtres moindres ; d'autant plus que, suivant les idées néoplatonicienes toujours en faveur, et depuis longtemps, dans les sphères chrétiennes ; conformément aussi à bien des passages bibliques, la distinction n'est pas facile à faire, — si elle peut se prouver, — entre les anges personnels et les éons, esprits ou vertus de Dieu. Mais quels qu'ils soient, ces esprits, s'ils existent et s'ils ont une action sur les mondes, agissent suivant des règles fixes définies, conformément à une discipline supérieure, dont nous ne faisons guère que d'entrevoir les grandes lignes, et qui ne leur permet pas les frasques commises aux dépens des mortels.

Une fois ces concessions faites à ce qu'ils estiment l'unique doctrine dogmatique intangible, nos chrétiens raisonnateurs se refusent à admettre l'action arbitraire des anges et des démons dans les affaires de ce monde et dans les questions matérielles, soit qu'ils agissent d'eux-mêmes, soit qu'ils soient actionnés par des caprices humains. Leurs

raisons sont simples : 1^o ces esprits n'ont pas d'organes, semblables aux nôtres, pour agir sur la matière, sinon ils ne seraient plus de purs esprits ; 2^o admettre leur intervention serait supposer un bouleversement toujours possible ; alors, dans cette inquiétude, on ne bâtirait pas, on ne travaillerait pas, on n'inventerait rien, on ne labourerait pas, on se laisserait mourir ; si les hommes qui croient aux diables travaillent quand même, ils le font par manque de logique et, en général, le font mal ; 3^o surtout, car c'est la raison fondamentale, personne n'a jamais constaté de façon nette, péremptoire, s'imposant à tous, l'intervention angélique ou diabolique. La plupart des récits touchant les Esprits sont des contes fantastiques, dûs à des imaginations malades, ou à des narrateurs amis du merveilleux. Jamais personne n'a pu, en plein jour, reproduire des phénomènes obtenus, disait-on, dans les ténèbres, dans des conditions où le contrôle devenait difficile ; personne n'a jamais pu, par des moyens diaboliques ou autres, procurer une invention quelconque, un bien persistant à la terre, la solution d'une des questions physiques, naturelles ou métaphysiques, qui embarrassent les penseurs.

Ce parti hostile à toute intervention diabolique, tenant les miracles pour suspects, est lui-même

grandement suspecté d'hérésie et d'hétérodoxie par les intransigeants, et même par les modérés dont nous parlerons ci-après. Il est bien certain que, par son incrédulité sur l'action diabolique, il avoisine le groupe des libres-penseurs, protestants avancés, matérialistes ou rationalistes, desquels les croyants ont raison de se défier. D'autre part, si on passe en revue les divers détails de la sorcellerie, qu'il nie en bloc, on s'aperçoit non sans étonnement que chacun de ces détails est lui-même rejeté par quelqu'un des intransigeants ou des modérés. Les vrais théologiens, en effet, saint Thomas, Suarez, et d'autres, refusent aux magiciens le pouvoir de commander à la nature et aux lois de l'univers. Si, en revanche, ces théologiens accordent aux démons la faculté de faire la pluie, de former des tempêtes, d'agir sur l'atmosphère, plusieurs le nient, comme saint Agobard ; certainement, de nos jours, peu de personnes consentiront à attribuer au diable la formation des nuages, de la grêle, de la neige, de l'orage, quelque désagréables que puissent être ces divers phénomènes.

S'agit-il d'enlever les bestiaux, ou les moissons, si le travail se fait magiquement, les gendarmes sont sans puissance, ce que ne reconnaîtra pas facilement le volé ; s'agit-il de maladies des bestiaux,

bien des paysans croient à leur origine démoniaque, mais bon nombre vont, pour les guérir, chercher le vétérinaire et non les sorciers ; quant à l'enlèvement des moissons, à leur transport d'un champ à un autre, ou dans un pays lointain, même à leur dessèchement par l'effet d'un sort, toutes opérations concédées autrefois au diable, bien que niées par plusieurs, de nos jours peu d'écrivains des plus intransigeants oseraient en soutenir la réalité. Les sorciers peuvent-ils mettre le feu aux maisons sans les toucher, ou enlever les prisonniers de leurs cachots ? Oui, répondait-on assez facilement jadis : nos lecteurs resteront sans doute plus indécis. Les Anciens déjà mettaient en doute la faculté du diable de faire parvenir ses amis à la fortune, aux honneurs, à la papauté ; si plusieurs lui supposaient assez de puissance pour donner la victoire sur le champ de bataille, nous laisserons ces croyants fidèles se débrouiller avec nos états-majors. — Procurer de l'or ou en fabriquer, serait faire plaisir à beaucoup qui n'ont pu trouver encore ce secret. — Enchanter les bêtes, les faire parler, en apparence ; opérer par leur moyen les actes incroyables que plusieurs racontent, semble à d'autres de simples mystifications. — La création de petits animaux semblait possible autrefois, quand le microscope n'avait pas permis de décou-

vrir les merveilles des organismes infiniment petits. Depuis les recherches de Pasteur et de Claude Bernard, nul homme sensé ne voudrait plus affirmer la production spontanée d'êtres organisés, surtout tant soit peu complexes, car cette production lui semblerait contraire aux lois de conservation et de génération des espèces naturelles, bien qu'un mystère épais enveloppe encore toutes ces choses.

Parle-t-on de démons incubes ou succubes admis jadis ? Peu d'hommes se croiraient, de nos jours, engendrés de cette manière. En ce qui concerne les sabbats, il faudrait aller bien loin pour trouver quelqu'un qui y croie, et, de tout temps, les récits sur eux ont rencontré de nombreux et sérieux contradicteurs. Les loups-garous se heurtaient déjà depuis longtemps à l'opinion de bon nombre de démonologues. Si les magiciens peuvent faire parler les animaux autrement qu'en apparence, semble dépendre de la question de l'intelligence des bêtes, que ne peut modifier le démon, suivant les grands théologiens. Ces mêmes savants lui refusent le droit de changer les sexes, de ressusciter les morts, de donner la science infuse. Est-il possible au diable d'apparaître sous forme de spectres ? Oui, répondent les anciens et certains modernes, qui ajoutent cependant qu'il faut beaucoup se méfier des illusions, tandis que

les autres ne voient dans ces apparitions que des fantômes et des hallucinations. Somme toute, le seul pouvoir démoniaque, reconnu par l'ensemble de ceux qui consentent à admettre une certaine relation entre les esprits et les hommes, est celui de nous tenter, et, tout au plus, de nous halluciner en troublant notre imagination et nos facultés mentales, pouvoir déjà formidable et malfaisant, dont on pourrait réclamer des preuves incontestables avant d'y croire, mais qui, même admis, ne suppose pas le bouleversement de l'ordre providentiel.

III

Entre le parti intransigeant de la diablerie et du miracle partout, et celui de la négation générale, il s'en trouve un troisième à limites fort indécises, car il embrasse une infinité de variantes. Dans ce parti, peuvent se ranger, bien qu'à des places différentes, la plupart des théologiens protestants et les scolastiques, dont le but a été, on le sait, de concilier la foi et la raison, en prouvant par le raisonnement la véracité des dogmes imposés par l'autorité. Ils s'approchent les uns plus, les autres moins, des opinions extrêmes, suivant leur tournure d'esprit

spéciale. En général, il est facile de voir que leur croyance à la sorcellerie et au pouvoir du démon, — dont ils n'ont pas d'expérience personnelle, et pour cause, — s'appuie, non pas précisément sur l'opinion générale, mais sur les récits anciens, soit des auteurs profanes, soit des livres sacrés. L'opinion courante, ils savent en effet, à l'occasion la combattre ou la braver ; mais, hommes de savoir didactique plus qu'expérimental, ils se laissent impressionner parce qu'affirment les livres, surtout par ce qu'ils lisent dans la Bible.

Ce n'est pas qu'ils n'osent de temps en temps toucher à l'arche sainte et faire entrer un peu de rationalisme dans le Temple. Depuis l'école allégorique fort large d'Alexandrie jusqu'aux protestants libéraux de nos jours, non moins amateurs d'explications allégoriques, l'usage des figures n'a cessé d'être au service des commentateurs scripturaires. Les uns en prennent plus, les autres moins ; mais tous en usent, et peut-être serait-il assez difficile, si l'on s'en donnait la peine, de trouver un seul fait miraculeux ou extraordinaire, qui n'ait été soumis à l'interprétation figurée, qui l'a dépouillé de son auréole merveilleuse. Si nous nous rappelons quelques-uns de ceux ayant rapport au diable, nous les trouvons souvent expliqués par des méta-

phores, des figures ou des allégories ; il en est ainsi du serpent démon de la Genèse, du chérubin du Paradis terrestre, de la prophétesse d'Endor, de l'Ange de Sennachérib, de la mutation de Nabuchodonosor, des anges d'Héliodore, de la tentation diabolique du Seigneur au désert, de l'épileptique de Gézara, et en général de tous les possédés évangéliques, de l'ange libérateur de saint Pierre, et des autres. Aucune de ces explications, quelle que fût l'autorité de son inventeur, n'a été adoptée par tous, mais la tentative d'en trouver témoigne de l'esprit incertain, peu cohérent, de ce que nous appelons le parti modéré.

En somme, c'est un camp de milieu. Ne pouvant se débarrasser complètement des passages bibliques, où l'on voit le démon intervenir sans gêne dans nos petites affaires, les soldats de ce tiers parti acceptent le principe de l'intervention diabolique dans le monde matériel et, *a fortiori*, celui des *à coups* divins, appelés miracles ; mais, sous un prétexte ou sous un autre, ils les « minimisent » comme l'on dit. Souvent, dans la pratique, ils refusent de reconnaître la réalité de ces interventions divines : les phénomènes dits miraculeux, ils les expliquent par notre ignorance, l'étonnement où ils nous plongent, — à moins de circonstances exceptionnelles,

qu'ils multiplient ou diminuent suivant leurs appréciations individuelles. Quant aux faits de sorcellerie, ils sont l'œuvre de malfaiteurs naturels, ou les hallucinations de cerveaux déments, faibles ou fous, qui relèvent plutôt de l'art médical, que de la justice civile ou ecclésiastique. Quand ils vont jusqu'à ce point, les adhérents du tiers parti sont très près du parti négateur. Ils s'en approchent ou s'en éloignent, suivant les circonstances, d'après le vent qui souffle, l'impulsion des chefs actuels, l'esprit d'action ou de réaction qui règne. Au fond, ce parti mitoyen est, dans l'Eglise comme dans l'Etat, la grosse masse, composée d'éléments fort divers, et dont le poids l'emporte de beaucoup, s'il s'avise de pencher d'un côté. Il nous reste précisément à dire un mot de ces fluctuations dans l'histoire de l'Eglise, en ce qui touche la sorcellerie.

ARTICLE QUATRIÈME

**Fluctuations de l'opinion de l'Eglise relativement
aux sorciers**

I

A toutes les époques de l'histoire ecclésiastique, il se trouva certainement des membres de chacun des partis dont nous venons de parler ; si nous ne pouvons toujours apporter le témoignage direct d'écrivains de leur bord, il est du moins facile, en lisant les invectives des orateurs crédules contre les impies qui ne croyaient pas, de supposer que tout le monde n'était pas de leur opinion. La chose est au reste facile à supposer *à priori* et ne mérite pas, nous le croyons, de plus amples recherches. Mais ce qui est intéressant, c'est de voir quelle fut, aux diverses époques, l'idée dominante, de quel côté se porta la grande masse des chrétiens amorphes, car, suivant qu'on crut ou non à l'invocation des diables et à leur intervention, on tenta ou non de se défendre ; or, la poursuite meurtrière des sorciers naquit, précisément, de la conviction momentanée de la réalité de cette intervention.

Une première période, assez caractérisée, s'étend de Jésus-Christ à la fin du *vi*^e siècle. En général, les écrivains ecclésiastiques y considèrent les dieux païens comme des démons, tandis que les païens soutiennent l'autorité de leurs dieux et raillent celui des chrétiens. Ces docteurs ne voient pas de difficultés à ce que les dieux démons du paganisme fassent des tours aux hommes, car les chrétiens ont les bons anges à leur service. Influencés par tous les récits du paganisme sur les apparitions, les visions, les oracles, les prodiges des anciennes divinités, ils consentent à les admettre; de même que les païens, vivant dans une sphère de prodiges très semblables, n'aperçoivent rien de bien spécial dans les récits miraculeux de la Bible ou de l'Évangile. C'est donc un prêté pour un rendu, entre les deux religions en présence. Les interprétations sont cependant différentes. Tandis que les Juifs et les païens mettent les prodiges chrétiens au compte de Beelzébuth ou des démons, les Pères de l'Église affirment qu'ils sont le fait de la bonté divine, et qu'au contraire les prétendus miracles des païens sont simplement des prestiges démoniaques(1).

(1) THOMASSIN, *De Incarnatione Verbi*, l. 12, c. 4. 9.

« Autrefois, nous dit saint Athanase, les démons
« environnaient les hommes de prestiges vains et de
« fantômes ; ils étaient dans les sources, les fleuves,
« les pierres ou les arbres et, par leurs prestiges, plon-
« geaient ainsi les insensés dans la stupeur ; mainte-
« nant que le Verbe de Dieu est apparu, tous ces
« spectres et ces fantômes ont disparu ; le chrétien
« par un simple signe de croix chasse au loin toutes
« leurs ruses. » Le signe de la croix anéantit ainsi
la puissance démoniaque ; les reliques des saints
jouissent du même privilège. Les démons, assure
saint Jean Chrysostôme, ne peuvent même soutenir
la vue de la châsse qui contient leurs restes sacrés.
« Prenez, dit-il, un homme possédé d'un démon en
« fureur, amenez-le au sépulcre qui contient les reli-
« ques des saints, vous le verrez sauter en arrière et
« s'enfuir ; même s'il doit passer à travers des charbons
« ardents, il sort du vestibule du temple et n'ose
« même lever les yeux sur la châsse. » Ces Pères ne
nient pas le pouvoir satanique, ils le déclarent
seulement inférieur à celui des chrétiens. La même
idée se retrouve un peu partout à cette époque,
sous une forme ou sous une autre, et l'on ne refuse
pas aux magiciens de faire des miracles. « Aussi, dé-
« clare saint Augustin, les magiciens font des mira-
« cles d'une manière autre, les bons chrétiens d'une

« manière autre, les mauvais chrétiens d'une manière
« autre encore ; les magiciens, grâce à leurs contrats
« privés ; les bons chrétiens, par le droit public ;
« les mauvais chrétiens par les apparences ou les
« symboles du droit public. »

Tertullien attache aux éclipses une signification prophétique de malheurs publics. Beaucoup d'écrivains ecclésiastiques, Origène, Tertullien, saint Jean Damascène, le Vénérable Bède, croient que les comètes annoncent la mort des rois, ou la peste, ou la guerre, ou d'autres calamités. Toutefois, comme il faut sauvegarder la liberté humaine, — et cela prouve une théorie philosophique et dogmatique bien nette déjà dans les écoles chrétiennes, — les astres ne seront que des signes de l'avenir, ils ne le produiront pas, ainsi que le croyaient les astrologues païens. D'autres Pères, du reste, attaquent vivement la croyance à l'astrologie, ils ne veulent pas entendre parler d'influence des astres. « Pour-
« quoi, s'écrie saint Ambroise, les lois, pourquoi les
« proclamations juridiques, qui imposent un châti-
« ment aux coupables, assurent la sécurité des inno-
« cents ! Pourquoi ne pardonne-t-on pas les criminels,
« puisqu'ils ont péché, disent les astrologues, non
« de leur plein gré, mais nécessairement ? A quoi bon
« le travail du laboureur, pourquoi ne pas attendre

« que les privilèges accordés au jour de sa naissance
« remplissent d'eux-mêmes les greniers de moissons
« recueillies sans labeur ?... » C'était parler sagement.

Comme, à la même époque, nous rencontrons bon nombre d'auteurs attribuant aux démons les pestes, les tempêtes, les grêles, et d'une manière générale, tous les phénomènes tant soit peu déconcertants ; que saint Augustin nous affirme que les démons sont attirés par certains signes, par l'emploi de diverses sortes de pierres, de bois, de charmes, de cérémonies (*De Civitat Dei*, XXI, 6) ; que saint Grégoire de Tours, dans les récits si précieux de nos premières annales nationales, nous parle de pythonisses, de magiciens punis, de prodiges dans les cieux qui le remplissent d' crainte, sans parler des innombrables miracles que Dieu prodigue en faveur de ses saints, nous avons des preuves bien suffisantes de la foi commune aux prestiges, aux merveilles diaboliques, à tout ce qui constitue l'essentiel de la sorcellerie, c'est-à-dire à l'action des esprits mauvais sur le monde matériel.

II

Cette première période de l'histoire ecclésiastique est celle de l'entrée des païens dans la nouvelle société chrétienne. Ils y apportent leurs idées, leurs superstitions, leurs coutumes: Les chefs de l'Eglise, soit parce qu'ils subissent l'influence de la masse, soit qu'ils ne voient pas d'inconvénients trop graves à concéder quelque chose au besoin d'un culte un peu matériel pour les populations, laissent s'introduire, dans la pratique chrétienne, bien des usages polythéistes; mais ils essaient de les christianiser de leur mieux. Les amulettes se changent en médailles, les Dianes en Vierges, les lustrations en eau bénite, les naïades en saints ou saintes protecteurs des sources; les pèlerinages se dirigent vers les tombes des martyrs ou des confesseurs illustres. Peut-être le populaire en prend-il plus qu'on ne lui en donne? l'intelligence du danger que peut faire subir à l'Evangile une empreinte trop prononcée de paganisme, amène alors une réaction qui s'étendra à la croyance à la magie.

A partir du VII^e siècle au moins, car le mouvement se dessine déjà dans le courant du VI^e siècle, les

évêques combattent de toutes leurs forces les habitudes païennes restées en usage : D'abord la divination par les sorts, les augures, par ce qu'on appelle les sorts des saints, mélange bizarre de pratique païenne appliquée aux restes des serviteurs du Christ, divination que condamnent les conciles d'Agde (514) et d'Orléans (511) ; puis, le retour aux pratiques païennes, encore courantes, du reste, dans une partie de la population non baptisée. Ainsi le concile d'Orléans (533) : « Les catholiques qui ne conservent pas intacte la foi reçue et retournent au culte des idoles, ou séduits par l'attrait du défendu mangent les chairs immolées dans les rites païens, doivent être éloignés des églises. » Celui de Cluse en 551 (Eauze dans le Gers) châtie les enchanteurs qui, par l'instinct du diable, prétendent enchanter les cornes à boire ; un concile de Tours (567) revient sur les sacrifices païens et les rites accomplis par des chrétiens auprès des pierres, des sources, des arbres consacrés aux démons. A mesure que nous avançons, ces prescriptions anti-païennes se multiplient, se précisent, redoublent encore, lorsque la conversion, forcée ou demi-forcée, des Saxons vient amener dans les rangs chrétiens un nouveau flot d'âmes encore imprégnées de polythéisme.

Mais le point fort étonnant de cette lutte toute

naturelle, c'est le changement que nous constatons dans la position prise vis à vis de la magie et des prestiges démoniaques quelconques. Tandis que les Pères anciens admettaient leur réalité, ceux de l'époque où nous sommes ne semblent plus y croire. S'ils combattent les sorciers, devins, astrologues, magiciens et autres, ce n'est point qu'ils croient à leur puissance ; ils les considèrent comme des revenants, des restes de paganisme, restes qu'il faut arracher, non à cause de ce qu'ils peuvent faire, mais par ce qu'ils trompent les peuples, leur font croire des balivernes, les maintiennent dans des superstitions païennes, les empêchent en un mot d'avoir une foi éclairée, sincère, complète. Alors les conciles et les docteurs recommandent non seulement de ne pas faire de sorcellerie, mais de ne pas y croire. Ils ont toujours l'idée que les démons sont identiques aux dieux du paganisme, mais ils les voient d'un autre œil ; autrefois, ces dieux étaient quelque chose, possédaient certain pouvoir ; maintenant, ils sont bridés et sans puissance. Que tout le monde ne se soit pas dégagé complètement de la créance antique, cela va de soi, mais nous avons assez de textes pour prouver que la tendance nouvelle fut celle des cercles éclairés, de l'Eglise officielle.

Dans ses anathèmes contre les Priscillianistes,

le premier concile de Braga, tenu en 561, dans la province de Minho en Portugal, décrète : Quiconque croit que le diable, parce qu'il a fait certaines choses dans le monde, peut aussi de lui-même produire le tonnerre, et les éclairs, les orages et la sècheresse.... Quiconque croit les âmes et les corps des hommes astreints à quelque destinée dépendante des étoiles... Quiconque croit que les douze signes des astres, observés par les mathématiciens, correspondent aux membres de l'âme et du corps.... qu'il soit anathème. » Ce semble bien être le même esprit qui circule dans le décret du concile de Tours de l'an 813 : « Les prêtres doivent avertir les peuples fidèles et ne pas leur laisser ignorer que les arts magiques, les incantations, ne peuvent servir de remèdes à aucune maladie des hommes ; ne peuvent guérir les animaux malades, boîteux ou mourants ; les chapelets d'ossements ou d'herbes ne peuvent rendre aucun service aux hommes ; toutes ces choses sont simplement les lacs et les pièges de l'ennemi antique, qui, toujours perfide, s'efforce de tromper le genre humain. »

Quelques années plus tard, saint Agobard, archevêque de Lyon, lutte de tout son pouvoir contre les idées superstitieuses de ses peuples. Le simple titre de son ouvrage : « Contre la folle opinion du

vulgaire touchant la grêle et le tonnerre » indique ce que pense le prélat lyonnais. Il flétrit les superstitions dont il s'agit, comme dénuées de sens commun et fait, entre autres choses, la remarque suivante que nous pourrions retrouver dans toute l'histoire de la sorcellerie : « Ce qu'il y a de plus « incroyable, c'est que beaucoup de ces malheureux — « des hommes et des femmes, que la populace voulait « précipiter dans le Rhône, pour avoir produit des ora- « ges, détruit ou emporté les récoltes, etc. — avouaient « en effet qu'ils étaient magiciens. Tant d'erreurs, et « de si absurdes, ont cours dans ce monde, qu'il est « douteux que les païens, disposés à tout croire, à « raison de leur aveuglement, eussent daigné y arrêter « leur attention. »

Bon nombre de conciles du VIII^e et du IX^e siècle parlent des sorciers ; en général, ils défendent les pratiques magiques et les incantations comme des restes idolâtriques, sans exprimer d'une manière bien nette si les Pères croient ou ne croient pas à l'efficacité des moyens démoniaques. Un capitulaire de Charlemagne de l'année 769, — on sait que les capitulaires étaient les décrets d'assemblées mixtes de seigneurs et d'évêques, — dit par exemple : « Nous ordonnons que, tous les ans, chaque évêque visite son district avec soin, s'efforce de confirmer

et d'enseigner son peuple, qu'il tâche aussi de découvrir et d'interdire toutes les pratiques païennes, les devins, les sortilèges, les augures, les phylactères, les incantations et toutes les ordures des gentils. » — Un concile de Paris en 829 n'est pas beaucoup plus formel : « Il y a, dit-il, bien d'autres maux fort pernicieux, restes incontestables des rites païens, tels sont les mages, les augures, les sortilèges, les empoisonneurs, les devins, les enchanteurs, les interprètes des songes, que la loi divine ordonne de punir sans rémission... Il n'est pas douteux, comme beaucoup le savent, que grâce à certains prestiges, à des illusions diaboliques, certains cerveaux sont tellement empoisonnés par les philtres d'amour, des mets, des phylactères, que la plupart les croient devenus fous, car ils ne comprennent plus leur propre abaissement. Ils prétendent en effet pouvoir, par leurs maléfices, troubler l'atmosphère, envoyer la grêle, prédire l'avenir, faire disparaître le lait ou les fruits, pour les donner à d'autres ; des récits innombrables circulent sur ce qu'ils peuvent faire. Si on en découvre, hommes ou femmes, le prince doit les corriger avec d'autant plus de rigueur et de sévérité, que pleins d'une audace méchante et téméraire, ils ne craignent pas de servir le diable plus ostensiblement. »

En revanche, il existe un autre capitulaire de Charlemagne, dont le but est bien clairement de combattre la croyance à la sorcellerie. Dans l'assemblée de Paderborn de 785, destinée à régler les conquêtes faites sur les Saxons, il est prescrit : « Qui-conque croit, à la manière des païens, qu'une personne est sorcière et mange les hommes, et, pour ce motif, brûle cette personne, mange sa chair ou la fait manger à d'autres, doit-être puni de mort. » Ainsi, ce n'est point la sorcière qui est punie, mais celui qui a cru à la sorcière.

Le texte le plus souvent cité comme preuve du mouvement de réaction de l'époque carolingienne contre la croyance générale, est un chapitre — dit canon « *episcopi* », à cause du mot qui le commence, — des collections canoniques du x^e siècle, inséré dans le Décret de Gratien, vaste compilation du xii^e siècle qui a servi longtemps de code à l'Église. Attribué à un prétendu concile d'Ancyre, on croit qu'il fut rédigé vers l'an 900, sur d'anciens écrits, dont l'un, intitulé : *De l'esprit et de l'âme*, remonterait jusqu'au vi^e siècle et aurait été estimé faussement l'œuvre de saint Augustin. En tout cas, ce « canon » fameux reflète l'opinion régnante des premières années du x^e siècle. Vu son importance, nous le donnons en entier.

« Les évêques et leurs ministres doivent s'efforcer, par tous les moyens, d'arracher à fond de leurs paroisses l'art de la magie et du sortilège, pernicieuse invention du diable. S'ils découvrent un homme ou une femme coupable de ce crime, qu'ils le flétrissent, le couvrent de honte et le chassent de leur territoire. L'apôtre dit en effet : « Fuyez l'hérétique après lui avoir fait une première, puis une « seconde réprimande, et sachez que quiconque « reste en cet état est perverti. » Ils sont en effet pervertis et les captifs du diable ceux qui, abandonnant leur Créateur, cherchent la protection diabolique, aussi faut-il nettoyer la sainte Eglise d'une telle peste. — § 1. N'omettons pas non plus ce qui suit : Quelques femmes criminelles, qui, séduites par des illusions et des fantômes démoniaques, se sont replacées sous le joug de Satan, croient et répètent que, pendant la nuit, avec Diane, déesse des païens, ou bien avec Hérodiade et une foule innombrable d'autres femmes, elles chevauchent sur certains animaux et franchissent de grands espaces au milieu du silence des ténèbres, obéissant à cette déesse comme à une souveraine, et appelées certaines nuits auprès d'elle pour la servir. Or, plutôt à Dieu que ces femmes eussent été les seules victimes de leur méchanceté et n'eussent pas entraîné

beaucoup d'âmes dans l'abîme de l'incrédulité. En effet, une foule innombrable, victime de cette fausse opinion, croit à la vérité de tous ces récits, et, les croyant, abandonne le sentier de la foi droite. Elle se laisse enlacer dans l'erreur des païens, car elle estime qu'en dehors du seul Dieu, il peut exister quelque autre divinité et quelque autre puissance. Aussi, les prêtres, dans les églises qui leur sont confiées, doivent mettre tout leur zèle à instruire le peuple, à lui apprendre que tout cela est faux, que ce sont de purs fantômes, envoyés dans l'âme des fidèles, non par l'esprit de Dieu, mais par l'esprit malin. — § 2. Satan, en effet, qui se transfigure en ange de lumière, devenu par l'infidélité maître de l'âme d'une pauvre femme, prend aussitôt la forme et les apparences de diverses personnes, et, se jouant, pendant le sommeil, de l'âme qu'il tient captive, lui montre des objets tantôt gais, tantôt tristes, des visages connus et inconnus ; il la conduit ainsi hors du droit chemin. Tout cela se passe uniquement dans l'esprit, mais l'âme infidèle est convaincue que tout cela est réel. A qui n'arrive-t-il pas, en effet, de sortir de soi-même dans les songes et les visions nocturnes, et de voir, en rêve, bien des choses que, à l'état de veille, il n'a jamais vues ? Qui donc serait assez borné et assez sot pour s'ima-

giner que tout ce qui se passe dans l'esprit seulement existe aussi au dehors, quand le prophète Ezéchiel a eu les visions du Seigneur, en esprit, non dans son corps et que l'apôtre Jean a vu et entendu les mystères de l'Apocalypse dans son esprit, non dans son corps, comme il le dit lui-même : « Je fus sur le « champ ravi en esprit. » Et Paul n'ose pas dire qu'il a été ravi en corps. Il importe donc de dire publiquement à tous, que celui qui croit de pareilles choses et autres du même genre, a perdu la foi, et que quiconque n'a dans le Seigneur une foi droite, n'est pas à lui, mais à celui en qui il croit, c'est-à-dire au diable. Or, de Notre-Seigneur il est écrit : « Toutes choses ont été faites par lui ». Quiconque donc croit que quelque chose peut être fait, une créature changée en mieux ou en pire, ou transformée en une autre espèce, ou dotée d'une apparence différente, autrement que par le Créateur lui-même, celui qui a tout fait, et par qui tout a été fait, celui-là est incontestablement un infidèle et pire qu'un païen. »

En dépit des efforts des canonistes et des démonologues postérieurs, il est bien certain que le ou les rédacteurs de ce canon ne croyaient pas et ne voulaient pas croire au sabbat, à la lycanthropie, et autres merveilles diaboliques. C'était bien aussi l'intention de l'auteur d'un vieux pénitentiel alle-

mand du x^e siècle, inséré dans la collection canonique ou Décret de Burchard de Worms, l. 19 (+ 1026) : il met en effet sur le même pied la faute de ceux qui ont tenté de faire quelques sortilèges, et celle de ceux qui y ont cru : « Avez-vous ajouté foi ou avez vous pris part à la perfidie des enchanteurs et de ceux qui s'appellent lanceurs de tempêtes, comme s'ils pouvaient au moyen d'incantations démoniaques, mettre en branle les tempêtes ou modifié les esprits des hommes ? Si vous y avez cru, ou si vous y avez pris part, vous ferez un an de pénitence aux jours canoniques ».

Nous estimons donc qu'au vii^e, au viii^e, ix^e et x^e siècles, l'opinion d'une partie au moins des hommes influents de l'Eglise tentait de faire rejeter, comme des rêves, les contes débités sur les magiciens et leurs compères. Toutefois il existait des opposants toujours influencés par l'autorité de la Bible et celle des Pères antérieurs. Nous le constatons facilement par les sanctions d'un certain nombre de capitulaires ou de conciles et par l'ouvrage connu de Raban Maur (+ 856), savant abbé de Fulda puis archevêque de Mayence. Il écrivit un traité entier sur les prestiges des magiciens, dans lequel, s'appuyant sur l'autorité de saint Augustin et de saint Isidore, il reconnaît que les divinations et

autres prestiges magiques n'ont par eux-mêmes aucune valeur, mais que s'ils en ont, cela leur est accordé par la permission divine ; théorie qui essaie évidemment de concilier les objections, alors en vogue et triomphantes, avec la réalité des faits attestés, que l'abbé de Fulda n'osait nier complètement.

En revanche, l'esprit négateur continua de se manifester bien après le x^e siècle, puisque nous lisons dans un écrit célèbre de Jean de Salisbury, évêque de Chartres (+ 1181), (*Policraticus*, l. 2, c. 17^e) :

« L'esprit malin pousse, avec la permission de Dieu,
 « la licence de sa malice à ce point, que ce que certains
 « souffrent par leur faute en imagination, ils le croient
 « misérablement et faussement réel et extérieur.
 « C'est ainsi qu'ils disent qu'une certaine *Nocticula*
 « ou Hérodiade convoque, comme souveraine de la
 « nuit, des assemblées nocturnes, où l'on banquette
 « et se livre à toutes sortes d'exercices, et où les uns
 « sont punis et les autres récompensés selon leurs
 « mérites. Ils croient encore que des enfants y sont
 « sacrifiés aux lamies, coupés en morceaux et dévorés
 « gloutonnement, puis rejetés et, par la miséricorde de
 « la présidente, reportés dans leurs berceaux. Qui
 « serait assez aveugle pour ne pas voir que ce n'est là
 « qu'une méchante illusion des démons ? Il ne faut
 « pas oublier que ceux, à qui cela arrive, sont de

« pauvres femmes ou des hommes simples et crédules.
« Le meilleur remède contre cette maladie, c'est de
« s'en tenir fermement à la foi, de ne pas prêter l'oreille
« à ces mensonges et de ne point arrêter son attention
« sur d'aussi pitoyables folies. »

D'autres écrivains certainement restaient encore incrédules aux contes du sabbat ; car, en 1310, à l'époque où l'autorité du diable était bien assise, un synode de Trêves de 1310 s'en tenait toujours au canon *Episcopi* : « Qu'aucune femme ne prétende chevaucher, aux heures de la nuit, avec Diane, déesse des païens, ou avec *Herodiana*, en compagnie d'une multitude d'autres femmes ; car c'est une illusion démoniaque. »

Le même esprit inspirait au concile de Prague de 1349 (can. 55) le décret suivant : « Les curés doivent avertir leurs paroissiens que les sortilèges n'ont aucune influence sur les maladies, la grêle, les orages et la sécheresse ; il leur est donc interdit, sous peine d'excommunication, d'user de n'importe quels sortilèges ou superstitions, d'interroger ou d'appeler les devins. »

III

Les efforts de tant d'autorités contre la croyance aux transports diaboliques supposent une opinion populaire, bien assise en sens opposé. Même dans la période de réaction, il ne manque pas de témoignages prouvant que d'autres milieux continuaient de partager la conviction de la réalité des maléfices dûs aux sorciers. On lit en effet dans un capitulaire de Charles le Chauve, édicté à Kiersy-sur-Oise, en 873 : « Et comme nous avons appris que des hommes malfaisants et des sorcières apparaissent en plusieurs endroits de notre royaume, que leurs maléfices ont déjà rendu bien des personnes malades et en ont tué plusieurs... ces hommes et ces femmes convaincus de leur crime, doivent être mis à mort, comme l'exigent la loi et la justice. » Cent ans plus tard, le pénitentiel du roi Edgard (967) fixe la peine à imposer par le confesseur, dans le cas de philtre vénérien ou autre.

C'est donc un courant de crédulité à côté du courant contraire. Il nous semble que, pendant le XI^e et le XII^e siècle, malgré l'apparition des Cathares manichéens, qui devait donner l'idée d'un culte

diabolique, en dépit de la croyance aux merveilles dont sont remplies les chroniques ; malgré la transformation de la magie que fait pressentir la période précédente, où le diable commence à prendre une place prépondérante dans les idées monastiques et même dans les documents qui ont pour but de le combattre, puisque nous l'avons vu, les contes fantastiques qui ont cours sont imputés à l'action diabolique sur des imaginations souffrantes ; en dépit donc du mouvement vers la créance aux sorciers, malgré les dispositions législatives prises en certains pays et quelques exécutions citées ici ou là, l'immense majorité des documents qui nous ont été conservés sont muets sur l'existence et le pouvoir des sorciers. Si les livres de droit y font des allusions, c'est plutôt dans un sens négatif et historique. Était-on trop occupé, alors soit de la réforme du clergé, soit des croisades, pour penser aux diableries, je ne sais ; mais je constate que les conciles n'en parlent pas pendant près de deux cents ans. D'autre part, les auteurs qui eussent dû en dire au moins un mot dans leurs ouvrages, n'en parlent pas davantage.

Ainsi Pierre le Chantre (+ 1197), grand chantre de la cathédrale de Paris, dans son *Verbum abbreviatum*, sorte de catéchisme où tous les points de

la morale sont successivement considérés, n'en dit rien. Le cardinal Henri d'Ostie, dans une lettre au pape Alexandre III, où il énumère les divers vices de la France, ne mentionne pas la sorcellerie. Ce silence semble prouver, non qu'elle n'existait pas, mais qu'on la considérait comme une minime superstition populaire. Il est assez remarquable que, dans ce laps de temps, qui comprend au moins la fin du XI^e siècle et le siècle suivant, on ne trouve mentionnés ni dispositions législatives antidiaboliques, ni supplices de sorcières, et pourtant les hérétiques commençaient alors à être sérieusement poursuivis. L'énergique pape Grégoire VII, qui n'aurait pas manqué de combattre les travers de la magie, s'il y eut vu un danger, ne parle des magiciens qu'une fois, en recommandant au roi de Danemark de ne pas laisser poursuivre et mettre à mort, dans son royaume, les prétendues sorcières, stupidement accusées d'avoir rendu le temps mauvais ou causé une épidémie.

IV

La période d'accalmie d'environ deux siècles, dont nous venons de parler, ne dura pas. Nous avons vu que, pendant ce temps, les hérésies se multipliaient,

implantant partout l'idée d'une église du diable. Les croisades mettaient alors le monde occidental en contact avec toutes les races païennes. Probablement, de ces diverses causes et des autres signalées plus haut, la croyance à l'influence diabolique et à la puissance des sorciers, serviteurs du démon, prit un essor jusqu'alors inconnu. En tout cas, sa diffusion fut rapide, elle gagna les sphères les plus élevées, pénétra dans les écoles alors dans tout l'enthousiasme de leur jeunesse et y suscita les discussions des docteurs, la répression des autorités. Le tableau qu'offre le XIII^e siècle, la fleur du Moyen-Age, se présente sous des aspects bien contradictoires. D'un côté, une foi intense, un respect extraordinaire du Saint Siège qui est l'*Apostole*, le successeur et le représentant des apôtres ; des œuvres immenses de charité, de dévouement ; des ordres nouveaux pleins d'une vie débordante ; et, en face, l'appel au diable devenu le chef incontesté, la personnification des puissances du mal ; la résistance des nations, qui commencent à sentir leur existence, à l'absorption de toute autorité par les papes ; la lutte des souverains pour l'indépendance de leurs couronnes, mais aussi pour l'absolutisme politique. Époque d'effervescence, de guerres religieuses, de conquêtes, d'éclosion de toutes les idées que les siècles suivants n'auront qu'à reprendre. Époque de renaissance et d'épanouis-

sement intellectuel, artistique, musical, littéraire. Temps aussi d'injustices étranges, de violences, de crédulité excessive, de guerres et de fléaux meurtriers.

La croyance à la sorcellerie, dissimulée pendant deux siècles, se propagea dans ce chaos de toutes les forces humaines, peut être à cause de l'énervement qui en resulta. Dès maintenant, on parle ouvertement des sorciers, de leurs maléfices, de leur pouvoir. On discute publiquement sur le pouvoir des démons, et on le conçoit fort grand. Une fois la chose admise, il fallait se défendre, aussi les lois s'occupent des magiciens, les supplices s'ordonnent, les tortures prouvent leur culpabilité, les bûchers s'allument. La persécution est encore modérée pendant cette époque qui embrasse le XIII^e, le XIV^e et le XV^e siècle à peu près tout entier, mais elle est sérieuse, basée sur des principes qui semblent incontestables; en outre, les aveux des suppliciés accentuent de plus en plus la tendance générale. Comment nier ce que tant de gens affirment? Comment se refuser à admettre le pouvoir satanique qui ne craint pas de s'attaquer aux papes et aux rois? Que, parmi les condamnés, beaucoup le soient pour des crimes imaginaires, souvent pour des raisons politiques, nous le verrons plus tard. Mais beaucoup le sont, parce qu'on les

croit vraiment sorciers, qu'ils le disent, qu'ils s'en vantent quelquefois.

Au cours de cette époque, l'Inquisition, organisée contre les hérétiques, institue la procédure d'office, l'enquête officielle faite sans les formes anciennes de l'accusation. C'est un progrès au point de vue juridique, mais elle permet de poursuivre sur la renommée, sur le bruit public. Or, quand il s'agit de sorciers, nul n'ose se déclarer accusateur ; toutefois on parle en secret, de manière mystérieuse ; on crée ainsi la réputation qui va suffire pour l'ouverture d'une enquête. De plus, dans la jurisprudence d'alors, une demi-preuve, c'est-à-dire, un bruit fondé suffit pour ordonner la torture, qui parvenait à arracher au plus tenace la reconnaissance de n'importe quel crime imaginaire. On verra donc, parce qu'on les aura dits tels, des sorciers monter sur le bûcher, qui auront avoué, dont les aveux contribueront à susciter d'autres réputations mauvaises, de nouvelles enquêtes.

Faut-il donc, comme certains le font, accuser l'Inquisition d'avoir créé la sorcellerie en inventant le crime ? Nous ne le croyons pas. Il faut même accorder à l'Inquisition cette justice que, pendant assez longtemps, elle ne s'en occupa guère. Seuls les magiciens réputés hérétiques relevaient d'elle. Ils étaient peu

nombreux, sans influence sociale, ce n'était pas contre de tels ennemis que l'Inquisition devait combattre. Les décisions pontificales, qui soumièrent aux inquisiteurs toutes les causes de magie, furent tardives; elles supposaient une extension presque irrésistible du mal, et crurent trouver dans l'activité des inquisiteurs un moyen efficace de le réprimer. Le fait prouva que l'Inquisition elle-même était insuffisante à une telle tâche, et même, qu'en traitant les sorciers avec le sérieux qu'on accordait aux hérétiques, elle ne fit que multiplier leur engeance. La sorcellerie, née avant l'Inquisition, continua de vivre avec elle, comme après elle. Ce fut même la disparition du Saint Office qui, laissant aux juges séculiers l'examen exclusif des causes de magie, permit le déploiement de toutes les forces sociales contre la puissance diabolique, et le développement parallèle de la croyance à son action sur la terre.

Laissons donc, pour le moment, l'Inquisition de côté. Ce qui est certain, c'est que la période dont nous nous occupons s'imprègne de plus en plus de la conviction de l'importance du diable, et du contact continuel des démons avec l'homme. Cette conviction se manifeste dans les ouvrages où l'intelligence, certes! ne fait pas défaut: dans les formidables traités de théologie de l'époque et dans les écrits

du plus grand théologien du temps, S. Thomas d'Aquin. « Il faut savoir, dit-il, touchant les maléfices, que certains ont dit que le maléfice n'est rien et que cette croyance provenait du manque de foi, parce qu'ils voulaient que les démons ne fussent que des imaginations, les hommes les imaginant et, épouvantés de cette fantasmagorie, s'en laissant dominer. Mais la foi catholique veut que les démons soient quelque chose, qu'ils puissent nuire par leur opération et empêcher l'œuvre de chair. » Ailleurs, le même S. Thomas d'Aquin dit encore : « Il faut reconnaître que, Dieu le permettant, les démons peuvent troubler l'air, soulever les vents et faire que le feu tombe du ciel ; car bien que la matière corporelle ne se plie point, pour prendre des formes, au vouloir des anges, bons ou mauvais, mais obéisse à Dieu seul, cependant la nature corporée est faite pour suivre en ses mouvements l'impulsion de la nature spirituelle, ce qui se montre dans l'homme. Au seul commandement de la volonté, en effet, les membres se meuvent, pour effectuer ce qui a été déterminé par la volonté. Tout ce qui peut être fait par le seul mouvement local, non seulement les esprits bons, mais aussi les mauvais le peuvent donc faire, à moins qu'il n'y soit mis obstacle par Dieu. Mais les vents, les pluies et autres perturbations de

l'air peuvent être produits par le seul mouvement des vapeurs condensées. D'où il résulte que, pour produire ces choses, il suffit de la seule vertu naturelle du démon. »

Nous avons vu que S. Thomas s'est laissé tellement influencer par l'opinion de son temps qu'il ne rejette pas, *a priori*, les démons incubes et succubes ; loin de là, il cherche à expliquer comment le démon peut intervenir dans le coït humain. Le même préjugé lui fait admettre l'impuissance maritale ayant un maléfice pour cause. Or, le motif qu'il en donne paraît bien faible, à moins d'admettre comme principe, que le démon a, sur la terre, les mêmes droits et les mêmes pouvoirs que l'homme, toutefois plus amples, principe qui est loin d'être prouvé. « Car, dit-il, les hommes peuvent par une opération, la castration, ou d'autres procédés, empêcher un homme d'accomplir la copulation charnelle, donc le démon, qui est plus puissant, pourra le faire avec la permission de Dieu. » — Ne prenons pas ce terme de « permission de Dieu » dans une acception très restrictive, car suivant la pensée de S. Thomas et de tous les théologiens, rien ne se fait sans « la permission de Dieu », pas même les choses les plus naturelles, et conformément à cette règle, l'opération diabolique, malgré la clause restrictive, rentre dans la catégorie des événements nor-

maux. — A cette série de faits, correspond, d'après S. Thomas, le pouvoir des démons de faire apparaître un objet non existant, et cela par deux procédés, en changeant l'imagination ou le sens corporel du sujet, ou bien en formant un corps extérieur simplement apparent ; celui de tenter l'homme dans son corps ; d'apparaître eux-mêmes sous des formes animales, et, d'une manière générale, de faire tout ce que peut produire une force naturelle active ; de sembler même quelquefois faire œuvre réservée à Dieu, mais par prestiges et en apparence. Somme toute, sauf la création et quelques opérations, ressusciter les morts, par exemple, que S. Thomas estime surnaturelles, c'est-à-dire, en dehors des forces naturelles, le diable peut tout faire, soit de lui-même, soit à l'instigation de ses amis les sorciers.

L'immense autorité de S. Thomas sur ses contemporains et les âges suivants fit que ses conclusions devinrent celles de bien des écolâtres, et, malgré les partis opposants, triomphèrent dans les règlements adoptés alors, soit par l'Eglise, soit par l'Etat. Une bulle célèbre de Grégoire IX témoigne, au reste, de son côté, de la crédulité à laquelle se laissaient aller les cercles romains jusqu'alors si prudents. Conrad de Marbourg, auquel le pape avait donné des pouvoirs extraordinaires d'inquisiteur en Allemagne,

découvrit, paraît-il, quelque secte sur laquelle il fit à Grégoire IX un rapport fort émouvant sans doute, car la chancellerie pontificale lui répondit par une bulle véritablement stupéfiante pour nous, témoignant du progrès que la croyance aux diableries avait fait dans des milieux intelligents, mais impressionnables.

« Tout notre esprit se fond en amertume, écrit donc le pape, nos entrailles se répandent par terre, notre âme est infiniment troublée et notre sein est gonflé de douleurs ; nos yeux sont obscurcis par nos larmes, nos reins tremblent devant des abominations indicibles, tous nos viscères sont remués, nous ne pouvons ni réprimer nos larmes, ni retenir nos soupirs. Comme le disaient en effet vos lettres qui nous ont été remises, pleines d'un grand chagrin et non dénuées d'une immense douleur, parmi les diverses hérésies qui, à la suite des péchés, ont infecté l'Allemagne, il en est une, plus détestable que les autres, plus répandue aussi, horrible aux narrateurs et aux auditeurs; elle a éclatée dans les membres nobles de l'Eglise et chez les puissants. Cependant elle ne s'accorde pas avec la raison, elle est contraire à toute piété, haïssable à tous les cœurs, ennemie du ciel et de la terre ; contre elle doivent se lever et s'armer, non seulement les hommes raisonnables, mais aussi les brutes, car

cette peste dépasse leur folie, et les éléments insensibles eux-mêmes. »

Après cet exorde emphatique, tout à fait dans le style pontifical du temps, nous sommes assez surpris et portés à rire, en apprenant qu'il s'agit de grenouilles, dont on baise le derrière. Écoutons comment le rédacteur de la curie entre dans le détail de la cause de tant de douleurs.

« Voici, dit-il, *ce qu'on raconte*, — parole qui met en sûreté la bonne foi de la chancellerie romaine, — sur les débuts de cette peste : Quand on y reçoit un novice, il apparaît une sorte de grenouille que certains appellent *bouffon* (crapaud) ; les adeptes baisent la bête au derrière et sur les lèvres, reçoivent aussi dans leur propre bouche sa langue et sa bave. Parfois, elle se montre énorme comme un four, d'autres fois elle semble une oie ou un canard. Si le novice tient bon, il voit venir un homme blême, aux yeux fort noirs, tellement maigre, qu'il paraît n'avoir plus de chair, mais seulement la peau sur les os. Le novice baise ce squelette ; il le sent froid comme de la glace, et perd, après ce baiser, tout souvenir de son ancienne foi catholique.

« La fête se continue dans un banquet ; or, voici qu'au moment où les convives se lèvent, d'une statue qui se trouve habituellement dans les lieux de

réunion, sort un chat noir, la queue en trompette, de la grosseur d'un chien ordinaire. Le novice d'abord, puis, le président et tous les convives, le baisent par derrière ; tous les convives au moins qui en sont dignes, parce qu'ils sont parfaits. Quant aux imparfaits, encore indignes d'un tel honneur, ils reçoivent le baiser de paix du président. Alors, tout le monde étant à sa place, on chante quelque chose, et les têtes s'inclinent vers le chat. « *Parce nobis*, pardonne-nous », dit le président. Il donne ensuite un ordre à son voisin, ordre auquel un troisième répond : « Nous le savons, maître » ; — puis, un quatrième : « Nous devons obéir ».

« Après quoi, on éteint les lampes et l'assemblée entière se livre à la luxure. Une fois le crime commis et les lampes rallumées, lorsque chacun a repris sa place, d'un coin obscur, qu'on retrouve chez les hommes les plus perdus, sort un homme éclatant depuis la ceinture et plus brillant que le soleil, bien que ses membres inférieurs soient poilus comme ceux d'un chat. Sa clarté emplît toute la salle de lumière. Alors le président enlève quelque partie des vêtements du novice et dit à l'homme brillant : « Maître, je te donne ce qu'on m'a donné » — et l'être lumineux de répondre : « — Tu m'as déjà servi souvent et tu me serviras mieux encore, je confie à ta garde ce que tu m'as donné ». — Puis il disparaît.

« Ces malheureux, continue Grégoire IX, reçoivent, chaque année au temps de Pâques, le corps du Seigneur, et, le portant dans leurs maisons, le jettent dans les fosses d'aisances, pour outrager le Rédempteur. Ces hommes, les plus misérables de tous, assurent encore dans leur folie que le Dieu du ciel a précipité Lucifer dans l'enfer contre toute justice et par ruse. C'est à Satan que ces malheureux croient, ils le tiennent pour le créateur du ciel, qui doit remonter dans sa gloire, une fois Dieu détrôné ; ils espèrent avoir un jour par lui le bonheur éternel. Ils déclarent, en conséquence, qu'il ne faut pas faire ce qui plaît à Dieu, mais bien tout ce qui lui déplait. »

Il est difficile de dire si Conrad de Marbourg avait en vue quelques hérétiques, ou s'il n'était pas dupe de sa propre imagination et n'avait rêvé de faux Lucifériens, quand il écrivait au pape les lettres qui suscitèrent les bulles, que nous venons de traduire ; en tout cas, lettres et bulles sont des témoignages de la foi au diable, à ses apparitions, aux assemblées d'hommes voués au diable, avec des rites non seulement obscènes, mais passablement drôles, qui sont tout à fait ceux des sabbats. Si la description de Grégoire IX n'avait oublié deux détails, celui du voyage à travers les airs et celui de l'onguent fabriqué avec des cadavres de petits enfants, nous aurions

en effet, dans sa bulle, la description complète du sabbat, tel que nous le racontent les procès postérieurs. En Allemagne donc, le pays de Conrad de Marbourg, et en Italie, à la Curie romaine, les esprits étaient tout disposés, on le voit, à admettre les récits les plus étranges sur le diable et ses manifestations terrestres.

Cette période du XIII^e-XV^e siècle devient un temps où les diableries se discutent, s'affirment ; elles ont des défenseurs ardents contre les négateurs audacieux, qui voudraient voir pour croire ; les négateurs sont traités d'impies, d'hérétiques — mot qui sonne mal dans ce temps d'Inquisition, — en tout cas, ils sont écrasés par les arguments des croyants. Comment ne pas s'incliner devant l'autorité de la Bible, des lois antiques romaines ressuscitées, de la grande théologie, de l'Eglise même représentée par son chef. En fait, c'était troublant ; et nous nous expliquons bien que les esprits froids, dont la raison refusait absolument d'admettre l'intervention démoniaque, se soient trouvés anxieux, intimidés, craignant pour eux-mêmes, découragés, surtout en présence de la crédulité générale, et que leurs protestations, ou leurs réflexions faites à demi-voix, n'aient pu arrêter le flot toujours plus affirmatif de leurs adversaires victorieux.

Nous aurons à voir quelles furent les conséquences pratiques de cet état de choses et combien la sorcellerie compta déjà de victimes. Les sacrifices devaient se multiplier dans bien d'autres proportions, quand la magie, jusqu'alors réputée crime ecclésiastique, ou du moins mixte, deviendrait exclusivement civil, car, précisément à cette époque, fin du xv^e et commencement du xvi^e, la croyance diabolique était poussée à l'extrême et ne reculait plus devant aucune conséquence, quelque redoutable, incohérente, ou stupide qu'elle pût être. Nous en avons un témoignage dans une bulle célèbre d'Innocent VIII, qui commence par les mots *Summis desiderantes*. On a voulu faire croire qu'elle a fondé la sorcellerie et qu'elle a été la cause des procès des sorciers, par suite de l'autorité que la parole pontificale donnait à la croyance aux démons. Cette autorité ne saurait être niée, mais elle ne dépassait pas celle de la bulle citée de Grégoire IX et des autres bulles dont nous aurons à faire mention en racontant les poursuites de cette période ; elle les confirmait, sans beaucoup les amplifier, et il serait injuste, à notre avis, de lui attribuer une importance exceptionnelle, bien qu'elle laissât le champ libre à des inquisiteurs dont le nom est resté fameux dans les annales de l'Inquisition allemande. Ces hommes, Jacques Sprenger, Henri

Institor, et leurs compagnons, nous ont laissé la preuve la plus complète de leur crédulité dans l'ouvrage bien connu « Marteau des Sorcières », qu'ils composèrent pour servir de guide aux autres inquisiteurs. Ce traité exerça en fait une influence énorme, fit de la torture l'instrument régulier de preuve dans les affaires de sorcellerie, et prépara réellement les abominations des âges suivants.

C'était encore d'Allemagne qu'étaient venus les rapports sollicitant la bulle d'Innocent VIII ; ce fut aux Allemands qu'elle fut adressée. Elle nous donne en détail l'ensemble de ce qu'on reprochait aux sorciers à la fin du xv^e siècle : « Il est récemment venu à notre connaissance certaine, non sans que nous en ayons éprouvé une grande douleur, que dans quelques parties de la Haute Allemagne, ainsi que dans les provinces, villes, territoires, localités et diocèses de Mayence, Cologne, Trêves, Salzbourg et Brême, un certain nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe, oubliant leur propre salut et s'écartant de la foi catholique, se livrent aux démons incubes et succubes, et, par leurs incantations, leurs charmes, leurs conjurations, sortilèges, excès, crimes et actes infâmes, font périr et détruisent le fruit dans le sein des femmes, la ventrée des animaux, les produits de la terre, le raisin des vignes, et les fruits

des arbres, aussi bien que les hommes, les femmes, le bétail et autres animaux de différentes espèces, les récoltes, les vignes, les vergers, les prairies, les pâturages, les blés, les froments, et autres céréales ; qu'ils affligent et tourmentent de douleurs et de maux atroces, tant intérieurs qu'extérieurs, ces mêmes hommes, femmes, bêtes de somme, troupeaux et animaux, et empêchent que les hommes puissent engendrer, les femmes concevoir, les maris remplir le devoir conjugal envers leurs femmes et les femmes envers leurs maris ; que, en outre, ils renient d'une bouche sacrilège la foi qu'ils ont reçue au saint baptême ; qu'ils ne craignent pas de commettre et perpétrer, à l'instigation de l'ennemi du genre humain, beaucoup d'autres excès et crimes abominables, au péril de leurs âmes, au mépris de la Majesté divine, et au dangereux scandale du grand nombre. »

V

Après cette période de trois siècles, où la doctrine du diable s'établit d'une manière en quelque sorte définitive, où les relations entre les démons et les hommes sont étudiées, prouvées autant qu'elles peuvent l'être, où l'idée de réunions sataniques

finit par s'imposer aux esprits les plus élevés, avec celle de la répression nécessaire, nous entrons dans une nouvelle phase de l'histoire de la sorcellerie : celle de la poursuite meurtrière, sans rémission : celle des hécatombes humaines. Sans avoir été à l'abri du vent de folie, qui souffla alors sur l'Europe, loin de là, la France n'en souffrit peut-être pas au même degré que d'autres pays, l'Allemagne par exemple. Nous aurons à faire connaître, dans la troisième partie de notre travail, les tristes résultats auxquels conduisit la crédulité à outrance. Comme nous étudions ici ce que pensait l'Eglise, nous ne voyons guère de modifications dans ses convictions. Si elle n'est plus en état de diriger les poursuites, sauf dans quelques contrées, l'Italie entre autres, où l'Inquisition possède encore sa puissance, rien ne fait soupçonner qu'elle ne pensât comme tout le monde, et qu'elle ne crût, ou, du moins, qu'un bon nombre de ses membres ne crussent à des sabbats sans nombre, où les sorcières se transportaient à travers les airs, pour y accomplir les cérémonies les plus abominables.

Le sabbat, c'est en effet la caractéristique de cette époque ; les enfants y vont, certains même depuis l'âge de trois ans ; leurs mères les donnent au diable ; à cet âge si tendre, ils connaissent déjà la concupis-

cence démoniaque. Eux aussi, ils fabriquent de l'onguent merveilleux, avec des chairs d'autres enfants. Il est stupéfiant que certains pays aient adopté de telles fables, qui entraînaient pour les enfants des punitions assez graves, et souvent le bûcher pour leurs parents ou les personnes désignées par leur affolement.

Un point sur lequel l'Eglise dut se prononcer, ce fut celui des possessions, dont nous aurons à mentionner les tristes épisodes dans notre pays. Les juges laïques, qui faisaient l'enquête, prononçaient la sentence et l'exécutaient, prenaient en effet, lorsqu'il s'agissait d'affaires de prêtres et de possessions, l'avis des évêques de la région. Nous verrons combien, dans ces circonstances tragiques, plusieurs d'entre eux se laissèrent aller à une négligence singulière, ou même, se laissèrent persuader trop facilement que les contorsions de religieuses hystériques avaient une cause préternaturelle. Négligence ou crédulité, la conduite des prélats fut telle qu'elle coûta la vie à plus d'un malheureux prêtre.

Bien qu'il nous paraisse étrange de voir de nombreux ecclésiastiques tomber victimes de la foi diabolique, la chose s'explique assez facilement. Les prétendues possédées, interrogées sur le sorcier qui leur avait envoyé

les démons, se trouvaient tout naturellement portées à imputer leur malaise à quelqu'un de leur connaissance, surtout au prêtre qu'elles avaient convoité dans un désir érotique ou qu'un incident quelconque avait fait croire leur ennemi. Les aumôniers, les directeurs ou confesseurs de communautés se trouvaient en première ligne, et plus d'un en fut victime. En ce qui concerne les curés de paroisses, connus de tous, en rapport avec tout le monde, leur nom devait fatalement se présenter sur la langue des malheureuses qu'estropiait la torture. S'il s'agissait de messe au sabbat, quoi de plus naturel de les mettre à la charge du pasteur, et de le représenter officiant du diable, lui qu'on avait vu si souvent officier pour Dieu ?

Près de deux cents ans, le *xvi^e* et le *xvii^e* siècles presque entiers, composèrent cette époque lugubre entre toutes, où succomba de beaucoup la plus grande partie des victimes de la croyance à la magie. Ce n'est pas qu'il n'y eut des douteurs, des opposants, mais pendant longtemps ils durent ne parler qu'à voix basse ; plus d'un qui osa protester tout haut y perdit son emploi, et risqua, lui aussi, le châtiement. La Réforme protestante venait cependant de s'établir dans les pays du Nord. Loin d'éteindre les bûchers, elle ne fit que les rendre plus nombreux. Catholiques et protestants d'Allemagne semblè-

rent alors rivaliser à qui brûlerait davantage. Ce fut l'honneur de quelques hommes de bien, de quelques jésuites allemands en particulier, bientôt suivis par certains pasteurs, d'élever enfin une voix qui fut entendue. Ils flétrirent le mode de conviction par la torture, démontrèrent que le témoignage d'un homme sur le chevalet n'a aucune valeur, et que, pour résister aux souffrances indicibles inventées par les bourreaux, pour ne pas avouer les choses les plus invraisemblables, pour ne pas, en de telles circonstances, accuser sa famille, ses meilleurs amis, il eût fallu une force ou une constance plus qu'humaine.

Vers le milieu du xvii^e siècle, ces voix généreuses se firent entendre. Peu à peu, dans quelques principautés allemandes, les bûchers s'éteignirent. On se rendit compte des pertes éprouvées. Presque chaque famille y avait été décimée. Beaucoup étaient ruinées ; on pleura les morts et on se décida à sauver ceux qu'on pouvait sauver encore. Les prisons s'ouvrirent, les captifs parlèrent ; on crut cette fois à leur innocence, ils firent comprendre que tous leurs aveux avaient été le résultat de la torture et de la frayeur. D'un pays à l'autre, le mouvement de réprobation finit par se généraliser et si le xviii^e siècle vit encore, deci delà, quelques supplices, comme

les Parlements, les princes, l'Eglise, l'opinion publique s'étaient ressaisis, ce ne furent plus que des étincelles, souvenir d'un feu à son déclin.

VI

Une force puissante, — celle du groupe d'intellectuels qui se piquaient de philosophie et de raison, tandis que leurs adversaires les taxaient d'incrédulité, d'athéisme, au moins de déisme et de libre-pensée, mais qui exercèrent une influence considérable au XVIII^e siècle, par leurs travaux encyclopédiques, leurs sarcasmes, leurs plaisanteries, leurs raisonnements, — ne tarda pas, en effet, à apporter son aide aux vaillants adversaires des procès de sorcellerie. Les auxiliaires allèrent bien en réalité au-delà de ce qu'on leur demandait ; car, jusqu'alors, les reproches s'adressaient aux juges et à leurs procédés, tout en respectant le principe fondamental de la possibilité d'une action diabolique, tandis que les nouveaux venus dans la lice rejetèrent et l'action démoniaque et l'existence même du diable. En tout cas, grâce aux efforts de tous, la législation civile se modifia dans un sens de plus en plus tolérant, jusqu'à ce que les codes, issus de la Révolution

française, ignorèrent même jusqu'au délit de la magie. Ils laissèrent, d'autre part, le champ ouvert aux tentatives de certains pour la ressusciter, aux spéculations en sens divers de tous ceux qu'intéressait l'influence réelle ou possible de Satan sur le monde.

Nous verrons, à la fin de ce travail, le résultat auquel ont abouti les négations du xviii^e siècle et l'indifférence voulue des pouvoirs publics. Ce que nous cherchons en ce moment est l'opinion de l'Eglise dans le cours de la période qui embrasse les deux derniers siècles de l'histoire. Or, il n'y a pas de doute qu'elle n'ait subi le contre-coup des idées devenues courantes. La cour romaine n'avait pas été la dernière à prendre quelques mesures contre l'iniquité rendue évidente des procès de sorcellerie. — Dès 1637, une instruction d'Urbain VIII faisait entendre de graves reproches à tous les juges ecclésiastiques ou civils des sorciers ; elle les accusait, comme le soutenaient alors les jésuites allemands, d'arracher par la torture des aveux dénués de valeur. Pourtant, elle maintenait le principe de la réalité de la magie et de la légitimité de sa punition, en cas de culpabilité dûment constatée. Malgré cela, le bras séculier s'étant peu à peu refusé à exécuter les sorciers dans le courant du xviii^e siècle, l'Eglise a, comme lui, renoncé,

peu à peu, à commencer des procès inutiles. Je ne crois pas qu'aucun procès fait à Rome, pour cause de magie, dans le cours des deux derniers siècles, se soit terminé par une sentence capitale.

Mais dans les rangs du clergé, dans la pensée de la masse des chrétiens, comment est considérée la magie ? Les trois partis, affirmatif à outrance, négatif résolument, modéré, semblent, depuis l'époque de la réaction, se maintenir en face les uns des autres, avec des haut et des bas d'activité et de succès. Le premier paraît avoir eu des défenseurs plus entreprenants, plus hardis que les autres, et surtout plus osés, en ce qu'ils se sont audacieusement présentés comme les gardiens authentiques de la tradition et de la doctrine ecclésiastique, hors laquelle il ne peut y avoir qu'erreur et présomption. A force de le crier, ils ont fini par le croire et le faire croire à un certain nombre. Ils ont capté plus d'une intelligence d'élite, ont fait insérer leur opinion comme une doctrine sûre dans des ouvrages de théologie courante et rendu la situation difficile aux partisans de la négation absolue.

Leurs ouvrages sont nombreux, en faire une statistique complète serait un travail difficile et d'utilité douteuse. Parmi les plus convaincus, nous nous contenterons de citer l'abbé Fiard, auteur de plu-

sieurs écrits, entre autres de *la France trompée par les magiciens et démonolâtres du dix-huitième siècle. Fait démontré par des faits* (Paris, 1803). Il est d'une crédulité complète, soutient que les ventriloques parlent par la volonté ou avec l'aide des démons ; il accuse de démonolâtrie les Jacobins, les Francs-Maçons et d'autres ; il annonce la venue de l'Ante-christ. Son contemporain, l'abbé Simonet écrivit *la Réalité de la magie et des apparitions, ou contre-poison du Dictionnaire infernal*, ouvrage dans lequel il prouve l'existence des sorciers, la certitude des apparitions, la foi dûe aux miracles, la vérité des possessions, etc., précédé d'une histoire très précise de la magie, considérée sous son véritable point de vue, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, etc. (Paris, 1819). Le seul titre de ce livre en indique l'esprit. Plus près de nous, de Mirville composa son grand ouvrage sur les *Esprits*, mélange curieux d'érudition et de crédulité, à l'exemple des anciennes démonologies (Paris, 1853-1868) ; Gougenot des Mousseaux, entr' autres écrits, publia la *Magie au dix-neuvième siècle, ses agents, ses vérités, ses mensonges*, livre que le célèbre prédicateur P. Ventura de Raulica honora d'une lettre, prouvant que le talent se concilie quelquefois avec la naïveté. Görres, dans sa *Mystique divine, naturelle*

et diabolique, tenta d'expliquer quelques récits anciens et modernes par des hypothèses plus ou moins scientifiques : il reçut des uns le blâme d'un manque complet de critique, tandis que les autres le traitaient de rationaliste ; il est au moins fort crédule.

Les écrivains n'ont pas manqué pour combattre en sens opposé et soutenir la futilité de toutes les histoires d'intervention diabolique. En dehors des « philosophes » et des libres-penseurs, ennemis nés de n'importe quelle intervention surnaturelle ou préternaturelle, bien des catholiques sincères, surtout des psychologues et des médecins, ont soutenu la fixité des phénomènes de l'univers, et, dans les cas de possession, d'obsession, et semblables, ont vu tout simplement des maladies d'ordre mental ou nerveuses, étranges sans doute, dans leurs manifestations extérieures comme dans leurs causes, mais n'excédant aucunement les forces de l'homme. Entre ce parti négateur et le premier, inutile de dire que les polémiques ne furent pas toujours courtoises, les termes d'incrédules et d'hérétiques, adressés aux incroyants, se virent compensés par les épithètes d'imbéciles et d'idiots, appliquées à leurs adversaires. Quand des prêtres crurent combattre dans le sens négatif, ils le firent dès lors avec beaucoup de précautions et de réticences ; généralement,

ils se contentèrent de prouver que tel ou tel phénomène d'hystérie, d'hypnotisme, de suggestion, ne supposait pas l'intervention démoniaque et laissèrent au lecteur à décider si, dans la pensée de l'écrivain, il ne fallait pas ranger dans les cadres de la nature bien d'autres manifestations extraordinaires, où les intransigeants voulaient absolument trouver la marque de Satan.

Troublée par les récits merveilleux sans nombre, par l'autorité des Ecritures, par les faits qu'on présentait comme engageant l'autorité de l'Eglise, d'une part ; de l'autre, par les exagérations manifestes des écrivains trop crédules, l'immense majorité des auteurs ecclésiastiques s'est rangée à l'axiome : ne pas tout admettre, ne pas tout nier. En fait, en lisant, dans des ouvrages fort répandus, que la pierre terminale des pyramides, placée en son lieu par la puissance du diable, rendait des oracles ; ou que les arbres de certains pays parlaient, ou que les ventriloques étaient possédés ; que le télégraphe était mû par le démon ; que le diable malin se servait des rayons X pour faire voir à travers les corps opaques, signe manifeste d'une intervention surnaturelle, il était difficile à des gens de sang-froid de se rallier, sans résistance, aux affirmations du premier parti. D'autre part, indépendamment des récits anciens,

bien des faits contemporains n'ont pas trouvé encore d'explication naturelle suffisante. Tables tournantes, évocation des esprits, crises hystériques, lévitation, suggestion à distance, seconde vue, dédoublement de la personnalité et même du corps, maladies psychiques aux noms divers, tous ces faits et bien d'autres, difficiles à contrôler, souvent exagérés, reproduits dans l'obscurité ou dans des hôpitaux peu accessibles, ou encore racontés par des gens sur lesquels il est difficile de se faire une opinion sérieuse, tous ces faits, ou plutôt les récits qu'on en publiait, ont laissé les théologiens et les écrivains ecclésiastiques dans l'embarras. Somme toute, en entendant attribuer les phénomènes en question à des forces inconnues, l'homme impartial trouvait que les anciens en savaient autant que nous quand ils les imputaient à des démons mystérieux, dont ils ne précisaient pas la nature. Si le Moyen-Age en avait chargé le diable, c'était que le diable, mythique ou personnel, représentait en bloc toutes les puissances nuisibles à l'homme. Les modernes changeaient le mot, la chose n'en était pas beaucoup plus claire, et la prudence s'imposait.

Elle fut la règle la plus générale. Pour leur part, les Congrégations romaines, consultées à plusieurs reprises, n'ont jamais voulu trancher la question

d'une intervention diabolique ou non. Il leur a semblé que l'hypnotisme, la suggestion, l'usage du magnétisme animal, comme on disait alors, devait être laissé à la discrétion du médecin, soucieux de son devoir et non d'une vaine gloire ; que, par conséquent, on pouvait l'estimer naturel, mais dangereux, ce qui est vrai ; qu'il devait servir à la guérison, non à des expériences redoutables sur des sujets affaiblis. Tel était, en effet, le sens de la décision du St-Office, en date du 23 juin 1840 : « En écartant toute erreur, sortilège, invocation, explicite ou implicite, du démon, l'usage du magnétisme, c'est-à-dire le simple acte d'employer des moyens physiques d'ailleurs permis, n'est pas moralement défendu, pourvu qu'il ne tende pas à une fin illicite ou mauvaise en quelque manière. »

Dans d'autres cas, les mêmes congrégations ont déclaré illicite la pratique du magnétisme, mais il s'agissait de circonstances définies, périlleuses pour la morale ou pour l'esprit soit des assistants, soit des médiums employés.

Ce fut ainsi que répondit la Sacrée Pénitencerie à une consultation de l'évêque de Lausanne, qui précisait les détails suivants : « Une personne magnétisée, et c'est presque toujours une femme, entre si profondément dans cet état de sommeil appelé

somnambulisme magnétique, que ni le plus grand bruit fait à ses oreilles, ni la violence du fer ou du feu ne sauraient l'en tirer. Le magnétiseur seul, à qui elle a donné son consentement, — car le consentement est nécessaire, — la fait tomber dans cette espèce d'extase, soit quand il est présent, par des attouchements ou des gesticulations en divers sens, soit par un simple commandement intérieur, s'il est éloigné, même de plusieurs lieues.

« Alors, interrogée de vive voix, ou mentalement, sur sa maladie ou sur celle de gens absents qui lui sont tout à fait inconnus, cette personne notoirement ignorante se trouve à l'instant surpasser de beaucoup, en science, les médecins de profession ; elle donne avec une précision parfaite des descriptions anatomiques ; elle indique la cause, le siège, la nature des maladies internes du corps humain les plus difficiles à connaître et à définir, elle en détaille les progrès, les variations, les complications, et cela en termes techniques ; souvent elle en pronostique exactement la durée et prescrit les remèdes les plus simples et les plus efficaces.

« Si la personne, qui est l'objet de la consultation, est présente, le magnétiseur la met en relation avec la magnétisée par le contact. Est-elle absente ? une mèche de ses cheveux suffit. Dès que cette

mèche de cheveux est seulement approchée de la main de la magnétisée, celle-ci dit, à l'instant, ce que c'est, sans y regarder, de qui sont les cheveux, où est actuellement la personne de qui ils viennent, à quoi elle est occupée ; et, concernant sa maladie, elle donne tous les renseignements énoncés ci-dessus, avec autant d'exactitude que si elle faisait l'autopsie du corps à l'instar des médecins.... »

Sans discuter la vérité des faits allégués et sans faire une déclaration de principe, la Pénitencerie, en date du 1^{er} juillet 1841, répondit que, dans des cas aussi extraordinaires, le magnétisme était défendu. Il semble même que la Congrégation se repentit en quelque façon de sa décision, car elle refusa de répondre à de nouvelles demandes, et, par un décret du 28 juillet 1847, renvoya à la décision du St-Office de 1840 (1).

Si plusieurs évêques ont cru aller plus loin, s'ils ont jugé bon d'appuyer les intransigeants dans leur affirmation que tous les faits étranges étaient d'origine satanique, ils n'ont pas été suivis. La masse des théologiens s'en tient aux principes suivants : 1^o le démon peut, en certains cas et avec la permission divine, inter-

(1) L'abbé MOREAU. *L'Hypnotisme*, étude scientifique et religieuse, in-12, Paris, 1891, p. 38, seq.

venir dans certains phénomènes ; 2^o les hommes pèchent gravement qui l'invoquent, pour connaître l'avenir, ou faire un mal quelconque, ou obtenir une faveur ; 3^o l'astrologie judiciaire est une fable des temps passés ; 4^o les possessions peuvent se produire ; 5^o bien des faits crus autrefois démoniaques sont d'ordre naturel ; 6^o une grande prudence doit présider au jugement des faits extraordinaires ; 7^o ce jugement, qu'il s'agisse de possession, ou d'autres phénomènes, doit être réservé à l'autorité compétente, l'évêque, toujours tenu lui-même de soumettre sa décision au jugement suprême du Saint-Siège.

ARTICLE CINQUIÈME

La défense contre les sorciers

I

Dans notre désir de raconter les fluctuations de l'opinion dans l'Eglise, nous avons dû pousser notre tableau jusqu'à nos jours. Revenons maintenant au Moyen-Age, à l'époque de la véritable sorcellerie, et voyons quels étaient les moyens employés pour se défendre contre les gens estimés les pires ennemis tant de l'état social que de chaque individu.

Comme on le pense bien, les discussions en sens contraire des théologiens et des docteurs laissaient le peuple indifférent. Lui, bercé des contes anciens, du récit des fées et des lutins, enthousiasmé par les légendes des saints, par les narrations de faits miraculeux où les thaumaturges chrétiens triomphent de l'enfer, il ne voyait aucune difficulté à ce que le démon avec ses amis, les sorciers, vint s'occuper des affaires de ce monde. Fort ignorant des causes naturelles, les phénomènes plus ou moins terribles qui l'effrayaient, il les attribuait sans objection à

l'Esprit malin, puis à certains hommes, les magiciens, habiles à l'invoquer.

Ces magiciens, ne l'oublions pas, redoutés de tous, ne manquaient cependant pas de partisans et d'amis ; bon nombre les caressaient pour connaître leurs secrets et s'en servir ; beaucoup, moins curieux, se contentaient de leur demander des services. Dans l'espoir de se faire du sorcier un serviteur fidèle, on devenait généreux à son égard. L'histoire est pleine de noms de rois, de princes, de seigneurs, qui, depuis les temps les plus anciens, se piquèrent d'avoir à leur service quelque prêtre médecin, ou un astrologue, ou un alchimiste, ou même un sorcier, prestidigitateur plus vulgaire. Comme, de nos jours, les grands peuvent avoir un médecin attaché à leur personne, tandis que le commun des hommes a des docteurs pour tous, autrefois, à côté des magiciens des princes vivaient des sorciers banals, plus ou moins connus, prêts à recevoir les consultations et les offrandes de tous. Personnage toujours étrange, vivant à part, le sorcier, — ou la sorcière, — suscitait tout à la fois les désirs et les colères. On le flattait pour obtenir son concours ; venait le succès, on tremblait devant la puissance occulte ; si les conjurations échouaient, le prêtre diabolique était maudit pour sa mauvaise volonté, non pour son impuissance. Tout à

la fois consulté et haï, recherché et craint, le sorcier vivait toujours, subsistant du produit de métiers peu lucratifs, auxquels, de temps à autre, s'ajoutait l'obole d'un client.

Le côté désagréable de la profession provenait du caractère tout spécial de son influence. La sorcière était toujours redoutée, jamais aimée. Même si elle tentait de rendre service à quelqu'un, c'était presque toujours au détriment d'un autre et par des procédés si mystérieux qu'on ne pouvait l'aborder sans frisson. Aussi ceux-là même qui usaient d'elle ne pouvaient s'empêcher de la craindre. Si quelqu'un se croyait frappé par ses prestiges, il la haïssait naturellement de tout cœur. En sorte que, clients et victimes de la sorcière, avaient du moins à son égard un sentiment commun, la crainte. Mais la crainte est mauvaise conseillère, elle aveugle le plus sage, rend enragé le plus timide ; quand donc la sorcière, maudite souvent car elle n'avait pas obtenu de Satan ce qu'elle avait promis, se voyait tout à coup accusée d'un meurtre privé ou d'un désastre public, nulle voix ne s'élevait en sa faveur ; nul bras ne se dressait pour la défendre. Personne ne s'opposait à l'exécution du magicien, objet de terreur, quand il exerçait son pouvoir ; de haine, quand il se refusait à le faire, surtout lorsque

on le soupçonnait d'avoir été l'auteur d'une calamité publique.

Dans ces conditions, le moyen le plus simple de se défendre contre des ennemis si redoutables vint tout naturellement à la pensée : s'en débarrasser par la mort. On ne saura jamais le nombre des sorciers disparus par violence, victimes d'un attentat isolé, ou tombés dans un accès de colère populaire. Nous aurons à noter plusieurs manifestations de ces rages, incapables, à leur ordinaire, de distinguer un innocent d'un coupable. Pourtant, dès qu'ils le purent, les gouvernements tentèrent de remplacer les procédés trop expéditifs de la foule, par des poursuites légales. Les sorciers n'y gagnèrent rien, loin de là. La seconde partie de cet ouvrage sera consacrée au récit de leurs infortunes.

II

Comme les pouvoirs publics n'étaient pas toujours disposés à sévir et que, dans une multitude de cas, ils n'auraient pas su contre qui exercer leur vengeance, on eut recours à d'autres moyens pour paralyser la néfaste puissance des sorciers. Tout d'abord, on employa des moyens religieux. Dans les

sociétés antiques, où la magie ne semble pas avoir été considérée comme un crime, des rituels compliqués donnèrent les détails de conjurations à employer contre elle, des rites contraires aux siens. Ce qui est assez curieux, c'est de constater de telles pratiques chez les vieux Assyriens, 2000 ans peut-être et plus, avant J.-C. Les découvertes récentes ont fait connaître un certain nombre de leurs formules d'incantations. Il fallait les prononcer consciencieusement, suivant des règles minutieuses, sous peine de s'attirer des misères plus grandes. Plusieurs avaient pour but de guérir les maux de tête, dûs, croyait-on, à quelque démon logé dans le corps. Une classe de démons nommés *Labartu*, spécialement ennemis des enfants et de leurs mères, pouvaient être neutralisés par une incantation spéciale (1).

D'autres rites, plus efficaces sans doute, suppléaient à ce que les incantations ne pouvaient obtenir. Un des plus connus consistait à faire une petite statuette de cire, de miel, de boue, de résine, ou de métal, qu'on brûlait en prononçant les formules sacrées. Tandis que la statuette fondait, on supposait que la sorcière souffrait les tortures du feu et finissait

(1) HASTINGS, *Dictionary of the Bible*, art. Religion of Balylonia.

par mourir. Curieuse et lointaine application de la peine du bûcher, considérée, dans le cours des siècles, comme spécialement réservée aux magiciens. Il existait au reste d'autres rites qu'on pouvait exécuter sur les statuettes ; on les jetait quelquefois dans l'eau, avec l'espoir que l'influence magique se noierait avec elle ; on les plaçait sur une barque, qu'on entourait de barrages, pour empêcher que la sorcière ne pût s'échapper. S'il s'agissait d'enchantement par ligatures, le prêtre exorciste opérait par une sorte de cérémonie analogue, mais contraire. Il faisait à une corde autant de nœuds que le sorcier était censé en avoir fait dans son charme, et les dénouait successivement, en prononçant les paroles sacramentelles fixées.

La foi chrétienne de nos aïeux, sans se soucier des pratiques de l'Asie, trouva sans peine d'autres procédés aptes à défendre les victimes du démon. Ce fut d'abord le recours à la puissance divine, car, disait-on, au nom de Dieu, de Jésus-Christ, de la Vierge Marie, par les prières, les messes et les pratiques pieuses, les démons étaient mis en fuite, les sorciers perdaient leur puissance. La présence d'un saint ou la possession de ses reliques, si le pays avait la chance d'en posséder, jouissait d'une efficacité incontestée contre les démons. Chroniqueurs

et hagiographes ne cessèrent en effet, pendant des siècles, de raconter les merveilles opérées par les saints vivants ou morts.

Tout ce qui, dans un but de sanctification, était devenu de pratique pieuse courante dans l'Église, on l'estimait, non sans logique, propre à détruire les maléfices ou à chasser le démon (1). Il était bon de se purifier par la confession, pour que le diable, expulsé de la conscience, abandonnât plus facilement le corps. L'Eucharistie, cela va de soi, constituait le spécifique par excellence, bien que plusieurs maléfices l'employassent aussi. Consommée par la communion, ou, si cela était impossible, approchée du démoniaque, déposée sur sa tête, elle amenait des crises terribles, parfois la délivrance. L'huile des infirmes, le saint Chrême ou une autre huile bénite, et surtout l'eau bénite, bue ou employée en lotions, produisaient également des effets secourables. Fort conseillées les prières, surtout les prières liturgiques, le *Pater*, l'*Ave*, le *Salve regina* et d'autres ; puis les œuvres de charité, de miséricorde ou de pénitence, susceptibles d'attirer la protection d'En-Haut ; puis le port ou l'attouchement des divers objets

(1) DEL RIO, I. 6, c. 2, sect. 3, p. 975 seq.

usuels de piété, médailles, crucifix, *Agnus Dei*, reliques de la vraie croix ou des saints ; et les cierges bénits allumés près du patient, le sel béni sur la langue, des grains bénits dans ses vêtements, ou encore le son des cloches ; et le port d'amulettes pieuses portées au col, composées de papier ou d'étoffe, sur lesquels étaient écrites des paroles saintes, le symbole, des textes de l'Évangile ou d'analogues ; enfin l'usage du signe de la Croix.

Tous ces moyens, variés à l'infini, ajoutés les uns aux autres, produisaient ce qu'ils pouvaient. En cas de possession, les exorcismes, légués par l'Église primitive, étaient estimés avoir tant de puissance que le diable devait bon gré mal gré obéir, et, chose étonnante, lui, le menteur par essence, était obligé de dire la vérité. Plus d'un malheureux opposa vainement ses protestations d'innocence aux accusations du démon, et mourut convaincu par la bouche d'une possédée. Malgré tout, cependant, on estimait que le diable pouvait, dans certains cas, obtenir la permission de Dieu de continuer d'en agir à sa tête, en dépit de l'emploi des divers actes de piété reconnus légitimes et réguliers.

III

Soit donc inefficacité de leur part, soit aussi sentiment instinctif de la nécessité d'un certain état de grâce et de perfection intérieure pour attendre, avec chances de succès, l'intervention divine dans la lutte antidémoniaque, et difficulté de se maintenir dans cet état, on eut recours à d'autres procédés moins exigeants et moins spirituels, qui cependant, d'après les vieilles traditions païennes toujours subsistantes, ne manquaient pas de puissance. L'histoire fameuse, racontée dans le livre de Tobie, du démon amant de Sara, mis en fuite par des prières et la fumée du foie d'un poisson, venait à point confirmer l'usage des pratiques matérielles diabolifuges. On se rappelait les petits priapes, portés au cou des matrones romaines, pour obtenir la fécondité ; les amulettes écrites et autres contrecharmes anciens. Il ne fut pas difficile d'en inventer d'analogues. Ceux que nous avons indiqués plus haut contre le diable valaient naturellement contre les maléfices des sorciers. Il y avait en outre des amulettes très variées, des gestes déterminés comme faire les cornes avec les doigts, ou faire la *figue*, c'est-à-dire, passer

et montrer le pouce entre l'index et le médium en fermant le poing ; ou cracher trois fois dans le pli de son vêtement, ou porter sur le front une couronne de nard sauvage et d'autres plantes spécifiées (1).

Démons et sorciers perdaient, croyait-on, leur pouvoir, en présence de certaines décoctions de plantes prises en infusion ou employées en aspersion, quelquefois il suffisait de pendre les dites herbes aux fenêtres, aux portes, aux lits, n'importe où. Certains parfums, des fumigations, des exhalaisons de fumées spéciales, chassaient également les diables. On vantait comme fort efficaces, contre tous les maléfices, le port de certaines pierres, l'influence des dépouilles de quelques animaux (2). A tous ces moyens semi-naturels de protection, on ajoutait mille pratiques plus ou moins bizarres, dans lesquelles les choses sacrées faisaient avec les profanes des compositions plus qu'étranges.

Nous avons déjà donné quelques-unes de ces recettes, il en était une multitude d'autres et chaque pays avait les siennes. S'agissait-il d'une fièvre, on pouvait se servir du charme suivant (3) : « Ils

(1) BODIN, p. 248. — LANCRE, p. 364.

(2) DEL RIO, p. 961. — FRAZER, *Le Rameau d'or*, t. 1, p. 41.

(3) WIER, ouvrage cité, t. II, p. 23, 196.

mènent le malade un jour de vendredi, à l'aube du jour, vers le levant et lui font lever les mains contre le soleil, puis ils disent : « Aujourd'hui est le jour auquel le Seigneur vint à la croix, mais tout ainsi que la croix ne viendra plus à lui, ainsi le chaud ni le froid ne viennent plus à toi. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit. Cela fait, il faut dire neuf fois trois *Pater* et trois *Ave Maria*. Pour donner efficace à ce charme, les malheureux qui s'en servent disent qu'il le faut continuer par trois divers jours. »

— « Item, pour empêcher que les sorciers n'empoisonnent le bétail, on donne la recette qui s'ensuit : Prenez au temps de Pâques ce qui dégoutte du haut d'une chandelle bénite alors et faites de cela une petite chandelle ; puis vous levez de matin un jour de dimanche, allumez la chandelle et en faites distiller les gouttes sur les cornes et oreilles de la bête en disant : Au nom du Père... ; puis brûlez un peu avec le feu de cette chandelle la bête au-dessous des cornes ou des oreilles. Ce qui restera de la cire ou chandelle, plantez-le en forme de croix dessus ou dessous la porte par laquelle les bêtes entrent et sortent, et de tout l'an votre bétail ne sera endommagé des sorcières. »

Les esprits forts, ils étaient rares, connaissaient un autre procédé antimagique ; c'était de ne pas

croire aux sorciers. On disait en effet couramment, — fait d'observation que ne réprouverait pas la science psychologique moderne, — que les gens qui ne croyaient pas à la magie, qui méprisaient les sorciers, les foulaient aux pieds, les frappaient ou les attaquaient sans crainte, étaient exempts de leurs atteintes. Aux plus timides, restait au moins cette consolation de penser que le diable, par lequel le sorcier exerçait son terrible pouvoir, ne manquait pas d'être infidèle tôt ou tard. Des histoires sans nombre se racontaient en effet, que le démon finissait toujours par jouer un mauvais tour au magicien, dont il avait accompli longtemps les ordres. Un de ces mauvais tours consistait sans doute à le laisser brûler par la justice humaine ; d'une manière ou de l'autre, il devait un jour trahir son ancien ami, le maltraiter et venger ainsi, sur leur auteur, les maux dont les hommes avaient si longtemps pâti (1).

(1) WIER, t. I, p. 178. — LE LOYER, p. 781, seq.

IV

Enfin le monde alarmé avait un dernier moyen de défense, c'était de recourir aux sorciers eux-mêmes. Tout d'abord, on pouvait, soit par des prières, soit par menaces, amener l'auteur du maléfice à le retirer. Il paraît que la chose n'allait pas toujours toute seule, car une opinion reçue dans le monde de la magie voulait que tout charme lancé produisit son effet. Si donc on le retirait d'un homme, il fallait l'envoyer sur une autre personne ou au moins sur des animaux, sinon, le démon, ne sachant où aller se fixer, venait s'emparer du sorcier lui-même et le mettait à mort.

En cas de non réussite avec le sorcier, auteur du maléfice, on pouvait quelquefois s'adresser à plus fort que lui. Les démons et les sorciers sont en effet hiérarchisés tout comme les hommes (1) ; il ne s'agit donc pour combattre la malice d'un diabolin que de recourir à un diable d'un degré plus élevé, plus puissant que le coupable. Aux maléfices démoniaques

(1) S. THOMAS, *Summa theologica*, 3^e qu. XLIII, art. 2 ad 3.

d'un sorcier, il était aussi possible d'opposer l'autorité d'un de ses confrères sur un démon supérieur, secours obtenu facilement, moyennant récompense convenable. Des histoires assez plaisantes se racontaient sur cette concurrence des sorciers. A la cour d'une reine d'Angleterre, deux magiciens s'étaient un jour présentés, offrant de donner un spectacle. Pour ne pas rater leurs tours, ils s'engagèrent à s'obéir l'un à l'autre chacun une fois. La promesse faite, un mage dit à son confrère de regarder par la fenêtre. Celui-ci obéit, mais, au même moment, deux énormes cornes de cerf lui poussent sur le front et, quand il se retourne, il se voit, à son grand déplaisir, l'objet des plaisanteries de toute l'assistance. Sa vengeance est bientôt prise. Il dessine au charbon une figure humaine sur le mur et dit au premier magicien d'entrer dans cette image. Le magicien plaisant comprend que le mur va s'ouvrir, l'engloutir vivant ; il prie donc, il pleure, il implore. Tout est inutile, lié par sa promesse et par la puissance de son collègue, il doit obéir. Il s'approche donc du mur, se place contre l'image et entre dans le mur. Un démon supérieur, disait-on, l'avait tué ; il avait transporté ensuite le cadavre dans quelque désert ou quelque caverne.

Un magicien noble voyageant en Allemagne, disait-on encore, entra dans une hôtellerie. Bientôt reconnu,

on le pria de faire quelque prodige devant l'assistance. Il y consentit et, chirurgien plus qu'audacieux, à la demande générale, il coupa la tête d'un des serviteurs de l'hôtel, promettant de la remettre en place, bien et dûment guérie. Or, quand il voulut rattacher la tête au col, il s'aperçut que l'assemblée comptait un magicien, dont l'influence nuisait à la sienne et l'empêchait de réussir. Il s'adresse donc au collègue et le prie de cesser. L'autre n'en a cure, il tient bon ; grâce à sa malice, le décapité ne pourra recouvrer le crâne détaché. Que faire ? Le premier magicien n'hésite pas. Aux yeux de tous, un lys splendide se prend à pousser sur la table ; il est à peine fleuri que le magicien lui coupe la tête, et, du même coup, le sorcier opposant perd la sienne ; il tombe décapité, tandis que, triomphant, son confrère prend la tête du serviteur patient et la rattache au tronc, sans laisser aucune trace de la singulière opération.

Pour guérir des malades ainsi maléficiés, le médecin médiéval devait, lui aussi, pratiquer quelque peu la magie. Nous l'avons vu astrologue ; sans scrupule, il se faisait sorcier pour combattre dans l'intérêt de l'humanité souffrante. Elles nous paraîtraient drôles les ordonnances d'antan, mais guérissaient sans doute aussi souvent que celles de nos docteurs, bien

que pas de la même façon. Voici par exemple quelques conseils d'Arnaud de Villeneuve (+1312), médecin réputé des rois d'Aragon et des papes, contre les démons et les malélices. (HANSEN, p. 45).

« Le fiel d'un chien mâle noir empêche, par aspersion, le démon de nuire dans un malélice ; si l'on asperge les murs d'une maison de sang de chien, on la débarrasse de tout malélice. Si deux époux ont avec eux du fiel de poisson, surtout d'alose, quand ils vont se coucher, qu'ils le placent sur des charbons ardents et qu'ils s'enveloppent de la fumée, produit de la combustion du fiel, tous les malélices tendant à les empêcher de s'unir disparaissent. Si, à l'insu des deux époux, on reçoit de l'argent et qu'un serviteur ou un parent l'enferme dans une canne ou un jonc bouché de cire, aucun malélice ne peut leur nuire. Si vous mettez un bouc dans votre maison, tous les démons fuiront. — Le port d'un cœur de vautour chasse, éloigne d'un pécheur tous les démons et tous les animaux farouches, il rend son porteur cher aux hommes et aux femmes, spirituel et éloquent. — Une pie rôtie ou bouillie rend promptement la santé aux malades, elle débarrasse les gens liés par les charmes, les guérit et leur rend leur vigueur... »
Comme l'auteur de ces recettes, Arnaud de Villeneuve, passa pour un des plus illustres médecins

du Moyen-Age, qu'on lui attribua le moyen de faire de l'or, et, mieux encore, des expériences de fabrication d'hommes, au moyen de spermes et de certaines herbes chauffées ensemble dans une cornue, nous devons trouver chez ses confrères moins savants une série de prescriptions encore plus naïves.

« Gilbert d'Angleterre (1) par exemple, l'un des premiers médecins du XIII^e siècle, et l'auteur d'un *Compendium de médecine* longtemps étudié, prétendait guérir la léthargie en attachant une truie dans le lit du malade. Dans le traitement de l'apoplexie, il provoquait la fièvre au moyen d'un mélange d'œufs de fourmis, d'huile de scorpion et de chair de lion. Il conseillait, pour vaincre la stérilité ou l'impuissance, de s'attacher au cou un papier parchemin, sur lequel on aurait écrit, avec du suc de grande consoude, les mots et les signes suivants : « † *Dixit Dominus : Crescite † ulthiboth † et multiplicamini † † thabechay † et replete terram amath †.* »

« Un professeur de Montpellier, de la fin du même siècle, Bernard de Gordon, le célèbre auteur du

(1) Nous empruntons les pages qui suivent à A. GERMAIN, *Histoire de la commune de Montpellier*, Montpellier, 1851, t. III p. 108, seq.

Lilium medicinæ, n'était guère moins original. Est-on désireux de savoir quel genre de traitement il recommandait de préférence pour l'épilepsie ? Il suffit d'ouvrir le livre que nous venons de citer, et d'y consulter l'article relatif à ce mal. « Quand le patient, y est-il dit, est dans le paroxysme, quelqu'un n'a qu'à appliquer la bouche sur son oreille et à répéter trois fois de suite ces trois vers ; et aussitôt, sans nul doute, le patient se relèvera. »

Or voici les trois vers dont il s'agit :

- « *Gaspar fert myrrham, thus Melchior, Balthazar aurum*
- « *Hæc tria qui secum portabūt nomina regum*
- « *Solvitur a morbo, Christi pietate, caduco.* »

« Gaspar porte la myrrhe, Melchior l'encens, Balthazar l'or. Quiconque aura sur soi ces trois noms des trois Rois Mages sera guéri du mal caduc, par la grâce du Christ.

« Ces paroles, récitées à l'oreille de l'épileptique, ont, d'après la recette de Bernard de Gordon, la vertu de le guérir et de le remettre sur pieds immédiatement. Le docte professeur de Montpellier ne s'en tient pas là : « On a répété fréquemment, poursuit-il, l'expérience de ce procédé. Le succès n'en est pas contestable ; mais la guérison est parfaite si le malade porte les paroles en question suspendues à

son cou. On dit aussi que, si le malade, après avoir jeûné pendant trois jours avec son père, sa mère et ses amis, se rend avec eux à l'église pour y entendre la messe, et que là le prêtre récite sur sa tête l'Évangile du mercredi des Quatre-Temps de septembre, où on lit les mots : *Erat spumans et stridens*, et où se trouve également cet autre passage : *Hoc genus dæmonii non ejicitur nisi cum jejunió et oratione*, sa guérison complète est infail-
libile, pourvu qu'il porte ensuite ce même évangile à son cou. »

Le même médecin donne un collyre capable de faire lire, sans lunettes, à un vieillard décrépit, l'écriture la plus menue ; il consiste dans la combinaison du suc d'une foule de plantes avec du bois d'aloès, du lait d'ânesse détrempé de gomme, du miel rosat et une certaine dose de fiel d'aigle, d'épervier ou de bouc. Pour guérir les taches qui surviennent dans l'œil, Bernard prescrit le lait de femme, l'arête de sèche réduite en poudre, le suc de pavot rouge et de centauree, mélangé de miel. — On peut encore employer le suc de *langue de passereau*. C'est la plante que les hirondelles portent à leurs petits quand on leur crève les yeux avec une aiguille et qui leur rend la vue. J'en ai fait apporter, dit notre médecin, du jardin du roi de Majorque. Si on ne trouve pas de cette

herbe, qu'on crève au moins les yeux de petites hirondelles, et qu'on prenne après trois jours, celles qui auront recouvré la vue; de leurs corps, on fera une poudre qu'on mettra dans l'œil — Aux presbytes, on recommande de s'humecter les yeux, tous les jours, d'un mélange de fiel de corbeau, d'épervier, de perdrix, de grue, avec du miel et de l'huile balsamique. — Et tous les livres de médecine jusqu'au xvii^e siècle renferment des remèdes non moins efficaces, contre les maladies naturelles, contre celles aussi qu'avaient causées les maléficaes.

C'était le métier des médecins de guérir comme ils pouvaient. Ils empiétaient bien un peu sur les droits cléricaux en prescrivant des prières et des évangiles. A charge de revanche du reste, car on estimait alors que le caractère de prêtre, d'évêque, même de pape, n'était pas incompatible avec le rôle de magicien. Le clergé ne manqua donc pas de fournir, avec quelques sorciers méchants, un plus grand nombre de sorciers bienfaisants, aptes à détruire les charmes mauvais, par des incantations magiques. Prêtres, moines, médecins, ajoutèrent ainsi à leurs recettes, liturgiques ou naturelles, les connaissances du monde diabolique, pour combattre les malfaiteurs de l'humanité.

A toutes ces armes défensives, les autorités civiles

comme nous allons le voir, ajoutèrent de bonne heure des peines sérieuses, la mort même, contre les adeptes de la magie. Plus tard, c'est-à-dire, à partir du XIII^e siècle, l'Inquisition d'abord, et surtout la justice civile, apportèrent leur expérience à la chasse de ces êtres malfaisants. Elles y joignirent leurs savants procédés d'enquête, on ne peut mieux capables d'arracher l'aveu des lèvres les plus récalcitrantes. Ce procédé légal d'extermination de la sorcellerie au moyen des supplices, bien qu'en apparence fort efficace, eut en pratique le résultat diamétralement opposé de multiplier à l'excès les accusés, les suspects et les victimes. Il donna en effet un fondement aux croyances populaires. Puisque toutes les autorités frappaient si fort, pensait-on tout naturellement, c'est qu'elles avaient bien peur et que le danger était bien grand, et les imaginations de s'exalter encore, et les accusations de se multiplier, les juges de condamner sans relâche. Si la magie eut été quelque chose de réel, les poursuites vigoureuses l'eussent effectivement étouffée très vite ; comme elle était le produit de cerveaux en délire, ou de dénonciations sans fondement, elle ne manqua pas de se répandre par l'effet des procédés violents usités contre elle ; l'expérience le prouva trop abondamment. Cette expérience seule permit au monde de se ressaisir.

Mais, en attendant, au cours du Moyen-Age et surtout dans les premiers siècles de l'histoire moderne, chacun, à peu d'exceptions près, estimant la répression nécessaire, se croyait abrité, par la puissance de l'Etat, contre les fureurs de Satan.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos	III
Chapitre I. — ORIGINES DE LA SORCELLERIE...	1
Article premier. — Antiquité de la sorcellerie ...	1
Article deuxième. — Recrudescence de la sorcellerie au Moyen-Age.....	33
Article troisième. — La sorcellerie, renaissance du paganisme antique	61
Chapitre II. — LE POUVOIR DES ESPRITS.....	70
Article premier. — Les âmes des morts	70
Article deuxième. — Les génies	100
Article troisième. — Les vrais démons	117
Article quatrième. — Les démons incubes et succubes	151
Chapitre III. — LES POUVOIRS DES SORCIERS..	165
Article premier. — Les crimes des sorciers	165
Article deuxième. — Les procédés des sorciers..	192
Article troisième. — Les nombreux maléfices ...	209
Article quatrième. — Le Sabbat.....	229
Article cinquième. — Les devins.....	263
Chapitre IV. — LA SORCELLERIE EN FACE DU PEUPLE ET DE L'ÉGLISE.....	287
Article premier. — L'art magique répandu partout	287
Article deuxième. — Ce qu'étaient les sorciers..	309

	Pages
Article troisième. — Opinions diverses dans l'Eglise relativement aux sorciers	333
Article quatrième. — Fluctuations de l'opinion de l'Eglise relativement aux sorciers	352
Article cinquième. — La défense contre les sor- ciers	403
Table des matières	425
